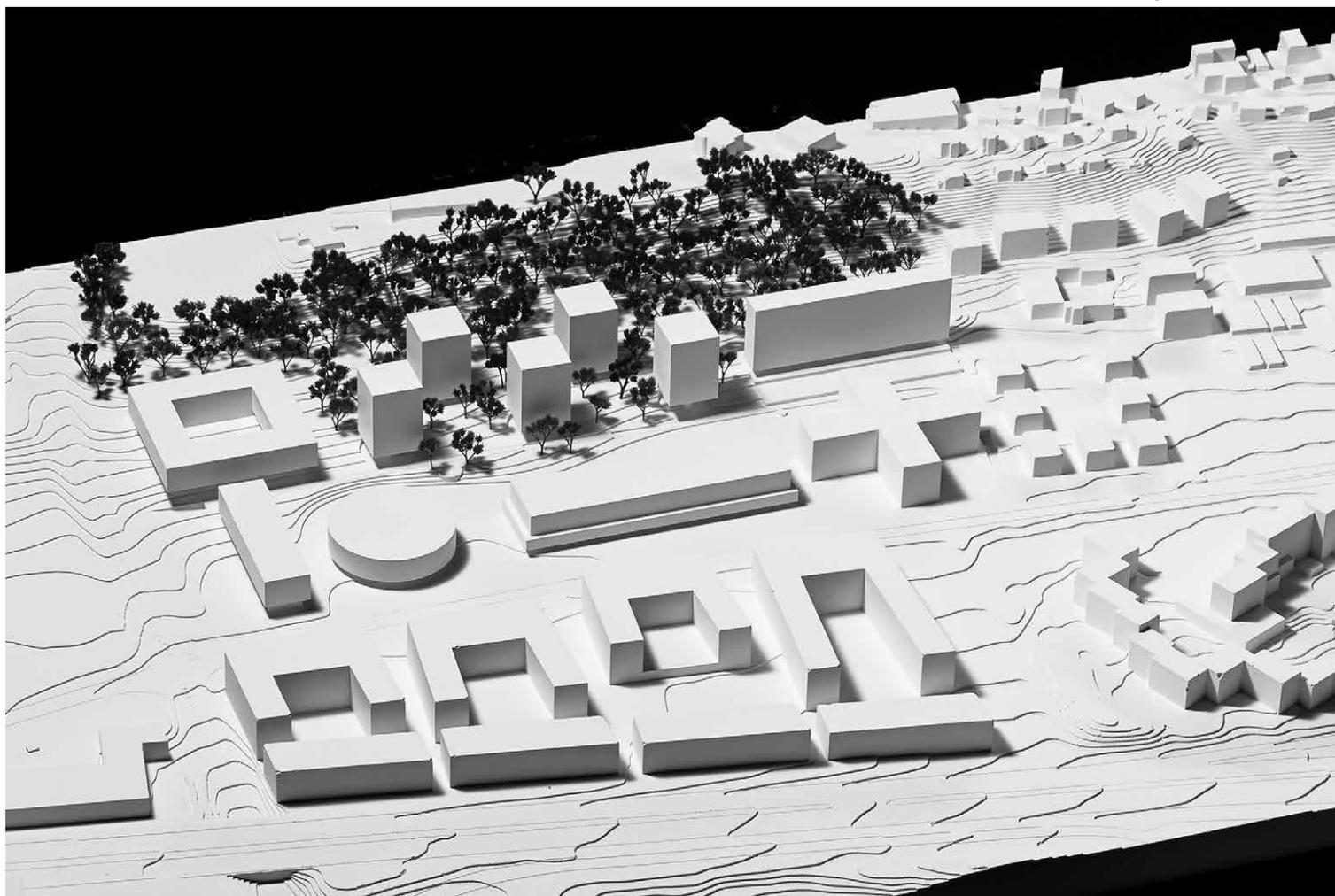


E – RAPPORT DU JURY
CONCOURS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE DE PROJETS ET D'IDÉES À DEUX DEGRÉS

Campus Santé

Les Côtes de la Bourdonnette – Chavannes-près-Renens



Campus Santé
Côtes de la Bourdonnette,
Chavannes-près-Renens

CONCOURS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE
DE PROJETS ET D'IDÉES À DEUX DEGRÉS
RAPPORT DU JURY
SEPTEMBRE 2016

1.	PRÉAMBULE	/03
2.	CLAUSES RELATIVES À LA PROCÉDURE	/04
2.1	Introduction et bases réglementaires du concours à deux degrés	/04
2.2	Maître de l'ouvrage et secrétariat du concours	/04
2.3	Jury	/04
2.4	Calendrier du concours	/05
3.	CAHIER DE CHARGES	/06
3.1	Objet du concours et objectifs de l'organisateur	/06
3.2	Objectifs urbanistiques	/08
3.3	Objectifs environnementaux	/08
3.4	Caractéristiques du lieu	/09
3.5	Critères de jugement 1 ^{er} et 2 ^e degré	/09
4.	1^{ER} DEGRÉ DU CONCOURS	/10
4.1	Contrôle de conformité	/10
4.2	Délibérations du jury	/11
5.	2^E DEGRÉ DU CONCOURS	/13
5.1	Contrôle de conformité	/13
5.2	Expertise des projets	/14
5.3	Délibérations du jury	/14
6.	APPROBATION	/16
7.	LEVÉE DE L'ANONYMAT	/18
8.	CLASSEMENT	/27
9.	PRÉSENTATION DES PROJETS DU 1^{ER} DEGRÉ	/77
10.	LISTES DES PARTICIPANTS	/150

1. Préambule

Le concours d'architecture, un bien culturel.

Le concours d'architecture, anonyme, SIA 142, est un bien culturel. Il est l'un des piliers de l'exemplarité architecturale. Il demande du temps et de l'inventivité. Les concurrents cherchent et explorent. Ils y apportent de multiples approches et de si diverses et différentes réponses à la question posée. Long, large, carré, rectangulaire, rond, grand, petit, haut, bas, le choix est immense. C'est un fabuleux outil à la disposition de qui sait l'utiliser.

Sans idées préconçues, le jury, étonné, bousculé, dans de vifs et longs débats, a réuni maître de l'ouvrage, direction de l'enseignement supérieur, représentant des hautes écoles, représentant de la fondation maisons pour étudiants, autorité communale, service de l'aménagement du territoire, architectes et urbanistes, ingénieurs en développement durable et énergie, spécialiste en économie de projet, ingénieurs mobilité et paysagiste, investisseurs, experts et organisateur. Une somme de compétences et d'expériences au service du jury.

Chaque membre, dans ses intimes convictions, retient ou écarte, tour après tour, les projets les uns après les autres. Des 70 propositions de projets reçues à l'appréciation du jury lors du premier tour, huit furent retenues, lors des délibérations, pour un deuxième tour de développement. Un deuxième tour riche en projets plus détaillés. Et opère alors, in fine, sous couvert de l'anonymat, à l'unanimité, le choix du jury.

Dessine moi un Campus Santé à La Bourdonnette, était la question. Le jury, convaincu et enthousiaste, a retenu le projet géométrique, dénommé Le Banquet, du bureau d'architectes zurichois Jan Kinsbergen. Une réponse urbaine symbolique pour un territoire en plein devenir et pour un formidable lieu de formations. Vive le nouveau Campus santé ! Vive le concours d'architecture ! Merci à tous.

Emmanuel Ventura

ARCHITECTE CANTONAL, PRÉSIDENT DU JURY

2. Clauses relatives à la procédure

2.1 Introduction et base réglementaire du concours à deux degrés

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics LVMP et de son règlement d'application RMP, le Département des Finances et des Relations Extérieures, représenté par le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique, organise, à la demande du Conseil d'Etat, une mise en concurrence.

Cette mise en concurrence s'effectue par un concours de projets et d'idées à deux degrés en procédure ouverte, tel que le définit le règlement SIA 142, édition 2009, par les articles 3, 5 et 6. Elle est conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

La procédure est anonyme et les avis y relatifs (publication, adjudication, etc.) seront publiés dans la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud et sur le site internet www.simap.ch

Le présent concours est régi par le règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009, dont le maître de l'ouvrage, le jury et les concurrents reconnaissent le caractère obligatoire, ces derniers du seul fait qu'ils participent au concours.

2.2 Maître de l'ouvrage et secrétariat du concours

Le maître de l'ouvrage, organisateur de la mise en concurrence et adjudicateur, est l'Etat de Vaud. Il est représenté pour la procédure et le concours par le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique, division Stratégie et Développement :

- M. Antoine Cordier, chef de projet SIPaL, architecte

L'organisation technique du concours est assurée par :

- Frei Rezakhanlou architectes SA à Lausanne

Le secrétariat du concours est tenu par :

- Maître Jean-François Rodondi, Lausanne

Le notaire est garant du respect de l'anonymat des concurrents dans la transmission des informations.

2.3 Jury

Président (membre professionnel)

M. Emmanuel Ventura – ARCHITECTE CANTONAL, DFIRE-SIPAL, ÉTAT DE VAUD

Membres professionnels

M. Philippe Pont – ARCHITECTE, CHEF DE SERVICE DFIRE-SIPAL, ÉTAT DE VAUD

Mme Catherine Borghini-Polier – ARCHITECTE, DIRECTRICE CIT-S, CHUV

Mme Doris Wälchli – ARCHITECTE, BRAUEN WÄLCHLI ARCHITECTES, LAUSANNE

M. Jean-Pierre Dürig – ARCHITECTE, DÜRIG AG, ZÜRICH

M. Philippe Rahm – ARCHITECTE, PHILIPPE RAHM ARCHITECTES, PARIS

M. Thomas Pulver – ARCHITECTE, GRABER PULVER ARCHITEKTEN, ZÜRICH

M. François de Planta – ARCHITECTE, DE PLANTA PORTIER ARCHITECTES, GENÈVE



Membres non professionnels

Mme Chantal Ostorero – DIRECTRICE GÉNÉRALE DFJC-DGES, ÉTAT DE VAUD

Mme Ariane Baechler – DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DFJC-DGES, ÉTAT DE VAUD

M. Jacques Chapuis – DIRECTEUR DE LA HEDS LA SOURCE, LAUSANNE

Mme Mireille Clerc – DIRECTRICE DE L'HESAV, LAUSANNE

M. François Guichon – DIRECTEUR DE LA FMEL, LAUSANNE

M. Claude Daetwyler – CHEF DU SERVICE DE L'URBANISME, CHAVANNES-PRÈS-RENNENS

M. Benoit Frund – VICE-RECTEUR DE L'UNIL, LAUSANNE

Suppléants professionnels

M. Olivier Andreotti – ARCHITECTE, ADJOINT DU CHEF DE LA DIVISION SD, DFIRE-SIPAL, ÉTAT DE VAUD

M. Christian Exquis – URBANISTE, RESPONSABLE DU GOP, DTE-SDT, ÉTAT DE VAUD

Mme Ariane Widmer Pham – ARCHITECTE-URBANISTE, CHEFFE DE PROJET, SDOL, LAUSANNE

M. Fabrizio Raffaele – ARCHITECTE, PRS ARCHITECTES, LAUSANNE

M. Aurelio Muttoni – INGÉNIEUR CIVIL, MFIC SA, LAUSANNE

Suppléants non professionnels

M. Jean-Daniel Tissot – DOYEN FBM-UNIL, MEMBRE DE LA DIRECTION DU CHUV

Mme Isabelle Décosterd – VICE-DOYENNE FBM-UNIL

Mme Sylvie Meyer – DOYENNE FILIÈRE ERGOTHÉRAPIE EESP, LAUSANNE

Mme Anne-Claude Allin – DIRECTRICE ADJOINTE DE LA HEDS LA SOURCE

M. Daniel Drainville – DIRECTEUR ADMINISTRATIF DE HESAV

Mme Vivienne Selden – FMEL, LAUSANNE

M. Yann Jeannin – DIRECTEUR SERVICE DES BÂTIMENTS UNIL

Mme Corinne Martin – CHEFFE DU SERVICE COMMUNES ET LOGEMENT SCL, LAUSANNE

M. Philippe Cardinaux – RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT RÉALISATIONS, RETRAITES POPULAIRES, LAUSANNE

M. André Gorgerat – CHAVANNES-PRÈS-RENNENS

Spécialistes-conseils**PPA URBANISME**

Mme Lisa-Lou Bruyas – COMMUNE DE CHAVANNES-PRÈS-RENNENS

M. Fabiano Bianchetti – ARCHITECTE, CHEF DE PROJET, DFIRE-SIPAL, ÉTAT DE VAUD

Mme. Pascale Pacozzi – CHEFFE DE PROJET, DTE-SDT, ÉTAT DE VAUD

M. Emmanuel Colomb – FARRA ZOUMBOULAKIS ARCHITECTES-URBANISTES, LAUSANNE

PPA – ENVIRONNEMENT

M. Jérôme Duval – ECOSCAN, LAUSANNE

PPA – MOBILITÉ

M. Sylvain Guillaume-Gentil – TRANSITEC, LAUSANNE

CONFORMITÉ – SURFACES ET VOLUMES

M. Kaveh Rezakhanlou – FREI REZAKHANLOU ARCHITECTES SA, LAUSANNE/GENÈVE

CONFORMITÉ - ARCHITECTURALE

M. Pierre de Almeida – RESPONSABLE DE MISSION, DFJC-DGES, ÉTAT DE VAUD

Mme Karin Gallati Baldy – RESPONSABLE DE PROJETS, HAUTES ÉCOLES, SEFRI, BERNE

ÉCONOMISTE DE LA CONSTRUCTION

M. Bernard Flach – ÉCONOMISTE DE LA CONSTRUCTION, REGTEC SA, LAUSANNE

INGÉNIEUR CIVIL

Dr Fernandez Ruiz – INGÉNIEUR CIVIL, MFIC SA, LAUSANNE

INGÉNIEUR CVSE

M. Flourentzos Flourentzou – ESTIA, LAUSANNE

M. Pierre Renaud – PLANAIR SA INGÉNIEURS CONSEILS, LA SAGNE

ARCHITECTE-PAYSAGISTE

M. Lukas Schweingruber – STUDIO VULKAN LANDSCHAFTSARCHITEKTUR GMBH, ZÜRICH

UTILISATEURS C4

M. Serge Gallant – DIRECTEUR DU CENTRE DES FORMATIONS, CHUV, LAUSANNE

Dr Dominique Truchot-Cardot – SPÉCIALISTE SIMULATION/E-LEARNING, ELS, LAUSANNE

Dr Raphaël Bonvin – RESPONSABLE DE L'UNITÉ PÉDAGOGIQUE, FBM-UNIL

Dr Lionel Trueb – MÉDECIN ASSOCIÉ, SERVICE DES URGENCES, CHUV, LAUSANNE

M. Jonas Csakodi – MAÎTRE D'ENSEIGNEMENT, HESAV, LAUSANNE UTILISATEURS HESAV

M. Daniel Antonetti – RESPONSABLE DES INFRASTRUCTURES, HESAV, LAUSANNE

M. Carlos Masias-Valdes – DOYEN DES RELATIONS INTERNATIONALES, HESAV, LAUSANNE

Mme Anne Gerber – MAÎTRE D'ENSEIGNEMENT EN SOINS INFIRMIERS, HESAV, LAUSANNE

UTILISATEURS LET / AER

M. Etienne Jacquin – CHEF DE PROJET, DIVISION LOGEMENTS, ÉTAT DE VAUD

Mme Marie Le Drean – ÉTUDIANTE, REPRÉSENTANTE DES LOCATAIRES, FMEL

2.4 Calendrier du concours**1^{er} DEGRÉ**

Publication officielle du concours	18.12.2015
Délai pour dépôt des questions	15.01.2016
Réponses du jury	22.01.2016
Rendu des projets / plans	23.03.2016
Rendu des maquettes	07.04.2016
Annonce sélection / non sélection aux concurrents	13.05.2016

2^e DEGRÉ

Envoi des documents aux concurrents	13.05.2016
Délai pour dépôt des questions	27.05.2016
Réponses du jury	10.06.2016
Rendu des projets / plans	12.08.2016
Rendu des maquettes	26.08.2016
Désignation du lauréat du concours	01.09.2016
Remise des prix, vernissage, exposition des projets	26.09.2016

3. Cahier des charges

3.1 Objet du concours et objectifs de l'organisateur

3.1.1 Objet du concours

Le concours Campus Santé porte sur l'aménagement du site des « Côtes de la Bourdonnette » sur la Commune de Chavannes-près-Renens proche de l'UNIL et de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

CAMPUS SANTÉ

La pénurie de personnel dans le domaine de la santé est un problème identifié depuis plusieurs années, que ce soit en Suisse ou au niveau international. Pour y répondre, le Conseil d'Etat s'est engagé dans son programme de législature 2012–2017 à accroître le nombre de personnes formées dans les métiers de la santé. Cette volonté politique est confrontée sur le terrain à la difficulté d'offrir des places de stages en nombre suffisant à tous les étudiants qui s'engagent dans ces formations. Le présent concours de projets porte ainsi sur l'étude et la réalisation d'un Centre Coordonné de Compétences Clinique (C4), sur le regroupement dans un nouvel édifice de la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV), sur l'étude et la réalisation de logements étudiants (LET), de surfaces d'activités d'économie résidentielle (AER) ainsi que d'équipements et aménagements extérieurs communs (AMX).



C4

La création d'un Centre Coordonné de Compétences Cliniques (C4) permettra de mettre à disposition des institutions partenaires – la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV), la Haute Ecole de la Santé la Source (HEdS La Source), la Faculté de biologie et de médecine (FBM) de l'Université de Lausanne et le CHUV – des infrastructures réunies sur un site unique afin d'y enseigner les pratiques cliniques par le biais de la simulation. L'apprentissage clinique en milieu simulé n'est pas seulement un moyen indispensable pour pallier un manque chronique de places de stage en milieu hospitalier. Il est essentiel pour garantir la sécurité des patients de façon à ce qu'aucun étudiant ne pratique un geste pour la première fois sur un patient. Il permet de simuler des situations critiques, y compris les plus rares. Enfin il permet l'apprentissage de la collaboration interprofessionnelle en plaçant les étudiants dans des contextes d'équipes de soins.

HESAV

Parallèlement au C4, il est proposé de construire un bâtiment destiné à HESAV. Au cours de ces dernières années, cette institution a connu une très forte croissance du nombre d'étudiants. Les locaux disponibles actuellement ne permettent pas d'absorber cette croissance, malgré la mise à disposition de l'ancienne Policlinique de César Roux 19 dès 2014. L'extension de HESAV sur la Cité hospitalière est impossible, car les besoins du CHUV sur ce site sont également croissants et nécessiteront l'utilisation de l'ensemble de son potentiel. Par ailleurs, la dispersion des locaux sur une multitude de sites pose des difficultés en termes d'organisation et de gestion. Le regroupement sur un site unique de l'ensemble des collaborateurs et des activités de HESAV permettra d'optimiser son fonctionnement. Il permettra également le transfert de la filière Ergothérapie de la Haute école de Travail Social et de la Santé (EESP) à HESAV, qui accueillera dès lors toutes les filières HES du domaine de la santé.

LOGEMENTS ÉTUDIANTS ET ACTIVITÉS D'ÉCONOMIE RÉSIDENTIELLE

Il est proposé de réaliser 500 unités de logements étudiants et 2500 m² d'activités d'économie résidentielle qui vont constituer, avec le C4 et le bâtiment HESAV, le Campus Santé.

CONCOURS D'IDÉES

Le Campus Santé s'inscrit dans un projet urbanistique plus large avec un accord cadre entre la commune de Chavannes-près-Renens, le Canton de Vaud et le Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois, prévoyant, en plus des bâtiments du concours de projet, un programme de l'administration cantonale, des habitats diversifiés et des équipements communaux (scolaires et parascolaires). En application de cet accord, un concours d'idées vient en complément du concours de projet, visant à imaginer l'implantation de l'ensemble du programme à l'intérieur du périmètre.

3.1.2 Objectifs de l'organisateur

Le 1^{er} degré du concours a permis de retenir des propositions urbanistiques d'occupation et valorisation du site à l'échelle du territoire, de répartition programmatique, gestion des accès, qualité et rationalité d'implantation. Les concurrents retenus pour le 2^e degré du concours, constitués en équipes pluridisciplinaires, ont été amenés à préciser leurs projets à une échelle adéquate, tenant compte des éventuelles remarques formulées par le jury à l'issue du 1^{er} degré.

L'investissement global de l'opération avoisine les 200 millions de francs. L'Etat de Vaud, organisateur du concours, et les différents acteurs impliqués dans cette démarche attendaient de la part des concurrents des propositions qui puissent devenir exemplaires du point de vue urbanistique et social, de par la qualité architecturale des bâtiments et des espaces extérieurs.

3.2 Objectifs urbanistiques

Les études préliminaires ont permis au maître de l'ouvrage de synthétiser, pour les Côtes de la Bourdonnette, ses objectifs urbanistiques en six points :

1. Constituer un espace public majeur, en relation avec la route de la Maladière (RC 76) et l'axe de mobilité douce Nord-Sud d'En Dorigny.
La géométrie et la nature des aménagements de cet espace sont à définir à travers le concours.
2. Intégrer les logements étudiants au sein du Campus Santé, en favorisant la liaison avec les logements étudiants existants à l'Est du secteur.
3. Définir une vision cohérente des nouveaux bâtiments et des espaces publics sur l'ensemble de la RC76.
4. Permettre une perméabilité visuelle et spatiale entre le cœur du quartier résidentiel et la forêt, dans le respect du biotope situé au sud de la lisière.
5. Adopter le principe d'une localisation du programme cantonal sur la moitié Sud du secteur (Campus Santé + logements étudiants + équipement cantonal) et du logement associé au programme communal sur la moitié Nord.
 - L'articulation précise du programme communal avec le programme de logements pourra être questionnée dans le cadre du concours «logements».
 - Assurer le traitement de l'interface entre le campus santé (Sud) et les logements (Nord).
6. Favoriser un principe d'accès TIM (Transport Individuel Motorisé) par l'avenue du Léman.
Un accès optionnel peut être envisagé par la RC76.

3.3 Objectifs environnementaux

3.3.1 Développement durable

Etant donnés les attentes sociales, les impacts environnementaux potentiels et l'importance des investissements liés à ce projet, ce dernier devra impérativement appliquer les principes fondamentaux du développement durable visant un équilibre entre la vitalité sociale, la responsabilité environnementale et l'efficacité économique tout en visant des niveaux de performances conformes au devoir d'exemplarité de l'Etat.

Les objectifs globaux suivants devront notamment être atteints :

- proposition d'un campus attractif et accessible à tous conciliant les exigences relatives au programme défini, aux besoins des utilisateurs, aux contextes architectural et environnemental du site ;
- mise en œuvre de tous les efforts de conception possible pour minimiser les besoins énergétiques, les impacts environnementaux et la consommation d'énergie prévisionnelle du campus. La réflexion doit englober le projet sur tout le cycle de vie des bâtiments : de leur construction à leur élimination en passant par leur exploitation ;
- maîtrise des coûts à toutes les phases du projet : investissements, exploitation, maintenance et entretien dans une perspective à long terme.

3.3.2 Objectifs énergétiques

Conformément à l'article 24 du règlement d'application de la loi sur l'énergie dans le canton de Vaud sur l'exemplarité de l'Etat, les bâtiments du Campus Santé devront satisfaire au standard Minergie-P-ECO ou une performance équivalente.

Les directives énergétiques définies pour les bâtiments de l'Etat de Vaud doivent être appliquées et de ce fait, les performances énergétiques et environnementales des bâtiments du Campus santé devront tendre vers une société à 2000 W dont les exigences sont explicitées dans la norme SIA 2040 «La voie SIA vers l'efficacité énergétique».

3.4 Caractéristiques du lieu

3.4.1 Le contexte

Le secteur d'étude est situé à l'ouest de la commune de Lausanne. Il est à proximité de la gare de Renens, du centre-ville de Chavannes-près-Renens, du quartier des Prés de Vidy, du pôle de Malley et du site des hautes écoles accueillant l'UNIL et l'EPFL.

Le secteur d'étude est desservi par deux axes routiers, la route de la Maladière (RC76) et l'avenue du Léman. Des études de requalification de ces deux routes, actuellement en cours, visent à réorganiser la chaussée pour mieux y intégrer les transports publics et la mobilité douce, et répondre aux futures charges de trafic liées à la nouvelle jonction autoroutière de Chavannes. Cette nouvelle jonction autoroutière est également prévue dans le cadre du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) dont la réalisation est prévue à l'horizon 2020. Le secteur d'étude bénéficie également d'une très bonne accessibilité en transports publics. Les gares de Renens et Malley sont à environ 1.3 km du site et l'arrêt UNIL-Dorigny du M1, qui sera accessible par une passerelle au-dessus de l'autoroute, se situe à environ 300 mètres. Par ailleurs, le renforcement du réseau du bus et les aménagements routiers associés sont également des mesures du PALM. Cette situation lui confère une position stratégique, à la fois proche d'un centre urbain d'agglomération et au cœur d'un réseau de mobilité dense.

Face au site, se trouvera le futur quartier « En Dorigny », qui a vocation de devenir un pôle socio-économique dense d'importance régionale, composé de commerces à faible génération de trafic, d'activités tertiaires et d'habitat.

3.4.2 Situation

Le secteur d'étude se présente sous la forme d'un pré-champ terrassé. Il s'appuie sur la crête morainique boisée de la Bourdonnette et s'ouvre, en pente douce vers le sud/sud-ouest, sur le grand paysage lémanique. Il est situé entre la moraine de la Bourdonnette au nord et la route de la Maladière (RC76) au sud. À l'est se trouvent les terrains horticoles de la Ville de Lausanne, avec quelques bâtiments pour étudiants et, au sud-est, le quartier d'habitation de la Bourdonnette, datant des années 1970. Au sud se trouve le futur quartier « En Dorigny », qui a fait l'objet d'une étude-test en 2009 et d'un concours de projet urbanistique et d'espaces publics en 2010, et dont le plan de quartier est au stade de mise à l'enquête. La liaison projetée de ce secteur avec le site UNIL/EPFL via la passerelle sur l'autoroute apparaîtra bientôt comme un cheminement marquant.

3.5 Critères de jugement 1^{er} et 2^e degré

Les projets remis seront jugés sur la base des critères de jugements suivants (sans ordre hiérarchique) :

- qualités urbanistiques :
qualité et clarté du concept d'implantation ;
- qualité d'intégration au contexte :
rapports à l'environnement naturel et construit et qualité des accès ;
- qualités architecturales :
traitement de la volumétrie, des éléments architecturaux proposés et de la lumière naturelle ;
- qualités fonctionnelles et pertinence de la répartition programmatique proposée ;
- qualités environnementales :
performances énergétiques, apport de lumière et gains solaires passifs, limitation des énergies grises de construction, durabilité des matériaux ;
- qualité des aménagements extérieurs et des espaces publics proposés ;
- qualités de l'accessibilité du site en mobilité douce et en transports individuels motorisés ;
- économie générale du projet.

4. 1^{er} degré du concours

Jugement 1^{er} degré du concours

4.1 Contrôle de conformité

Les projets ont été réceptionnés par le notaire Me Rodondi, à Lausanne, qui a effectué le contrôle du respect des conditions de rendu (anonymat et délais).

Le contrôle technique des projets a été effectué par le bureau FREI REZAKHANLOU ARCHITECTES. L'analyse a porté sur les points suivants :

- conformité des documents remis ;
- conformité aux exigences des périmètres du concours, des limites des constructions et du gabarit.

Septante projets ont été reçus dans les conditions prescrites par les règlements du concours, et numérotés dans leur ordre d'arrivée :

N°	DEVISE
1	134213
2	Parallèles
3	MILLE PLATEAUX
4	SANTÉ BONHEUR
5	BEGUINAGE
6	NEPTUNE
7	LE CRAPAUD HEUREUX
8	FORUM
9	OXO
10	Séquences Urbaines
11	STOA
12	ANTES
13	l'arbre de vie
14	BZZZ
15	entrelacé
16	alvéole
17	CODE-BARRES ET TRAIT D'UNION
18	Archipel
19	Lafayette
20	NOEUD PAP'
21	Capillarité et perspectives
22	VERT DE BLANC
23	Sans Titre (Glissement Progressif de la Trame)
24	LES COURS URBAINES
25	CAMPUS DE LA BOURDONETTE
26	DARWINETTE
27	C_49.067
28	RENCONTRE
29	AIR ET SOLEIL
30	5000.6000.7000
31	La Place
32	VILLE CONTINUE
33	vis-à-vis
34	ville et cité
35	holo(s)cène
36	«H»

37	Ab Urbe condita
38	Ville sur la Ville
39	MANHATTAN CLUB
40	SYNERGY
41	PAYSAGES COPRODUITS
42	stella
43	Take care
44	Dr. No
45	Quartier Santé / Cité Jardin
46	synapses
47	PONG
48	pièce à pièce
49	CAMPUS CITY
50	La Plaine Santé
51	Banquet
52	LES QUATRE
53	ACIDE ACÉTYLSALICYLIQUE
54	SOIN QUOTIDIEN
55	ORIGAMI
56	VITAL
57	le campus vert
58	RIVIERA
59	PROSCENIUM
60	Campus Santé
61	OLMSTED
62	L'ARCHIPEL DES SAVOIRS
63	MONADE
64	MEDINA
65	MO'AI
66	DIVER-CITÉ
67	MAX
68	BORROMEE
69	TOPOS
70	C55 H72 O5 N4 Mg

4.2 Délibérations du jury

session des 13, 14 et 21 avril 2016

Introduction et rappel des objectifs

Le Président du jury salue les membres du jury et ouvre la session.

Il présente les différents membres et rappelle le déroulement et les objectifs du 1^{er} degré, les points forts du programme du concours, ainsi que le respect du règlement SIA 142. Le jury devra sélectionner au maximum 8 projets pour un développement au 2^e degré du concours.

Acceptation des projets au jugement

Tous les projets sont parvenus à l'organisateur dans les délais et le respect de l'anonymat, en respectant les points essentiels du règlement de la procédure et du cahier des charges.

L'ensemble des projets est accepté au jugement.

Toutefois, les projets n° 19 et 35, qui proposent le programme LET (logements d'étudiants) en dehors du périmètre du concours de projets, sont exclus des prix.

Présentation des projets réceptionnés

Le jury prend connaissance de l'ensemble des 70 projets, commentés par M. Rezakhanlou, architecte.

1^{er} tour d'élimination

Après discussions et prise de connaissance approfondie de l'ensemble des projets, le jury procède à un 1^{er} tour éliminatoire.

Le jury décide d'éliminer les projets suivants :

N°	DEVISE
6	NEPTUNE
10	Séquences Urbaines
17	CODE-BARRES ET TRAIT D'UNION
22	VERT DE BLANC
23	Sans Titre (Glissement Progressif de la Trame)
26	DARWINETTE
27	C_49.067
38	Ville sur la Ville
57	le campus vert
68	BORROMEE
69	TOPOS

2^e tour d'élimination

Après de nouvelles délibérations, basées sur les critères d'appréciation définis dans le cahier des charges, le jury décide d'éliminer au second tour les projets suivants :

N°	DEVISE
4	SANTÉ BONHEUR
7	LE CRAPAUD HEUREUX
8	FORUM
9	OXO
11	STOA
12	ANTES
13	l'arbre de vie
16	alvéole
18	Archipel
19	Lafayette
20	NOEUD PAP'
21	Capillarité et perspectives
25	CAMPUS DE LA BOURDONNETTE
29	AIR ET SOLEIL
31	La Place
32	VILLE CONTINUE
35	holo(s)cène
36	«H»
39	MANHATTAN CLUB
40	SYNERGY
42	stella
43	Take care
45	Quartier Santé / Cité Jardin
46	synapses
47	PONG
49	CAMPUS CITY
50	La Plaine Santé
54	SOIN QUOTIDIEN
56	VITAL
58	RIVIERA
59	PROSCENIUM
60	Campus Santé
62	L'ARCHIPEL DES SAVOIRS
63	MONADE
64	MEDINA
65	MO'AI
66	DIVER-CITÉ
70	C55 H72 O5 N4 Mg

Tour de repêchage

Le jury décide de procéder à une revue des 49 projets éliminés aux 1^{er} et 2^e tours d'élimination pour repêchage :

Aucun projet n'est repêché.

Revue des projets par les spécialistes-conseils

Accompagnés du président du jury, les spécialistes-conseils examinent les 21 projets restants. Ils commentent leurs conclusions au jury lors d'un passage en revue des projets restants.

3^e tour d'élimination

Après discussions et prise de connaissance approfondie de l'ensemble des projets, le jury procède à un 3^e tour éliminatoire.

Le jury décide d'éliminer les projets suivants :

N°	DEVISE
1	134213
2	Parallèles
3	MILLE PLATEAUX
5	BEGUINAGE
14	BZZZ
15	entrelacé
28	RENCONTRE
34	ville et cité
37	Ab Urbe condita
44	Dr. No
48	pièce à pièce
55	ORIGAMI
67	MAX

Tour de repêchage

Le jury décide de procéder à une revue des 13 projets éliminés au 3^e tour d'élimination pour repêchage :

Aucun projet n'est repêché.

Sélection des projets pour le 2^e degré du concours

Après avoir passé en revue l'ensemble des projets, le jury décide de retenir 8 propositions à développer par les concurrents lors du second degré du concours. Il s'agit des projets :

N°	DEVISE
24	LES COURS URBAINES
30	5000.6000.7000
33	vis-à-vis
41	PAYSAGES COPRODUITS
51	Banquet
52	LES QUATRE
53	ACIDE ACÉTYLSALICYLIQUE
61	OLMSTED

Suite de la procédure

Le jury émet ses critiques et recommandations pour le développement des 8 projets retenus au 2^e degré du concours. Il définit quelques ajustements à apporter au « Cahier des charges ». De nouvelles annexes sont ajoutées afin de préciser certains aspects et d'aider les concurrents à répondre aux besoins du maître de l'ouvrage et des futurs utilisateurs, dans le respect du budget annoncé.

Fin de la session de jury du 1^{er} degré du concours

5. 2^e degré du concours

Les documents du 2^e degré du concours et la critique individuelle de chaque projet, validés par l'ensemble du jury, ont été transmis aux 8 architectes via notaire le 13 mai 2016.

Forts des critiques du jury, les participants ont poursuivi le développement de leur projet.

5.1 Contrôle de conformité

À l'issue du premier degré du concours, le jury a décidé de retenir 8 projets, pour développement dans le deuxième degré du concours:

N°	DEVISE
24	LES COURS URBAINES
30	5000.6000.7000
33	vis-à-vis
41	PAYSAGES COPRODUITS
51	Banquet
52	LES QUATRE
53	ACIDE ACÉTYLSALICYLIQUE
61	OLMSTED

Huit projets ont été réceptionnés par le notaire Me Rodondi, à Lausanne, qui a effectué le contrôle du respect des conditions de rendu (anonymat et délais).

Le contrôle technique des projets a été effectué par le bureau FREI REZAKHANLOU ARCHITECTES. L'analyse a porté sur les points suivants :

- conformité des documents remis ;
- conformité aux exigences des périmètres du concours, des limites des constructions et du gabarit.

5.2 Expertise des projets

Les spécialistes-conseils se sont réunis entre le 22 et le 29 août à l'ECAL et ont procédé à l'expertise des 8 projets rendus au 2^e degré :

PPA URBANISME

Mme Lisa-Lou Bruyas – COMMUNE DE CHAVANNES-PRÉS-RENENS

M. Fabiano Bianchetti – ARCHITECTE, CHEF DE PROJET, DFIRE-SIPAL,
ÉTAT DE VAUD

Mme Pascale Pacozzi – CHEFFE DE PROJET, DTE-SDT, ÉTAT DE VAUD

M. Emmanuel Colomb – FARRA ZOUMBOULAKIS ARCHITECTES-URBANISTES,
LAUSANNE

PPA – ENVIRONNEMENT

M. Jérôme Duval – ECOSCAN, LAUSANNE

PPA – MOBILITÉ

M. Sylvain Guillaume-Gentil – TRANSITEC, LAUSANNE

CONFORMITÉ – SURFACES ET VOLUMES

M. Kaveh Rezakhanlou – FREI REZAKHANLOU ARCHITECTES SA,
LAUSANNE/GENÈVE

CONFORMITÉ – ARCHITECTURALE

M. Pierre de Almeida – RESPONSABLE DE MISSION, DFJC-DGES, ÉTAT DE VAUD

Mme Karin Gallati Baldy – RESPONSABLE DE PROJETS, HAUTES ÉCOLES,
SEFRI, BERNE

ÉCONOMISTE DE LA CONSTRUCTION

M. Bernard Flach – ÉCONOMISTE DE LA CONSTRUCTION, REGTEC SA,
LAUSANNE

INGÉNIEUR CIVIL

M. Dr M. Fernandez Ruiz – INGÉNIEUR CIVIL, MFIC SA, LAUSANNE

INGÉNIEUR CVSE

M. Flourentzos Flourentzou – ESTIA, LAUSANNE

M. Pierre Renaud – PLANAIR SA INGÉNIEURS CONSEILS, LA SAGNE

ARCHITECTE-PAYSAGISTE

M. Lukas Schweingruber – STUDIO VULKAN LANDSCHAFTSARCHITEKTUR
GMBH, ZÜRICH

UTILISATEURS C4

M. Serge Gallant – DIRECTEUR DU CENTRE DES FORMATIONS, CHUV,
LAUSANNE

Dr Dominique Truchot-Cardot – SPÉCIALISTE SIMULATION/E-LEARNING,
ELS, LAUSANNE

Dr Raphaël Bonvin – RESPONSABLE DE L'UNITÉ PÉDAGOGIQUE, FBM-UNIL

Dr Lionel Trueb – MÉDECIN ASSOCIÉ, SERVICE DES URGENCES, CHUV,
LAUSANNE

M. Jonas Csakodi – MAÎTRE D'ENSEIGNEMENT, HESAV, LAUSANNE

UTILISATEURS HESAV

M. Daniel Antonetti – RESPONSABLE DES INFRASTRUCTURES, HESAV,
LAUSANNE

M. Carlos Masias-Valdes, DOYEN DES RELATIONS INTERNATIONALES,
HESAV, LAUSANNE

Mme Anne Gerber – MAÎTRE D'ENSEIGNEMENT EN SOINS INFIRMIERS,
HESAV, LAUSANNE

UTILISATEURS LET/ AER

M. Etienne Jacquin – CHEF DE PROJET, DIVISION LOGEMENTS,
ÉTAT DE VAUD

Mme Marie Le Drean – ETUDIANTE, REPRÉSENTANTE DES LOCATAIRES, FMEL

5.3 Délibérations du jury

session des 31 août et 1 septembre 2016

Introduction et rappel des objectifs

Le Président du jury salue les membres du jury et ouvre la session.

Il présente les différents membres, rappelle les objectifs ainsi que les données essentielles du cahier des charges du 2^e degré. Le jury devra sélectionner un projet lauréat, établir un classement des 8 projets retenus au 2^e degré et répartir les prix.

Acceptation des projets au jugement

Tous les projets sont parvenus à l'organisateur dans les délais et le respect de l'anonymat, en respectant tous les points du règlement de la procédure et du cahier des charges.

L'ensemble des projets est accepté au jugement.

Présentation des projets réceptionnés, K. Rezakhanlou

Le jury prend connaissance du développement des 8 projets retenus et de leur évolution entre le 1^{er} et le 2^e degré.

Présentation des expertises des spécialistes-conseils

Le résultat des expertises est présenté au jury. Les spécialistes-conseils relèvent dans leurs analyses les points forts et les points faibles des projets. Les membres du jury ont la possibilité de consulter les experts en leur posant toutes les questions qu'ils jugent nécessaires à la compréhension des projets et de leur analyse.

Le jury décide que tous les projets sont admis à la répartition des prix malgré certains écarts au cahier des charges du concours sur les aspects énergétiques et de l'utilisation des locaux, ils peuvent être classés selon l'art. 22.3 du règlement SIA 142.

Délibération et classement des projets

Les délibérations autour des projets retenus pour le 2^e degré donnent lieu à de riches débats, basés sur les critères de jugements énoncés dans le cahier des charges. Leurs qualités et défauts sont mis en perspective avec les objectifs des différents partenaires de cette opération avec le souci de choisir *in fine*, avec l'aide des membres professionnels du jury, une proposition commune forte et qualitative.

L'évolution des discussions, l'analyse fine, la comparaison, la confrontation successive des projets permettent tour à tour d'éliminer certaines propositions :

N°	DEWISE	
24	LES COURS URBAINES	n'est pas retenu
33	vis-à-vis	n'est pas retenu
41	PAYSAGES COPRODUITS	n'est pas retenu
52	LES QUATRE	n'est pas retenu
53	ACIDE ACÉTYLSALICYLIQUE	n'est pas retenu

Avant de procéder au classement définitif, un tour de repêchage est demandé.

N°	DEWISE	
41	PAYSAGES COPRODUITS	est repêché
52	LES QUATRE	est repêché

Les 5 projets suivants sont retenus pour le classement définitif et les prix :

N°	DEWISE
30	5000.6000.7000
41	PAYSAGES COPRODUITS
51	Banquet
52	LES QUATRE
61	OLMSTED

Le projet n° 51 Banquet, soutenu à l'unanimité des membres du jury et de l'ensemble des représentants du maître de l'ouvrage, à l'issue des délibérations est choisi comme projet lauréat et classé au 1^{er} rang.

Le jury procède au classement définitif et confirme le choix du projet lauréat.

Prix, mentions et indemnités

La somme globale des prix du concours s'élève à 530 000.- CHF HT, que le jury décide de répartir comme suit :

N°	DEWISE	RANG	PRIX	MONTANT HT
51	Banquet	1 ^{er} rang	1 ^{er} prix	75 000.-
			indemnité	+ 35 000.-
61	OLMSTED	2 ^e rang	2 ^e prix	65 000.-
			indemnité	+ 35 000.-
30	5000.6000.7000	3 ^e rang	3 ^e prix	55 000.-
			indemnité	+ 35 000.-
52	LES QUATRE	4 ^e rang	4 ^e prix	30 000.-
			indemnité	+ 35 000.-
41	PAYSAGES COPRODUITS	5 ^e rang	5 ^e prix	20 000.-
			indemnité	+ 35 000.-
24	LES COURS URBAINES		indemnité	35 000.-
33	vis-à-vis		indemnité	35 000.-
53	ACIDE ACÉTYLSALICYLIQUE		indemnité	35 000.-

Recommandations du jury

Le jury recommande au maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude du projet n° 51 Banquet, dans une perspective de dialogue entre son auteur et les différents acteurs actuels et futurs de cette opération.

Levée de l'anonymat

Après l'établissement du classement et l'attribution des prix, Me Rodondi et le président du jury procèdent à l'ouverture des enveloppes cachetées contenant les fiches d'identification des concurrents, en présence du jury.

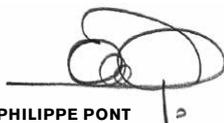
Fin de la session de jury du 2^e degré du concours.

6. Approbation

Le présent rapport est approuvé par le jury le 20 septembre 2016.



EMMANUEL VENTURA
PRÉSIDENT DU JURY,
ARCHITECTE CANTONAL, DFIRE-SIPAL,
ÉTAT DE VAUD



PHILIPPE PONT
ARCHITECTE, CHEF DE SERVICE DFIRE-SIPAL,
ÉTAT DE VAUD



CATHERINE BORGHINI-POLIER
ARCHITECTE, DIRECTRICE CIT-S, CHUV



DORIS WÄLCHLI
ARCHITECTE,
BRAUEN WÄLCHLI ARCHITECTES, LAUSANNE



JEAN-PIERRE DÜRIG
ARCHITECTE,
DÜRIG AG, ZÜRICH



PHILIPPE RAHM
ARCHITECTE,
PHILIPPE RAHM ARCHITECTES, PARIS



THOMAS PULVER
ARCHITECTE,
GRABER PULVER ARCHITEKTEN, ZÜRICH



FRANÇOIS DE PLANTA
ARCHITECTE,
DE PLANTA PORTIER ARCHITECTES, GENÈVE



CHANTAL OSTORERO
DIRECTRICE GÉNÉRALE DFJC-DGES,
ÉTAT DE VAUD



ARIANE BAECHLER
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
DFJC-DGES, ÉTAT DE VAUD



JACQUES CHAPUIS
DIRECTEUR DE LA HEDS LA SOURCE,
LAUSANNE



MIREILLE CLERC
DIRECTRICE DE L'HESAV, LAUSANNE



FRANÇOIS GUICHON
DIRECTEUR DE LA FMEL, LAUSANNE



CLAUDE DAETWYLER
CHEF DU SERVICE DE L'URBANISME,
CHAVANNES-PRÈS-RENEVS



BENOIT FRUND
VICE-RECTEUR DE L'UNIL, LAUSANNE

OLIVIER ANDREOTTI
ARCHITECTE, ADJOINT DU CHEF DE LA
DIVISION SD, DFIRE-SIPAL, ÉTAT DE VAUD

CHRISTIAN EXQUIS
URBANISTE, RESPONSABLE DU GOP,
DTE-SDT, ÉTAT DE VAUD

ARIANE WIDMER PHAM
ARCHITECTE-URBANISTE,
CHEFFE DE PROJET, SDOL, LAUSANNE

FABRIZIO RAFFAELE
ARCHITECTE,
PRS ARCHITECTES, LAUSANNE

AURELIO MUTTONI
INGÉNIEUR CIVIL, MFIC SA, LAUSANNE

JEAN-DANIEL TISSOT
DOYEN FBM-UNIL,
MEMBRE DE LA DIRECTION DU CHUV

ISABELLE DÉCOSTERD
VICE-DOYENNE FBM-UNIL

SYLVIE MEYER
DOYENNE FILIÈRE ERGOTHÉRAPIE EESP,
LAUSANNE

ANNE-CLAUDE ALLIN
DIRECTRICE ADJOINTE DE LA HEDS
LA SOURCE

DANIEL DRAINVILLE
DIRECTEUR ADMINISTRATIF DE HESAV

VIVIENNE SELDEN
FMEL, LAUSANNE

YANN JEANNIN
DIRECTEUR SERVICE DES BÂTIMENTS UNIL

CORINNE MARTIN
CHEFFE DU SERVICE COMMUNES
ET LOGEMENT SCL, LAUSANNE

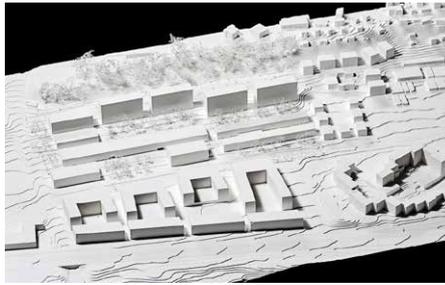
PHILIPPE CARDINAUX
RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT
RÉALISATIONS, RETRAITE POPULAIRE,
LAUSSANE

ANDRÉ GORGERAT
CHAVANNES-PRÈS-RENEVS

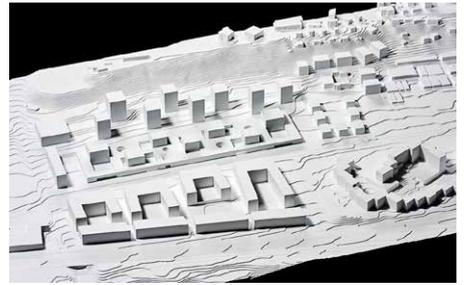
7. Levée de l'anonymat



1. 134213 p.79
ATELIER NORD SUD ARCHITECTES PARIS /FR



2. PARALLÈLES p.80
LUKAS MEYER E IRA PIATTINI
ARCHITETTI ETH FAS SIA OTIA LAMONE



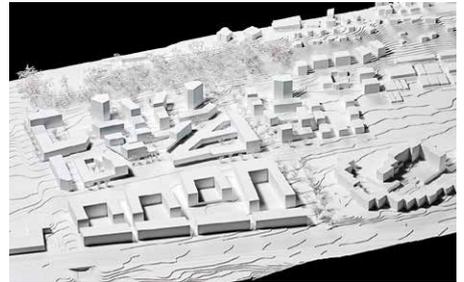
3. MILLE PLATEAUX p.81
LYRA LARA YVES REINACHER ARCHITEKTEN AG
ZÜRICH



4. SANTÉ BONHEUR p.82
ATELIER CUBE SA LAUSANNE
BONELL I GIL ARQUITECTES SLP BARCELONA /ES



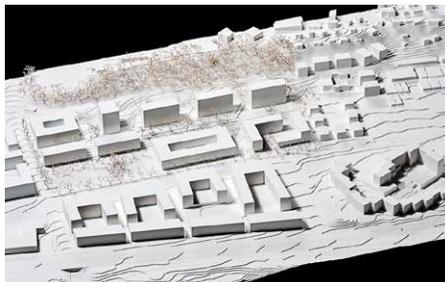
5. BEGUINAGE p.83
BOLD BORDEAUX /FR
ÉRIC TROUSSICOT & VINCENT GEOFFROY



6. NEPTUNE p.84
LOCALARCHITECTURE SÀRL LAUSANNE



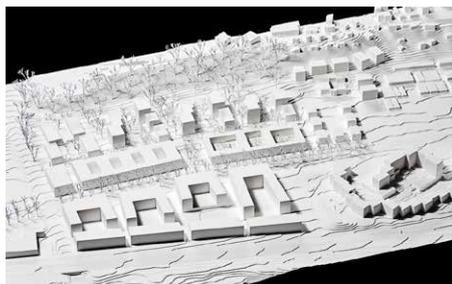
7. LE CRAPAUD HEUREUX p.85
CALDERON FOLCH SANSANEDAS ARQUITECTES SLP
BARCELONA /ES
AV62 ARQUITECTOS SLP BARCELONA / BILBAO /ES



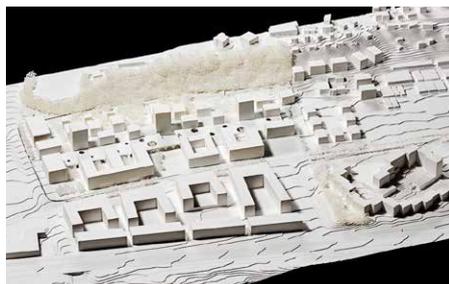
8. FORUM p.86
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES DELÉMONT



9. OXO p.87
RUPRECHT ARCHITEKTEN ZÜRICH



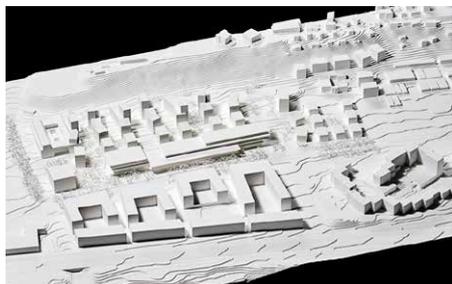
10. SEQUENCES URBAINES p.88
BAUART ARCHITEKTEN UND PLANER AG BERN



11. STOA p.89
LAROCHÉ BENOÎT ARCHITECTE TOULOUSE /FR



12. ANTES p.90
ASYMPTOTE ARCHITECTURE CAROUGE
MCD ARCHITECTES SÂRL GENÈVE



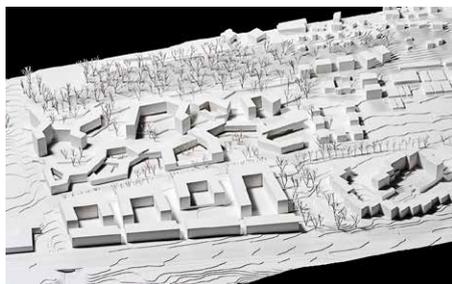
13. L'ARBRE DE VIE p.91
URBANITÉ(S) SÂRL GENÈVE



14. BZZZ p.92
NYX ARCHITECTES ZÜRICH



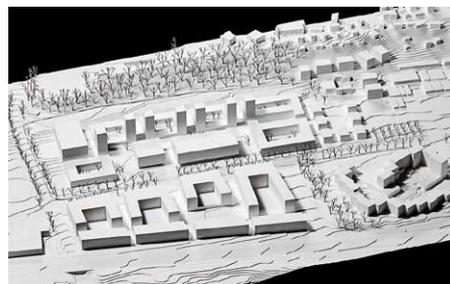
15. ENTRELACÉ p.93
BERREL BERREL KRÄUTLER AG ZÜRICH /BASEL



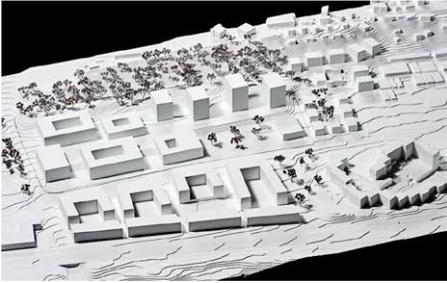
16. ALVÉOLE p.94
LUCA SELVA AG BASEL



17. CODES BARRES ET TRAIT p.95
AGPS ARCHITECTURE LTD ZÜRICH



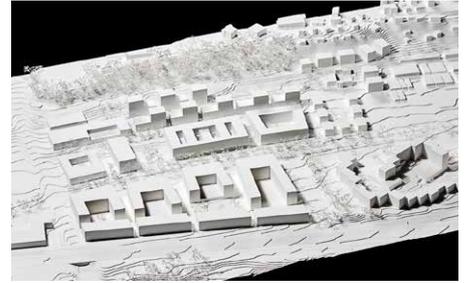
18. ARCHIPEL p.96
E2A PIET ECKERT UND WIM ECKERT ZÜRICH



19. LAFAYETTE p.97
VON BALLMOOS KRUCKER ARCHITEKTEN AG ZÜRICH



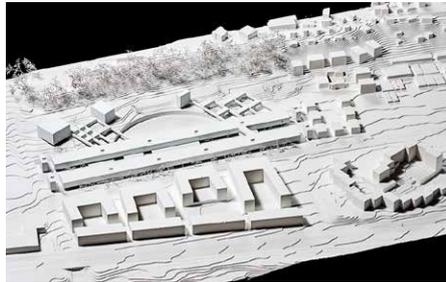
20. NOEUD PAP' p.98
STUDIO D'ARCHITECTURE
JEAN-DANIEL PASCHOUD PULLY



21. CAPILLARITÉ ET PERSPECTIVES p.99
GROUPE-6 GRENOBLE /FR



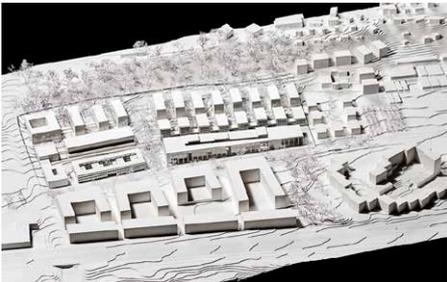
22. VERT DE BLANC p.100
TANGRAM-DESIGN SÂRL LAUSANNE



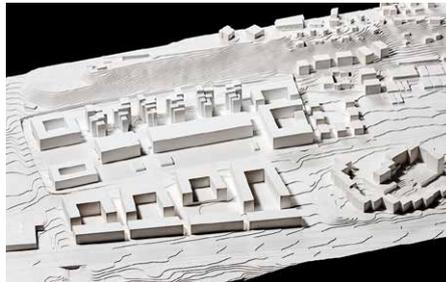
23. GLISSEMENT PROGRESSIF DE LA TRAME p.101
BERGER&BERGER PARIS /FR



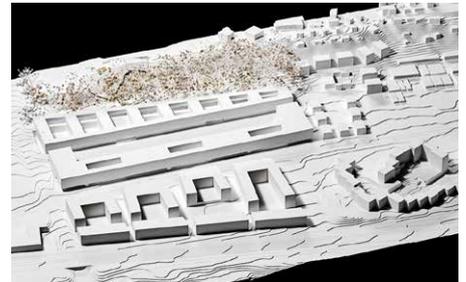
24. LES COURS URBAINES p.58
XDGA - XAVEER DE GEYTER ARCHITECTS BRUXELLES /BE
ZPF INGENIEURE AG BASEL
SORANE SA ECUBLENS
RICHARD CONSEILS & ASSOCIÉS SA GIVISIEZ



25. CAMPUS DE LA BOURDONNETTE p.103
L'AUC AS SÂRL FRANÇOIS DECOSTER PARIS /FR



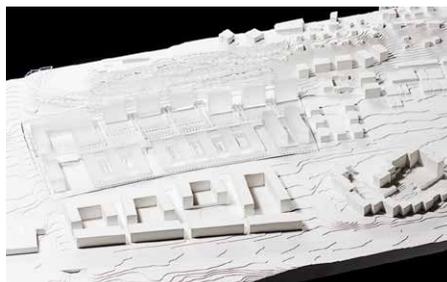
26. DARWINETTE p.104
ATELIER MARTEL PARIS /FR



27. C_49.067 p.105
STEFANO MOOR ARCHITETTO LUGANO
GUIDOTTI ARCHITETTI MONTE CARASSO



28. RENCONTRE p. 106
OLALQUIAGA ARQUITECTOS MADRID / ES



29. AIR ET SOLEIL p. 107
LUIS FIDEL CÁMARA MAMOLAR MADRID / ES



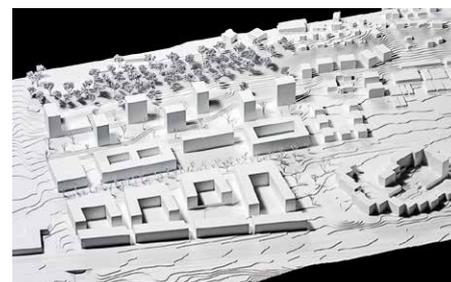
30. 5000.6000.7000 p. 40
MADE IN SÄRL GENÈVE
DR. LÜCHINGER + MEYER BAUINGENIEURE AG ZÜRICH
JAKOB FORRER SA MONT-S/LAUSANNE
H. SCHUMACHER INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE
HHM HEFTI. HESS. MARTIGNIONI. ZÜRICH AG AARAU



31. LA PLACE p. 109
MATHIEU MERCURIALI ARCHITECTE DPLG PARIS / FR



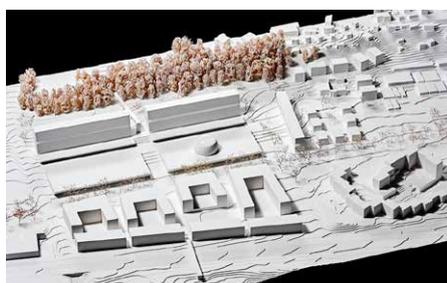
32. VILLE CONTINUE p. 110
DL-A, DESIGNLAB-ARCHITECTURE SA GENÈVE



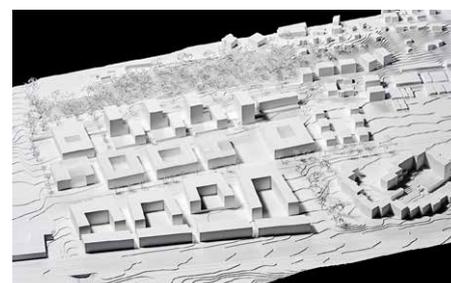
33. VIS-À-VIS p. 64
RAUMBUREAU GMBH ZÜRICH
ULAGA PARTNER AG BASEL
AMSTEIN + WALTHER SA GENÈVE / LAUSANNE
CAROLIN RIEDE ZÜRICH



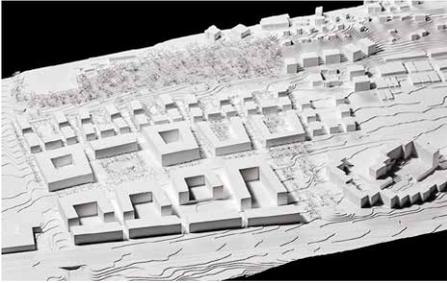
34. VILLE ET CITÉ p. 112
PARK ARCHITEKTEN AG ZÜRICH



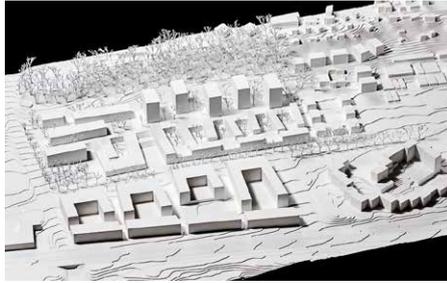
35. HOLO(S)CÈNE p. 113
FUCHS MÜHLE BACH PARTNER GMBH ZÜRICH



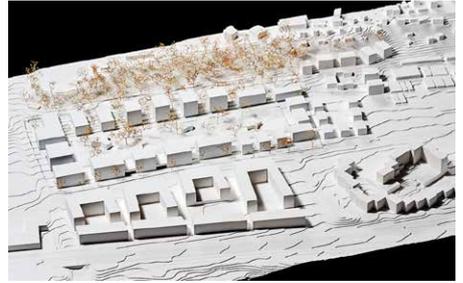
36. «H» p. 114
CONSORTIUM BHSF & MIJONG ZÜRICH / SION



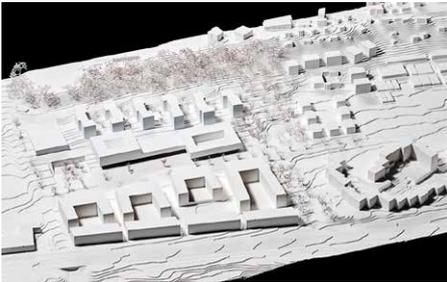
37. AB URBE CONDITA p. 115
NICOLAS DE COURTEN ARCHITECTE LAUSANNE



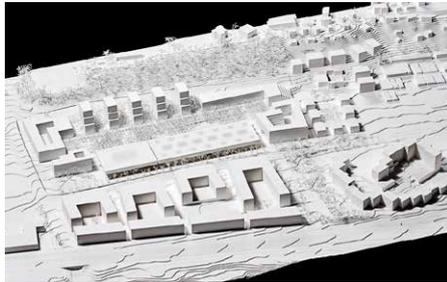
38. «VILLE SUR LA VILLE» p. 116
GD ARCHITECTES SA NEUCHÂTEL



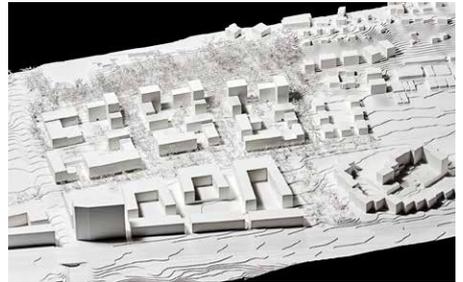
39. MANHATTAN CLUB p. 117
LVPH LAURENT VUILLEUMIER & PAUL HUMBERT
ARCHITECTES SÀRL FRIBOURG



40. SYNERGY p. 118
ITTEN + BRECHBÜHL SA LAUSANNE



41. PAYSAGES COPRODUITS p. 52
POST-OFFICE ARCHITECTES PARIS /FR
BUREAU D'ÉTUDES EGIS
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES /FR



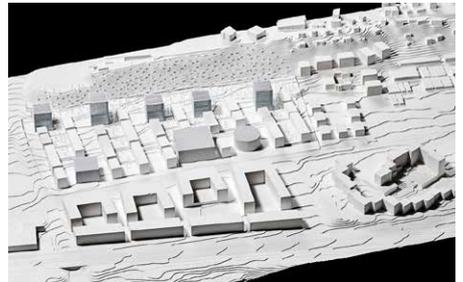
42. STELLA p. 120
TIMOTHÉE GIORGIS ARCHITECTES SÀRL GENÈVE



43. TAKE CARE p. 121
2B ARCHITECTES LAUSANNE



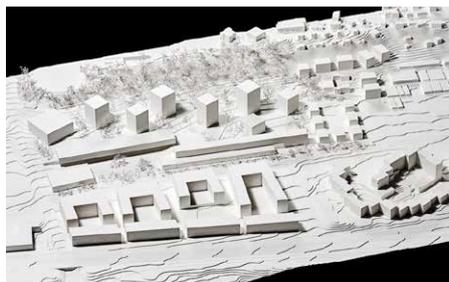
44. DR.NO p. 122
BW BONNARD WOEFFRAY ARCHITECTES MONTHÉY



45. QUARTIER SANTÉ / CITÉ JARDIN p. 123
OFFICE KGDVS & FEHLMANN BRUSSELS /BE
FEHLMANN ARCHITECTES SA MORGES



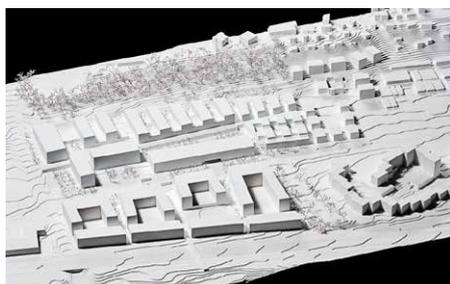
46. SYNAPSES p. 124
MPH ARCHITECTES LAUSANNE



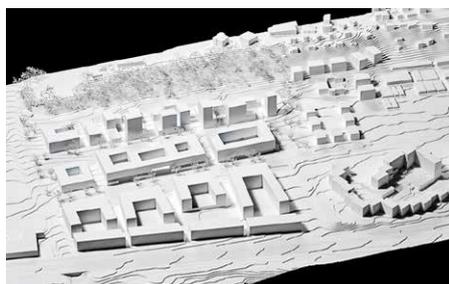
47. PONG p. 125
AEBY PERNEGER & ASSOCIÉS SA CAROUGE



48. PIÈCE À PIÈCE p. 126
AMR SOLIMAN & PATRICK ZURKIRCHEN
ARCHITEKTEN ETH BSA SIA ZÜRICH



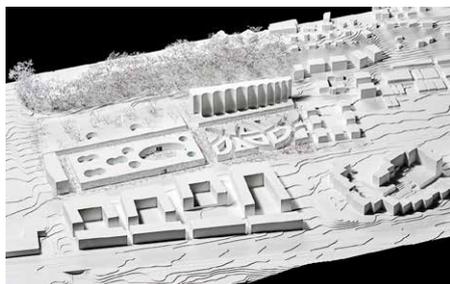
49. CAMPUS CITY p. 127
BRÅKER ARCHITECTES LAUSANNE



50. LA PLAINE SANTÉ p. 128
TVK ARCHITECTES URBANISTES PARIS /FR



51. BANQUET p. 28
JAN KINSBERGEN DIPL. ARCHITEKT ETH SIA ZÜRICH
DR. NEVEN KOSTIC GMBH EPFL SIA ZÜRICH
TODT GMÜR + PARTNER AG SCHLIEREN



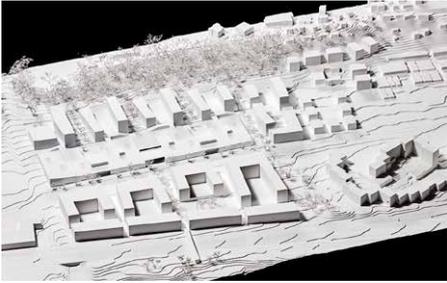
52. LES QUATRE p. 46
SCHNEIDER STUDER PRIMAS GMBH ZÜRICH
SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG ZÜRICH
RAPP TECHNIQUE DU BÂTIMENT SA LAUSANNE
DURABLE PLANUNG UND BERATUNG GMBH ZÜRICH
BIOME BIOLOGIE APPLIQUÉE ET PAYSAGES DELÉMONT



53. ACIDE ACETYSALICYLIQUE p. 70
BUNQ ARCHITECTES SA NYON
GALLETI & MATTER LAUSANNE
KURMANN & CRETTON SA MONTHÉY
SRG ENGINEERING INGÉNIEURS-CONSEILS
SCHERLER SA MONT-S/LAUSANNE
PERENZIA INGÉNIEURS SÄRL NYON



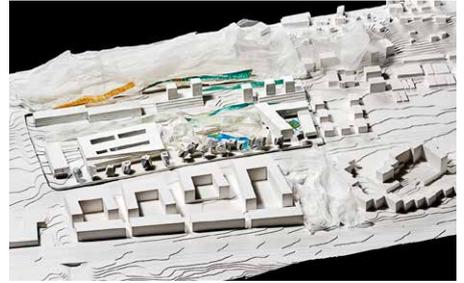
54. SOIN QUOTIDIEN p. 132
VVA VERZONE WOODS ARCHITECTES SÄRL VEVEY



55. ORIGAMI p. 133
JEAN-BAPTISTE FERRARI ET ASSOCIÉS SA LAUSANNE



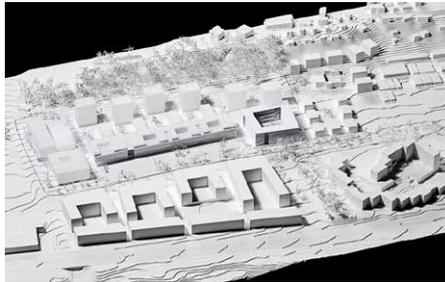
56. VITAL p. 134
ARQUITECTO SAMUEL GOMES



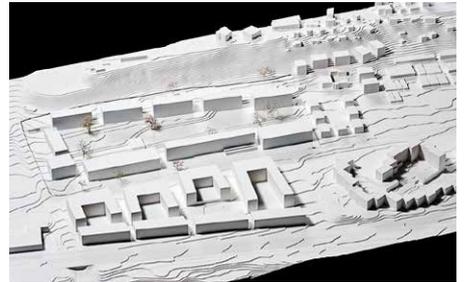
57. LE CAMPUS VERT p. 135
KATHERINE PERTICARI ARCHITECTURE ZÜRICH



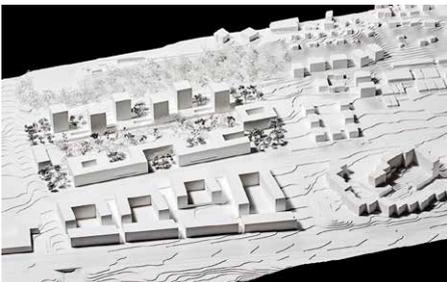
58. RIVIERA p. 136
YANNICK TROUBAT ARCHITECTURE URBANISME SÀRL
PARIS /FR



59. PROSCENIUM p. 137
RICHTER DAHL ROCHA & ASSOCIÉS ARCHITECTES SA
LAUSANNE



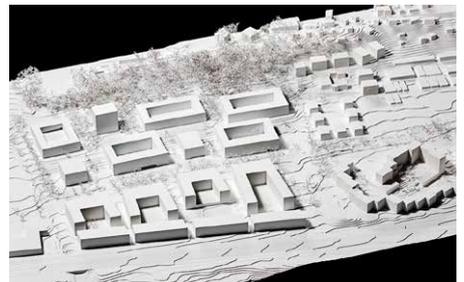
60. CAMPUS SANTÉ p. 138
CHRISTIAN KEREZ ZÜRICH



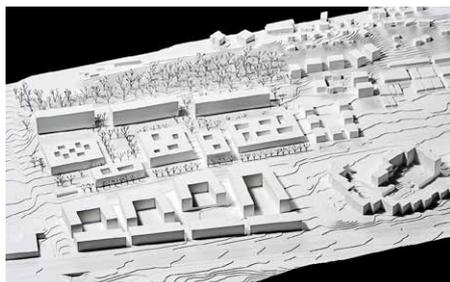
61. OLMSTED p. 34
GROUP8 SÀRL CAROUGE
THOMAS JUNDT INGÉNIEURS CIVILS SA CAROUGE
WEINMANN-ENERGIES SA MEYRIN
MAB INGÉNIERIE SA MORGES
PASCAL HEYRAUD ARCHITECTE PAYSAGISTE SÀRL
NEUCHÂTEL



62. L'ARCHIPEL DES SAVOIRS p. 140
DOLCI ARCHITECTES YVERDON-LES-BAINS



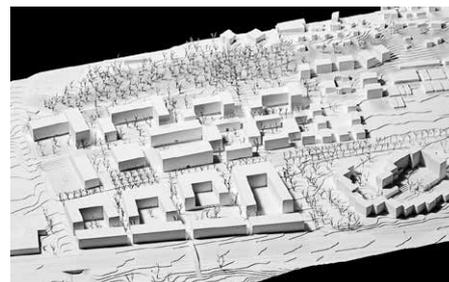
63. MONADE p. 141
GANDOLFI + CILACIAN ARCHITECTES GENÈVE



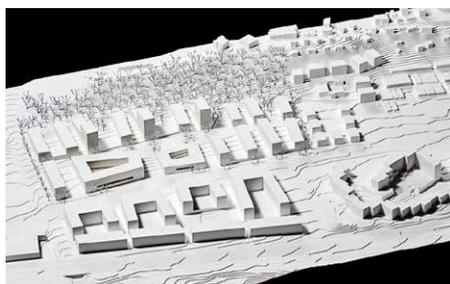
64. MEDINA p. 142
ATP KFP ARCHITEKTEN UND INGENIEURE AG ZÜRICH



65. MO'AI p. 143
MEIER + ASSOCIÉS ARCHITECTES GENÈVE



66. DIVER-CITÉ p. 144
SO-IL OFFICE LTD NEW YORK / US
HHF ARCHITEKTEN BASEL



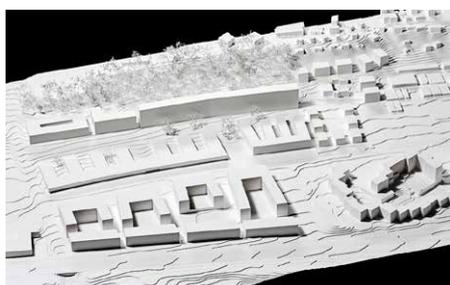
67. MAX p. 145
THOMAS JOUFFE ET PEDRO PENA



68. BORROMÉE p. 146
SAAS SÂRL GENÈVE
STUDIO 016 MILANO / IT
BAUKUH MILANO / IT



69. TOPOS p. 147
JEAN-GILLES DÉCOSTERD LAUSANNE



70. C55 H72 05 N4 MG p. 148
MERLINI-RIVIER ARCHITECTES LAUSANNE

8. Classement

51. **BANQUET** 1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX 110 000.- HT

JAN KINSBERGEN DIPL. ARCHITEKT ETH SIA ZÜRICH
 DR. NEVEN KOSTIC GMBH EPFL SIA ZÜRICH
 DR. SCHWARTZ CONSULTING AG ZUG
 TODT GMÜR + PARTNER AG SCHLIEREN

61. **OLMSTED** 2^E RANG / 2^E PRIX 100 000.- HT

GROUP8 SÀRL CAROUGE
 THOMAS JUNDT INGÉNIEURS CIVILS SA CAROUGE
 WEINMANN-ENERGIES SA MEYRIN
 MAB INGÉNIERIE SA MORGES
 PASCAL HEYRAUD ARCHITECTE PAYSAGISTE SÀRL NEUCHÂTEL

30. **5000.6000.7000** 3^E RANG / 3^E PRIX 90 000.- HT

MADE IN SÀRL GENÈVE
 DR. LÜCHINGER + MEYER BAUINGENIEURE AG ZÜRICH
 JAKOB FORRER SA MONT-S/LAUSANNE
 H. SCHUMACHER INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE
 HHM HEFTI. HESS. MARTIGNONI. ZÜRICH AG AARAU

52. **LES QUATRE** 4^E RANG / 4^E PRIX 65 000.- HT

SCHNEIDER STUDER PRIMAS GMBH ZÜRICH
 SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG ZÜRICH
 RAPP TECHNIQUE DU BÂTIMENT SA LAUSANNE
 DURABLE PLANUNG UND BERATUNG GMBH ZÜRICH

41. **PAYSAGE COPRODUITS** 5^E RANG / 5^E PRIX 60 000.- HT

POST-OFFICE ARCHITECTES PARIS /FR
 BUREAU D'ÉTUDES EGIS SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES /FR

24. **LES COURS URBAINES** 35 000.- HT

XDGA - XAVEER DE GEYTER ARCHITECTS BRUXELLES /BE
 ZPF INGENIEURE AG BASEL
 SORANE SA ECUBLENS
 RICHARD CONSEILS & ASSOCIÉS SA GIVISIEZ

33. **VIS-À-VIS** 35 000.- HT

RAUMBUREAU GMBH ZÜRICH
 ULAGA PARTNER AG BASEL
 AMSTEIN + WALTHERT SA GENÈVE/LAUSANNE
 CAROLIN RIEDE ZÜRICH

53. **ACIDE ACÉTYLSALICYLIQUE** 35 000.- HT

BUNQ ARCHITECTES SA NYON
 GALLETTI & MATTER LAUSANNE
 KURMANN & CRETTON SA MONTHÉY
 SRG ENGINEERING
 INGÉNIEURS-CONSEILS SCHERLER SA MONT-S/LAUSANNE
 PERENZIA INGÉNIEURS SÀRL NYON

ARCHITECTES
JAN KINSBERGEN
DIPL. ARCHITEKT ETH SIA
JAN KINSBERGEN

COLLABORATEURS
JONAS NAUEWLAERTZ DE AGE
SARA WIEDENBECK
GEORGIOS PAPOULIAS
MARCEL MOONEN
ALBERTO MAZZA
STEFANO ZENI

ADRESSE
FELDSTRASSE 133
8004 ZÜRICH

INGÉNIEUR CIVIL
DR. NEVEN KOSTIC GMBH EPFL SIA
ZÜRICH
DR. SCHWARTZ CONSULTING AG ZUG

PROJET LAURÉAT / PREMIER RANG / PREMIER PRIX

51. BANQUET

La force du projet Banquet réside dans la clarté de son concept ; des formes géométriques simples et facilement reconnaissables sont disposées dans la parcelle et accueillent chacune une entité spécifique du programme du concours.

La proposition apporte une réponse urbanistique convaincante en s'immiscant subtilement dans un environnement bâti très disparate, sans chercher à construire un petit morceau de ville. L'implantation s'adapte bien à la morphologie décomposée de l'Ouest lausannois.

La discontinuité des fronts bâtis le long des bords de la parcelle et le parfait équilibre entre les pleins et les vides contribuent à une bonne intégration de l'ensemble du programme dans un contexte rendu difficile par son hétérogénéité. La fragmentation apparente qui émane du plan masse ne nuit pas pour autant à sa cohésion.

L'écartement maintenu entre les bâtiments assure une grande perméabilité du site du Nord au Sud, du parc vers la route. La présence des bâtiments emblématiques et identifiables le long de la route cantonale est suffisamment affirmée pour révéler l'importance de cet ambitieux grand projet.

Le retrait des bâtiments par rapport à la route cantonale permet de maintenir une certaine distance vis-à-vis de ce qui va se construire de l'autre côté de la route. Ajouté à la symétrie parfaite des bâtiments, ce retrait permet de résoudre habilement la problématique du devant et du derrière.

La morphologie des bâtiments est adéquate pour l'utilisation qui en est faite ; la forme répond au programme qui lui est attribué et améliore la visibilité des fonctions. L'évidence de la forme primaire facilite également l'identification du contenu ; C4, HESAV et les logements d'étudiants se discernent clairement comme les icônes de ce futur campus. Ils se suivent dans une séquence élégante, rythmée et cohérente qui laisse de la place à la fluidité des circulations extérieures, à la transparence et aux dégagements.

L'organisation intérieure de C4 et de HESAV répond parfaitement aux attentes des utilisateurs, avec des espaces collectifs généreux et des circulations efficaces.

Quant aux espaces extérieurs, ils sont reliés dans un continuum qui couvre toute la parcelle, incitant à la balade et à la rencontre entre les étudiants, et s'ouvrant naturellement aux habitants du quartier. Cela répond en tout point à la demande.

La proposition n'est pas figée et offre des possibilités d'évolution. Elle donne l'idée d'un campus ouvert, dont l'unité est caractérisée par des bâtiments aux identités claires et dont l'indépendance donne la possibilité d'une construction en étapes.

Le jury formule les recommandations suivantes pour la suite des études : la mise en forme des espaces extérieurs sur le front de rue doit faire preuve de beaucoup d'attention, tout en maintenant l'idée du parc et sans distinction d'un avant et d'un arrière. La collaboration avec un architecte-paysagiste est essentielle.

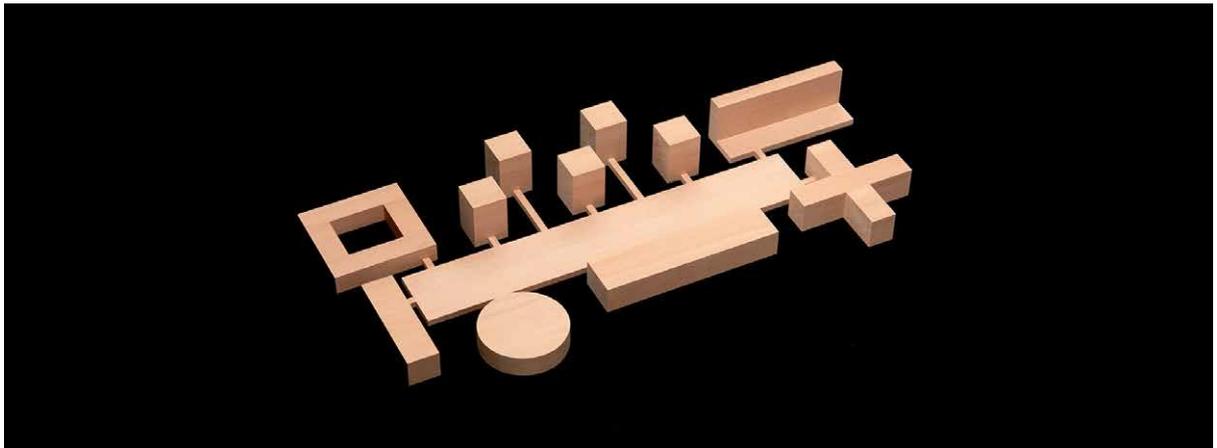
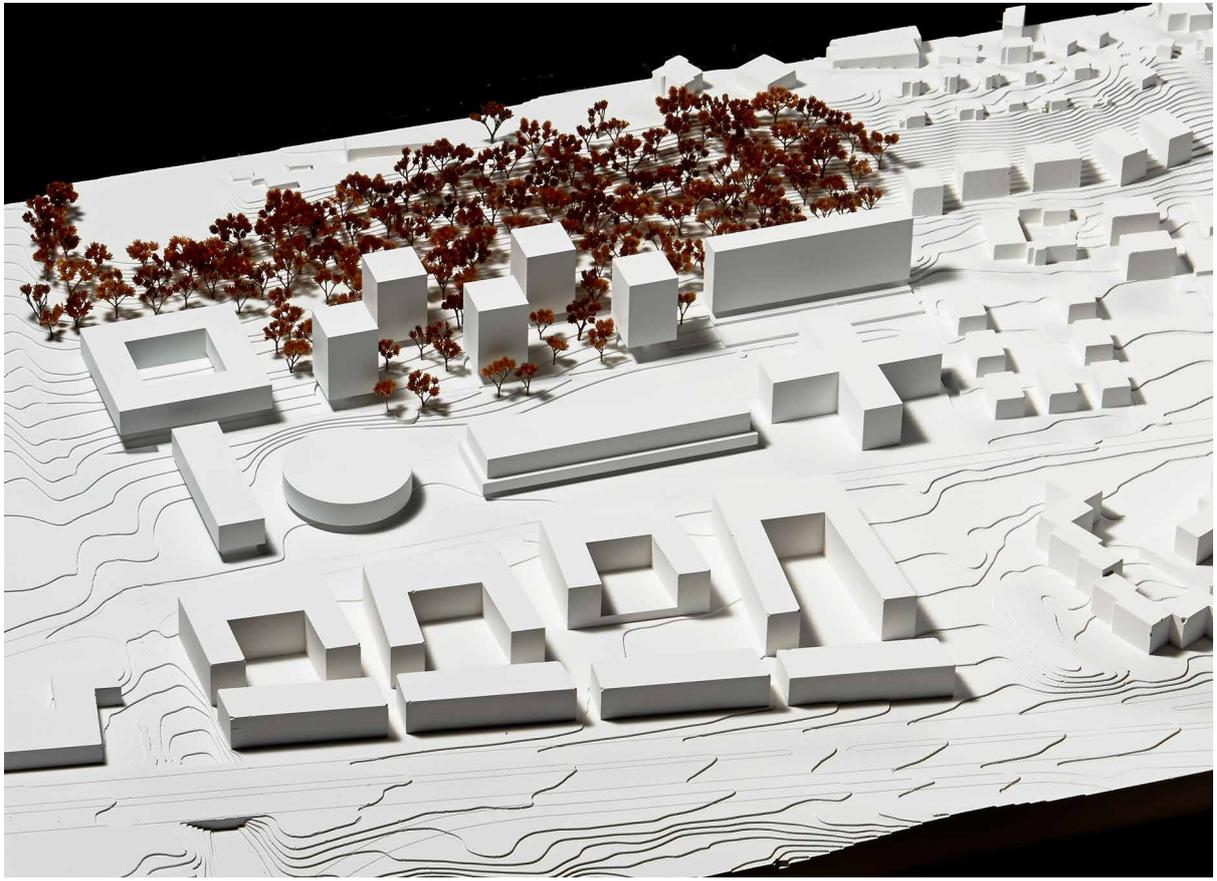
Il est primordial de préserver le caractère emblématique des quatre bâtiments principaux, en renforçant même leur caractère individuel afin de préserver la visibilité de leur fonction.

Les experts (PPA-urbanisme, PPA-mobilité, PPA-environnement, Conformités, Economie, Ingénieur civil, Ingénieur CVSE, Paysagiste, Utilisateurs C4, HESAV et Logements étudiants) ont jugé ce projet comme étant bon.

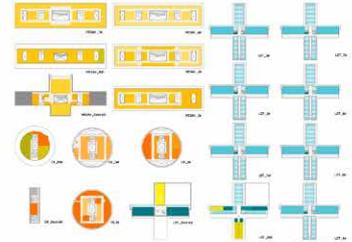
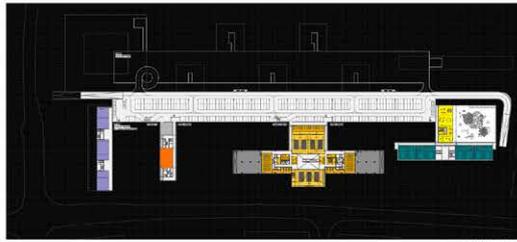
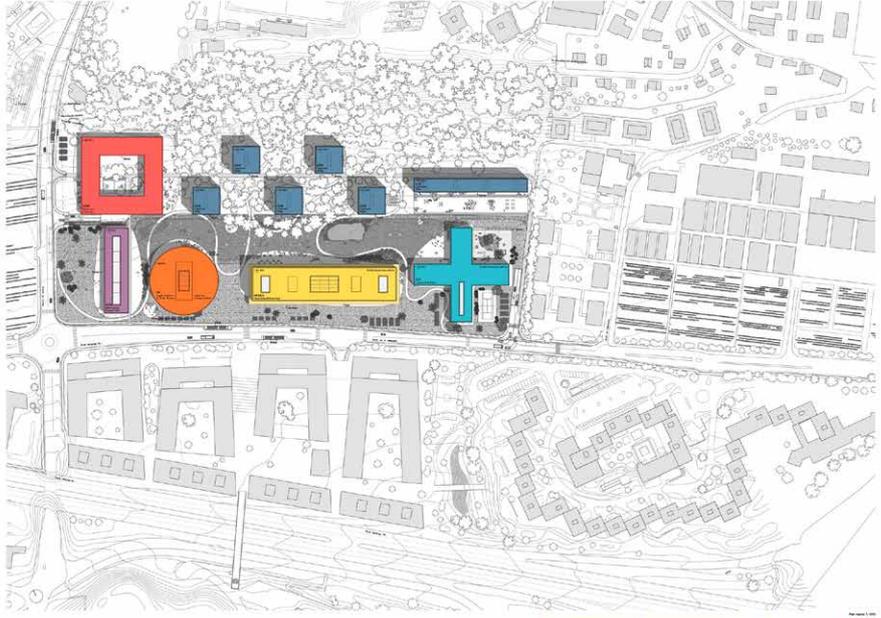
Ils relèvent que la cohérence énergétique générale appelle à une meilleure attention, notamment au niveau du confort estival et de l'intégration des énergies renouvelables. D'un point de vue technique, le parking enterré devra mieux répondre à la demande.

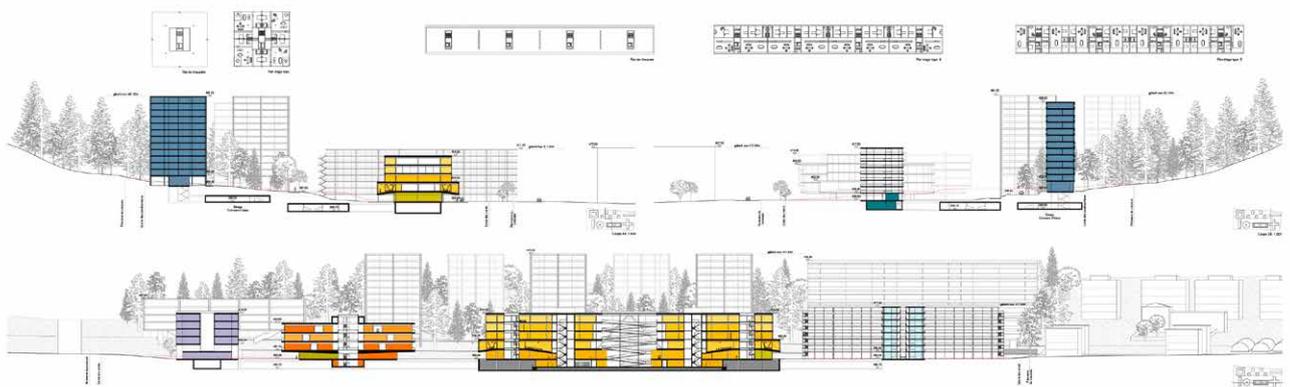
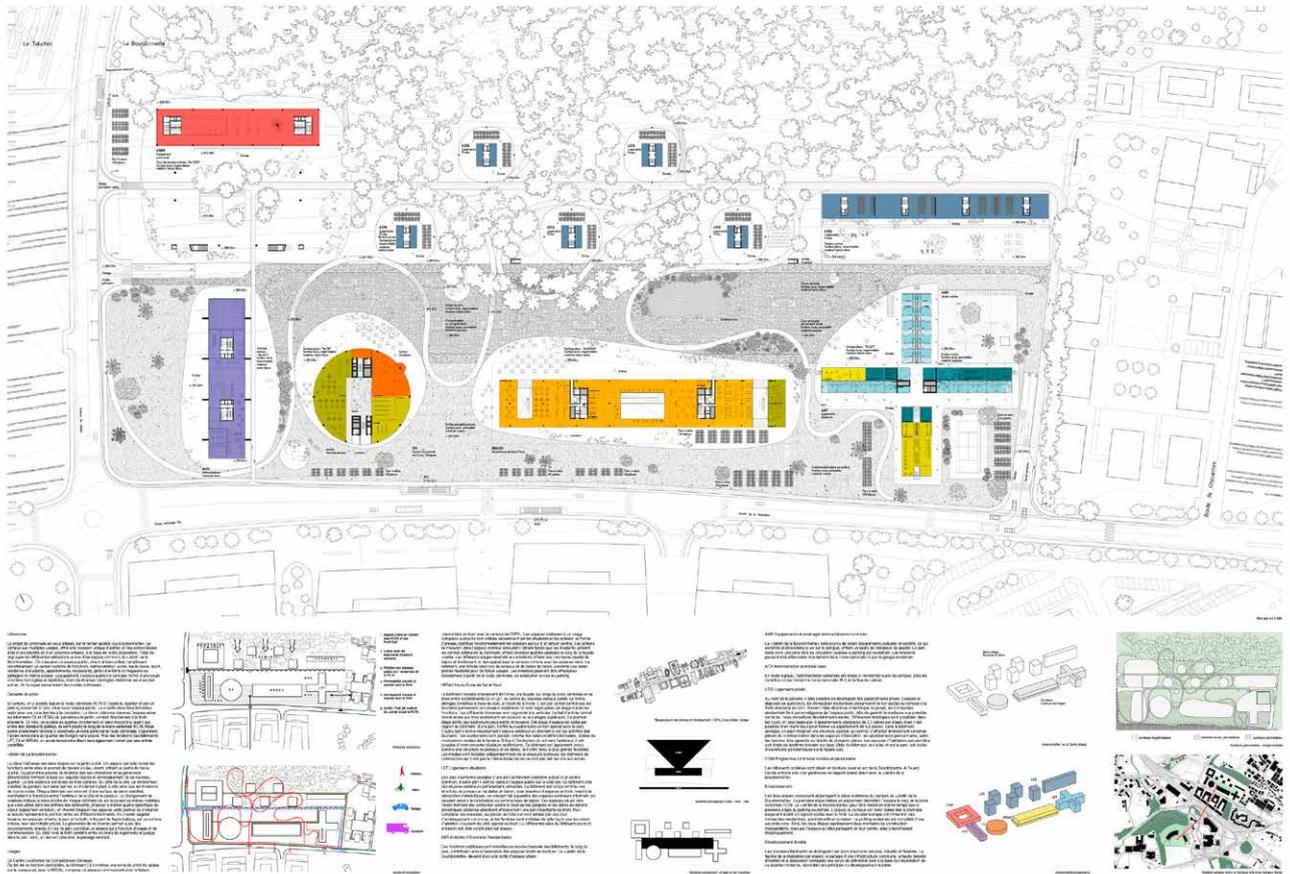
En conclusion, le jury salue cette proposition architecturale, qui a le potentiel de faire naître un lieu magnifique à vivre ensemble et empreint d'une forte identité.

C'est en toute simplicité que le projet répond à des objectifs clairement identifiés ; il en résulte une notion de campus universitaire, un campus qui interagit avec la cité au sens large, qui répond à la notion de santé et à l'interaction du citoyen.

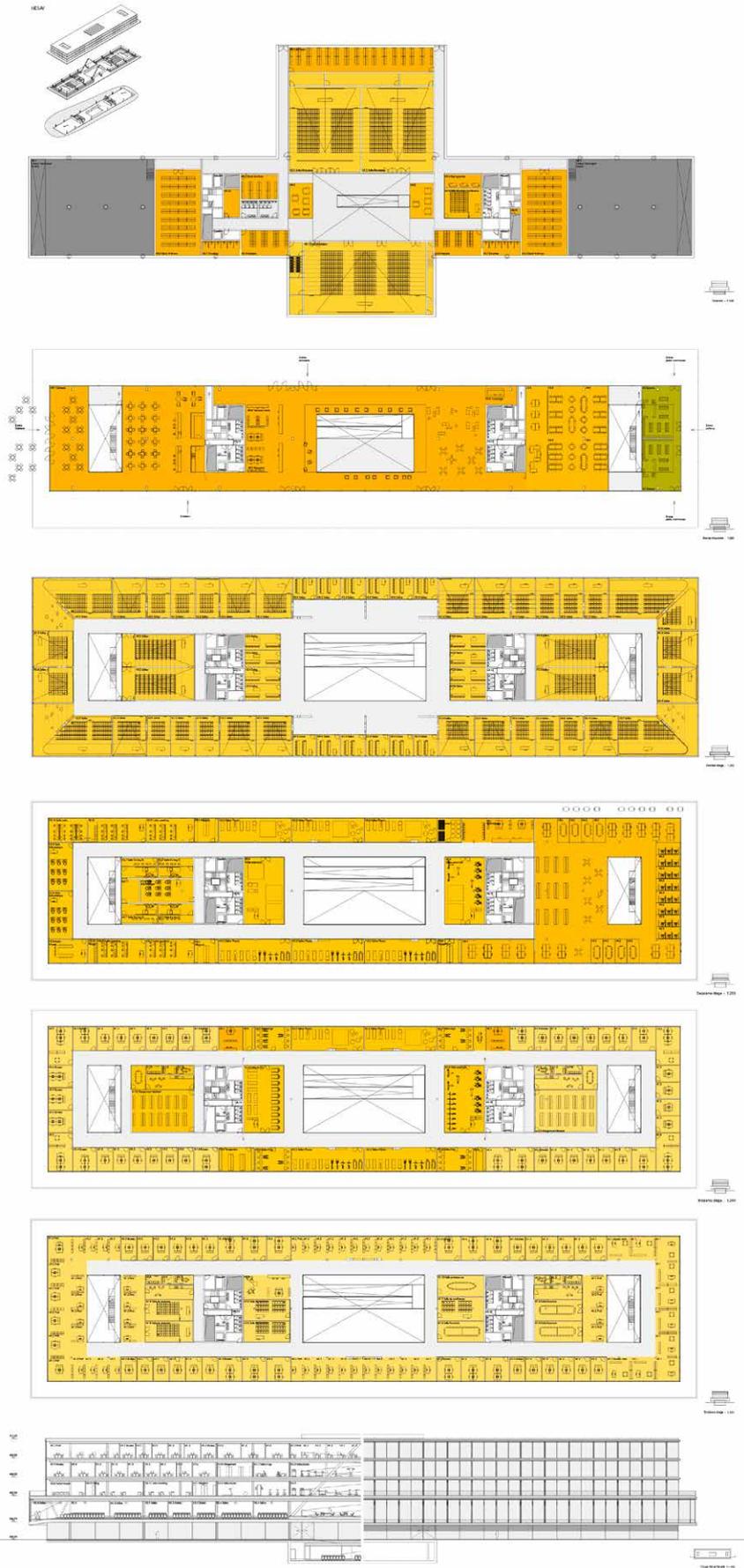
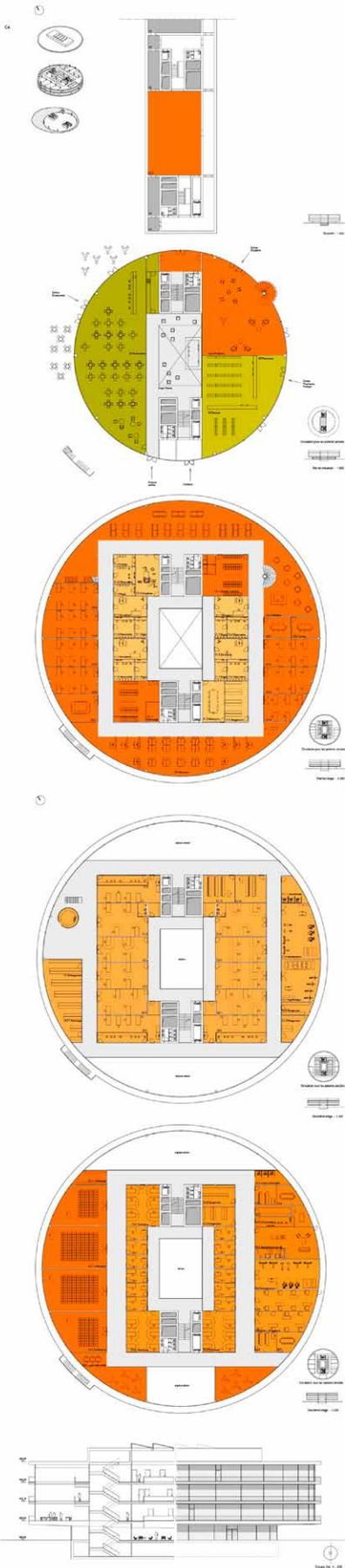


51. BANQUET





51. BANQUET



ARCHITECTES**GROUP8 SÀRL**

LAURENT AMMETER

ADRIEN BESSON

TARRAMO BROENNIMANN

COLLABORATEURS

OLIVIER FLEITH

ALEXANDRA DE LA CHAPELLE

CAMILLE ABEILLE

CLIO GACHOUD

JULIE CISTERNE

JORDI MALET PONSATI

LILI SZABO

OLGA WOZNIACKA

JULIEN POTIGNAT

ADRESSE

RUE BAYLON 2 BIS

1227 CAROUGE

DEUXIÈME RANG / DEUXIÈME PRIX

61. OLMSTED

Le projet OLMSTED se développe comme un ensemble de masses bâties qui s'étend d'un bout à l'autre de la parcelle le long de la route cantonale et forme une continuité homogène dont l'alignement s'écarte tantôt de la rue, tantôt du parc, pour laisser place à une succession de cours ouvertes connectées entre elles par une rue intérieure qui comprend les entrées des différentes entités. Constitué de rampes et d'escaliers, cet axe de distribution résout avec élégance la différence de niveau entre la route cantonale et le parc. Tel un vecteur social, il contribue à la création de l'identité du campus et favorise l'appropriation des espaces extérieurs par les utilisateurs. Les activités communes qui le jalonnent (restaurant, cafétéria, fitness et commerces) participent à son animation et concourent à en faire un lieu de vie convaincant pour un campus universitaire.

Au Nord de cette pièce urbaine, un parc central est précisément défini par les tours des logements privés et les deux bâtiments des administrations cantonale et communale. Il offre un bel espace de détente et de référence pour le quartier. Les cheminements sont fluides et les percements sous le bâtiment maintiennent une bonne perméabilité entre la route et le parc.

La volumétrie de cette grande pièce urbaine est à l'échelle du contexte et sa morphologie s'insère correctement dans le site.

D'un concept clair et précis, le dispositif proposé par ce parti identifie les particularités du site et répond aux exigences du cahier des charges, tout en apportant une organisation générale bien maîtrisée.

Le jury a beaucoup apprécié la simplicité de cette proposition aux articulations bien maîtrisées et au plan finement réglé.

Il pense que la distinction entre C4 et HESAV n'est pas suffisamment affirmée, que leur identité propre n'est pas assez perçue de l'extérieur.

Les plans comportent de très longs couloirs qui rendent le fonctionnement interne peu convivial pour les utilisateurs.

Les experts (PPA-urbanisme, PPA-mobilité, PPA-environnement, Conformités, Economie, Ingénieur civil, Ingénieur CVSE, Paysagiste, Utilisateurs C4, HESAV et Logements étudiants) ont jugé ce projet comme étant bon.

Ils relèvent que la construction d'un exosquelette, formé d'une double rangée de piliers en béton qui enveloppe trois des quatre façades, soulève quelques interrogations, notamment celle de comprendre la raison du dédoublement des piliers en façade alors qu'ils ne sont pas porteurs, ou encore de la présence de piliers devant certaines fenêtres. La double circulation nécessaire entre les patients simulés et les étudiants n'est pas bien traitée dans C4.

En conclusion, ce projet apporte une réponse finement élaborée avec la justesse d'un dispositif bien mesuré. Il n'en reste pas moins une proposition finie et figée, dans laquelle l'énergie et la fraîcheur innovatrice font un peu défaut. La morphologie est moins adaptable à la différenciation des usages.

INGÉNIEUR CIVIL

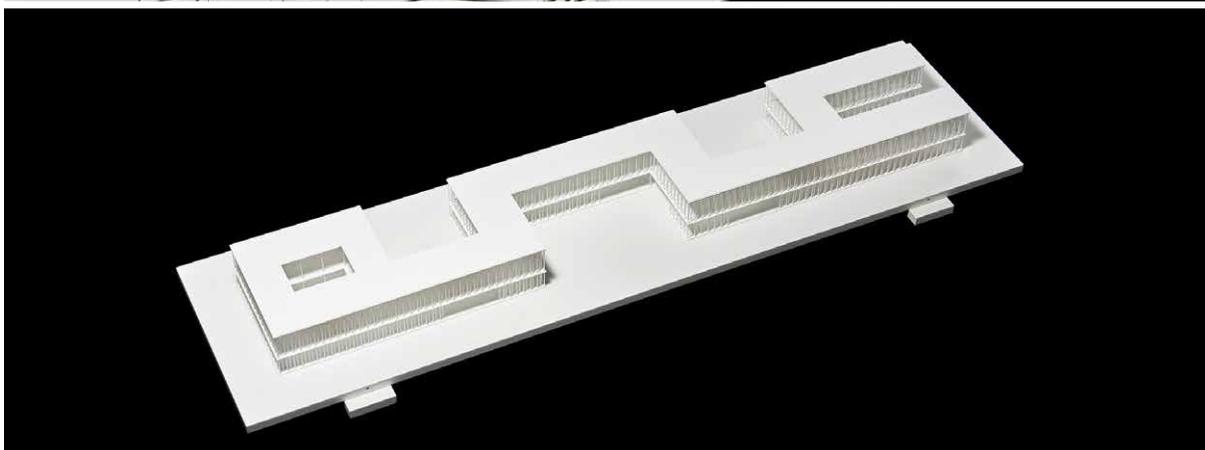
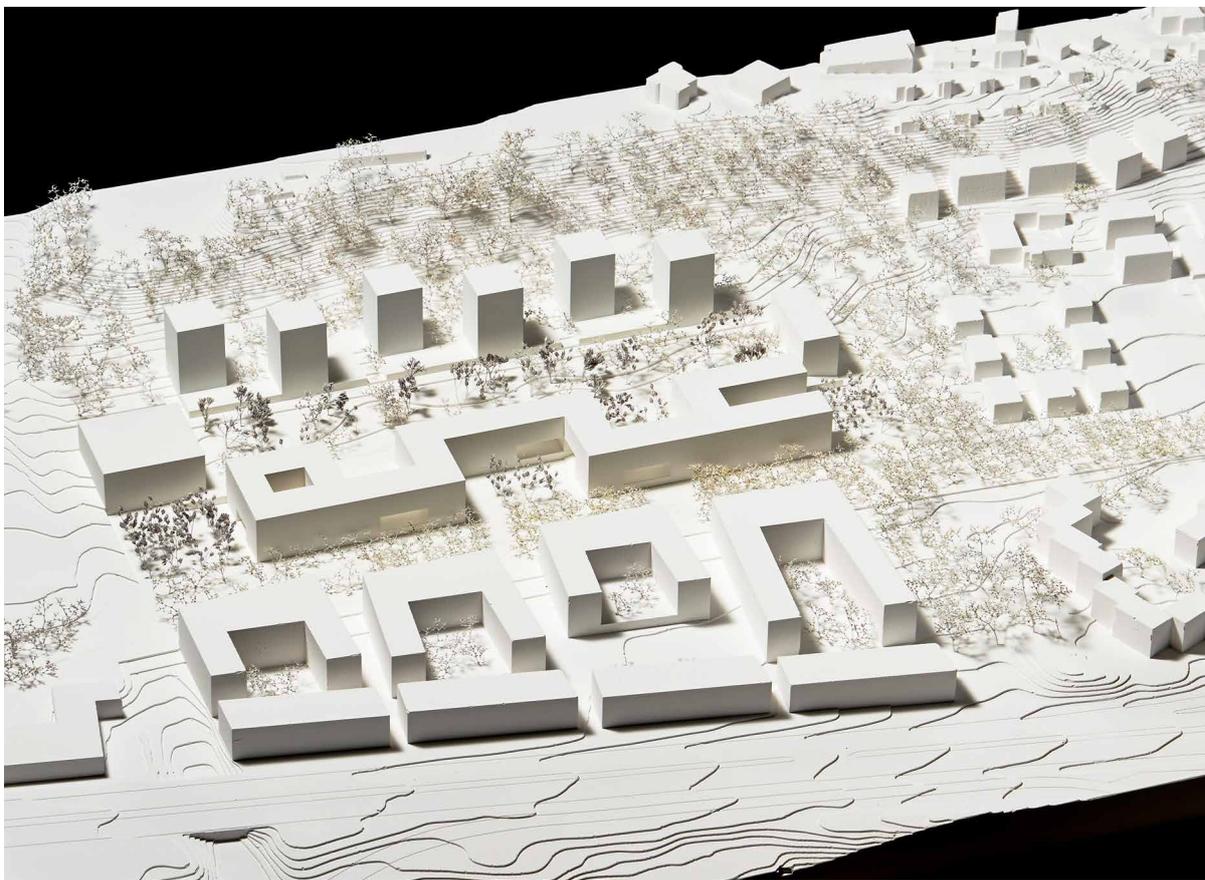
THOMAS JUNDT INGÉNIEURS CIVILS SA
CAROUGE
THOMAS JUNDT
GASTON KRÜGER
SYLVAIN DUBOIS

INGÉNIEUR C/V/S

WEINMANN-ENERGIES SA MEYRIN
ENRIQUE ZURITA
ANTHONY SCHARF
BERNARD KRIEG
CÉLINE GRANGE
ALESSANDRO CALLEA

INGÉNIEUR E

MAB INGÉNIERIE SA MORGES
GIUSEPPE FAGGION
JEAN-CLAUDE GHIDELLI
JUAN EDUARDO IBARRA
ALEXANDER LIEBLANG



61. OLMSTED

CONSULTANT PAYSAGISTE
PASCAL HEYRAUD ARCHITECTE
PAYSAGISTE SÀRL NEUCHÂTEL
PASCAL HEYRAUD
GIULIA VANNI
VALENTINE LAMBERT



Plan urbain
Le plan urbain définit le cadre général de l'aménagement du quartier, en tenant compte des contraintes existantes et des objectifs de développement durable. Il établit les principes directeurs pour l'implantation des bâtiments, les infrastructures et les espaces publics.

Classe et Atlas
Le plan de masse est divisé en zones d'usage différentes, chacune avec ses propres règles d'urbanisme. L'atlas fournit une vue d'ensemble de ces zones et de leur répartition sur le site.

Tracé des espaces
Le tracé des espaces publics est défini en fonction des besoins des habitants et des caractéristiques du terrain. Il prévoit des zones de circulation piétonne, des espaces verts et des zones de stationnement.

Figure continue
La figure continue illustre la manière dont les bâtiments et les espaces publics sont intégrés dans le tissu urbain. Elle met en évidence la continuité des lignes et des volumes.

High Line
Le High Line est une structure d'élévation qui permet de créer des terrasses et des espaces de détente sur les toits des bâtiments. Elle est conçue pour être accessible à tous et pour offrir une vue panoramique sur la ville.

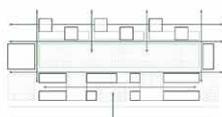
Facades
Les façades des bâtiments sont conçues pour être esthétiques et écologiques. Elles utilisent des matériaux durables et des techniques de construction innovantes pour réduire l'impact environnemental.

Développement durable
Le développement durable est au cœur de l'aménagement du quartier. Il implique l'utilisation de ressources renouvelables, la réduction des déchets et la promotion de modes de vie sains et équitables.

01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100



Vue depuis le parc

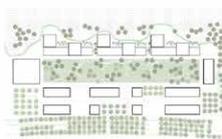


Structure spatiale

Prévoir et représenter les paysages
 Un travail à différentes échelles. Le paysage est représenté à l'échelle du site, du bâtiment, de la pièce et du détail. Les paysages sont représentés à l'échelle du site, du bâtiment, de la pièce et du détail. Les paysages sont représentés à l'échelle du site, du bâtiment, de la pièce et du détail.

Planorama
 Le planorama est un outil de travail qui permet de visualiser l'ensemble du site et de comprendre les relations spatiales entre les différents éléments du projet.

Stratégie paysagère
 La stratégie paysagère est un document qui définit les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour créer un environnement paysager de qualité.



Structure paysagère

Arborescence
 L'arborescence est un diagramme qui permet de visualiser la hiérarchie des arbres et des végétaux. Elle est utilisée pour définir la stratégie paysagère et pour guider le choix des espèces végétales.

Arborescence
 L'arborescence est un diagramme qui permet de visualiser la hiérarchie des arbres et des végétaux. Elle est utilisée pour définir la stratégie paysagère et pour guider le choix des espèces végétales.



Site map 1:500



Vue depuis le passage central



Élévation sud CA et LE1 1:200



Élévation ouest CA et HE1 1:200



coupe sur HE1 et BE1 de Bâtiment CA 1:200



HE Bât 1:500



HE Plan 1:500



HE Plan 1:500



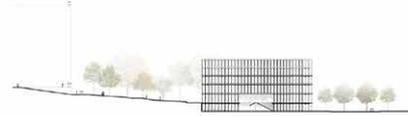
coupe Transversale sur CA 1:500



coupe Transversale sur HE1 1:500



coupe Transversale sur LE1 1:500



Élévation ouest 1:500



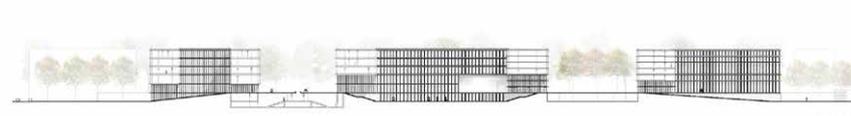
Élévation sud 1:500



Élévation Nord 1:500



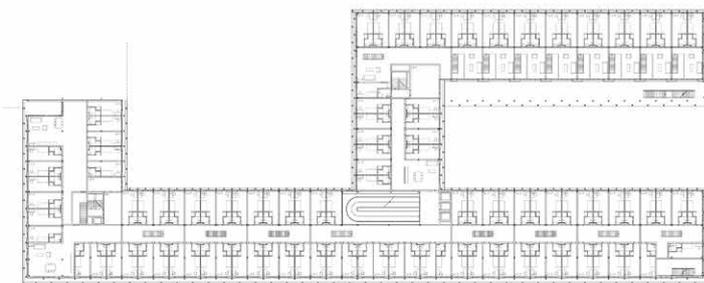
Élévation Sud 1:500



coupe Longitudinale EO 1:500

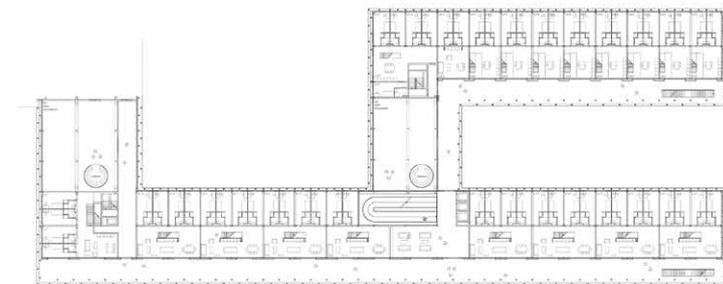


étage 00/LET 1/200



étage 01/LET 1/200

⊙



étage 02 exterieur 1/1 200



étage 01 LET 1/200

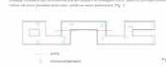
⊙



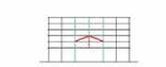
vue depuis la cour des logements

principe structurel

Le principe structurel est basé sur une ossature en béton armé. Les poteaux sont espacés de 4,00m. Les dalles sont en béton armé. Les murs sont en béton armé. Les escaliers sont en béton armé. Les planchers sont en béton armé. Les fondations sont en béton armé.



Les poteaux sont en béton armé. Les dalles sont en béton armé. Les murs sont en béton armé. Les escaliers sont en béton armé. Les planchers sont en béton armé. Les fondations sont en béton armé.



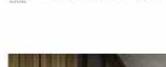
Les poteaux sont en béton armé. Les dalles sont en béton armé. Les murs sont en béton armé. Les escaliers sont en béton armé. Les planchers sont en béton armé. Les fondations sont en béton armé.



Les poteaux sont en béton armé. Les dalles sont en béton armé. Les murs sont en béton armé. Les escaliers sont en béton armé. Les planchers sont en béton armé. Les fondations sont en béton armé.



Les poteaux sont en béton armé. Les dalles sont en béton armé. Les murs sont en béton armé. Les escaliers sont en béton armé. Les planchers sont en béton armé. Les fondations sont en béton armé.



Les poteaux sont en béton armé. Les dalles sont en béton armé. Les murs sont en béton armé. Les escaliers sont en béton armé. Les planchers sont en béton armé. Les fondations sont en béton armé.



Les poteaux sont en béton armé. Les dalles sont en béton armé. Les murs sont en béton armé. Les escaliers sont en béton armé. Les planchers sont en béton armé. Les fondations sont en béton armé.



Les poteaux sont en béton armé. Les dalles sont en béton armé. Les murs sont en béton armé. Les escaliers sont en béton armé. Les planchers sont en béton armé. Les fondations sont en béton armé.



Les poteaux sont en béton armé. Les dalles sont en béton armé. Les murs sont en béton armé. Les escaliers sont en béton armé. Les planchers sont en béton armé. Les fondations sont en béton armé.



Les poteaux sont en béton armé. Les dalles sont en béton armé. Les murs sont en béton armé. Les escaliers sont en béton armé. Les planchers sont en béton armé. Les fondations sont en béton armé.

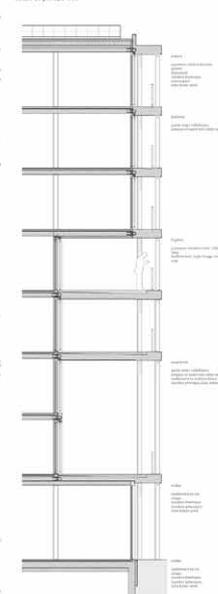


Les poteaux sont en béton armé. Les dalles sont en béton armé. Les murs sont en béton armé. Les escaliers sont en béton armé. Les planchers sont en béton armé. Les fondations sont en béton armé.

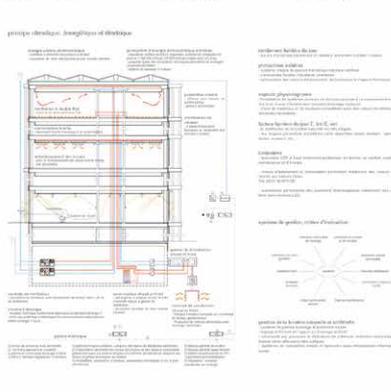
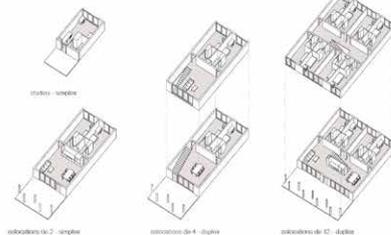


Les poteaux sont en béton armé. Les dalles sont en béton armé. Les murs sont en béton armé. Les escaliers sont en béton armé. Les planchers sont en béton armé. Les fondations sont en béton armé.

coupe de passage 1/10



vue depuis la cour des logements



ARCHITECTES**MADE IN SÀRL**

FRANÇOIS CHARBONNET

PATRICK HEIZ

COLLABORATEURS

CÉLINE BESSIRE

MATTHIAS WINTER

ROMAIN FREZZA

PEDRO GUEDES

LEONOR MACEDO

MARTA TONNELLI

GIOVANNI RUCCI

MÉLISSA VROLIXS

ADRESSE

RUE DU CLOS 12

1211 GENÈVE

TROISIÈME RANG / TROISIÈME PRIX

30. 5000.6000.7000

Le projet se définit par plusieurs strates horizontales parallèles à la forêt et à la route cantonale qui épousent la topographie du site sur toute la longueur de la parcelle d'Est en Ouest. Un parc de grande dimension, le long duquel se réunissent les éléments du programme, confère au projet sa force et son originalité. Se référant à l'échelle du territoire, cette implantation marque par sa franchise et son identité.

L'ensemble du programme prend place dans un long bâtiment unitaire qui s'étend sur toute la parcelle le long de la route de Chavannes. Trois passages publics sous le bâtiment relient le parc à l'esplanade disposée devant le bâtiment et scindent le bâtiment en fonction des trois entités principales du programme. Le retrait par rapport à la route cantonale dégage une grande place urbaine au Sud de la parcelle.

Du point de vue urbanistique, les modifications par rapport au 1^{er} degré s'illustrent par le repositionnement du programme communal, qui est disposé derrière les logements au Nord, par la scission du bâtiment de logements en cinq éléments et par le déplacement de la rampe d'accès aux parkings à l'extrémité du parc central.

Le jury a apprécié cette proposition, bien élaborée architecturalement, qui transmet avec maestria une image forte, avec un caractère puissant, presque brutaliste. Il apporte quelque chose d'innovant dans le paysage des idées convenues. Pas consensuel, ni très fonctionnel, ce projet se réfère à l'histoire de l'architecture et s'affirme en tant que tel, avec une étrangeté qui pourrait devenir un sujet de séduction, voir même de stimulation pour les étudiants. Des passages inédits et des seuils « baroques » reflètent une proposition originale et marquante, dans laquelle la majorité des espaces et des fonctions s'adaptent face à l'invariant.

Le jury comprend le caractère nouveau qui peut être transmis aux utilisateurs par cette proposition attrayante. Il se pose néanmoins la question de savoir comment ces derniers vont circuler dans cet organisme qui ne traduit pas la notion de lieu de vie, ni de vivre ensemble. Il doute que cette machine originale puisse suffire à l'élaboration d'un véritable campus.

Malgré l'invention d'un langage architectural précis et de grande qualité, le projet manque toutefois de transparence et de fonctionnalité pour pouvoir répondre aux injonctions et aux valeurs d'un campus ouvert et identitaire, dans lequel les utilisateurs pourront se réunir.

Les experts (PPA-urbanisme, PPA-mobilité, PPA-environnement, Conformités, Economie, Ingénieur civil, Ingénieur CVSE, Paysagiste, Utilisateurs C4, HESAV et Logements étudiants) ont jugé ce projet comme étant moyen, c'est-à-dire qu'il présente des difficultés faciles à résoudre.

Ils relèvent que, bien que les deux passages sous le bâtiment soient des espaces particulièrement attrayants du point de vue spatial, ils ne suffisent cependant pas à assurer une perméabilité suffisante avec le parc.

La frontalité et la proximité des façades du C4 et de l'ACV mettent ces lieux de travail dans une situation de vis-à-vis difficile.

Dans l'ensemble des plans, les longs couloirs et les espaces intérieurs offrent trop peu de lieux de rencontre et d'échange, notamment dans les logements d'étudiants, dans lesquels les couloirs interrompus par les murs de HESAV ne permettent aucune connexion transversale.

En conclusion, les contraintes que ce projet s'impose à lui-même pour pouvoir affirmer sa puissance et son expression emblématique prennent trop d'importance. Il en résulte une séduction plus architecturale que fonctionnelle.

INGÉNIEUR CIVIL

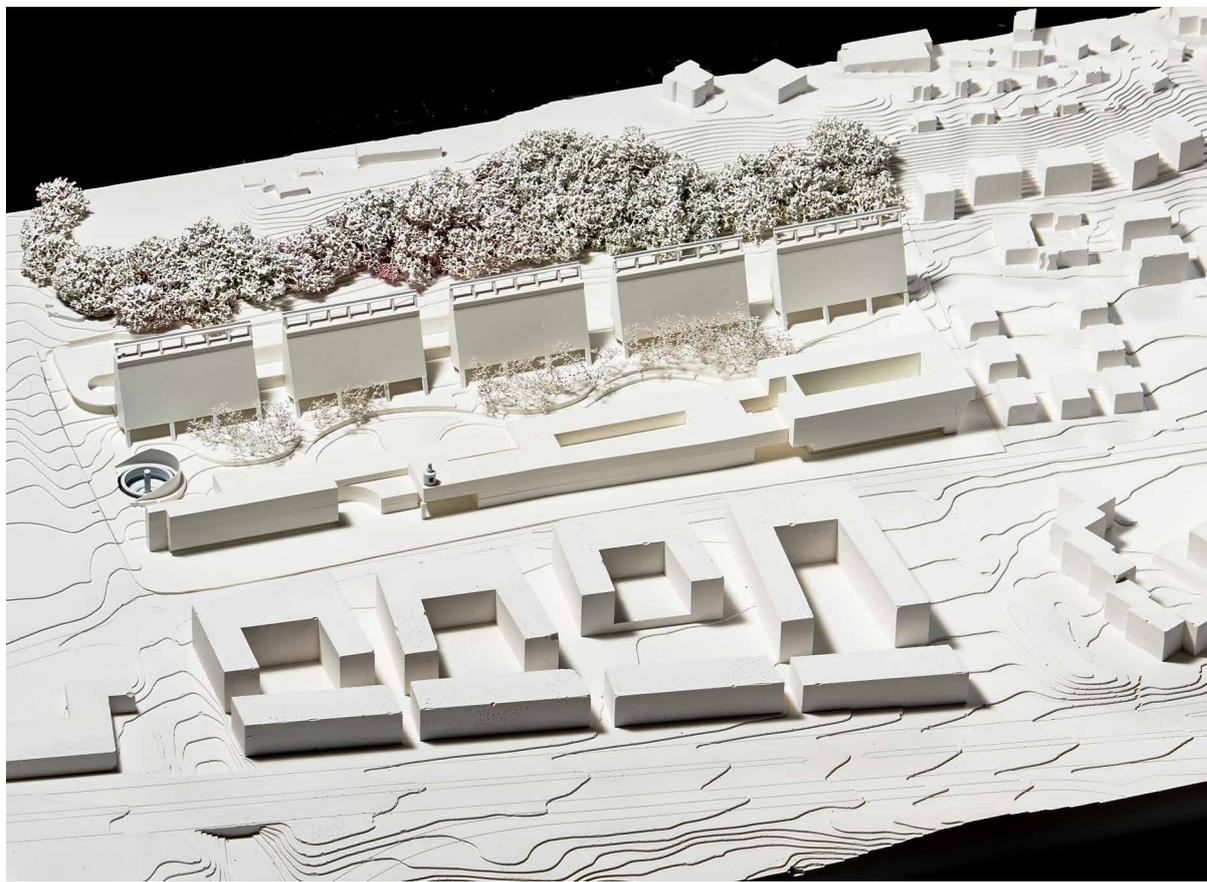
DR. LÜCHINGER + MEYER
BAUINGENIEURE AG ZÜRICH
ANDREA BASSETTI
DANIEL MEYER
MATTHIAS KUNZE

INGÉNIEUR C/V

JAKOB FORRER SA MONT-S/LAUSANNE
ALAIN MISEREZ
KLAUS GÖLTZER

INGÉNIEUR S

H. SCHUMACHER INGÉNIEURS
CONSEILS SA LAUSANNE
RÉMY SCHUMACHER





Projet
 Pour le renouvellement de l'édifice de la faculté de sciences de l'Université de Fribourg en vue de la construction d'un nouveau bâtiment de sciences de l'Université de Fribourg. Le projet est situé dans le quartier de la faculté de sciences de l'Université de Fribourg, à l'adresse suivante: 1700 Fribourg, Suisse.

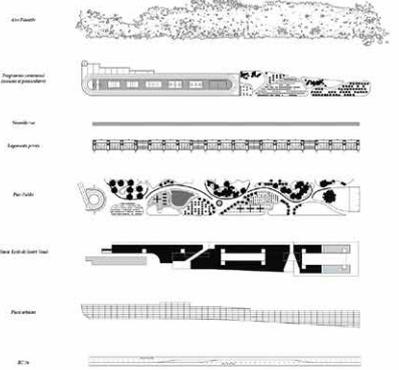
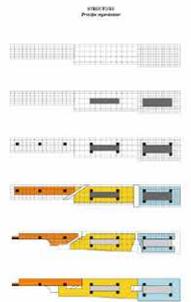
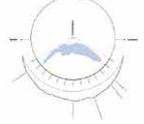
Client
 Université de Fribourg
 1700 Fribourg, Suisse

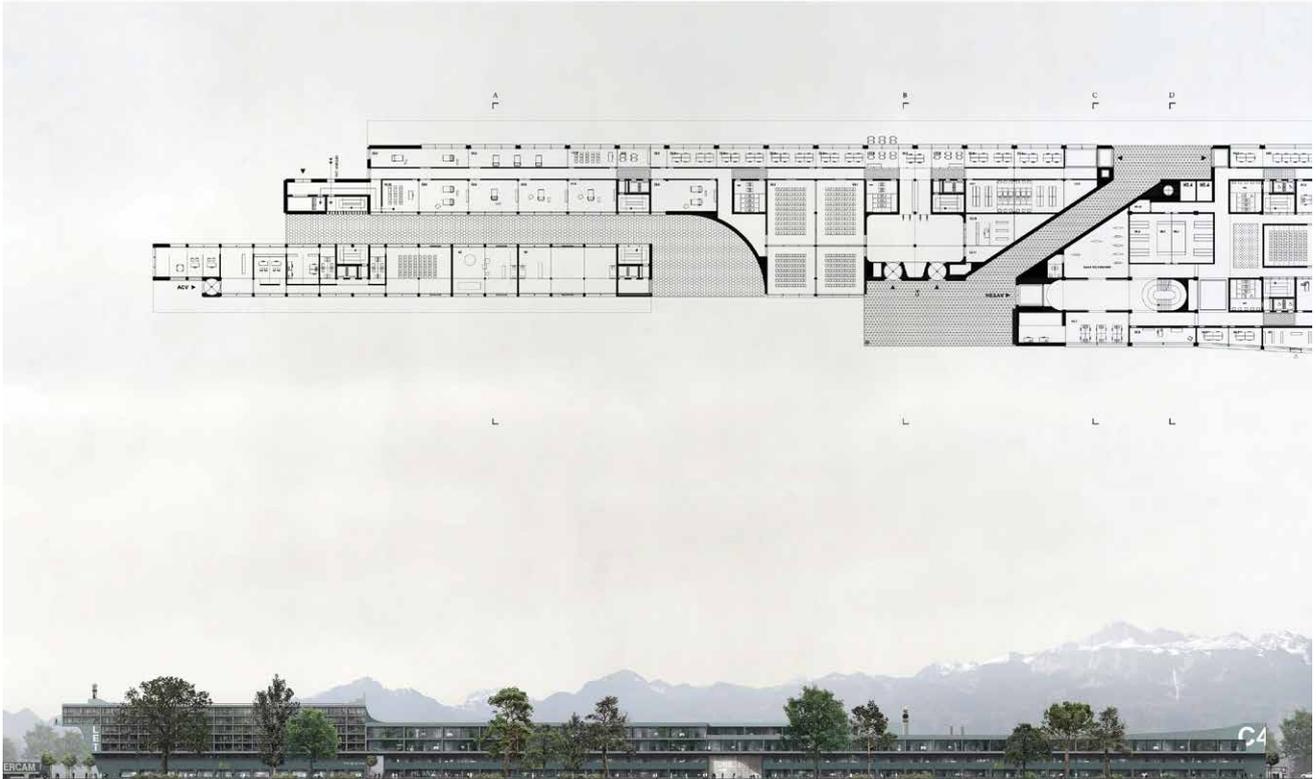
Phase de projet
 Le présent document a été préparé dans le cadre d'un concours d'architecture. Il ne constitue pas un contrat et ne peut être utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été préparé.

Responsabilité
 Les architectes ne sont pas responsables de la conception technique des ouvrages et de la réalisation de ces ouvrages. Ils ne sont pas responsables de la conception technique des ouvrages et de la réalisation de ces ouvrages.

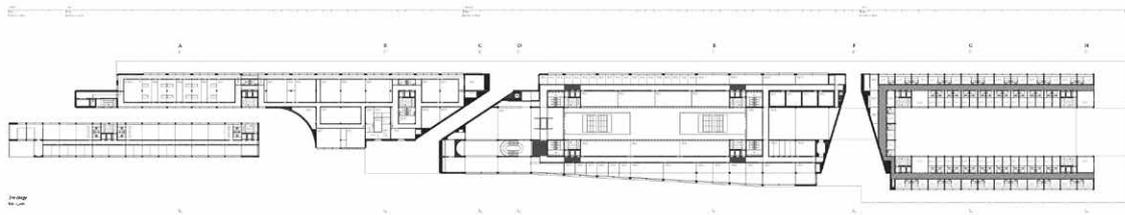
Les plans
 Les plans ont été préparés par les architectes. Ils ne sont pas responsables de la conception technique des ouvrages et de la réalisation de ces ouvrages.

Les plans
 Les plans ont été préparés par les architectes. Ils ne sont pas responsables de la conception technique des ouvrages et de la réalisation de ces ouvrages.

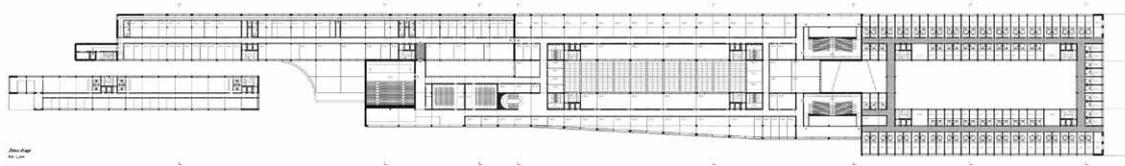




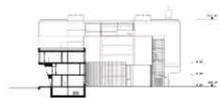
5000_6000_7000
Architect: [unreadable]



0100
Architect: [unreadable]



0100
Architect: [unreadable]



0100
Architect: [unreadable]



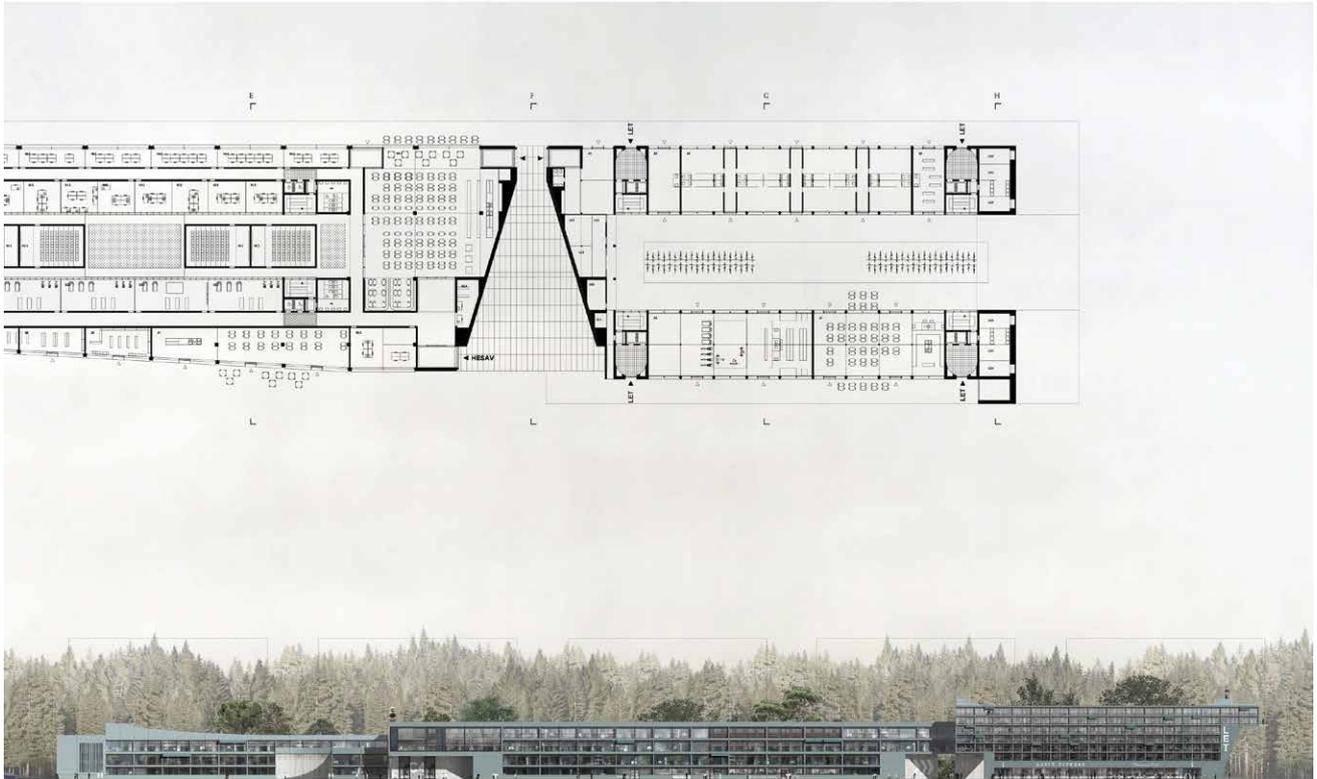
0100
Architect: [unreadable]



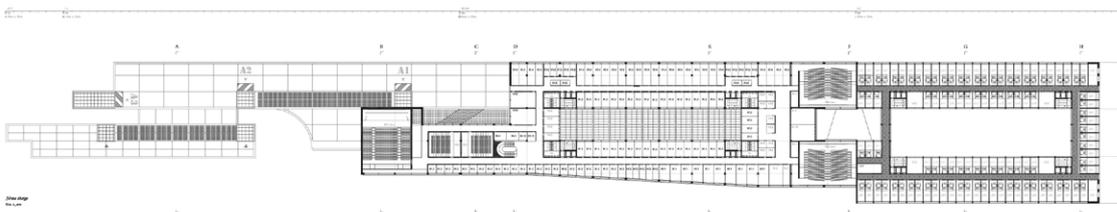
0100
Architect: [unreadable]



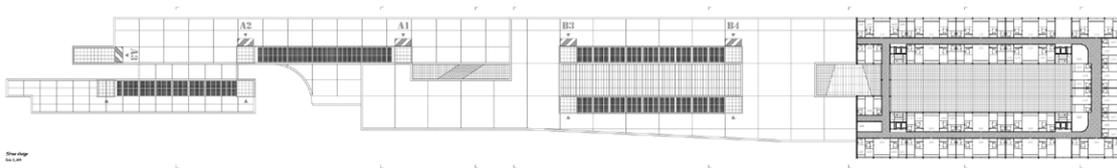
0100
Architect: [unreadable]



01000 - 01000 - 01000
Architectural drawing



01000
Architectural drawing



01000
Architectural drawing



01000
Architectural drawing

ARCHITECTES

SCHNEIDER STUDER PRIMAS GMBH
JENS PETER STUDER
URS PRIMAS

COLLABORATEURS

FRANCISCO AMADO
ZACH KIMBERLING
NICOLAS ROTHENBÜHLER
TOSHIYA SUWA

ADRESSE

PFINGSTWEIDSTRASSE 6
8005 ZÜRICH

INGÉNIEUR CIVIL

SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG
ZÜRICH
STEFAN BÄNZIGER
JOHANNES DUDLI

QUATRIÈME RANG / QUATRIÈME PRIX

52. LES QUATRE

Le projet se caractérise par la couverture de l'entier de la parcelle avec un continuum bâti dense et bas dans lequel se juxtaposent les différentes parties du programme. La référence au tissu moyen-nâgeux des villes historiques s'illustre par un entrelacs de ruelles courbes qui définissent les îlots des logements d'étudiants. La référence aux grands bâtiments universitaires avec cours intérieures est reprise pour les programmes de C4 et de HESAV.

Une grande avenue richement arborisée traverse l'entier du site d'Est en Ouest, le long de laquelle s'élèvent les tours des logements privés.

La proximité des éléments entre eux démontre la volonté de créer un campus social, caractérisé par la mixité et la cohabitation, dont la densité favorise les croisements et les rencontres.

Par sa prise de position dans la manière de penser l'architecture, en se référant à l'histoire de l'architecture, cette proposition a relevé le défi de traduire par le dessin l'idée d'un campus en un morceau de ville.

Le quartier des logements d'étudiants est particulier et original. La vie commune peut y être agréable, favorisée par les rencontres et la socialisation qu'induit la typologie par les circulations autour des cours intérieures.

Le jury a été très séduit par cette proposition et félicite les auteurs pour cette réflexion.

Si cet exercice de style laissait augurer d'un grand potentiel au 1^{er} degré, notamment par la juxtaposition d'une typologie de cours pour C4 et HESAV avec une typologie de rues étroites pour les logements, au sein d'un ensemble dense favorisant la mixité et la cohabitation, il n'a pas réussi à se départir d'un certain schématisme. L'échelle devient fautive, les rues sont étriquées. L'effet « médina » n'est plus que formaliste.

La division en quatre quartiers distincts, qui faisait la force du 1^{er} degré, a disparu au profit d'une division en deux, scindée par un grand boulevard arborisé, en contradiction avec l'échelle du quartier et qui ne mène nulle part.

La clarté des usages a disparu, la relation entre la forme et la fonction qui faisait la force du 1^{er} degré s'est estompée, notamment à cause de l'insertion de C4 à l'intérieur du quartier des logements d'étudiants.

Il manque une grande place de référence pour créer une exception au sein d'un tissu contigu et enchevêtré.

Les experts (PPA-urbanisme, PPA-mobilité, PPA-environnement, Conformités, Economie, Ingénieur civil, Ingénieur CVSE, Paysagiste, Utilisateurs C4, HESAV et Logements étudiants) ont jugé ce projet comme étant moyen, c'est-à-dire qu'il présente des difficultés faciles à résoudre.

Ils relèvent que l'aménagement intérieur de C4 et de HESAV autour des patios est problématique. Il n'offre aucune souplesse au fonctionnement des activités et la rencontre entre la géométrie rectangulaire et la géométrie circulaire des patios est conflictuelle.

En conclusion, le développement du projet a perdu de son intensité et de sa pertinence. Le morceau de ville est devenu artificiel et n'est plus à l'échelle du territoire.

INGÉNIEUR C / V / C

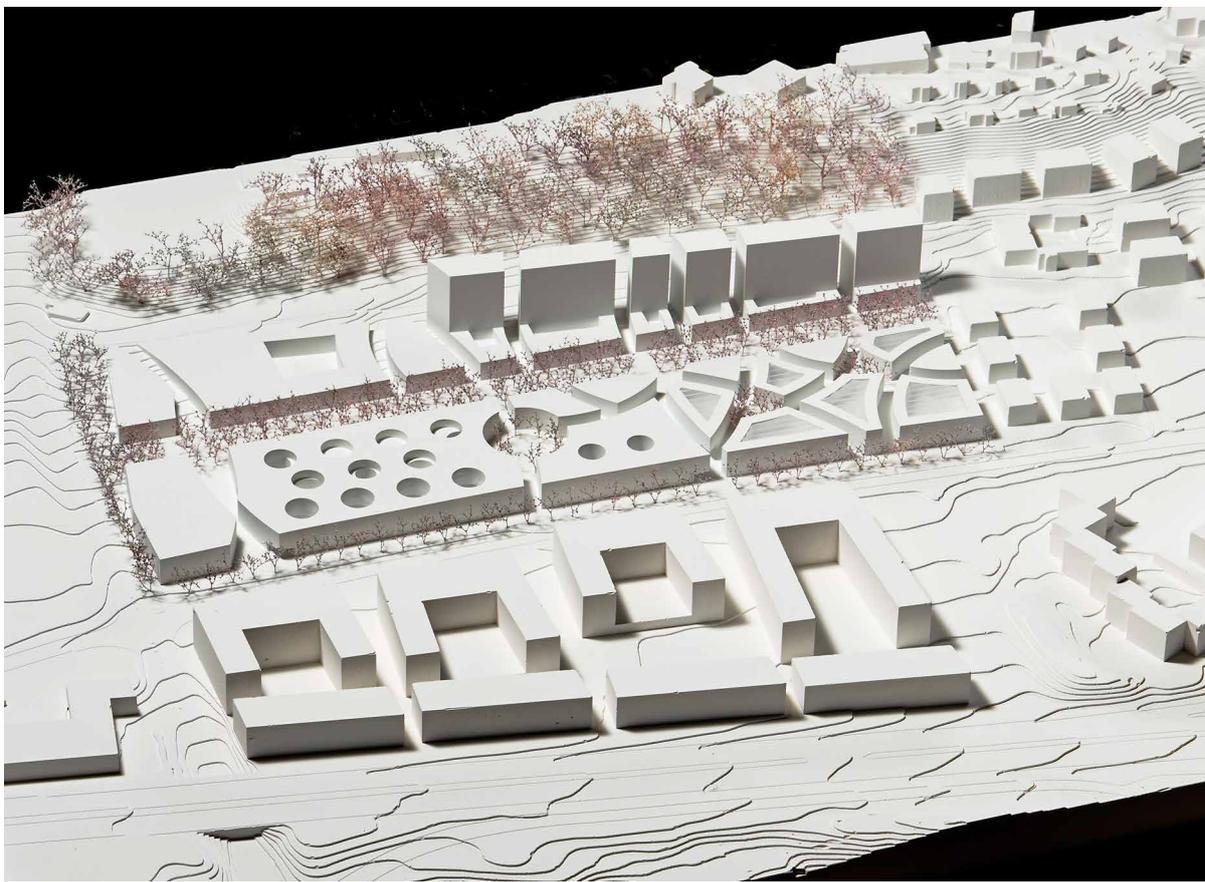
RAPP TECHNIQUE DU BÂTIMENT SA
LAUSANNE
MICHAEL SCHWERY
GABRIEL GRÜNSTEIN
MARTIN HENDRY
PHILIPPE BRAM
ANNIE KOCHER

INGÉNIEUR S

RAPP TECHNIQUE DU BÂTIMENT SA
LAUSANNE
MICHAEL SCHWERY
GABRIEL GRÜNSTEIN
MARC PRUDENTE
MOHAMMED ALEM

INGÉNIEUR E

RAPP TECHNIQUE DU BÂTIMENT SA
LAUSANNE
MICHAEL SCHWERY
GABRIEL GRÜNSTEIN
JACQUES SCHARWATT
ANIBAL DA ROCHA

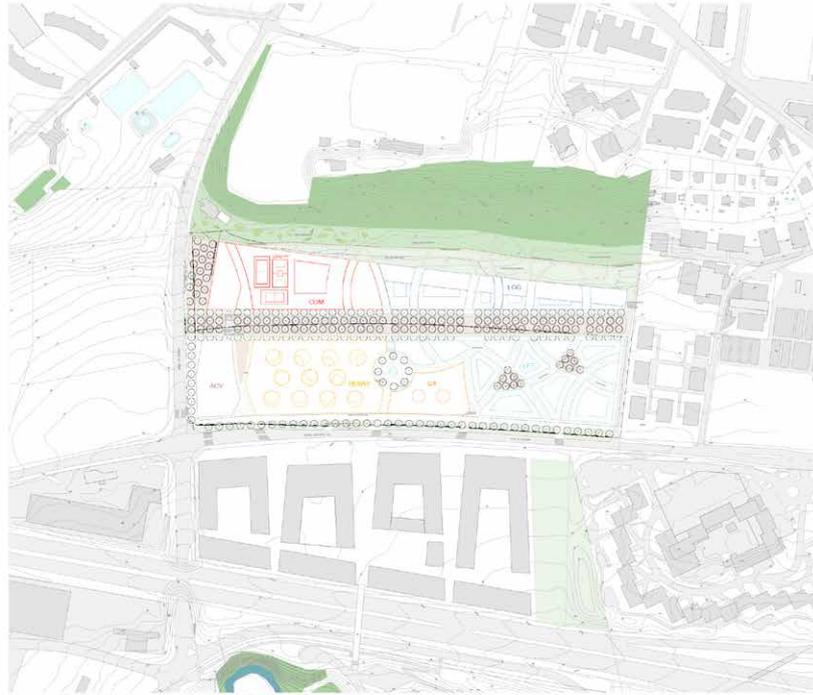


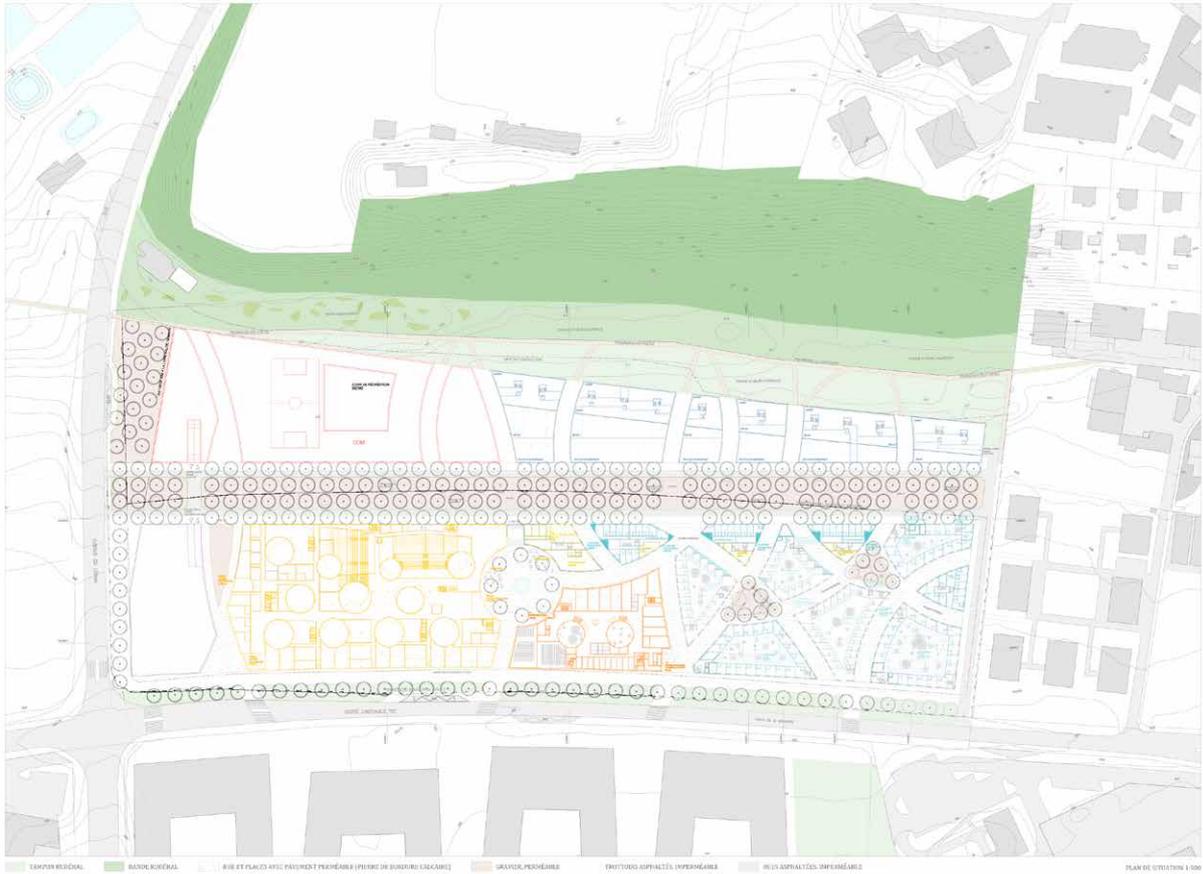
52. LES QUATRE

INGÉNIEUR ÉNERGIE
RAPP TECHNIQUE DU BÂTIMENT SA
LAUSANNE
MARZIO GHEZZI
(MINERGIE-P-ECO/PROCÉDURES
PERMIT/SIMULATION ÉNERGÉTIQUE)

CONSULTANT DURABILITÉ
DURABLE PLANUNG
UND BERATUNG GMBH ZÜRICH
MARTIN KÄRCHER
GABRIEL DÜRLER
JÖRG LAMSTER

CONSULTANT GESTIONS DE LA NATURE
BIOME BIOLOGIE APPLIQUÉE
ET PAYSAGES DELÉMONT
SIMON RIAT







PROBLEME DE LOCALITE

Le projet de construction d'un bâtiment de bureaux et de logements est situé dans un quartier en pleine expansion à Paris. Le terrain est limité par une rue à l'ouest, une rue à l'est et une rue à l'est. Le terrain est limité par une rue à l'ouest, une rue à l'est et une rue à l'est.

NOUVEAU PROGRAMME D'USAGES

Le programme d'usages est composé de bureaux, de logements et de commerces. Le bâtiment doit être conçu pour répondre à ces différents besoins.

CONTEXTE URBAIN ET ENVIRONNEMENTAL

Le bâtiment est situé dans un quartier en pleine expansion à Paris. Le terrain est limité par une rue à l'ouest, une rue à l'est et une rue à l'est.

PROBLEME DE LOCALITE

Le projet de construction d'un bâtiment de bureaux et de logements est situé dans un quartier en pleine expansion à Paris. Le terrain est limité par une rue à l'ouest, une rue à l'est et une rue à l'est.

NOUVEAU PROGRAMME D'USAGES

Le programme d'usages est composé de bureaux, de logements et de commerces. Le bâtiment doit être conçu pour répondre à ces différents besoins.

CONTEXTE URBAIN ET ENVIRONNEMENTAL

Le bâtiment est situé dans un quartier en pleine expansion à Paris. Le terrain est limité par une rue à l'ouest, une rue à l'est et une rue à l'est.



PROBLEME DE LOCALITE

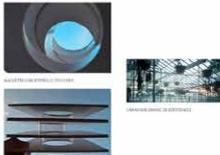
Le projet de construction d'un bâtiment de bureaux et de logements est situé dans un quartier en pleine expansion à Paris. Le terrain est limité par une rue à l'ouest, une rue à l'est et une rue à l'est.

NOUVEAU PROGRAMME D'USAGES

Le programme d'usages est composé de bureaux, de logements et de commerces. Le bâtiment doit être conçu pour répondre à ces différents besoins.

CONTEXTE URBAIN ET ENVIRONNEMENTAL

Le bâtiment est situé dans un quartier en pleine expansion à Paris. Le terrain est limité par une rue à l'ouest, une rue à l'est et une rue à l'est.



PROBLEME DE LOCALITE

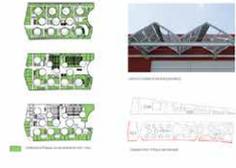
Le projet de construction d'un bâtiment de bureaux et de logements est situé dans un quartier en pleine expansion à Paris. Le terrain est limité par une rue à l'ouest, une rue à l'est et une rue à l'est.

NOUVEAU PROGRAMME D'USAGES

Le programme d'usages est composé de bureaux, de logements et de commerces. Le bâtiment doit être conçu pour répondre à ces différents besoins.

CONTEXTE URBAIN ET ENVIRONNEMENTAL

Le bâtiment est situé dans un quartier en pleine expansion à Paris. Le terrain est limité par une rue à l'ouest, une rue à l'est et une rue à l'est.



PROBLEME DE LOCALITE

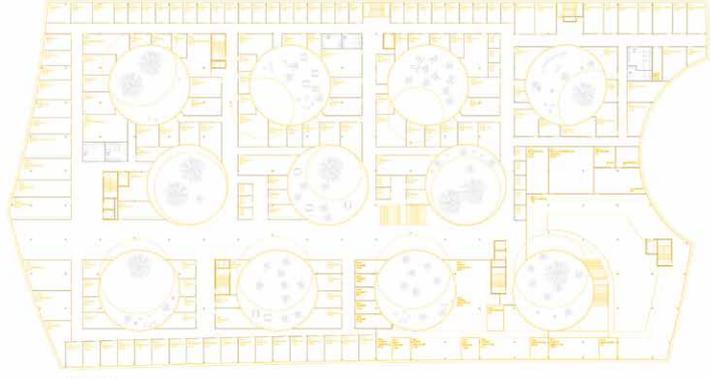
Le projet de construction d'un bâtiment de bureaux et de logements est situé dans un quartier en pleine expansion à Paris. Le terrain est limité par une rue à l'ouest, une rue à l'est et une rue à l'est.

NOUVEAU PROGRAMME D'USAGES

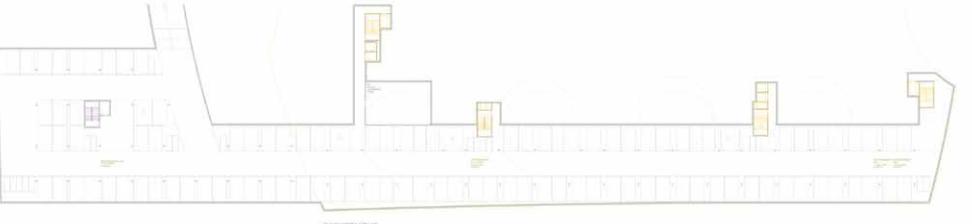
Le programme d'usages est composé de bureaux, de logements et de commerces. Le bâtiment doit être conçu pour répondre à ces différents besoins.

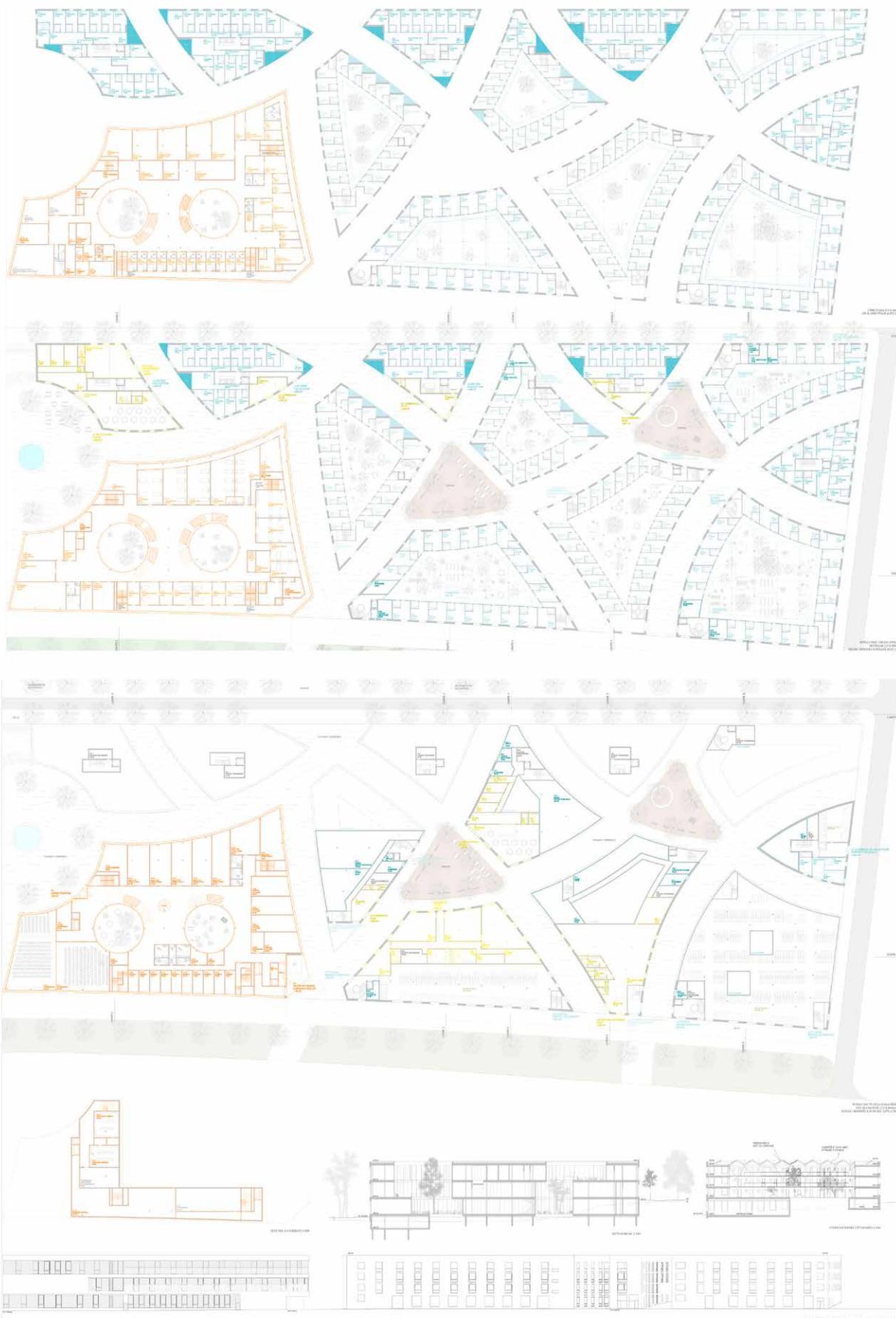
CONTEXTE URBAIN ET ENVIRONNEMENTAL

Le bâtiment est situé dans un quartier en pleine expansion à Paris. Le terrain est limité par une rue à l'ouest, une rue à l'est et une rue à l'est.



1	Plancher	0,10
2	Structure	0,20
3	Plancher	0,10
4	Plancher	0,10
5	Plancher	0,10
6	Plancher	0,10
7	Plancher	0,10
8	Plancher	0,10
9	Plancher	0,10
10	Plancher	0,10
11	Plancher	0,10
12	Plancher	0,10
13	Plancher	0,10
14	Plancher	0,10
15	Plancher	0,10
16	Plancher	0,10
17	Plancher	0,10
18	Plancher	0,10
19	Plancher	0,10
20	Plancher	0,10
21	Plancher	0,10
22	Plancher	0,10
23	Plancher	0,10
24	Plancher	0,10
25	Plancher	0,10
26	Plancher	0,10
27	Plancher	0,10
28	Plancher	0,10
29	Plancher	0,10
30	Plancher	0,10
31	Plancher	0,10
32	Plancher	0,10
33	Plancher	0,10
34	Plancher	0,10
35	Plancher	0,10
36	Plancher	0,10
37	Plancher	0,10
38	Plancher	0,10
39	Plancher	0,10
40	Plancher	0,10
41	Plancher	0,10
42	Plancher	0,10
43	Plancher	0,10
44	Plancher	0,10
45	Plancher	0,10
46	Plancher	0,10
47	Plancher	0,10
48	Plancher	0,10
49	Plancher	0,10
50	Plancher	0,10
51	Plancher	0,10
52	Plancher	0,10
53	Plancher	0,10
54	Plancher	0,10
55	Plancher	0,10
56	Plancher	0,10
57	Plancher	0,10
58	Plancher	0,10
59	Plancher	0,10
60	Plancher	0,10
61	Plancher	0,10
62	Plancher	0,10
63	Plancher	0,10
64	Plancher	0,10
65	Plancher	0,10
66	Plancher	0,10
67	Plancher	0,10
68	Plancher	0,10
69	Plancher	0,10
70	Plancher	0,10
71	Plancher	0,10
72	Plancher	0,10
73	Plancher	0,10
74	Plancher	0,10
75	Plancher	0,10
76	Plancher	0,10
77	Plancher	0,10
78	Plancher	0,10
79	Plancher	0,10
80	Plancher	0,10
81	Plancher	0,10
82	Plancher	0,10
83	Plancher	0,10
84	Plancher	0,10
85	Plancher	0,10
86	Plancher	0,10
87	Plancher	0,10
88	Plancher	0,10
89	Plancher	0,10
90	Plancher	0,10
91	Plancher	0,10
92	Plancher	0,10
93	Plancher	0,10
94	Plancher	0,10
95	Plancher	0,10
96	Plancher	0,10
97	Plancher	0,10
98	Plancher	0,10
99	Plancher	0,10
100	Plancher	0,10





ARCHITECTES
POST-OFFICE ARCHITECTES
DAVID FAGART
FRANÇOIS LEININGER
LINE FONTANA

COLLABORATEURS
MARIE MICHELLE LAMBERT
CHLOÉ DECAZES
GONÇALO CALCADA
QUENTIN SIMONIN
HIND LAKHDAR

ANGÉLIQUE KUENZLE
VALANTIN BANSAC
GABRIEL LANDREAU (STAGIAIRE)
LISE DELCROIX (STAGIAIRE)
ANA MARTI BARON (MBM PAYSAGISTE)
JUSTINE MIETHING (MBM PAYSAGISTE)

ADRESSE
RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE 105
75010 PARIS / FR

CINQUIÈME RANG / CINQUIÈME PRIX

41. PAYSAGES COPRODUITS

Les différentes masses bâties correspondant à chaque entité du programme sont disposées autour d'un grand espace commun planté et composant une forme urbaine de grande dimension à l'échelle du territoire.

Un très grand bâtiment implanté le long de la route cantonale accueille le programme de C4 et de HESAV sur trois niveaux. Il compose avec les tours de logements privés un parc central public. Deux édifices à cour centrale ponctuent la composition aux extrémités Est et Ouest de la parcelle.

Le jury a apprécié l'idée forte du projet qui réside dans l'organisation du plan de C4 et de HESAV, caractérisée par de grands plateaux traversés par une rue centrale au rez-de-chaussée et ponctués d'un grand nombre de patios intérieurs, qui règlent habilement le traitement de la pente en coupe et la relation entre la rue et le parc.

Telle une ville sous une verrière, le système urbain proposé sous un même toit séduit par ses qualités spatiales, par la complexité élaborée de ses circulations et par les relations visuelles croisées qu'il génère.

La progression hiérarchique en coupe, du rez-de-chaussée au 2^e étage, donne une image compréhensible du fonctionnement d'une université, avec les auditoriums le long de la grande rue intérieure, la bibliothèque et autres espaces semi-publics au 1^{er} étage et les bureaux au 2^e étage. L'imbrication de ruelles et de patios génère un réseau interconnecté propice au travail et à la vie en communauté.

Le jury a apprécié les qualités de cette grande machine, son fonctionnement interne et sa précision structurelle.

Il relève cependant que le système proposé a son revers de la médaille ; il reste très fermé sur lui-même et ne participe pas au rayonnement extérieur que ce projet emblématique devrait entretenir avec son entourage. Du point de vue urbanistique, les bâtiments de l'administration communale et cantonale et des logements d'étudiants se mettent difficilement en relation avec celui de C4 et de HESAV et affaiblissent la cohésion et l'unité de l'ensemble de la composition. Leur relation formelle est disparate. Quant aux espaces extérieurs, ils manquent de définition.

La longue façade borgne sur la route cantonale donne une image très introvertie du campus et ne se justifie pas.

L'identité de C4 n'est pas suffisamment affirmée malgré l'introduction d'un joint entre C4 et HESAV qui semble artificiel et peine à convaincre.

Les experts (PPA-urbanisme, PPA-mobilité, PPA-environnement, Conformités, Economie, Ingénieur civil, Ingénieur CVSE, Paysagiste, Utilisateurs C4, HESAV et Logements étudiants) ont jugé ce projet comme étant moyen, c'est-à-dire qu'il présente des difficultés faciles à résoudre.

Ils relèvent que les typologies des logements d'étudiants ne sont pas attrayantes et n'offrent pas les mêmes qualités spatiales que celles proposées pour C4 et HESAV.

En conclusion, la qualité et la fonctionnalité des plans de C4 et de HESAV apportent une contribution stimulante et une idée forte à la réflexion sur la notion de campus. La réponse urbanistique et le traitement des logements d'étudiants ne sont cependant pas en adéquation.

INGÉNIEUR CIVIL

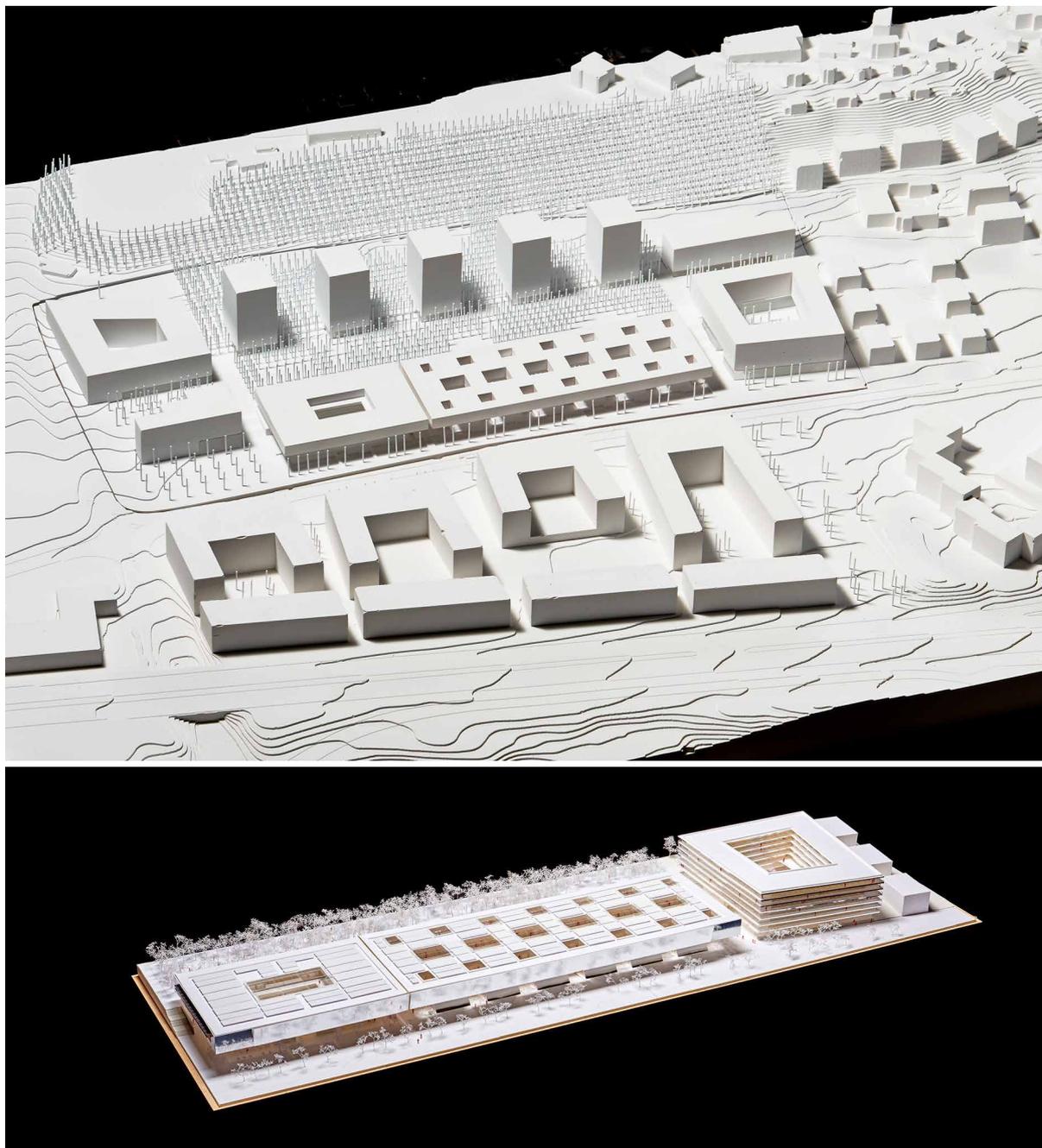
BUREAU D'ÉTUDES EGIS
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES /FR
RAPHAEL MENARD
FRANÇOIS CONSIGNY
PIERRE FOCQUÉ

INGÉNIEUR C / V / S

BUREAU D'ÉTUDES EGIS
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES /FR
RAPHAEL MENARD
SANDRINE AGUILLAUME

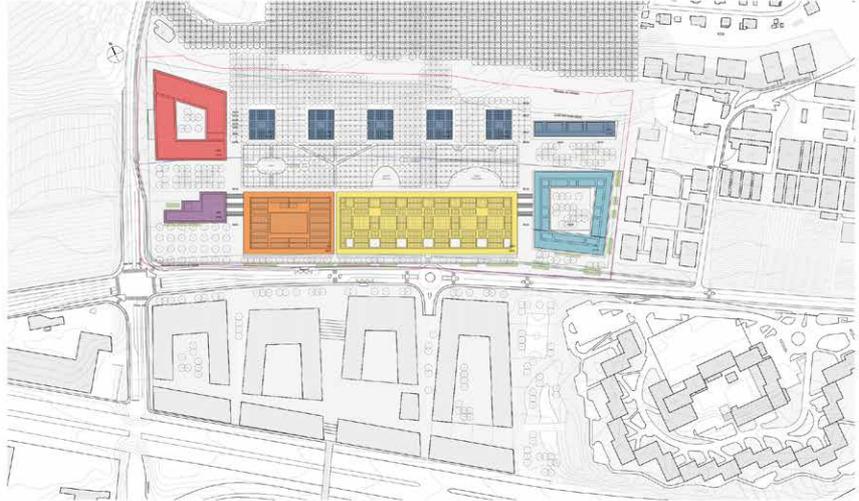
INGÉNIEUR E

BUREAU D'ÉTUDES EGIS
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES /FR
RAPHAEL MENARD
JEAN LOUIS RAVEU



41. PAYSAGES COPRODUITS

INGÉNIEUR ENVIRONNEMENT
BUREAU D'ÉTUDES EGIS
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES /FR
RAPHAEL MENARD
THIERRY DEBERLE
EMMA CARVALHO



PLAQUE TOURNÉE - 1/2000

CONSTATS PRÉ-INTERVENIR EN BRUZZE

Le projet prend son sens dans un contexte de réorganisation des services de la ville de Bruzzes, qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à renforcer l'identité de la commune.

Les enjeux du projet sont de créer un espace public de qualité, de favoriser la mixité sociale et de créer un lieu de rencontre pour les habitants de Bruzzes.

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un processus de concertation avec les habitants de Bruzzes, qui vise à recueillir leurs avis et suggestions.

Le projet est financé par la commune de Bruzzes et par le Département de la Seine-Saint-Denis.

Le projet est soumis à l'avis de la Commission d'Aménagement Urbain de Bruzzes.

Le projet est soumis à l'avis de la Commission d'Aménagement Urbain de la Seine-Saint-Denis.

Le projet est soumis à l'avis de la Commission d'Aménagement Urbain de la Région Île-de-France.

Le projet est soumis à l'avis de la Commission d'Aménagement Urbain de l'État.

Le projet est soumis à l'avis de la Commission d'Aménagement Urbain de l'Union Européenne.



CONSTATS DE PROJET INTERVENIR EN BRUZZE

Le projet a été réalisé conformément aux objectifs fixés dans le cadre de la concertation avec les habitants de Bruzzes.

Le projet a été financé par la commune de Bruzzes et par le Département de la Seine-Saint-Denis.

Le projet a été soumis à l'avis de la Commission d'Aménagement Urbain de Bruzzes.

Le projet a été soumis à l'avis de la Commission d'Aménagement Urbain de la Seine-Saint-Denis.

Le projet a été soumis à l'avis de la Commission d'Aménagement Urbain de la Région Île-de-France.

Le projet a été soumis à l'avis de la Commission d'Aménagement Urbain de l'État.

Le projet a été soumis à l'avis de la Commission d'Aménagement Urbain de l'Union Européenne.

Le projet a été soumis à l'avis de la Commission d'Aménagement Urbain de l'Union Européenne.

Le projet a été soumis à l'avis de la Commission d'Aménagement Urbain de l'Union Européenne.

Le projet a été soumis à l'avis de la Commission d'Aménagement Urbain de l'Union Européenne.

Le projet a été soumis à l'avis de la Commission d'Aménagement Urbain de l'Union Européenne.

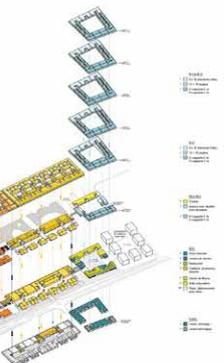
Le projet a été soumis à l'avis de la Commission d'Aménagement Urbain de l'Union Européenne.

Le projet a été soumis à l'avis de la Commission d'Aménagement Urbain de l'Union Européenne.

Le projet a été soumis à l'avis de la Commission d'Aménagement Urbain de l'Union Européenne.

Le projet a été soumis à l'avis de la Commission d'Aménagement Urbain de l'Union Européenne.

Le projet a été soumis à l'avis de la Commission d'Aménagement Urbain de l'Union Européenne.





PLAN DE SITUATION - 1/500

CONCEPTS ENERGIQUES ALTERNATIFS

Le projet de campus est conçu pour être un modèle de développement durable et de responsabilité sociale. Les principes directeurs sont : l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de CO2, l'utilisation de matériaux locaux et durables, la promotion de la biodiversité et la création d'un environnement de travail agréable et sain. Les solutions techniques retenues sont : l'isolation renforcée des bâtiments, les systèmes de chauffage et de refroidissement à eau chaude et froide, les panneaux solaires photovoltaïques, les systèmes de ventilation mécanique contrôlée (VMC) à double flux, les éclairages LED et les systèmes de gestion de l'énergie (BMS).

CONCEPTS POUR LE SITE

Le site est situé dans une zone urbaine dense et présente de fortes contraintes de densité et de hauteur. Les principes directeurs sont : l'intégration du bâtiment dans le tissu urbain existant, la création d'un environnement de travail agréable et sain, la promotion de la biodiversité et la création d'un environnement de travail agréable et sain. Les solutions techniques retenues sont : l'isolation renforcée des bâtiments, les systèmes de chauffage et de refroidissement à eau chaude et froide, les panneaux solaires photovoltaïques, les systèmes de ventilation mécanique contrôlée (VMC) à double flux, les éclairages LED et les systèmes de gestion de l'énergie (BMS).

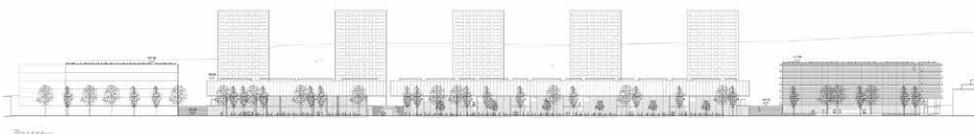
LE PLAN DE TRAVAILMENT DU CAMPUS

Le plan de travailment du campus est conçu pour être un modèle de développement durable et de responsabilité sociale. Les principes directeurs sont : l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de CO2, l'utilisation de matériaux locaux et durables, la promotion de la biodiversité et la création d'un environnement de travail agréable et sain. Les solutions techniques retenues sont : l'isolation renforcée des bâtiments, les systèmes de chauffage et de refroidissement à eau chaude et froide, les panneaux solaires photovoltaïques, les systèmes de ventilation mécanique contrôlée (VMC) à double flux, les éclairages LED et les systèmes de gestion de l'énergie (BMS).

PLAN DE TRAVAILMENT DU CAMPUS - 1/500



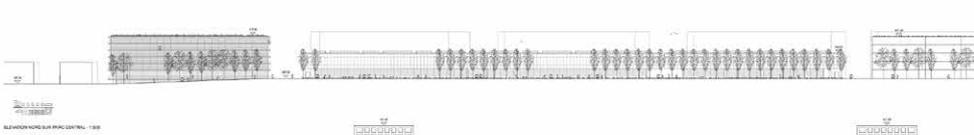
PLANS TYPES POUR LES NIVEAUX DE TRAVAILMENT



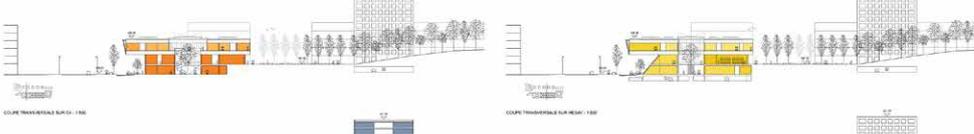
ELEVATION SUR LA FACADE CENTRALE - 1/500



ELEVATION SUR LA FACADE LATÉRALE - 1/500



ELEVATION SUR LA FACADE LATÉRALE - 1/500



ELEVATION SUR LA FACADE LATÉRALE - 1/500



ELEVATION SUR LA FACADE LATÉRALE - 1/500

41. PAYSAGES COPRODUCITS

NOUVEAU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

Le projet de développement de la ville est un processus continu et évolutif. Il s'agit d'un processus de planification et de mise en œuvre qui vise à créer un environnement urbain durable et résilient. Ce processus implique une collaboration étroite entre les différents acteurs de la ville, y compris les citoyens, les entreprises, les associations et les institutions publiques. L'objectif est de créer un cadre de vie agréable, sûr et équilibré, qui favorise le bien-être et le développement économique de la ville.



NOUVEAU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

Ce plan de développement de la ville illustre la structure spatiale et les zones d'intervention. Les zones en rouge indiquent les zones de développement prioritaire, tandis que les zones en vert représentent les espaces verts et les zones de préservation. Le plan est divisé en plusieurs secteurs, chacun avec ses propres caractéristiques et objectifs de développement.



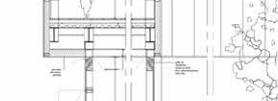
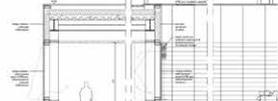
NOUVEAU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

La structure de la ville est conçue pour favoriser la mixité sociale et fonctionnelle. Les zones résidentielles sont intégrées avec des zones commerciales et des zones de services, créant un environnement vivant et dynamique. Les espaces publics et les zones de loisir sont également bien intégrés dans le tissu urbain.

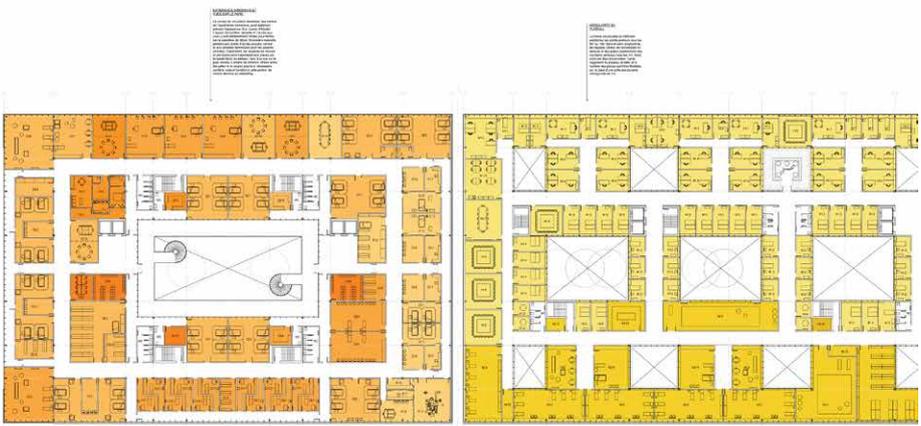


PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

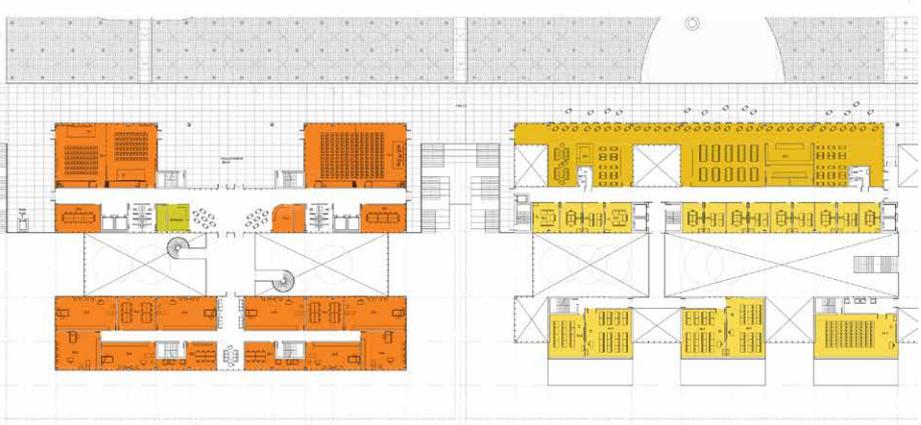
Ce plan de développement de la ville illustre la structure spatiale et les zones d'intervention. Les zones en orange indiquent les zones de développement prioritaire, tandis que les zones en vert représentent les espaces verts et les zones de préservation. Le plan est divisé en plusieurs secteurs, chacun avec ses propres caractéristiques et objectifs de développement.



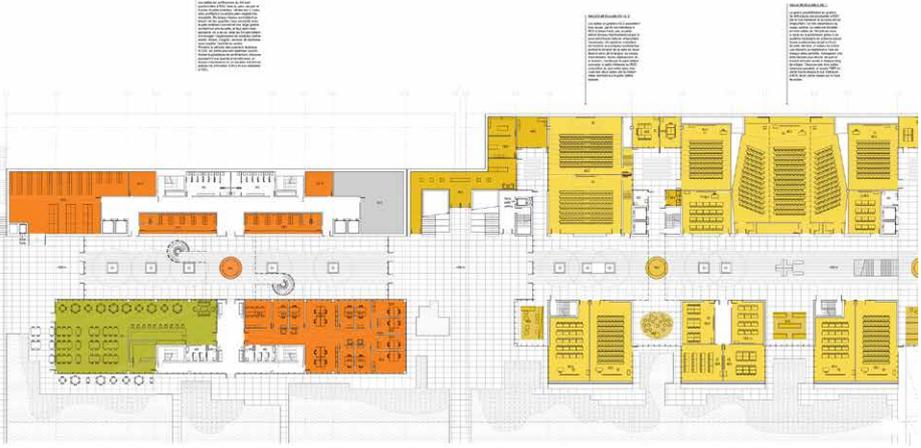
Vue intérieure du centre de la ville, montrant les différents niveaux et les espaces publics.



Plan de développement de la ville, montrant les zones de développement et les espaces verts.



Plan de développement de la ville, montrant les zones de développement et les espaces verts.

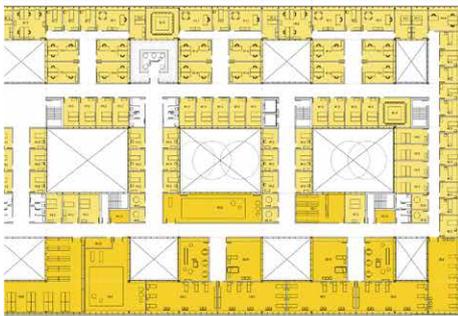


Plan de développement de la ville, montrant les zones de développement et les espaces verts.

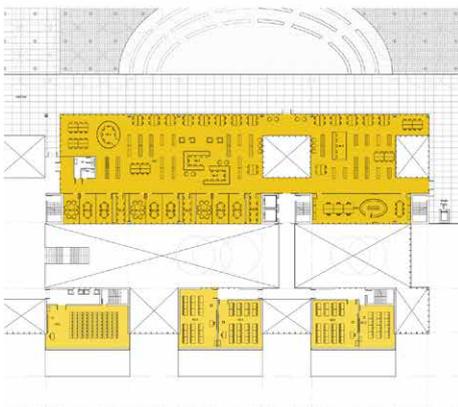


LE CENTRE DE SANTÉ DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

LE CENTRE DE SANTÉ DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



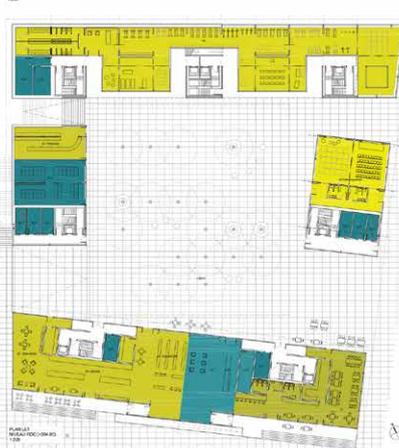
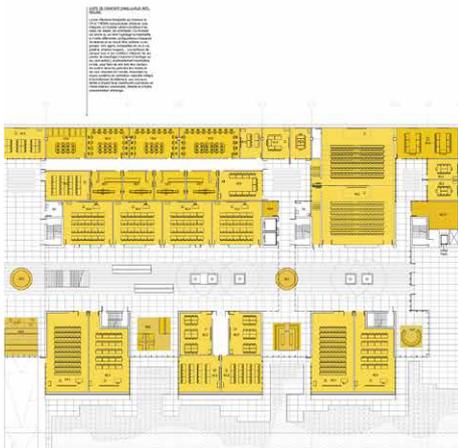
PLANET



LE CENTRE DE SANTÉ DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



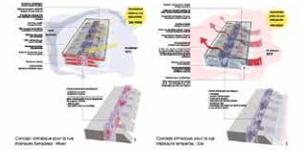
PLANET



PLANET

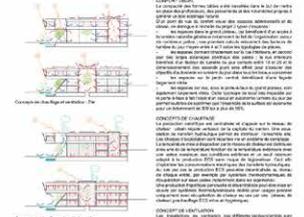
LE PLAN DE LA RECHERCHE

Le plan de la recherche est un document qui définit les objectifs de la recherche et les actions à mener pour atteindre ces objectifs. Il est élaboré par les chercheurs et les gestionnaires de la recherche et est un outil essentiel pour la planification et la mise en œuvre de la recherche.



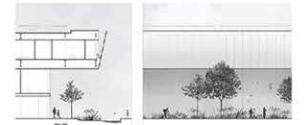
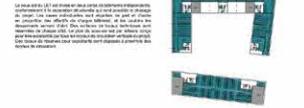
NOTES TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES

Les notes techniques complémentaires fournissent des détails supplémentaires sur les aspects techniques du projet de recherche. Elles abordent des sujets tels que les méthodologies de recherche, les outils utilisés, les défis rencontrés et les solutions trouvées.



Les notes techniques complémentaires sont un document essentiel pour la planification et la mise en œuvre de la recherche. Elles fournissent des détails supplémentaires sur les aspects techniques du projet de recherche et sont un outil essentiel pour les chercheurs et les gestionnaires de la recherche.

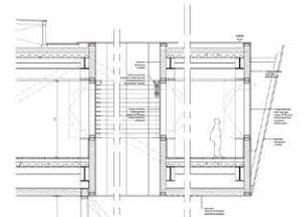
PLANET



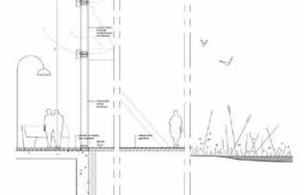
COUPE ET ÉLEVATION SUD-OUEST



COUPE ET ÉLEVATION NORD-OUEST



COUPE ET ÉLEVATION NORD-EST



COUPE ET ÉLEVATION SUD-EST

ARCHITECTES

XDGA - XAVEER DE GEYTER ARCHITECTS
XAVEER DE GEYTER

COLLABORATEURS

YUICHIRO SUZUKI
RYOSUKE YAGO
DIANA PANTERA
FEDERICO PEDRINI
YANNICK VERGNAUD
EMILIA OCKERMAN
GUILLAUME BOSTOEN

ADRESSE

SQUARE SAINTELETTE 12
1000 BRUXELLES / BE

INGÉNIEUR CIVIL

ZPF INGENIEURE AG ZÜRICH
JACQUELINE PAULI
NICO ROS

24. LES COURS URBAINES

Le projet propose une structure réticulée caractérisée par une succession de cours intérieures en référence aux campus universitaires anglo-saxons. Les passages sous les bâtiments connectent les cours entre elles et induisent des circulations internes qui suscitent un sentiment d'appartenance, de vie commune, et laissent entrevoir l'idée d'une université.

La coulée verte qui relie la forêt au parc de la Bourdonnette et l'ouverture des cours vers les abords à l'Est et à l'Ouest démontrent une bonne prise en compte de l'environnement proche.

Les différentes entités du programme sont correctement disposées dans le site.

Par rapport au 1^{er} degré, des modifications ont été apportées. La cour des logements d'étudiants a été fermée sur la route cantonale. L'alignement des façades sud vient épouser la courbure de cette route. Une différenciation dans la largeur des bâtiments permet d'accueillir les divers usages. La cour d'entrée est recouverte d'une immense marquise vitrée.

Le jury a apprécié cette composition pour sa prise de position urbaine forte et un parti architectural clair.

Il pense cependant que d'un point de vue urbanistique l'ensemble s'apparente plutôt à un morceau de ville qu'à une entité indépendante, ce qui lui fait perdre son caractère particulier et inédit.

Le potentiel d'évolution d'un système unique et exceptionnel, à l'image du campus d'Oxford, n'a pas été exploité, notamment dans la souplesse typologique et morphologique et dans la proportion des cours intérieures. Le traitement paysager des cours est très différencié, ce qui empêche une lecture unitaire et cohérente des espaces extérieurs.

L'alignement du front Sud subit malheureusement la forme de la route cantonale ; l'université se soumet à la voirie existante. L'alignement rectiligne au Nord propose aussi une continuité de façades sur la rue intérieure. Cette posture identique des deux côtés Nord et Sud inscrit le système dans une continuité urbaine de fronts bâtis qui n'existe pourtant pas au-delà du site.

L'expression différente de chaque segment de bâtiment se traduit par un échantillonnage diffus d'habillages variés des façades, contribuant plutôt à créer une animation formaliste plutôt qu'à souligner la véritable identité des entités du programme.

Les longs couloirs sont relativement peu attractifs et imprègnent les typologies d'une grande uniformité et d'une certaine monotonie.

Les experts (PPA-urbanisme, PPA-mobilité, PPA-environnement, Conformités, Economie, Ingénieur civil, Ingénieur CVSE, Paysagiste, Utilisateurs C4, HESAV et Logements étudiants) ont jugé ce projet comme étant moyen, c'est-à-dire qu'il présente des difficultés faciles à résoudre.

Ils relèvent que la structure n'offre pas la flexibilité fonctionnelle requise ; la présence de piliers porteurs au milieu des salles de simulation est incompatible avec leur fonctionnement. L'utilisation des cheminements du campus par les vélos et par les personnes à mobilité réduite est rendue très difficile par la présence d'escaliers dans la pente.

En conclusion, le projet n'a pas réussi à concrétiser l'ambition conceptuelle exprimée lors du 1^{er} degré, qui était imprégnée d'une certaine naïveté caricaturale et caractérisée par une richesse morphologique prometteuse.

INGÉNIEUR C/V/S/E

SORANE SA ECUBLENS
PAUL BOURDOUKAN
FLORIAN HUMBERT
TOM SWINNEN
ROMAIN HUMBERT

CONSULTANT

EXPERT EN PROTECTION INCENDIE

RICHARD CONSEILS & ASSOCIÉS SA
GIVISIEZ
MICHEL RICHARD
MATHIEU RICHARD
JULIANNE BERTSCHY
GUY HAERING
ALEXANDRA PLONT



24. LES COURS URBAINES



LES COURS URBAINES

LES COURS URBAINES

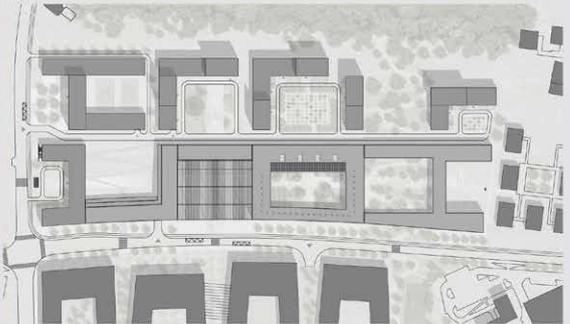
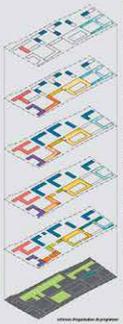
Le projet de cours urbain est un élément clé de la stratégie de développement durable de la ville. Il vise à créer des espaces publics de qualité, favorisant la mixité sociale et le bien-être des habitants. Ce type de cour permet de densifier le tissu urbain tout en préservant des espaces verts et de favoriser les interactions sociales.

LES COURS URBAINES

Le projet de cours urbain est un élément clé de la stratégie de développement durable de la ville. Il vise à créer des espaces publics de qualité, favorisant la mixité sociale et le bien-être des habitants. Ce type de cour permet de densifier le tissu urbain tout en préservant des espaces verts et de favoriser les interactions sociales.

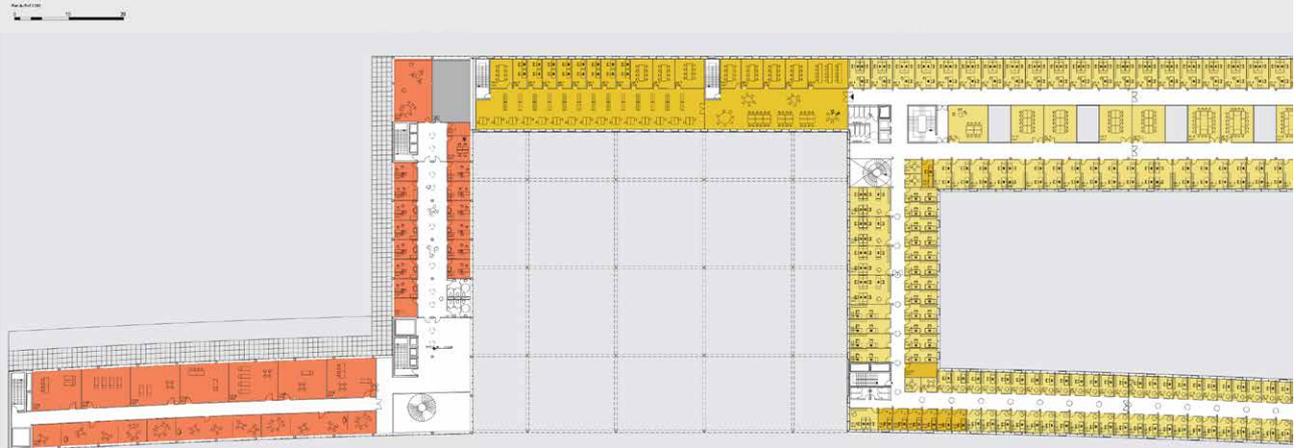
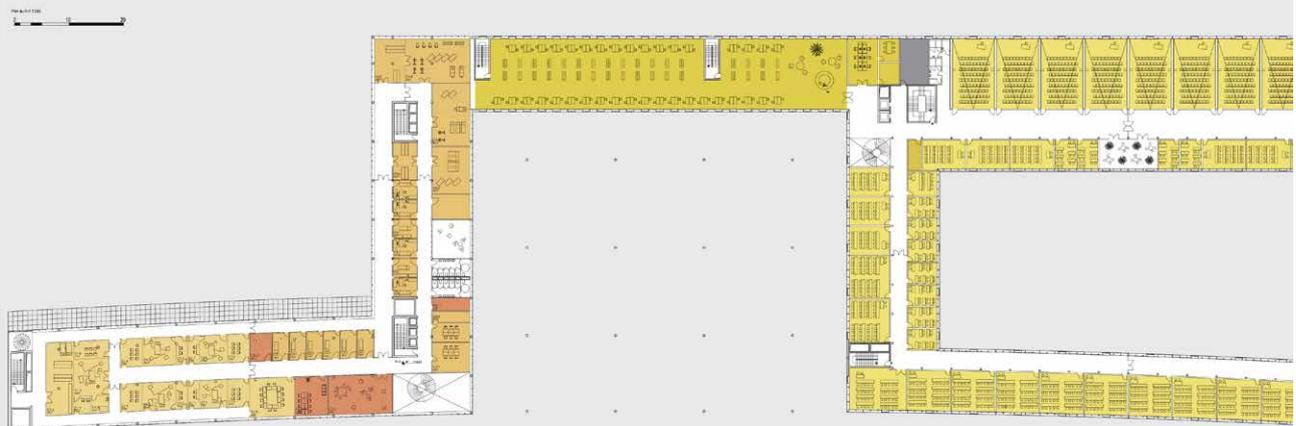
LES COURS URBAINES

Le projet de cours urbain est un élément clé de la stratégie de développement durable de la ville. Il vise à créer des espaces publics de qualité, favorisant la mixité sociale et le bien-être des habitants. Ce type de cour permet de densifier le tissu urbain tout en préservant des espaces verts et de favoriser les interactions sociales.





24. LES COURS URBAINES



Les systèmes du vent

Diagram illustrating wind flow patterns through the building layout, showing how the structure channels and filters wind.

Principe climatique et énergétique

11 Façades
 Description of facade design principles for energy efficiency and climate control.

12 Fenestration
 Details on window placement and shading strategies.

13 Orientation et vent
 Diagrams showing building orientation relative to wind directions.

14 Ensoleillement
 Analysis of solar radiation and its impact on building surfaces.

15 Énergie thermique et géologique
 Discussion on thermal mass and geothermal energy potential.

16 Concept énergétique CTR
 Overview of the building's energy consumption and production strategy.

17 Énergie solaire
 Details on solar panel integration and energy production.

18 Énergie géothermique
 Information on geothermal energy systems used for heating and cooling.

19 Systèmes
 Overview of the integrated energy and climate control systems.

20 Production de chaleur
 Details on the building's heating system and energy sources.

21 Production locale d'électricité
 Information on local electricity production and storage.

22 Concept d'éclairage
 Details on lighting design and energy-efficient fixtures.

23 Énergie solaire
 Additional details on solar energy utilization.

24 Concept de ventilation
 Overview of the building's ventilation strategy.

25 Systèmes
 Details on the mechanical ventilation and air filtration systems.

ARCHITECTES
RAUMBUREAU GMBH
ROLF JENNI
TOM WEISS

COLLABORATEURS
IGNACIO FRADE
SAFIA HACHEMI
SVEN KADEN
FRANZISKA SINGER

ADRESSE
FELDSTRASSE 133
8003 ZÜRICH

INGÉNIEUR CIVIL
ULAGA PARTNER AG BASEL
DOMINIK WEISS

33. VIS-À-VIS

Le projet se distingue par la clarté d'un ensemble urbain formé de quatre éléments distincts disposés sur une grande esplanade minérale le long de la route cantonale, comprenant les différents programmes du campus, et d'un parc végétalisé à l'arrière, ponctué de petites tours éparses pour le logement privé et l'administration communale. Cette différenciation entre l'esplanade minérale en bas et le parc végétal dans la pente offre un bon équilibre et une grande indépendance entre le programme du concours de projets et le concours d'idées. Dans le coteau arborisé, les tours de logements privés sont disposées en quinconce et sont bien dégagées entre elles.

Le jury a apprécié l'image plutôt limpide d'un campus très fonctionnel, de même que la distribution équilibrée du programme et la place centrale.

Si l'implantation et le traitement des espaces extérieurs n'ont que très peu évolué par rapport au 1^{er} degré, les plans des bâtiments se sont considérablement améliorés et apportent des solutions intéressantes.

Les qualités spatiales et distributives de HESAV, de C4 et des logements d'étudiants sont relevées par le jury, qui souligne aussi la grande flexibilité d'utilisation et la fonctionnalité des plans.

La proposition de placer des activités collectives comme la buanderie ou le fitness au milieu de la cour de logement est appréciée.

Le jury pense cependant que le traitement des espaces extérieurs et la relation que les bâtiments entretiennent entre eux désavouent la notion de campus recherchée.

Le saupoudrage de bâtiments de qualité dans un site ne suffit pas à créer une qualité d'ensemble. La précision du traitement des espaces extérieurs et des entrées qui font la qualité d'un campus font ici défaut.

La césure violente de la rampe du parking au milieu de la place d'entrée en est un exemple éloquent.

Le rapport que les bâtiments situés sur l'esplanade entretiennent entre eux est très conventionnel et stérile. Par manque de définition et de traitement de ces espaces extérieurs, les interstices résiduels deviennent communs et tristes.

Le concours de projet et le concours d'idées ne dialoguent pas non plus entre eux, ce qui nuit à une bonne cohésion de l'ensemble.

Les experts (PPA-urbanisme, PPA-mobilité, PPA-environnement, Conformités, Economie, Ingénieur civil, Ingénieur CVSE, Paysagiste, Utilisateurs C4, HESAV et Logements étudiants) ont jugé ce projet comme étant moyen, c'est-à-dire qu'il présente des difficultés faciles à résoudre.

Ils relèvent que dans le bâtiment de C4, les différentes parties du programme sont trop isolées et cloisonnées entre elles ; il en résulte une trop grande sectorisation des pôles.

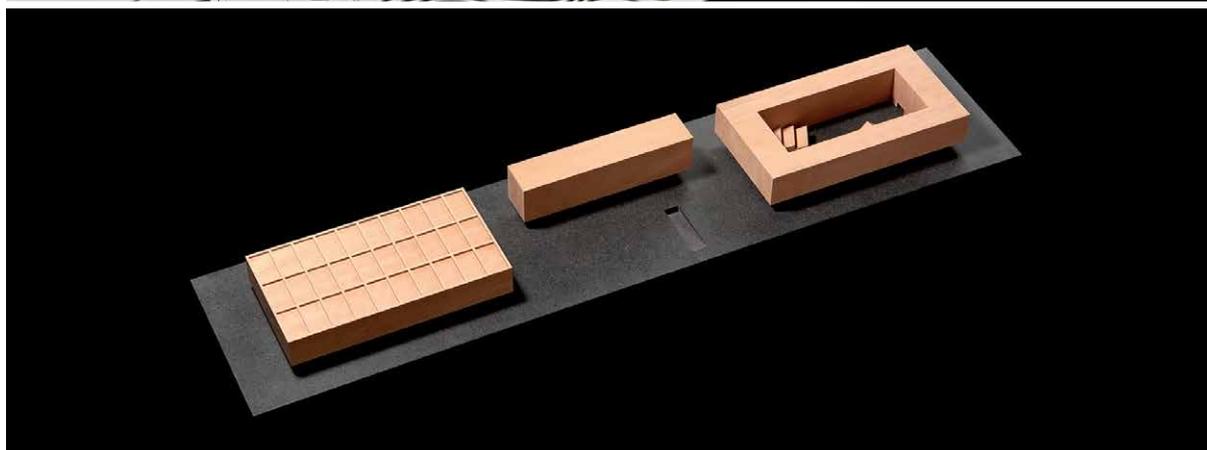
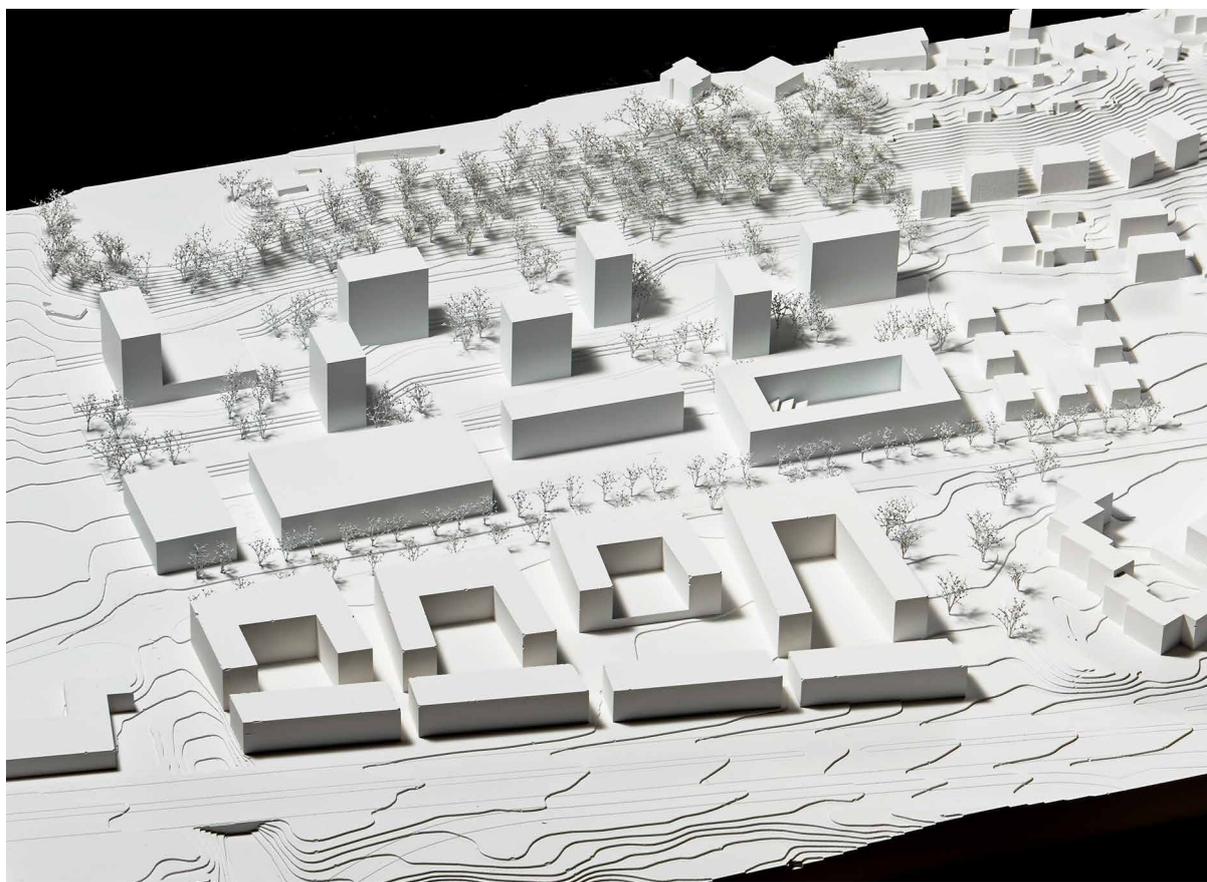
En conclusion, un certain manque de maîtrise dans le traitement des espaces extérieurs affaiblit le concept et n'apporte pas un cadre suffisamment fort pour asseoir la qualité pourtant reconnue des bâtiments dans un ensemble cohérent.

INGÉNIEUR C/V/C/S
AMSTEIN + WALTHER SA GENÈVE
MATTHIAS ACHERMANN

INGÉNIEUR E
AMSTEIN + WALTHER SA LAUSANNE
NARCISSE PLUMEY

CONSULTANT ARCHITECTE PAYSAGISTE
CAROLIN RIEDE ZÜRICH

DEUXIÈME DEGRÉ / 65



33. VIS-À-VIS



Contexto del sitio
El desarrollo urbano existente en el sitio es heterogéneo, con una mezcla de edificios de diferentes alturas y usos. El terreno es irregular y presenta una topografía que influye en la distribución de las edificaciones. El acceso al sitio se realiza a través de una vía principal que cruza el terreno diagonalmente.

Objetivos del proyecto
El objetivo principal del proyecto es la integración de un nuevo edificio que respete el contexto urbano existente, manteniendo la escala y el lenguaje arquitectónico de la zona. Se busca crear un espacio público de calidad que mejore la calidad de vida de los habitantes del barrio.

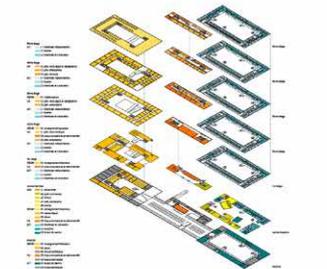
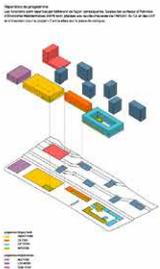
Programa de usos
El programa de usos incluye un espacio comercial en la planta baja, un espacio de oficinas en la planta superior y un espacio público en la planta sótano. El espacio público está diseñado para ser un punto de encuentro para la comunidad.

Propuesta de diseño
La propuesta de diseño consiste en un edificio de tres plantas que se integra con el entorno urbano existente. El edificio tiene una fachada que refleja el lenguaje arquitectónico de la zona, con volúmenes rectangulares y una paleta de colores que armoniza con el contexto.

Descripción del proyecto
El proyecto consiste en la construcción de un edificio de tres plantas que se integra con el entorno urbano existente. El edificio tiene una fachada que refleja el lenguaje arquitectónico de la zona, con volúmenes rectangulares y una paleta de colores que armoniza con el contexto.

Características principales
El edificio tiene una fachada que refleja el lenguaje arquitectónico de la zona, con volúmenes rectangulares y una paleta de colores que armoniza con el contexto. El edificio tiene una planta que se integra con el entorno urbano existente, manteniendo la escala y el lenguaje arquitectónico de la zona.

Beneficios del proyecto
El proyecto aporta un espacio público de calidad que mejora la calidad de vida de los habitantes del barrio. El edificio tiene una fachada que refleja el lenguaje arquitectónico de la zona, con volúmenes rectangulares y una paleta de colores que armoniza con el contexto.





Contexte et enjeux
Le projet s'inscrit dans un quartier en pleine mutation, marqué par la présence d'édifices anciens et de zones d'habitat collectif. L'objectif est de créer un espace public de qualité, favorisant les interactions sociales et le bien-être des habitants.

Objectifs
Le projet vise à répondre aux besoins de la communauté en matière de logements, de commerces et de services. Il s'agit également de réhabiliter l'espace public et d'intégrer le projet à son environnement urbain.

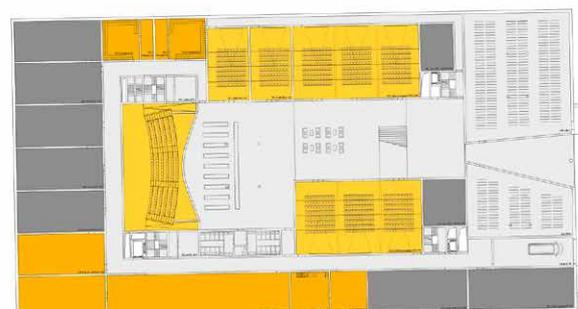
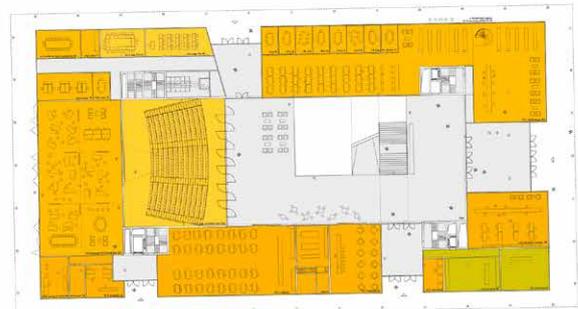
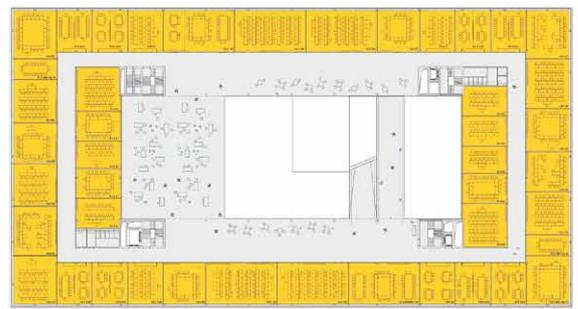
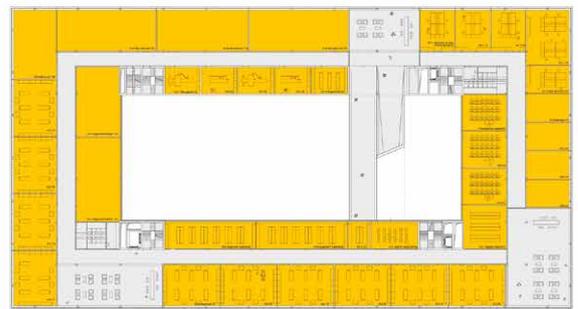
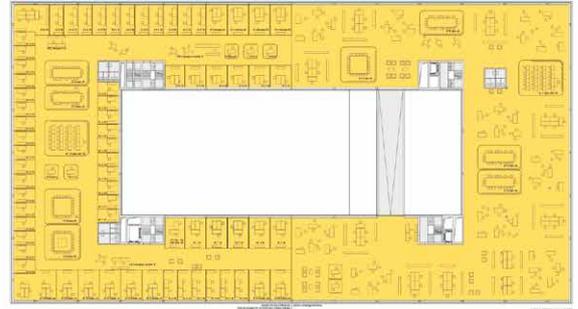
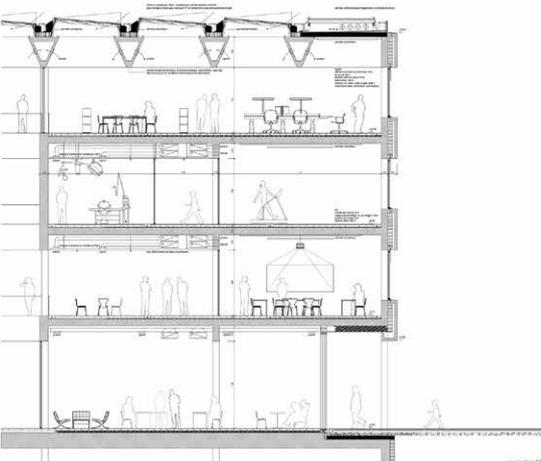
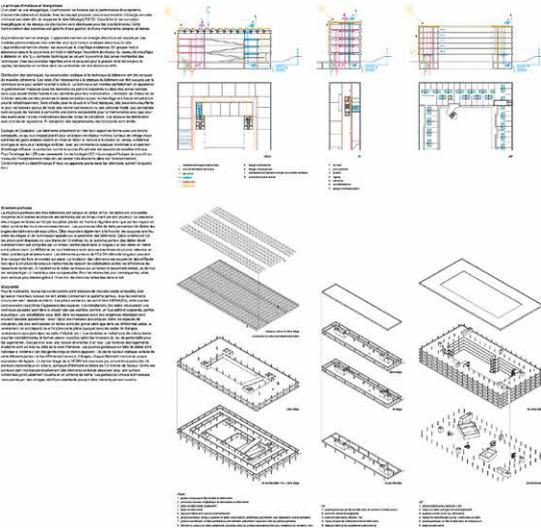


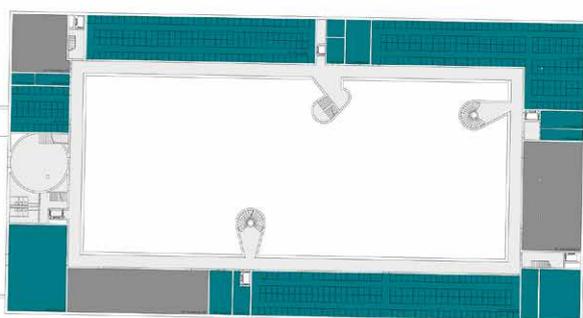
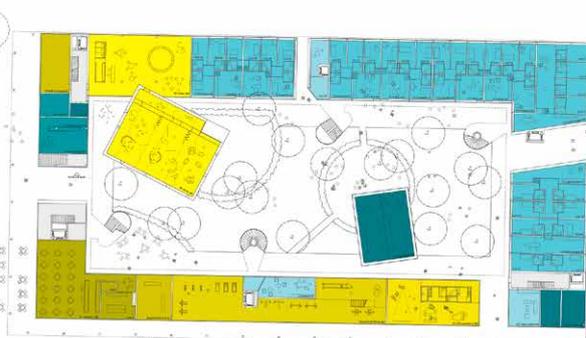
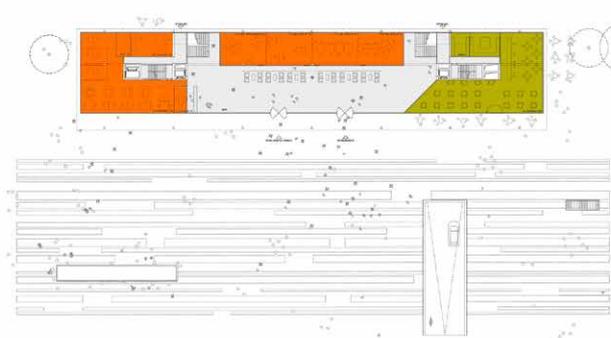
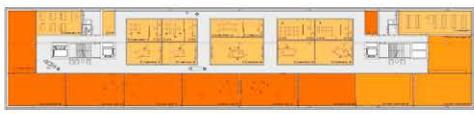
Programme
Le programme comprend un ensemble de logements sociaux, des commerces de proximité, des services communautaires et des espaces publics. Le projet est conçu pour être durable et respectueux de l'environnement.

Conclusion
Ce projet représente une opportunité de créer un quartier vivant et inclusif. Il s'agit de répondre aux besoins de la communauté et de contribuer à l'amélioration de l'environnement urbain.



33. VIS-À-VIS





ARCHITECTES
BUNQ ARCHITECTES SA
JULIEN GRISEL
LAURENT GAILLE
GALLETTI & MATTER
OLIVIER GALLETTI

COLLABORATEURS BUNQ ARCHITECTES
CYRIL LECOULTRE
PHILIPPE GLOOR
ANTOINE BÉGUIN
FABIANA FRANCO
ANDREW HUGONNET
MARTA SALVAT

COLLABORATEURS GALLETTI & MATTER
CINDY CARQUILLAT
CHRISTOPHE LAKATOS

ADRESSE
BUNQ ARCHITECTES
RUE SAINT-JEAN 32
1260 NYON
GALLETTI & MATTER
CHEMIN DU LANGEDOC 32
1007 LAUSANNE

53. ACIDE ACÉTYLSALICYLIQUE

Une grande halle à connotation agricole ou industrielle s'étend le long de la route cantonale, légèrement en retrait de celle-ci. Elle abrite C4 et HESAV sur des grands plateaux sur deux niveaux, de part et d'autre d'une place intérieure couverte qui marque l'entrée principale du campus. Les logements d'étudiants se trouvent dans quatre barres juchées perpendiculairement sur son toit. Une cinquième barre, qui accueille l'administration cantonale, définit une place publique à l'Ouest. Le nouveau bâtiment établit une relation équilibrée avec les logements d'étudiants existants à l'Est, au travers d'un jardin qui s'inscrit en prolongement des espaces verts de la Bourdonnette.

Des barres pour les logements privés s'implantent dans le coteau arborisé à l'arrière, décalées par rapport à celles des logements pour étudiants.

Le jury a apprécié ce projet pour la simplicité de sa réponse urbanistique et architecturale.

D'un point de vue urbanistique le projet s'insère naturellement dans le site et sa volumétrie est bien proportionnée.

La mise à disposition d'un grand espace vide, avec deux étages libres à occuper et à optimiser est une alternative intéressante, empreinte d'une certaine neutralité, qui pourrait offrir des possibilités d'adaptation et d'évolution. Le hall d'entrée principal et sa référence aux serres forme un espace d'accueil de qualité, propice aux échanges.

Le jury trouve que la mise en scène prometteuse des sheds est pourtant niée par la dalle continue de l'étage, qui empêche l'éclairage naturel provenant du toit de se propager jusqu'au rez-de-chaussée. Plusieurs zones du rez-de-chaussée n'ont pas de lumière naturelle.

Les quatre barres des logements d'étudiants ont pris une attitude imposante et trop stylisée. Elles structurent la grande halle et leur superposition à celle-ci pose des problèmes pour une construction envisagée en étapes.

Les porte-à-faux et leur masse écrasante leur confèrent une présence imposante qui minimise le caractère emblématique que le bâtiment universitaire principal est sensé dégager.

Les experts (PPA-urbanisme, PPA-mobilité, PPA-environnement, Conformités, Economie, Ingénieur civil, Ingénieur CVSE, Paysagiste, Utilisateurs C4, HESAV et Logements étudiants) ont jugé ce projet comme étant moyen, c'est-à-dire qu'il présente des difficultés faciles à résoudre.

Ils relèvent que l'enchevêtrement des programmes de C4 et de HESAV est problématique pour les utilisateurs et ne laisse pas apparaître une identification claire de ces deux entités. Au niveau du fonctionnement, les nombreuses zones borgnes situées au milieu du plan et la proximité de la crèche avec des salles de cours ne répondent pas aux exigences élémentaires du programme.

La simplicité du postulat de départ ne permet pas de résoudre le problème d'adéquation entre l'image proposée d'une halle industrielle et celle souhaitée par le maître de l'ouvrage pour la représentativité d'un campus universitaire et ses logements.

INGÉNIEUR CIVIL

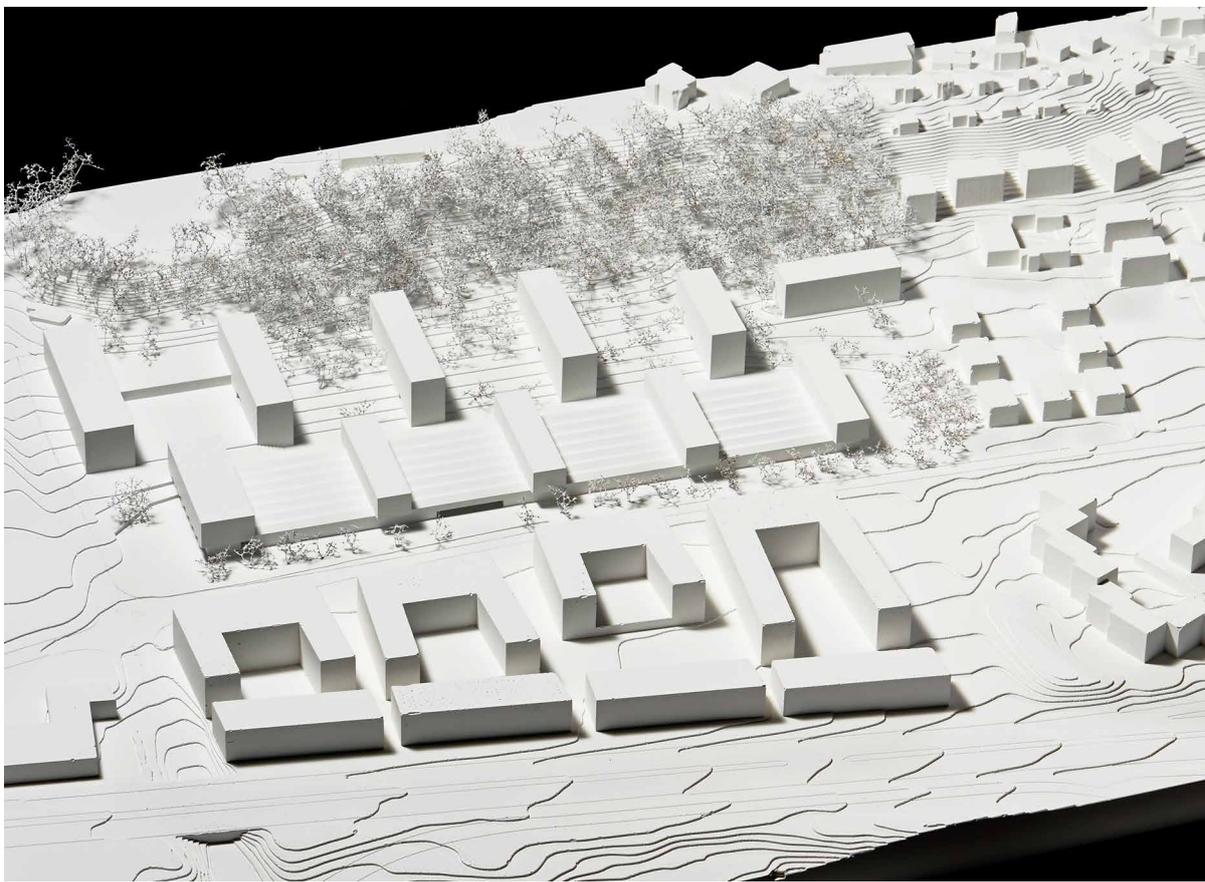
KURMANN & CRETTON SA MONTHÉY
ROBERTO PERUZZI
JUERG HEGNER
NOÉMIE DURUSSEL
ALEXANDRE TRANI

INGÉNIEUR C/V

SRG ENGINEERING
INGÉNIEURS-CONSEILS SCHERLER SA
MONT-S/LAUSANNE
PATRICE STEINER
ALAIN ROBERT
HUGUES CHALLES
LAKSHAYINI PONNUTHURAI

INGÉNIEUR S

SRG ENGINEERING
INGÉNIEURS-CONSEILS SCHERLER SA
MONT-S/LAUSANNE
PATRICE STEINER
RAPHAËL RUMO
PATRICK SAUGY



**53. ACIDE
ACÉTYLSALICYLIQUE**

INGÉNIEUR E
SRG ENGINEERING
INGÉNIEURS-CONSEILS SCHERLER SA
MONT-S/LAUSANNE
PATRICE STEINER

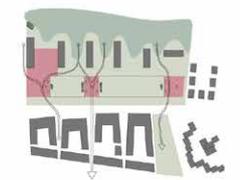
STÉPHANE VERNEZ
MARC MUSY
YANN BURKHARD
LUIS RODRIGUES

CONSULTANT
ÉCOLOGIE DE LA CONSTRUCTION
PERENZIA INGÉNIEURS SÀRL NYON
ROMAIN KILCHHERR
EMILE MARTIN



• contexte
1/1000

• plan masse
1/1000

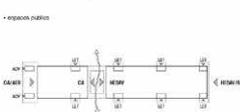


• contexte
Le site de la construction de l'Acide Acétylsalicylique est situé dans un quartier résidentiel existant. Le projet est en lien avec le quartier et s'intègre dans le tissu urbain existant. Le site est situé à proximité d'infrastructures de transport public et de services publics.

• implantation
Les nouvelles constructions sont implantées dans le site de manière à préserver les espaces publics existants et à créer de nouveaux espaces publics. Les bâtiments sont implantés de manière à créer une rue d'ambiance et à favoriser la circulation piétonne.

1. Les plans publics (voies et espaces) sont implantés à l'échelle du quartier. Les plans sont compatibles avec les plans existants et favorisent la circulation piétonne et la circulation des véhicules.
2. L'implantation des bâtiments est compatible avec les plans publics existants et favorise la circulation piétonne.
3. Il n'y a pas de bâtiment implanté dans la continuité du plan de l'ancien quartier de la rue de Chaux-de-Fonds.

• organisation
Les bâtiments sont implantés de manière à créer une rue d'ambiance et à favoriser la circulation piétonne. Les bâtiments sont implantés de manière à créer une rue d'ambiance et à favoriser la circulation piétonne.



• espaces publics
1/1000

• organisation
Les bâtiments sont implantés de manière à créer une rue d'ambiance et à favoriser la circulation piétonne. Les bâtiments sont implantés de manière à créer une rue d'ambiance et à favoriser la circulation piétonne.

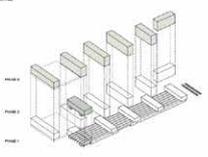
• implantation
Les bâtiments sont implantés de manière à créer une rue d'ambiance et à favoriser la circulation piétonne. Les bâtiments sont implantés de manière à créer une rue d'ambiance et à favoriser la circulation piétonne.



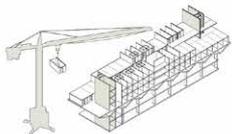
• implantation
Les bâtiments sont implantés de manière à créer une rue d'ambiance et à favoriser la circulation piétonne. Les bâtiments sont implantés de manière à créer une rue d'ambiance et à favoriser la circulation piétonne.



• plan masse au 1/500



• photos



• photos

• photos

1. La construction de l'édifice s'inscrit dans le cadre d'un projet d'habitat collectif. Un dossier technique d'état de l'art est remis au maître d'ouvrage pour l'élaboration du cahier des charges. Ce dernier est enrichi par des études de faisabilité et de programmation. L'objectif est de définir un programme de logements adaptés aux besoins et attentes des habitants.

• photos

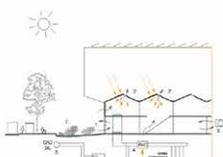
2. Le maître d'ouvrage définit le programme de logements. Ce dernier est enrichi par des études de faisabilité et de programmation. L'objectif est de définir un programme de logements adaptés aux besoins et attentes des habitants.

• photos

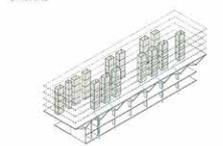
3. Le maître d'ouvrage définit le programme de logements. Ce dernier est enrichi par des études de faisabilité et de programmation. L'objectif est de définir un programme de logements adaptés aux besoins et attentes des habitants.

• photos

4. Le maître d'ouvrage définit le programme de logements. Ce dernier est enrichi par des études de faisabilité et de programmation. L'objectif est de définir un programme de logements adaptés aux besoins et attentes des habitants.



• photos



• photos

• photos

5. Le maître d'ouvrage définit le programme de logements. Ce dernier est enrichi par des études de faisabilité et de programmation. L'objectif est de définir un programme de logements adaptés aux besoins et attentes des habitants.

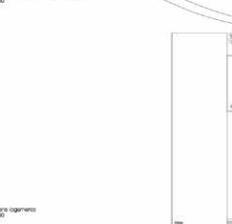
• photos



• photos



• photos

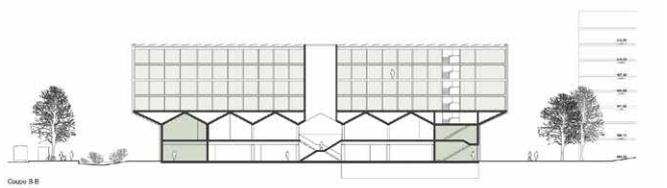
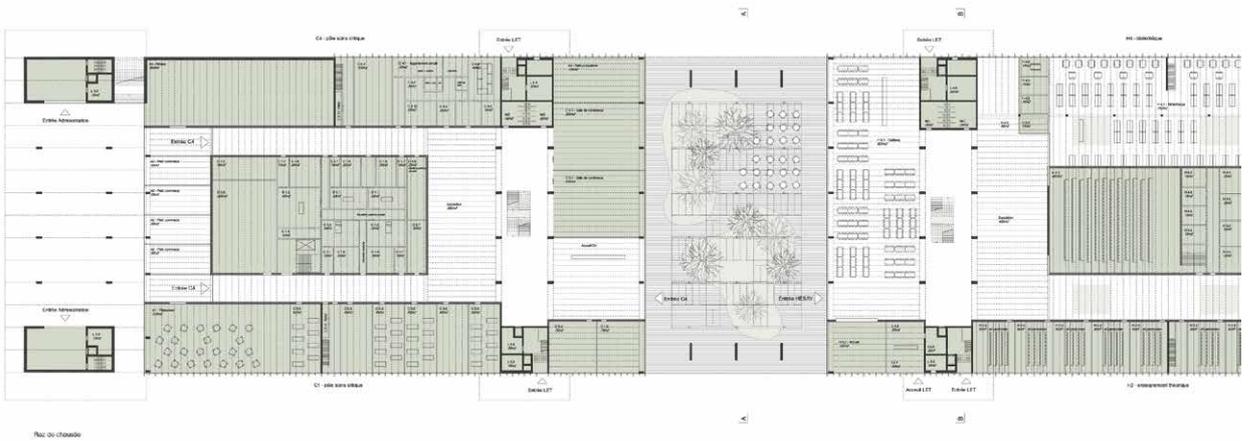
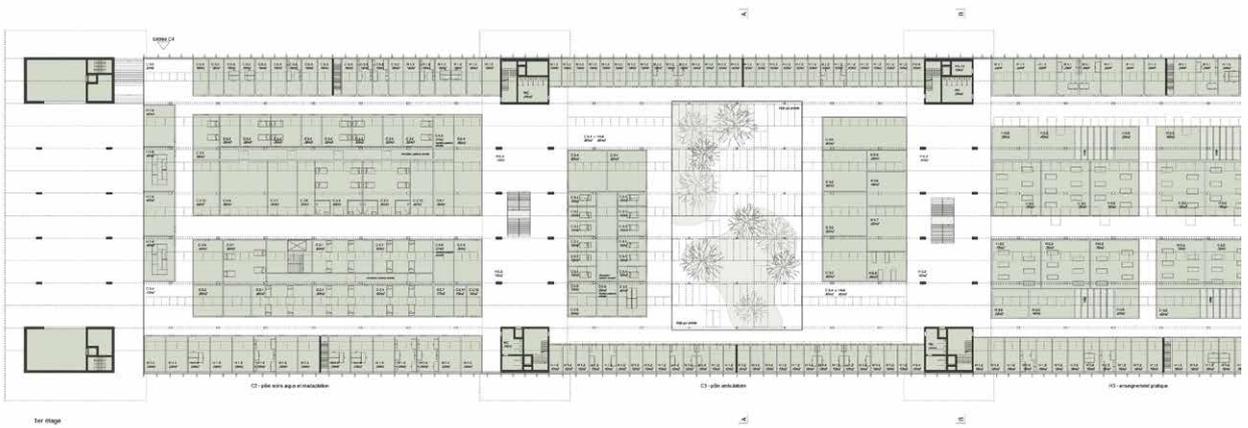


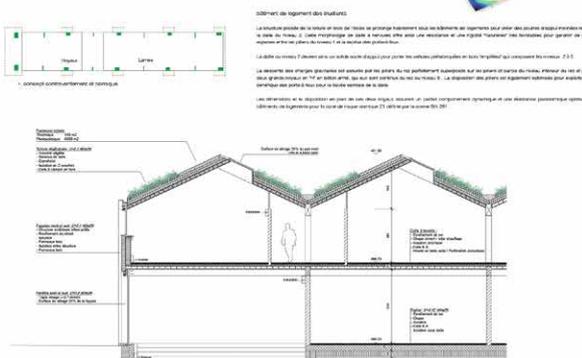
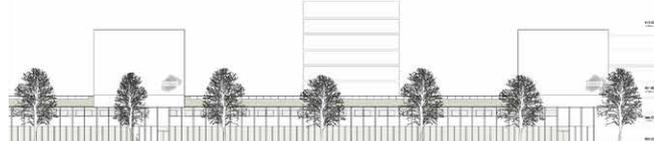
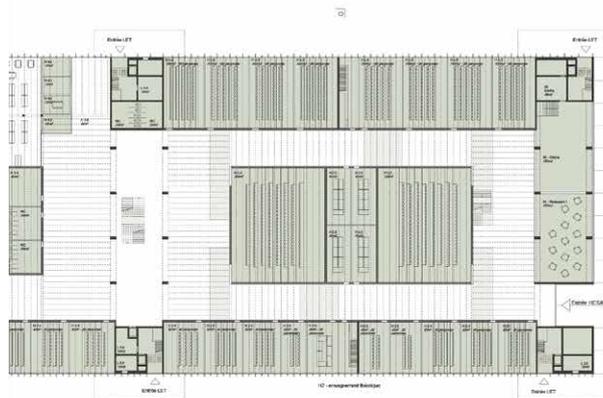
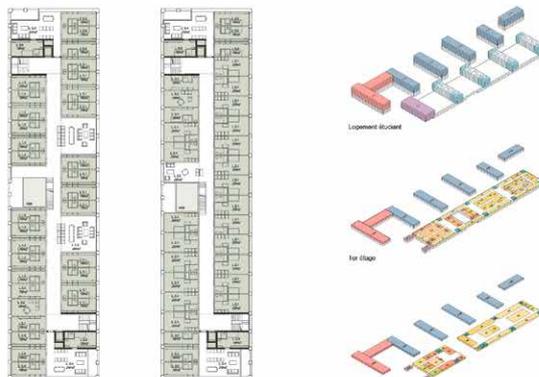
• photos



• photos

53. ACIDE ACÉTYLSALICYLIQUE





9. Présentation des projets du 1^{er} degré

1. 134213
ATELIER NORD SUD ARCHITECTES PARIS / FR
2. PARALLÈLES
LUKAS MEYER E IRA PIATTINI ARCHITETTI ETH FAS SIA OTIA LAMONE
3. MILLE PLATEAUX
LYRA LARA YVES REINACHER ARCHITEKTEN AG ZÜRICH
4. SANTÉ BONHEUR
ATELIER CUBE SA LAUSANNE
BONELL I GIL ARQUITECTES SLP BARCELONA / ES
5. BEGUINAGE
BOLD ÉRIC TROUSSICOT & VINCENT GEOFFROY BORDEAUX / FR
6. NEPTUNE
LOCALARCHITECTURE SÀRL LAUSANNE
7. LE CRAPAUD HEUREUX
CALDERON FOLCH SÀRSANEDAS ARQUITECTES SLP BARCELONA / ES
AV62 ARQUITECTOS SLP BARCELONA / BILBAO / ES
8. FORUM
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES DELÉMONT
9. OXO
RUPRECHT ARCHITEKTEN ZÜRICH
10. SEQUENCES URBAINES
BAUART ARCHITEKTEN UND PLANER AG BERN
11. STOA
LAROCHÉ BENOÎT ARCHITECTE TOULOUSE / FR
12. ANTES
ASYMPTOTE ARCHITECTURE CAROUGE
MCD ARCHITECTES SÀRL GENÈVE
13. L'ARBRE DE VIE
URBANITÉ(S) SÀRL GENÈVE
14. BZZZ
NYX ARCHITECTES ZÜRICH
15. ENTRELACÉ
BERREL BERREL KRÄUTLER AG ZÜRICH / BASEL
16. ALVÉOLE
LUCA SELVA AG BASEL
17. CODES BARRES ET TRAIT
AGPS ARCHITECTURE LTD ZÜRICH
18. ARCHIPEL
E2A PIET ECKERT UND WIM ECKERT ARCHITEKTEN ZÜRICH
19. LAFAYETTE
VON BALLMOOS KRUCKER ARCHITEKTEN AG ZÜRICH
20. NOEUD PAP'
STUDIO D'ARCHITECTURE JEAN-DANIEL PASCHOUD PULLY
21. CAPILLARITÉ ET PERSPECTIVES
GROUPE-6 (SIÈGE SOCIAL) GRENOBLE / FR
22. VERT DE BLANC
TANGRAM-DESIGN SÀRL LAUSANNE
23. GLISSEMENT PROGRESSIF DE LA TRAME
BERGER&BERGER PARIS / FR
24. LES COURS URBAINES
XDGA - XAVEER DE GEYTER ARCHITECTS BRUXELLES / BE
25. CAMPUS DE LA BOURDONNETTE
LAUC AS SÀRL FRANÇOIS DECOSTER PARIS / FR
26. DARWINETTE
ATELIER MARTEL PARIS / FR
27. C_49.067
STEFANO MOOR ARCHITETTO LUGANO
GUIDOTTI ARCHITETTI MONTE CARASSO
28. RENCONTRE
OLALQUIAGA ARQUITECTOS MADRID / ES
29. AIR ET SOLEIL
LUIS FIDEL CÁMARA MAMOLAR MADRID / ES
30. 5000.6000.7000
MADE IN SÀRL GENÈVE
31. LA PLACE
MATHIEU MERCURIALI ARCHITECTE DPLG PARIS / FR
32. VILLE CONTINUE
DL-A DESIGNLAB-ARCHITECTURE SA GENÈVE
33. VIS-À-VIS
RAUMBUREAU GMBH ZÜRICH
34. VILLE ET CITÉ
PARK ARCHITEKTEN AG ZÜRICH
35. HOLO(S)CÈNE
FUCHS MÜHLE BACH PARTNER GMBH ZÜRICH
36. «H»
CONSORTIUM BHSF & MIJONG ZÜRICH / SION
37. AB URBE CONDITA
NICOLAS DE COURTEN ARCHITECTE LAUSANNE
38. «VILLE SUR LA VILLE»
GD ARCHITECTES NEUCHÂTEL
39. MANHATTAN CLUB
LVPH LAURENT VUILLEUMIER & PAUL HUMBERT
ARCHITECTES SÀRL FRIBOURG

40. SYNERGY

ITTEN + BRECHBÜHL SA LAUSANNE

41. PAYSAGES COPRODUITS

POST-OFFICE ARCHITECTES PARIS /FR

42. STELLA

TIMOTHÉE GIORGIS ARCHITECTES SÀRL GENÈVE

43. TAKE CARE

2B ARCHITECTES LAUSANNE

44. DR.NO

BW BONNARD WOEFFRAY ARCHITECTES MONTHÉY

45. QUARTIER SANTÉ / CITÉ JARDIN

OFFICE KGDVS & FEHLMANN BRUSSELS /BE / MORGES

46. SYNAPSES

MPH ARCHITECTES LAUSANNE

47. PONG

AEBY PERNEGER & ASSOCIÉS SA CAROUGE

48. PIÈCE À PIÈCE

AMR SOLIMAN & PATRICK ZURKIRCHEN
ARCHITEKTEN ETH BSA SIA ZÜRICH

49. CAMPUS CITY

BRÄKER ARCHITECTES LAUSANNE

50. LA PLAINE SANTÉ

TVK ARCHITECTES URBANISTES PARIS /FR

51. BANQUET

JAN KINSBERGEN DIPL. ARCHITEKT ETH SIA ZÜRICH

52. LES QUATRE

SCHNEIDER STUDER PRIMAS GMBH ZÜRICH

53. ACIDE ACÉTYLSALICYLIQUE

BUNQ ARCHITECTES SA NYON
GALLETTI & MATTER LAUSANNE

54. SOIN QUOTIDIEN

VWA VERZONE WOODS ARCHITECTES SÀRL VEVEY

55. ORIGAMI

JEAN-BAPTISTE FERRARI ET ASSOCIÉS SA LAUSANNE

56. VITAL

ARQUITECTO SAMUEL GOMES

57. LE CAMPUS VERT

KATHERINE PERTICARI ARCHITECTURE ZÜRICH

58. RIVIERA

YANNICK TROUBAT ARCHITECTURE URBANISME PARIS /FR

59. PROSCENIUM

RICHTER DAHL ROCHA & ASSOCIÉS ARCHITECTES SA LAUSANNE

60. CAMPUS SANTÉ

CHRISTIAN KEREZ ZÜRICH

61. OLMSTED

GROUP8 SÀRL CAROUGE

62. L'ARCHIPEL DES SAVOIRS

DOLCI ARCHITECTES BUREAU D'ARCHITECTURE
ET D'URBANISME SÀRL YVERDON-LES-BAINS

63. MONADE

GANDOLFI + CILACIAN ARCHITECTES GENÈVE

64. MEDINA

ATP KFP ARCHITEKTEN UND INGENIEURE ZÜRICH

65. MO'AI

MEIER + ASSOCIÉS ARCHITECTES GENÈVE

66. DIVER-CITÉ

SO-IL OFFICE LTD. NEW YORK /US
HHF ARCHITEKTEN BASEL

67. MAX

THOMAS JOUFFE ET PEDRO PENA

68. BORROMÉE

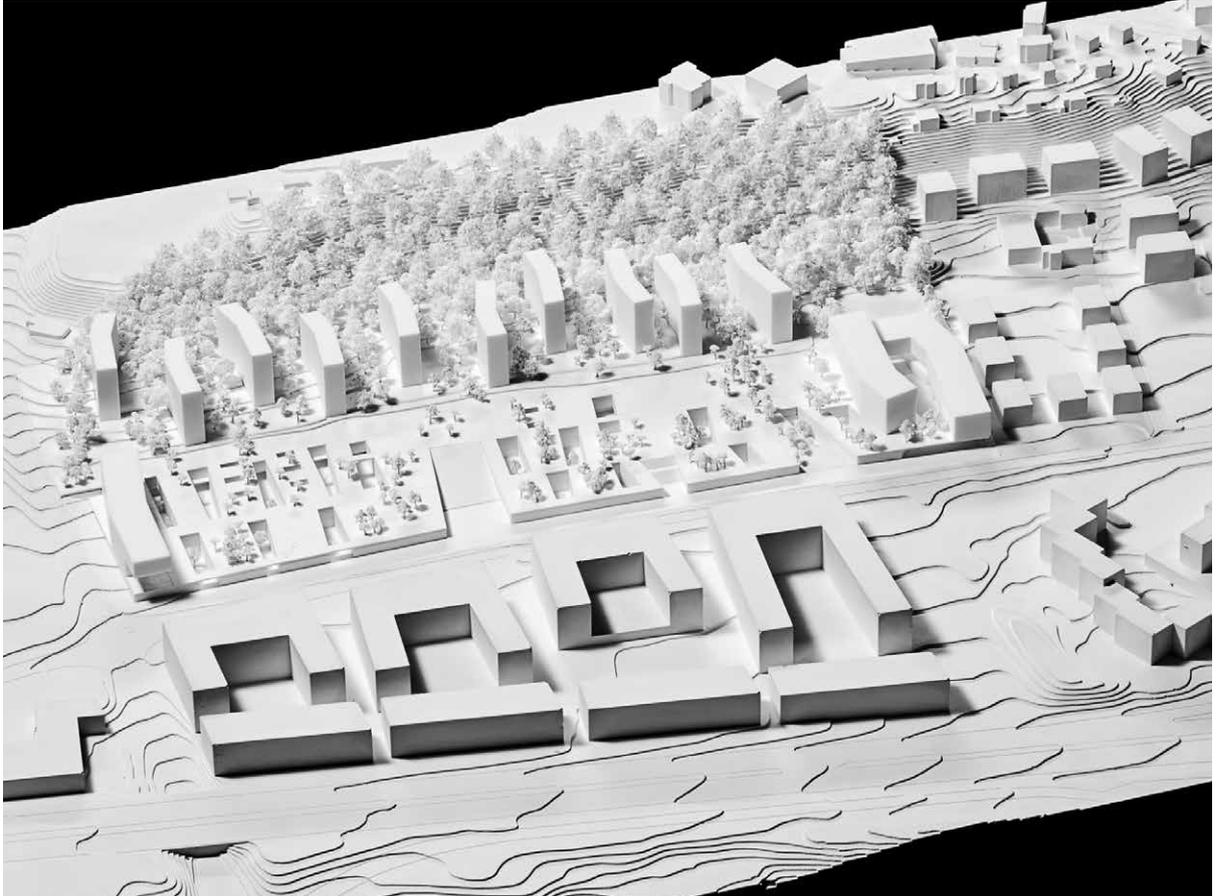
SAAS SÀRL GENÈVE
STUDIO 016 MILANO /IT
BAUKUH MILANO /IT

69. TOPOS

JEAN-GILLES DÉCOSTERD ARCHITECTE LAUSANNE

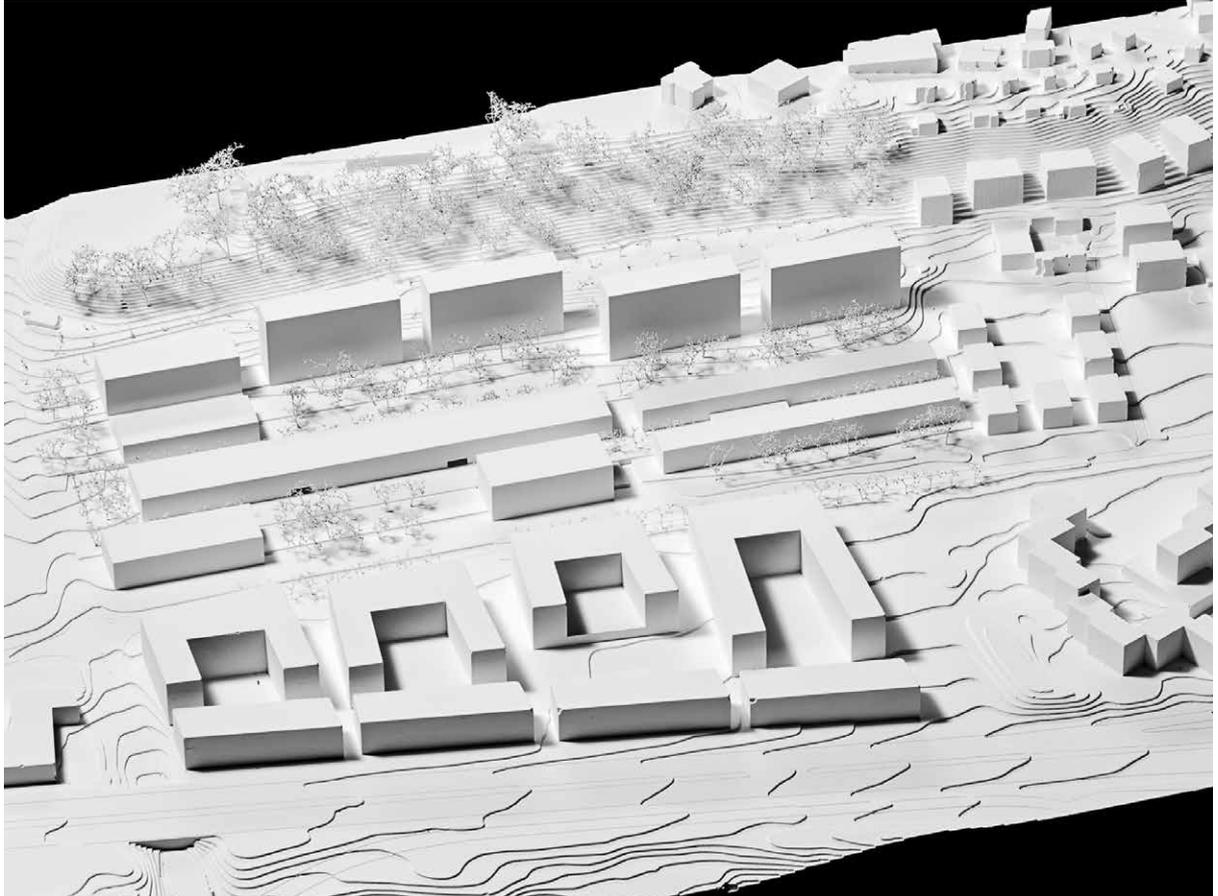
70. C55 H72 05 N4 MG

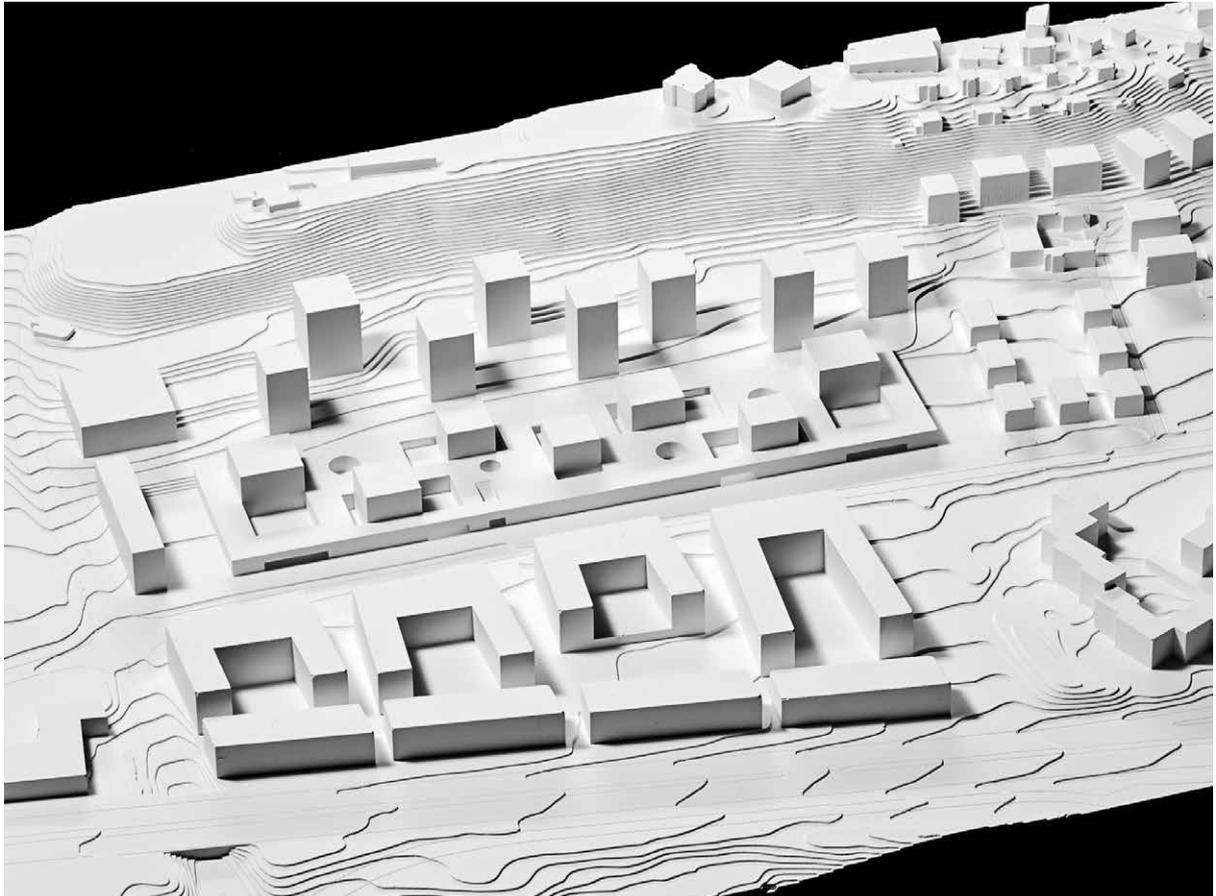
MERLINI-RIVIER ARCHITECTES LAUSANNE



2. PARALLÈLES

ARCHITECTES
LUKAS MEYER E IRA PIATTINI ARCHITETTI
ETH FAS SIA OTIA
VIA SIRANA 79
6814 LAMONE





4. SANTÉ BONHEUR

ARCHITECTES

ATELIER CUBE SA

RUE DU PETIT-CHÊNE 19 BIS

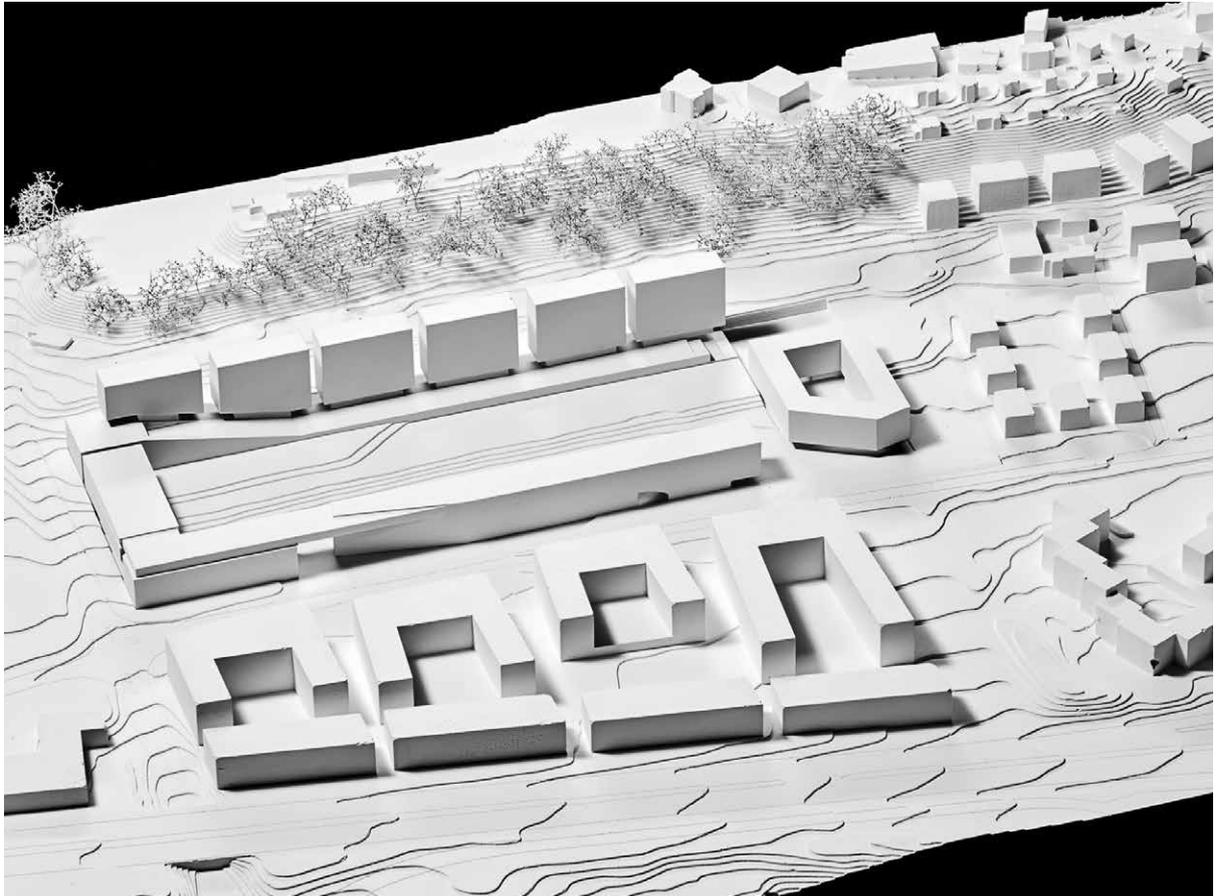
1001 LAUSANNE

BONELL I GIL ARQUITECTES SLP

CARRER DEL ROSSELLÓ 244

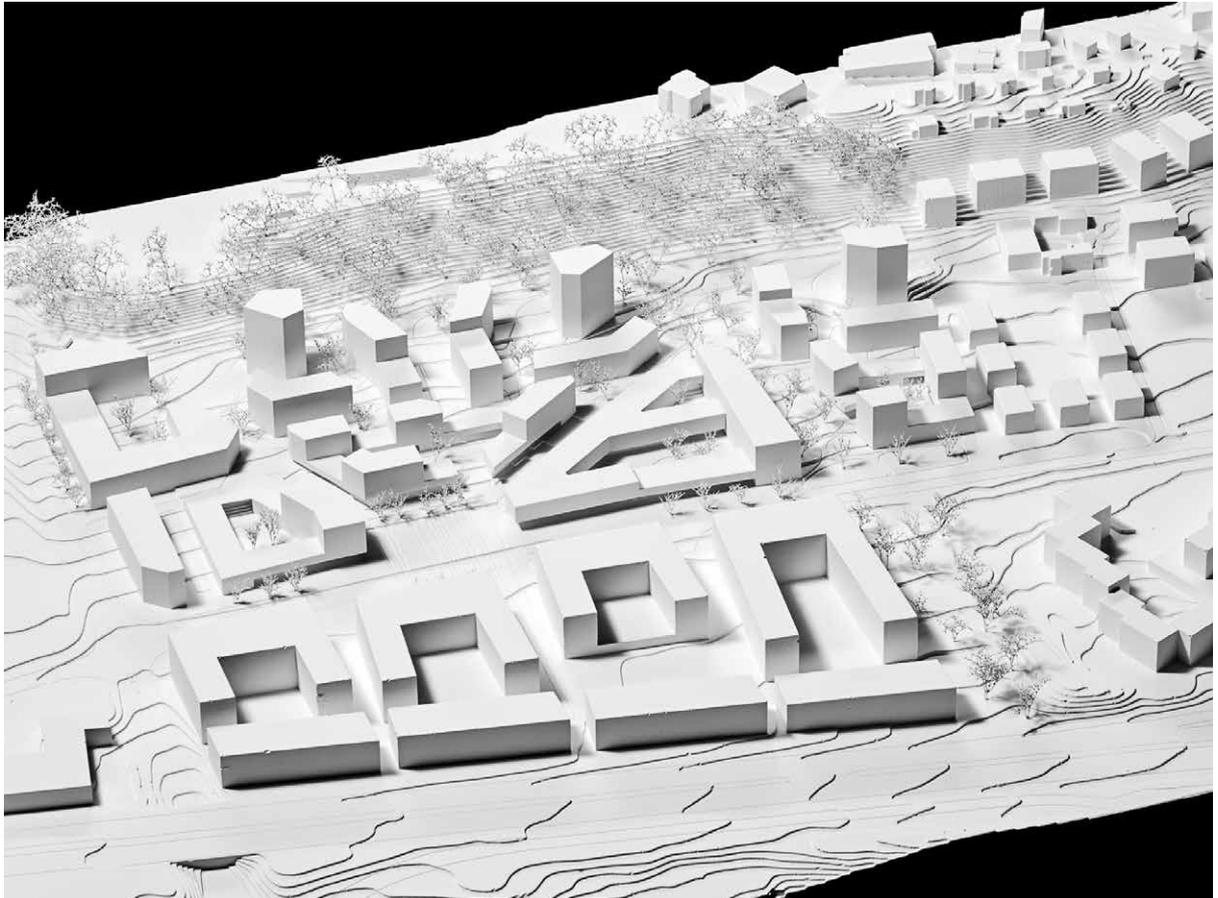
08008 BARCELONA /ES





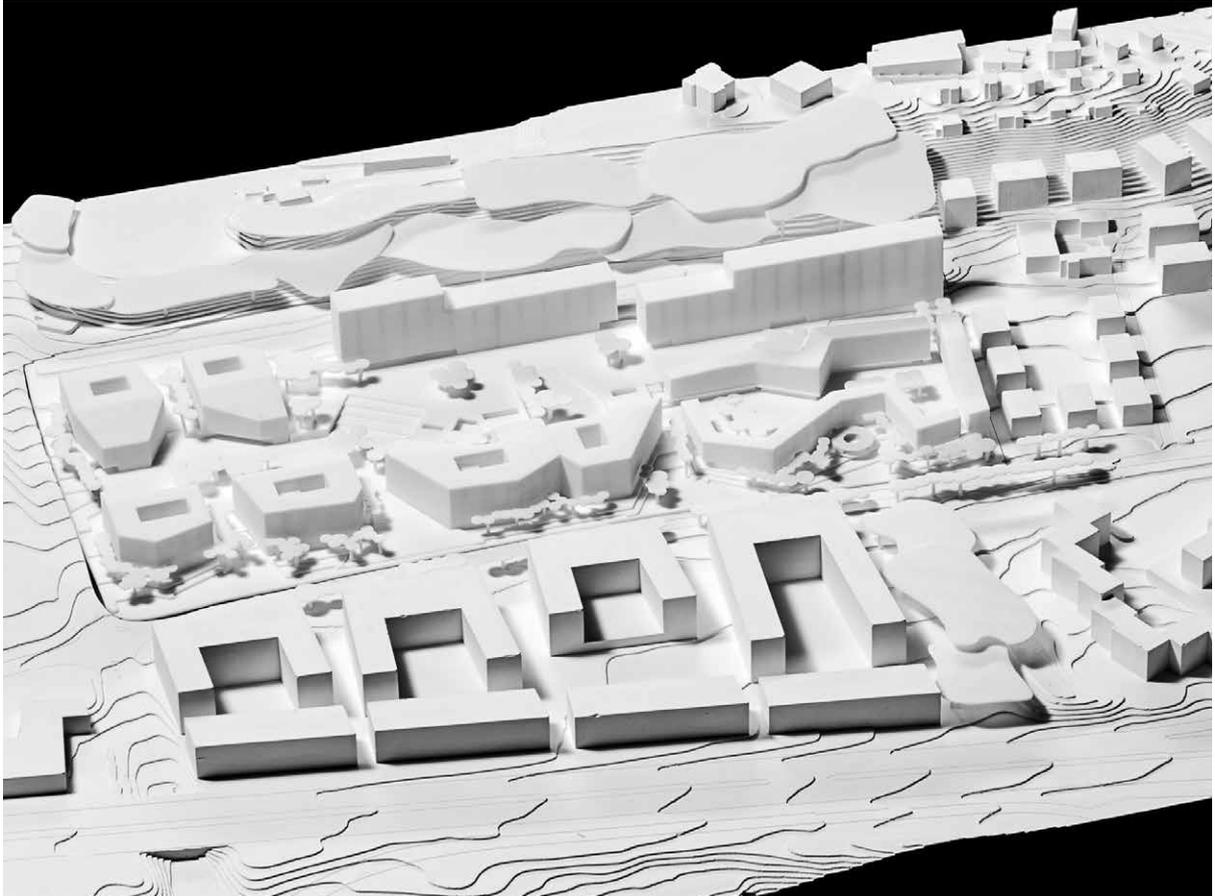
6. NEPTUNE

ARCHITECTES
LOCALARCHITECTURE SARL
RUE DE LA VIGIE 3
1003 LAUSANNE



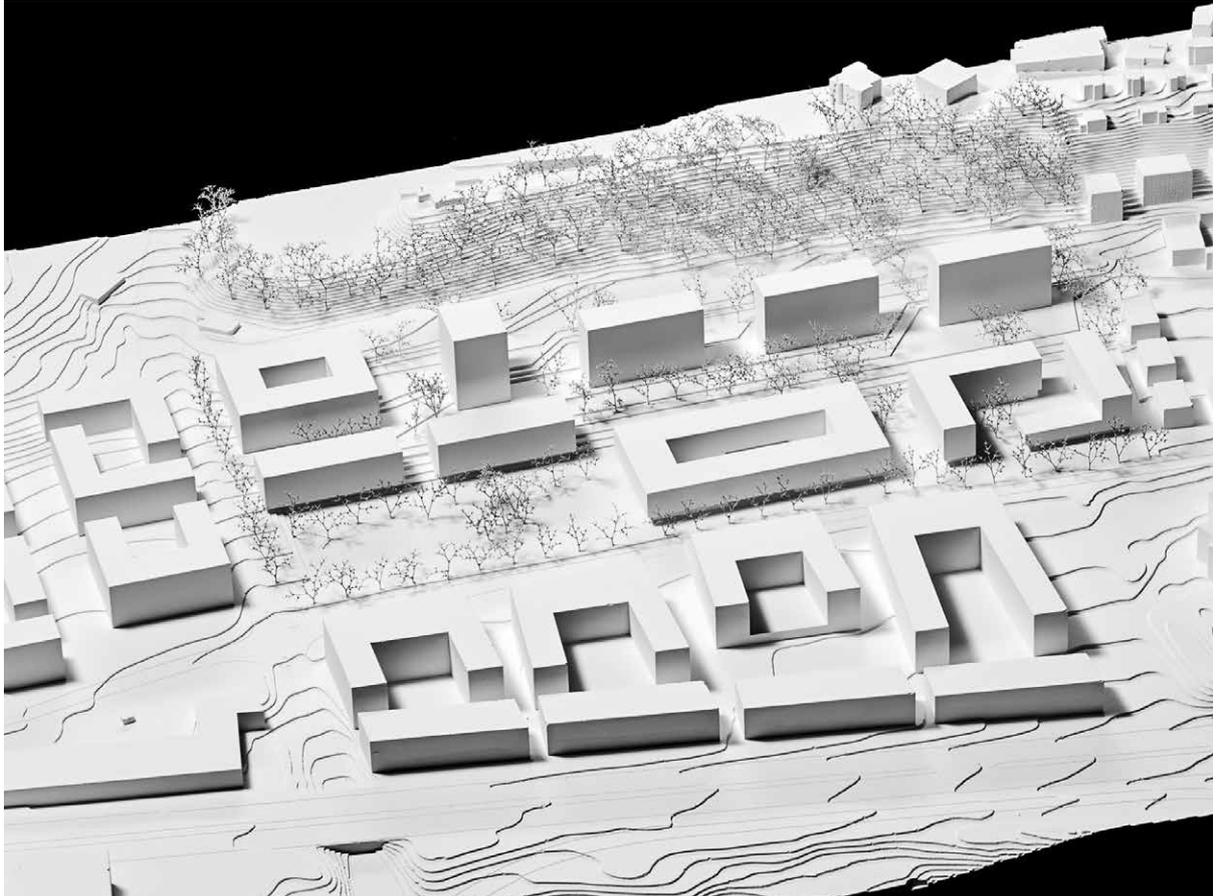
**7. LE CRAPAUD
HEUREUX**

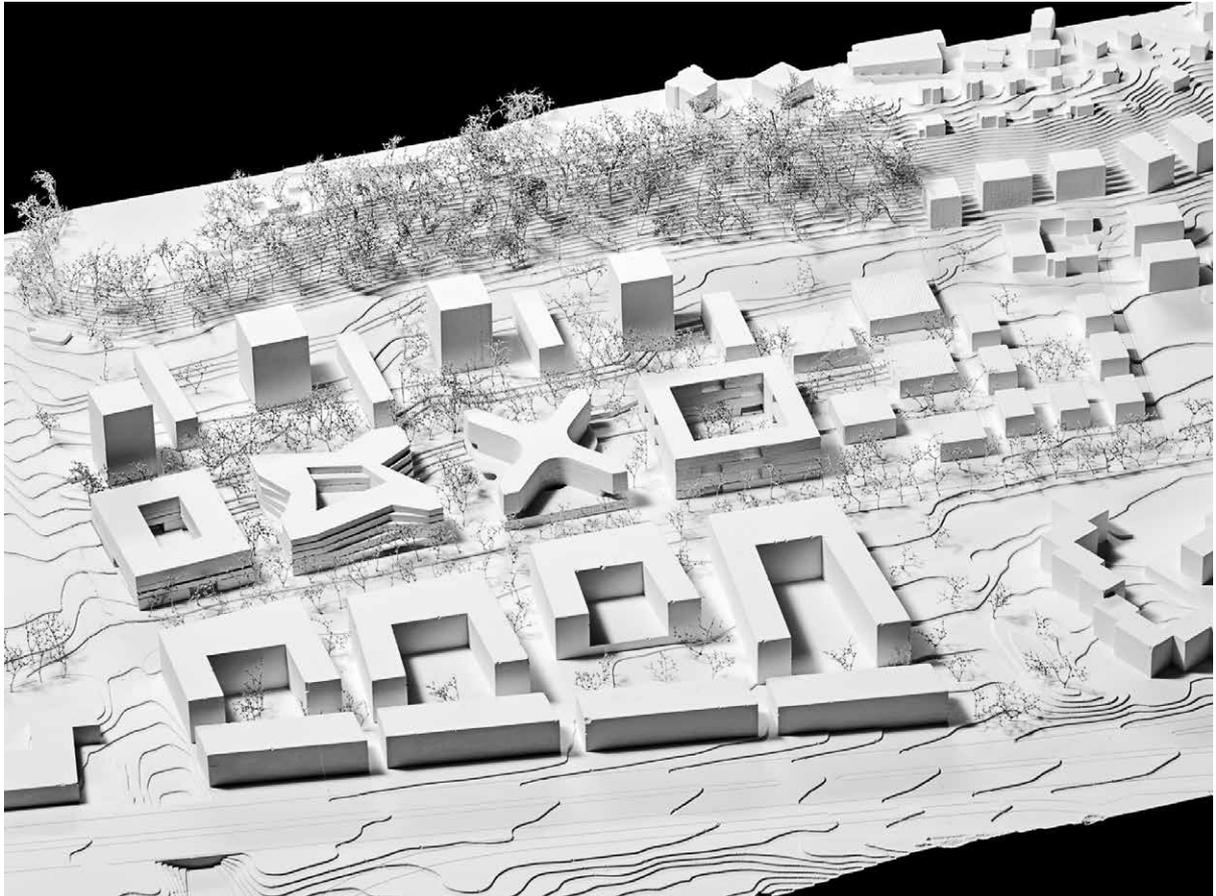
ARCHITECTES
CALDERON FOLCH SANSANEDAS ARQUITECTES SLP
ESPASERIA 15. PRAL-BIS
08003 BARCELONA /ES
AV62 ARQUITECTOS SLP
DIPUTACIÓ 315 BAJOS DERECHA
08009 BARCELONA /ES
GRAN VIA, 31. ÁTICO 1A
48001 BILBAO /ES



8. FORUM

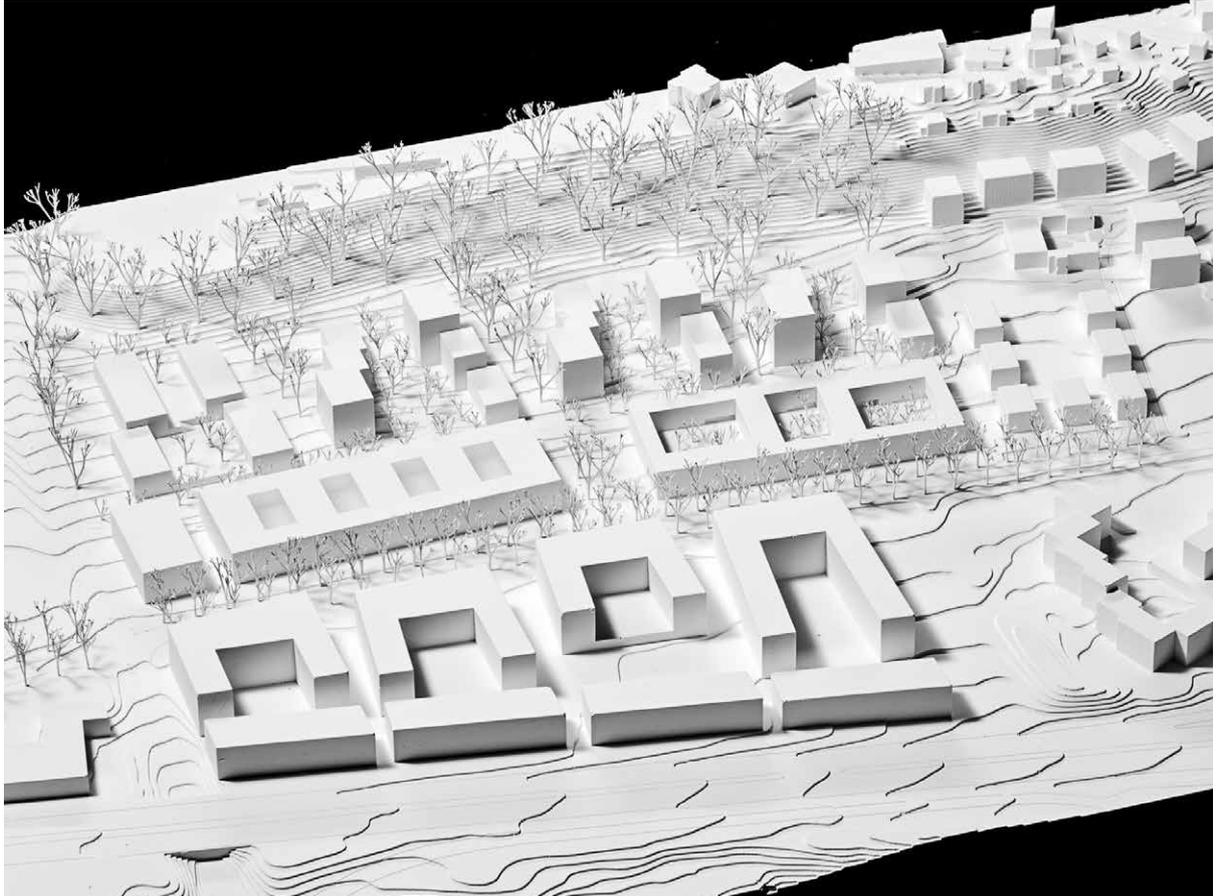
ARCHITECTES
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES
QUAI DE LA SORNE 1
2800 DELÉMONT

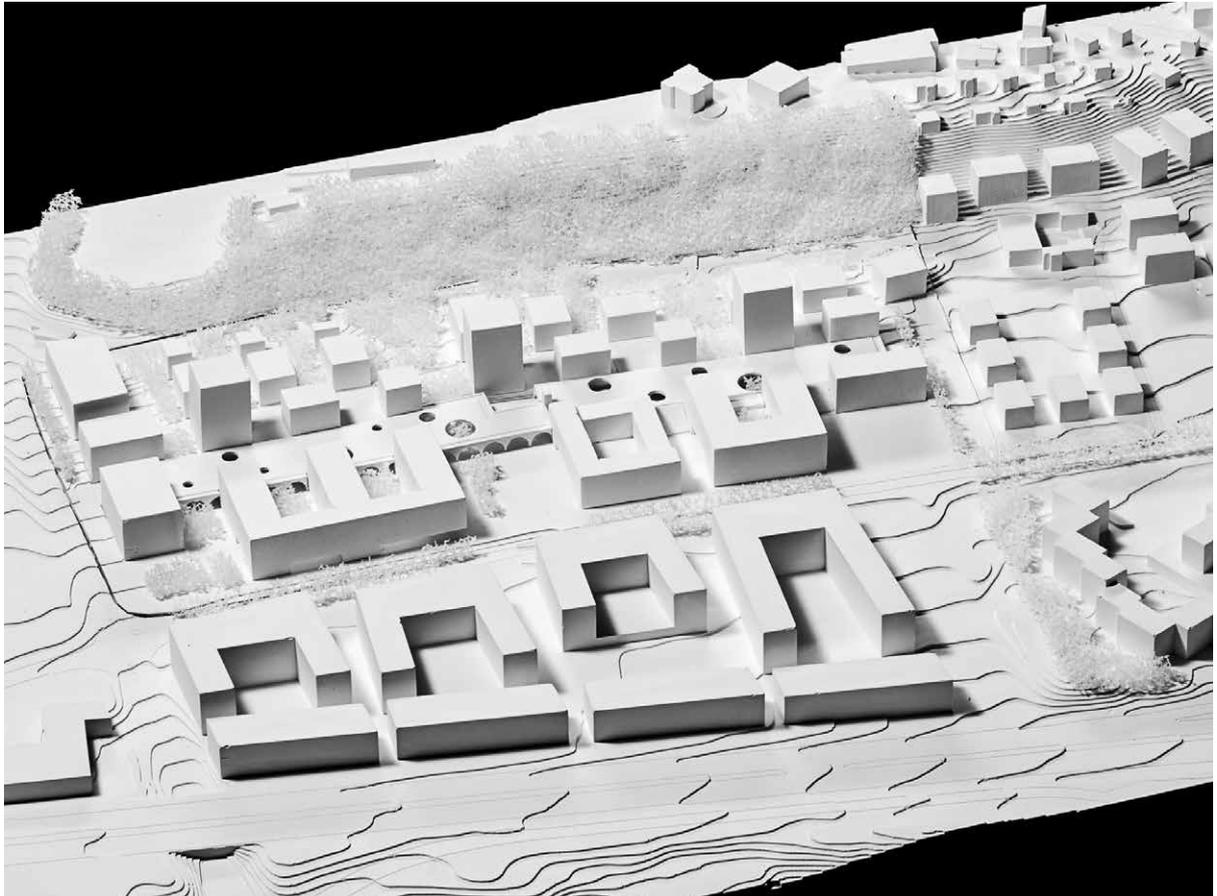




10. SÉQUENCES
URBAINES

ARCHITECTES
BAUART ARCHITEKTEN UND PLANER AG
LAUPENSTRASSE 20
3008 BERN





12. ANTES

ARCHITECTES

ASYMPTOTE ARCHITECTURE

19 RUE DE LA FONTENETTE

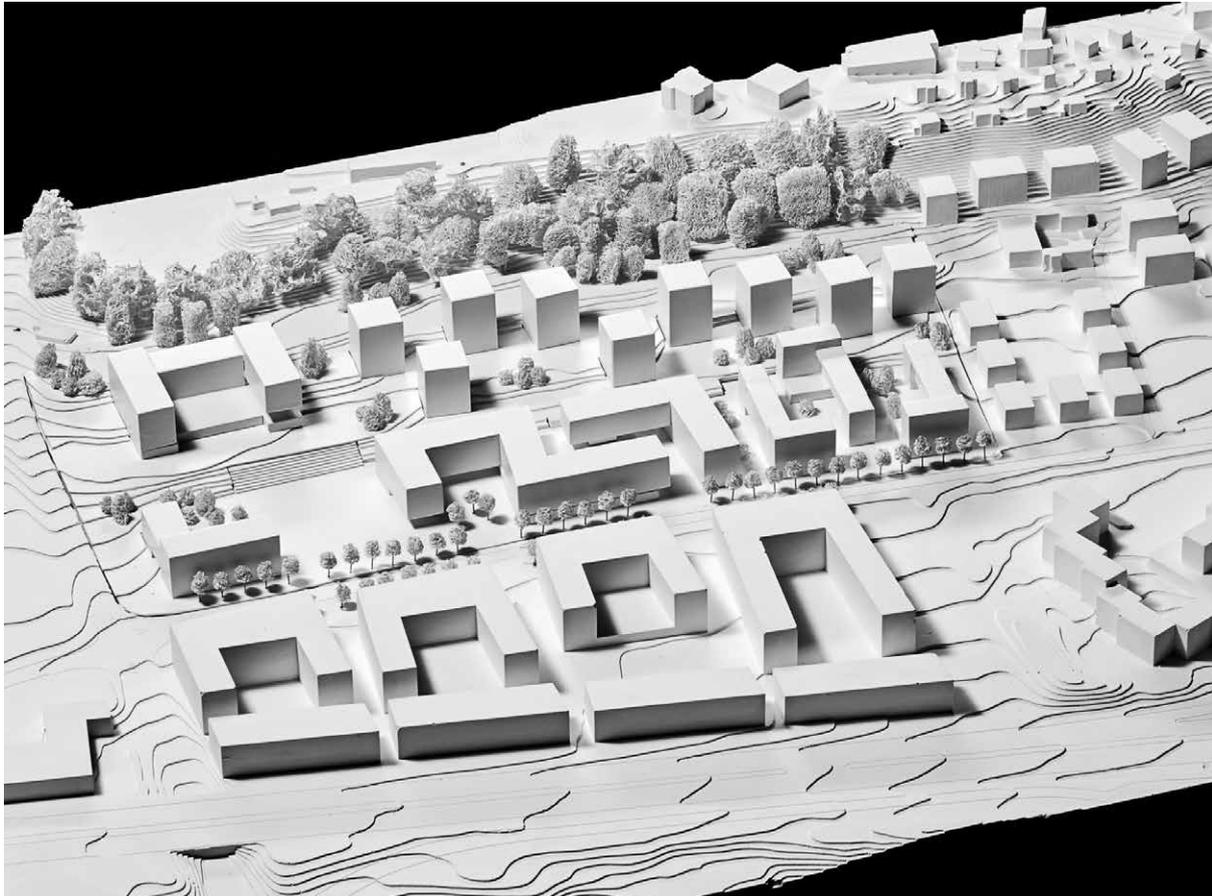
1227 CAROUGE

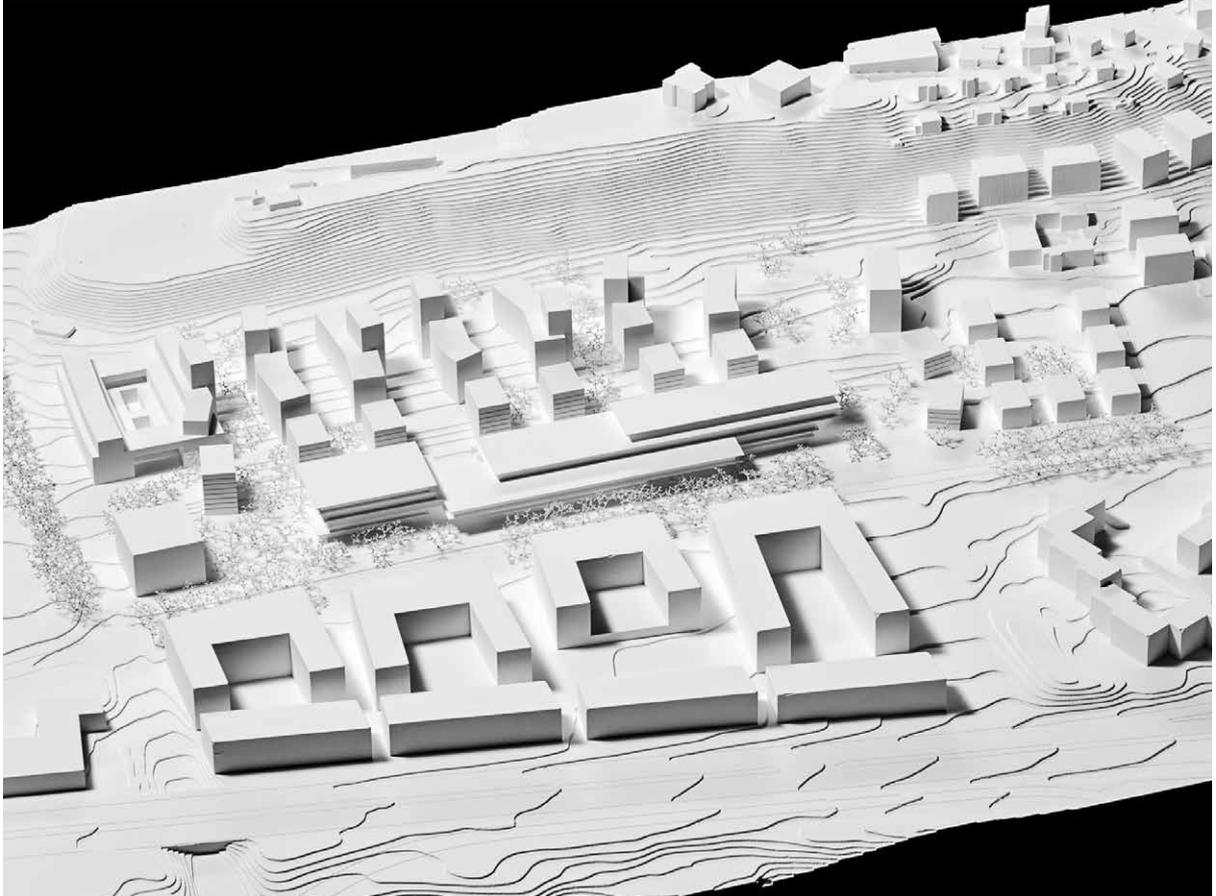
MCD ARCHITECTES SÀRL

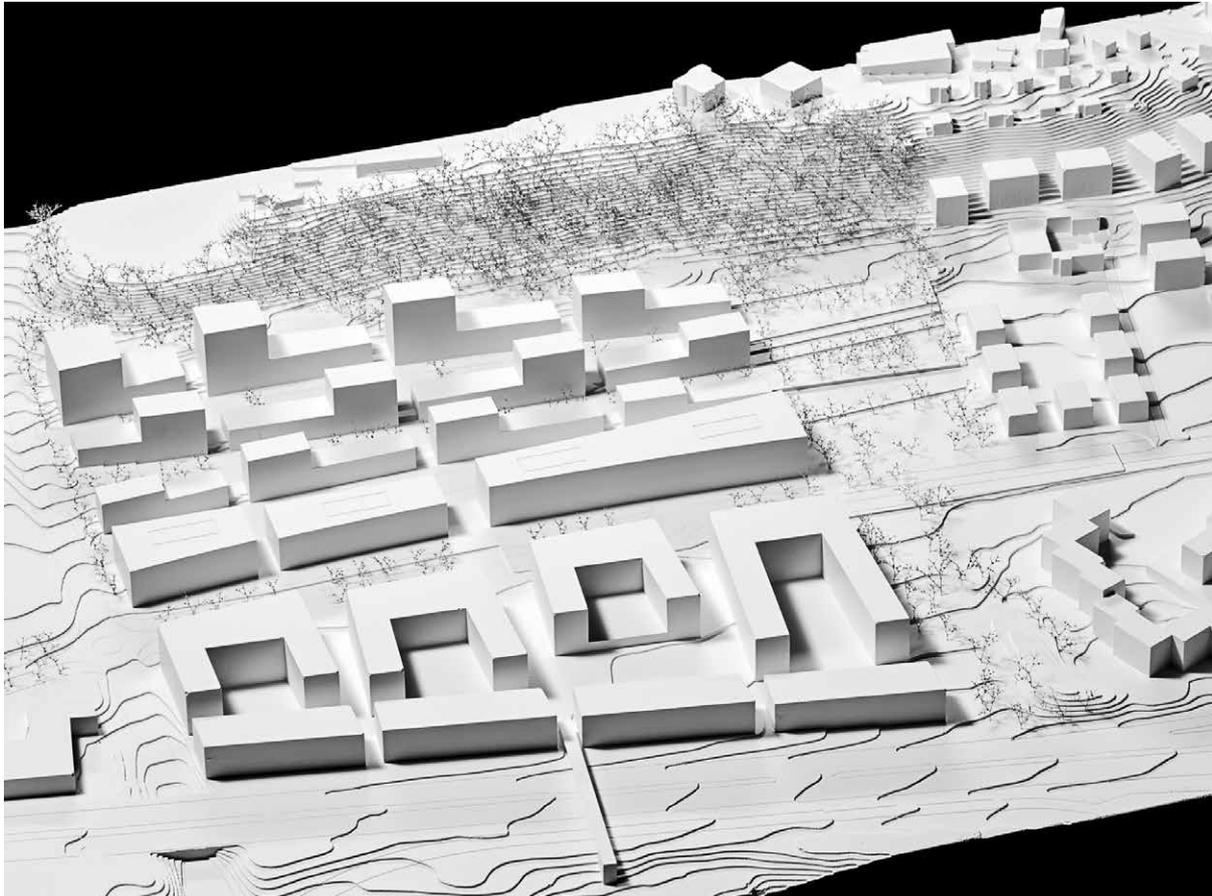
MAGNIN CARTIER DROZ

RUE DU-ROVERAY 16

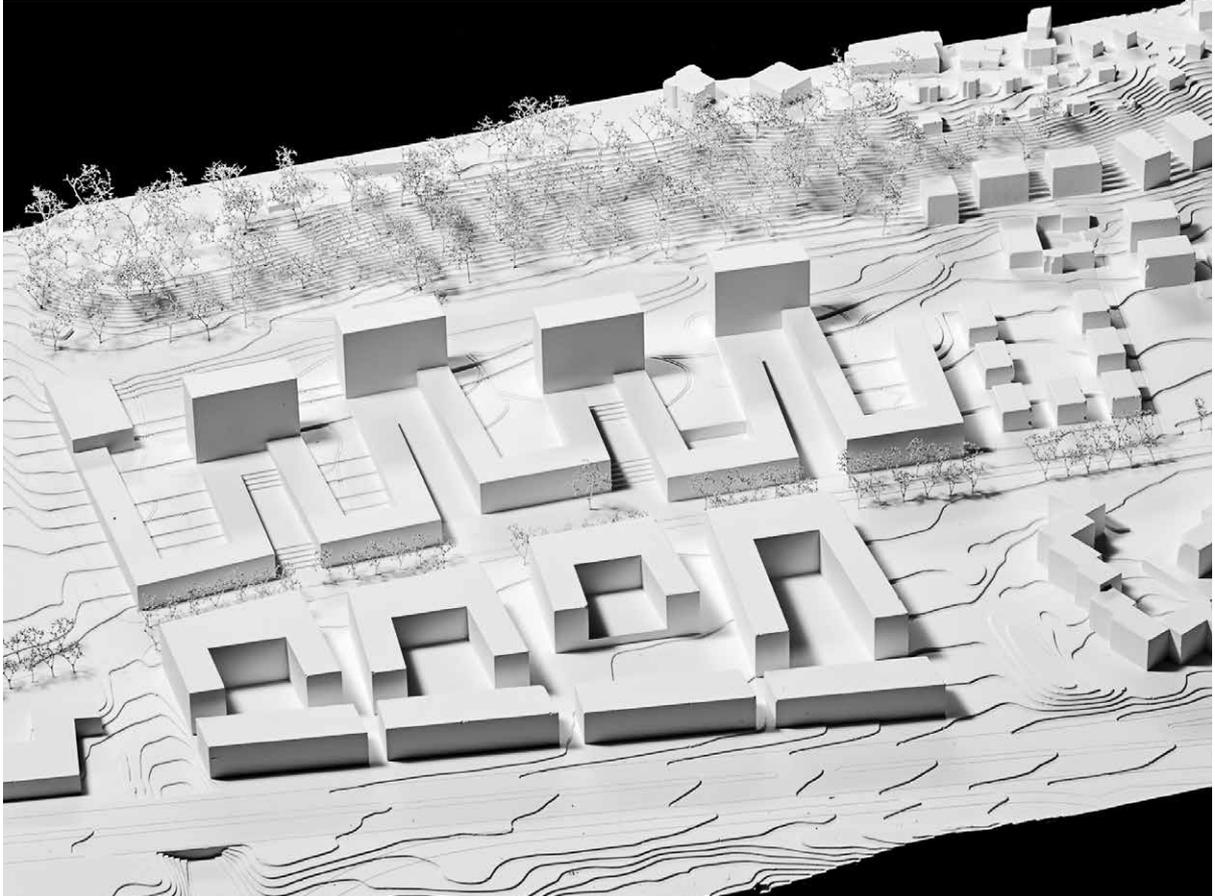
1207 GENÈVE





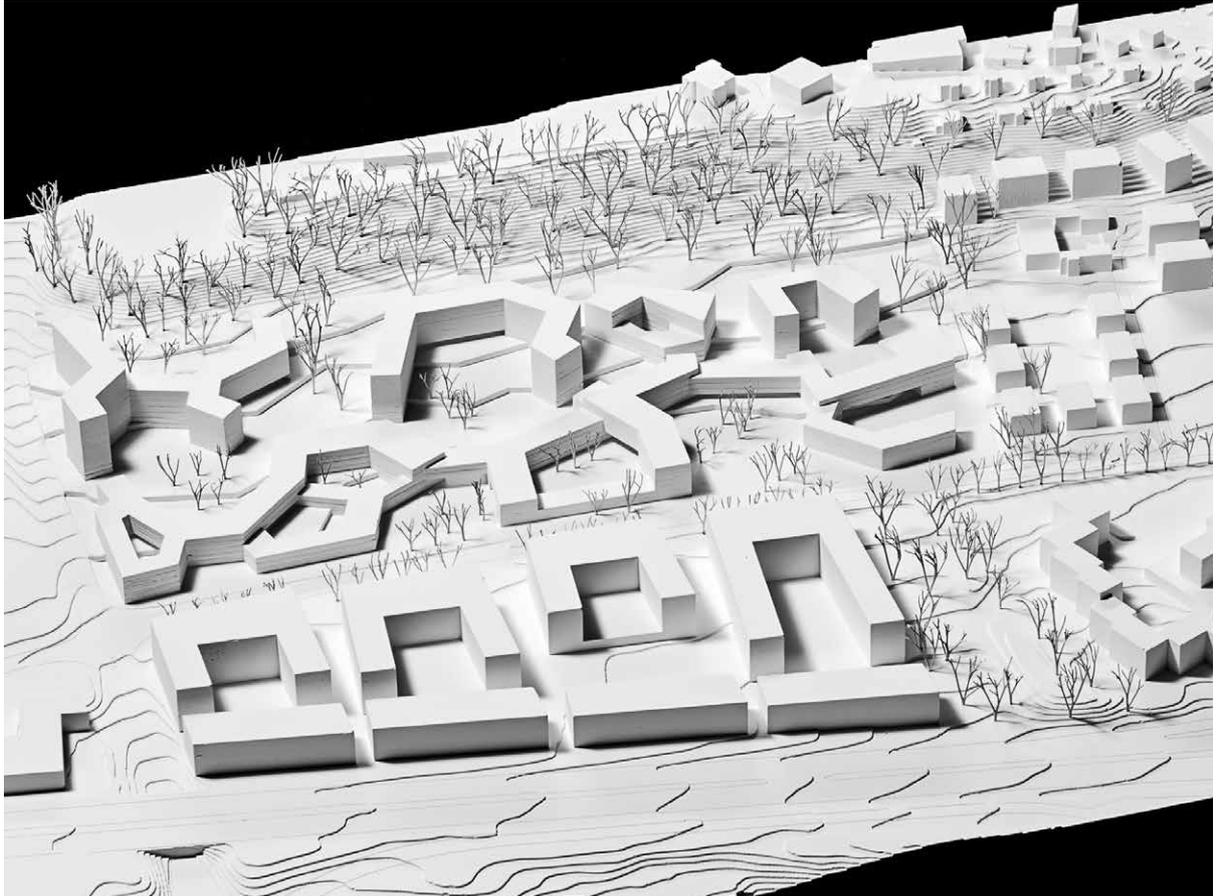


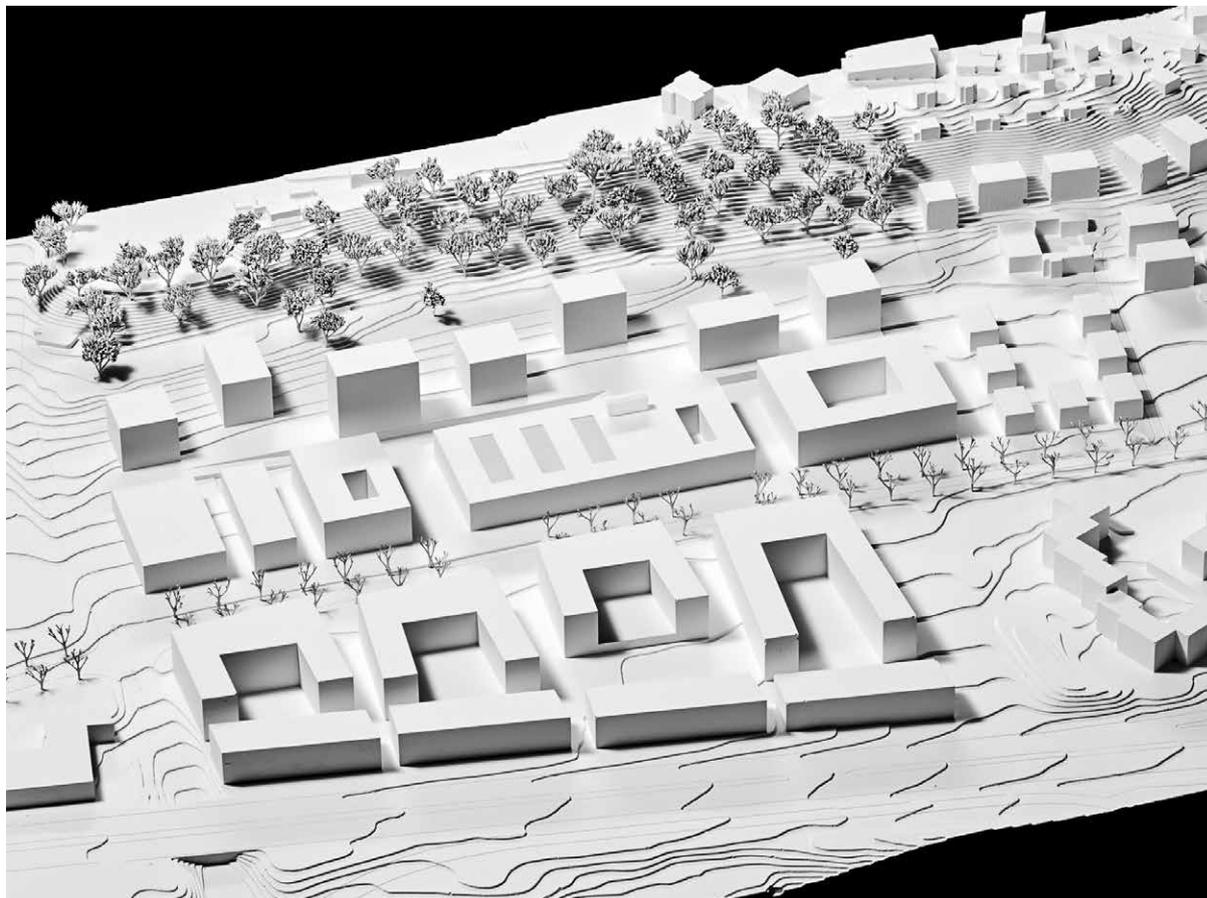
ARCHITECTES
BERREL BERREL KRÄUTLER AG
ARCHITEKTEN ETH BSA SIA
BINZSTRASSE 23
8045 ZÜRICH
MISSIONSSTRASSE 35A
4055 BASEL



16. ALVÉOLE

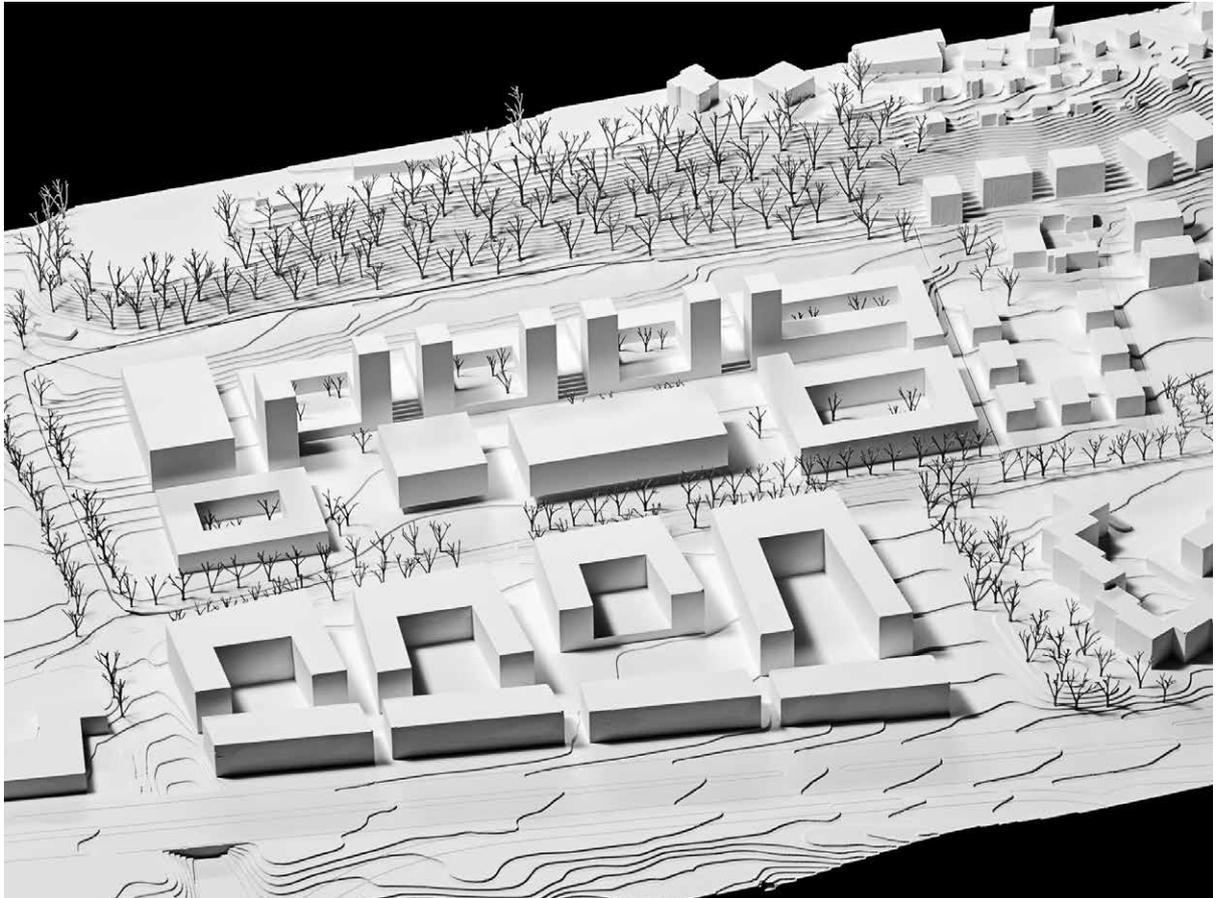
ARCHITECTES
LUCA SELVA AG ARCHITEKTEN ETH BSA SIA
VIADUKTSTRASSE 12/14
4051 BASEL

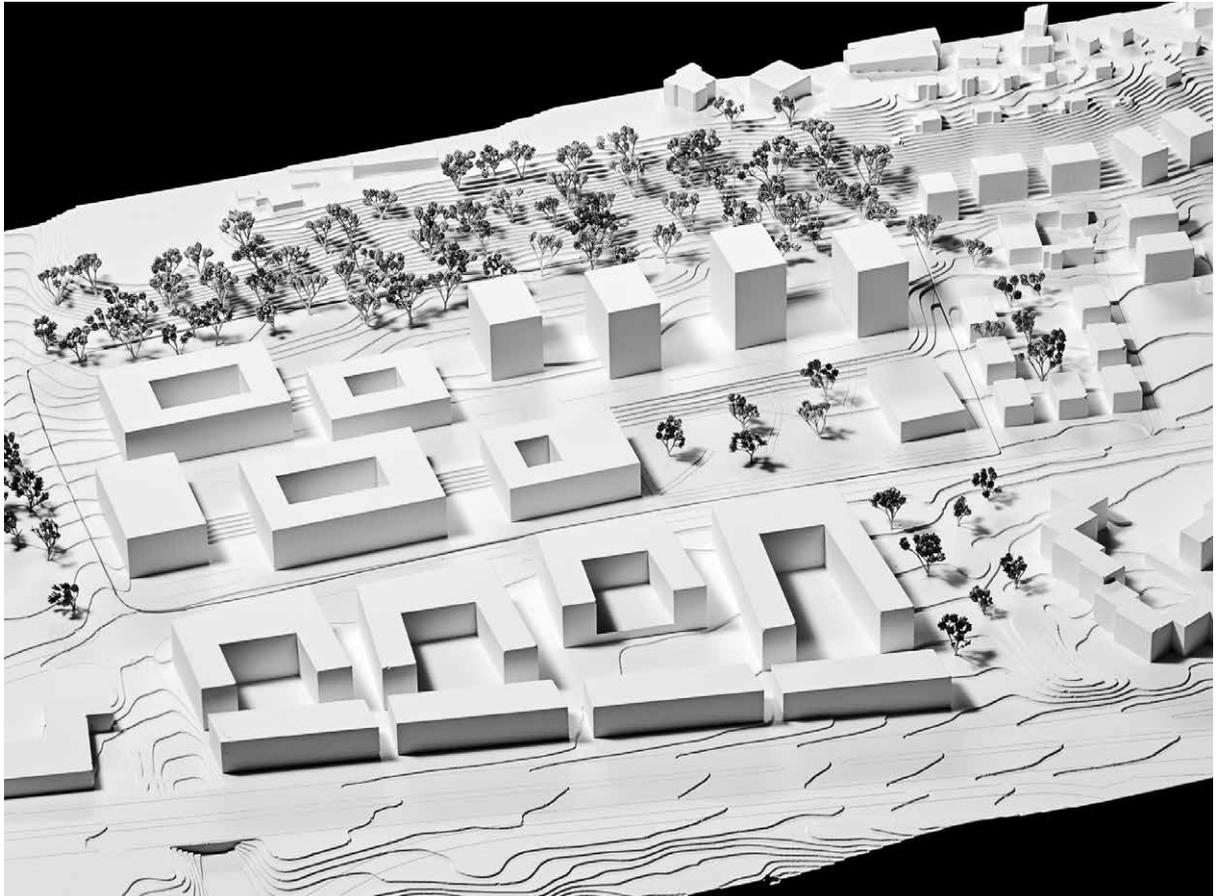




18. ARCHIPEL

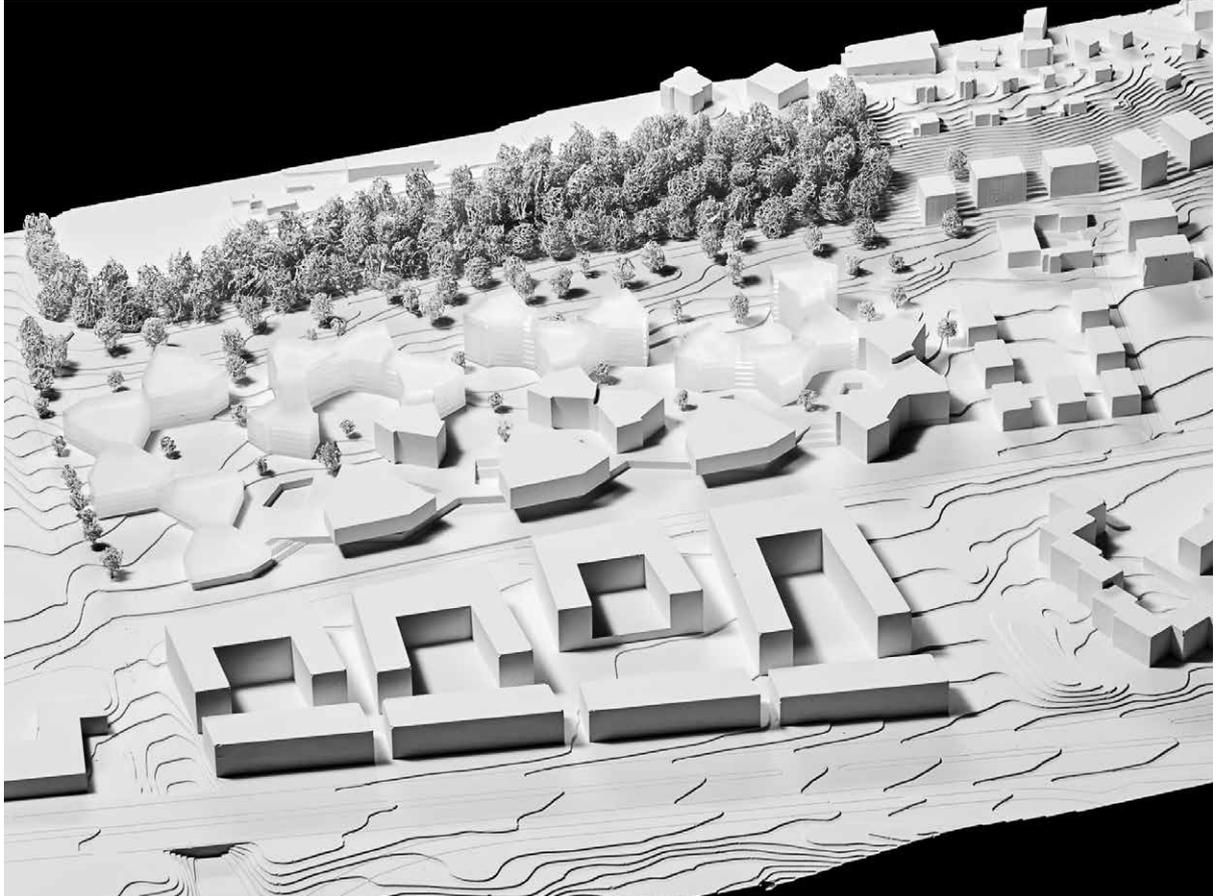
ARCHITECTES
E2A / PIET ECKERT UND WIM ECKERT
ARCHITEKTEN ETH BSA SIA AG
HARDTURMSTRASSE 76
8005 ZÜRICH

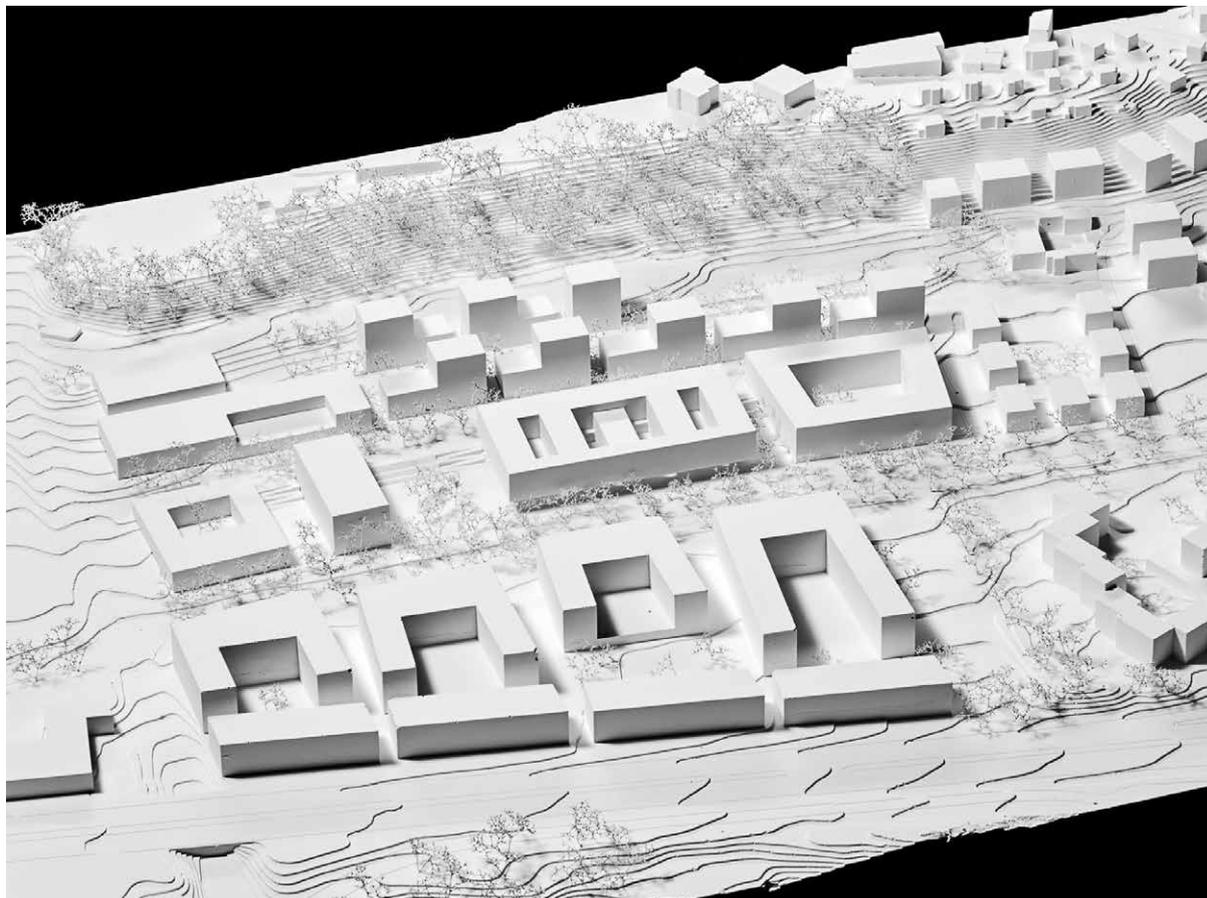




20. NŒUD PAP'

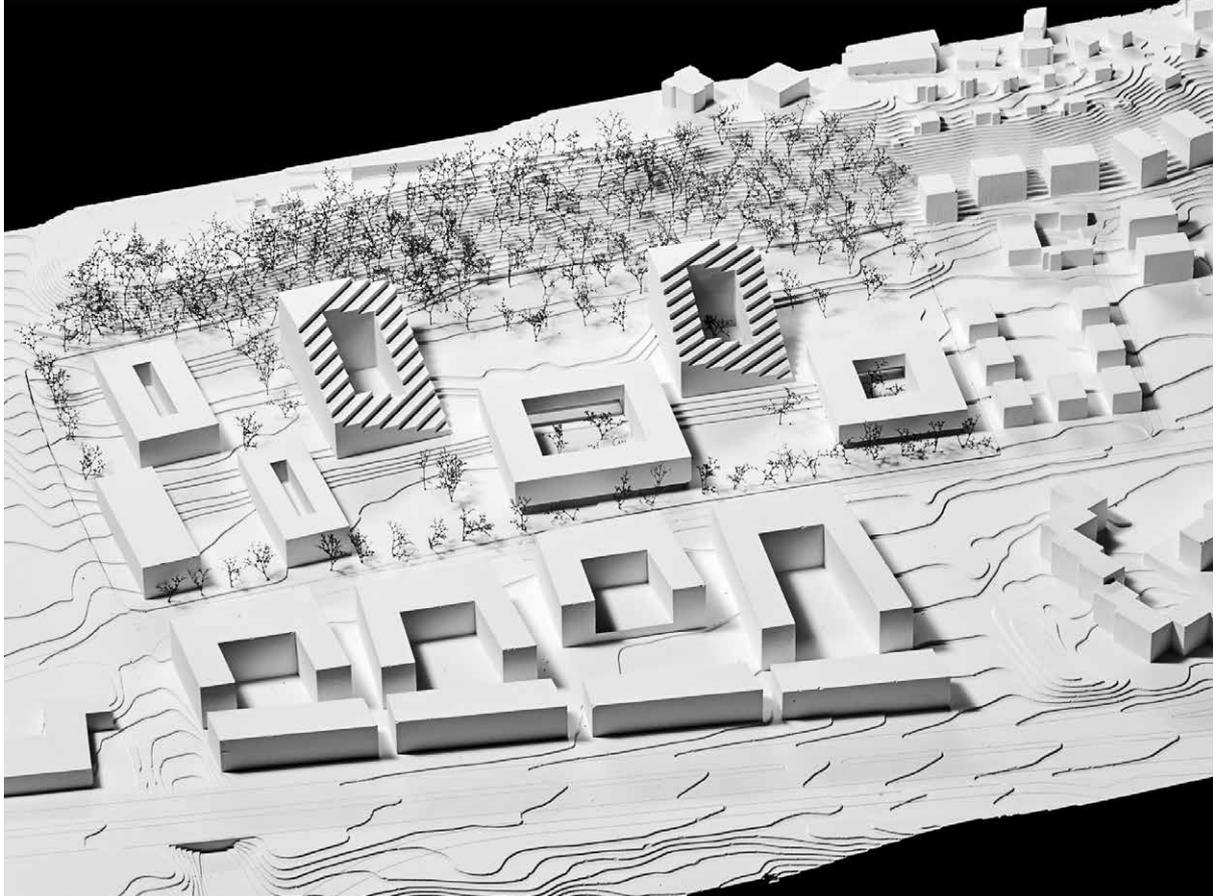
ARCHITECTES
STUDIO D'ARCHITECTURE
JEAN-DANIEL PASCHOUD
AVENUE DE LAVAUX 26
1009 PULLY





22. VERT DE BLANC

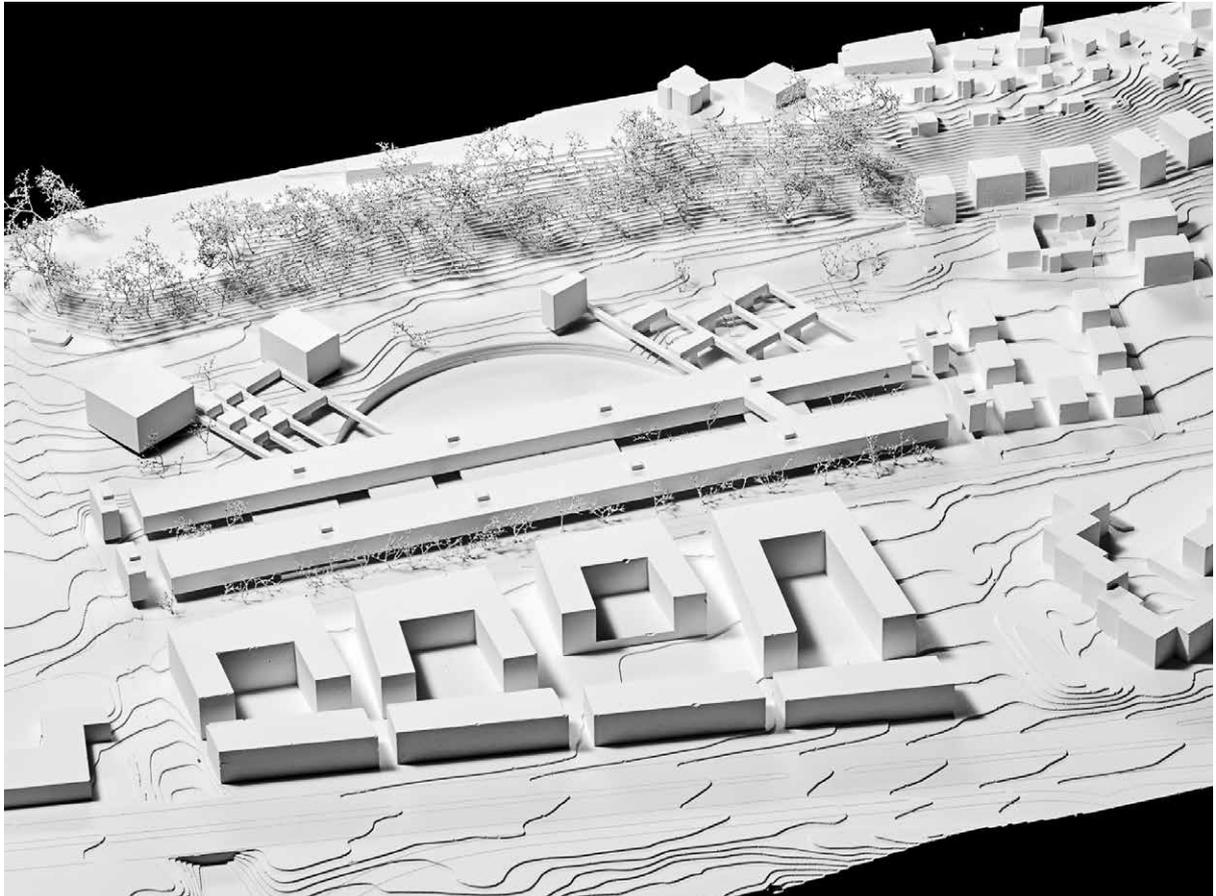
ARCHITECTES
TANGRAM-DESIGN SÀRL
AVENUE DE SÉVELIN 32
1004 LAUSANNE



**23. GLISSEMENT
PROGRESSIF
DE LA TRAME**

ARCHITECTES
BERGER&BERGER SÀRL
AVENUE SECRÉTAN 81BIS
75019 PARIS /FR

PREMIER DEGRÉ / 101



**24. LES COURS
URBAINES**

ARCHITECTES
XDGA - XAVEER DE GEYTER ARCHITECTS
SQUARE SAINTELETTE 12
1000 BRUXELLES / BE



**25. CAMPUS
DE LA BOURDONNETTE**

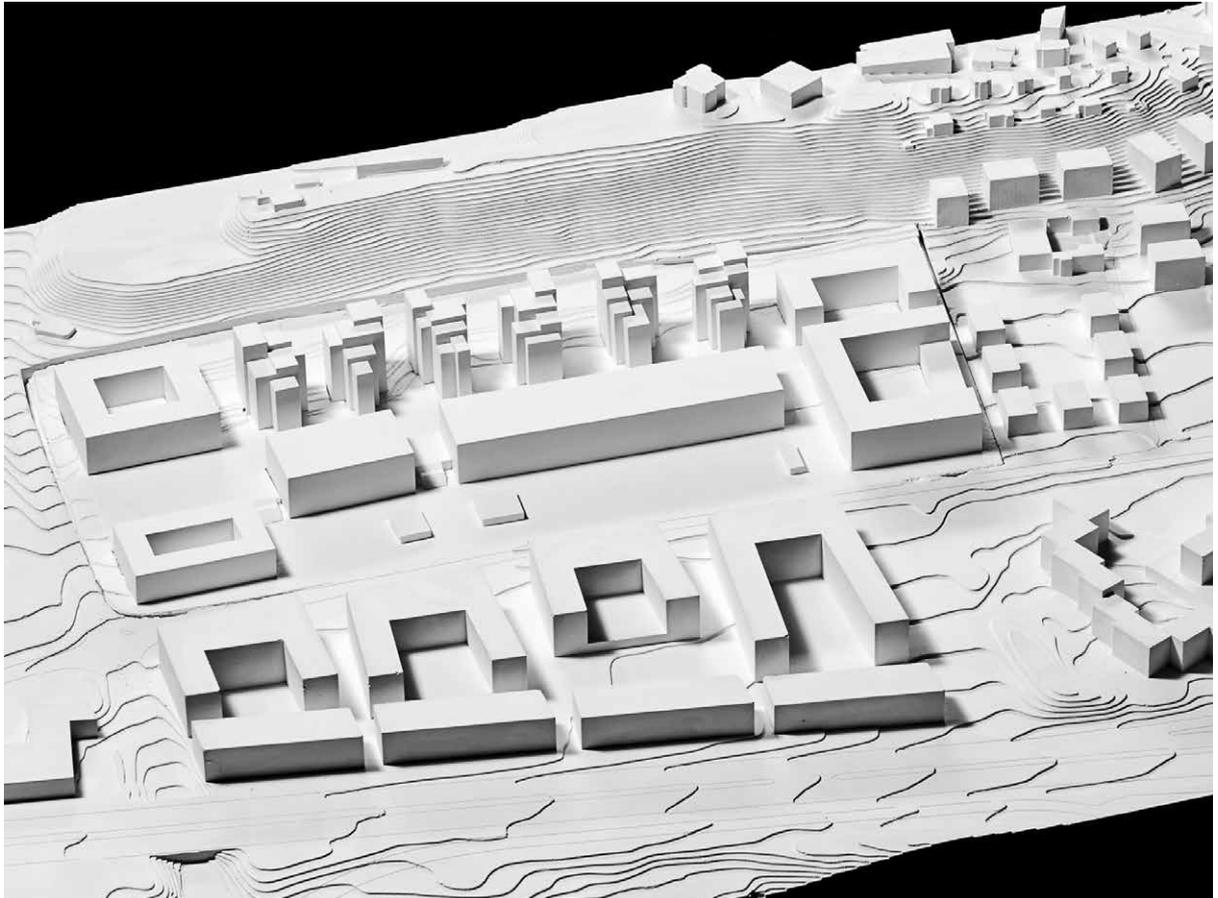
ARCHITECTES
L'AUC AS SÀRL FRANÇOIS DECOSTER
RUE LA FAYETTE 206
75010 PARIS /FR

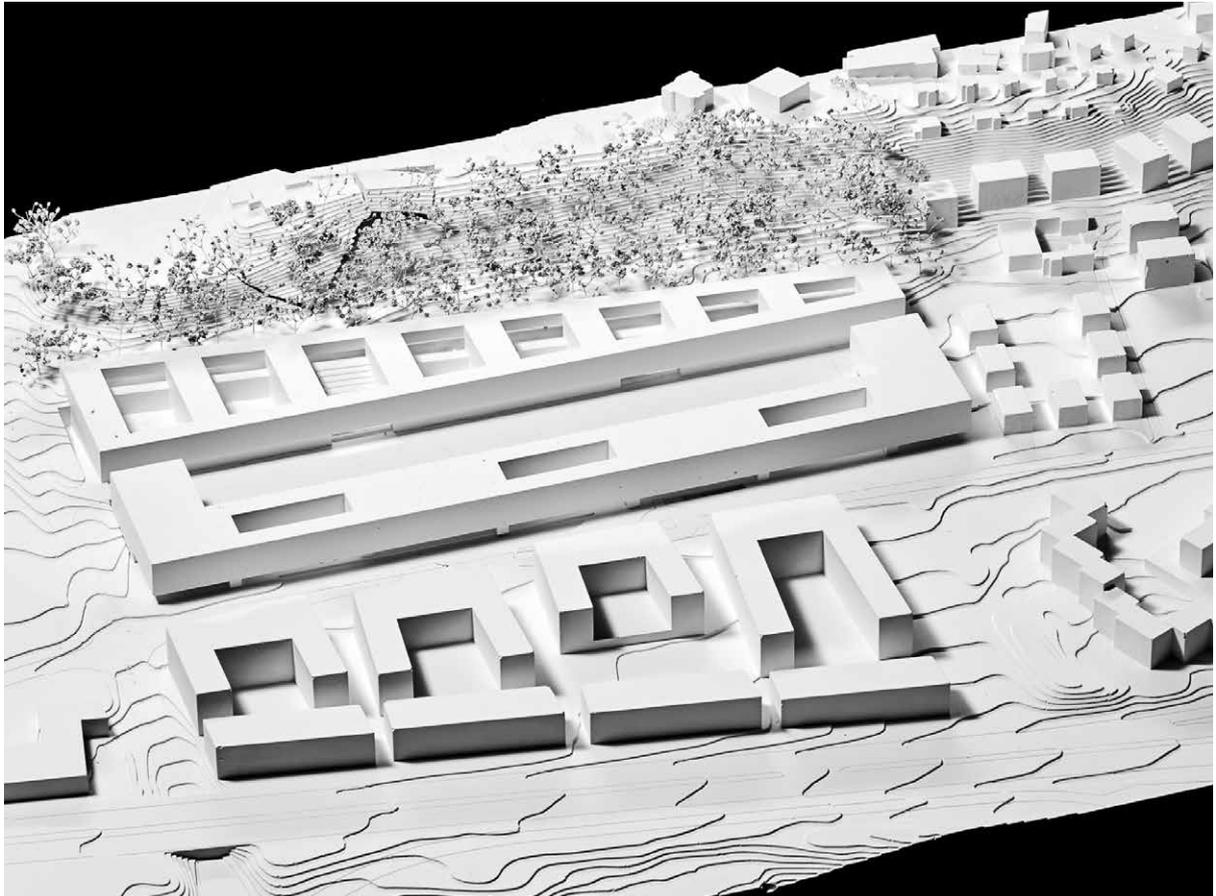
PREMIER DEGRÉ / 103



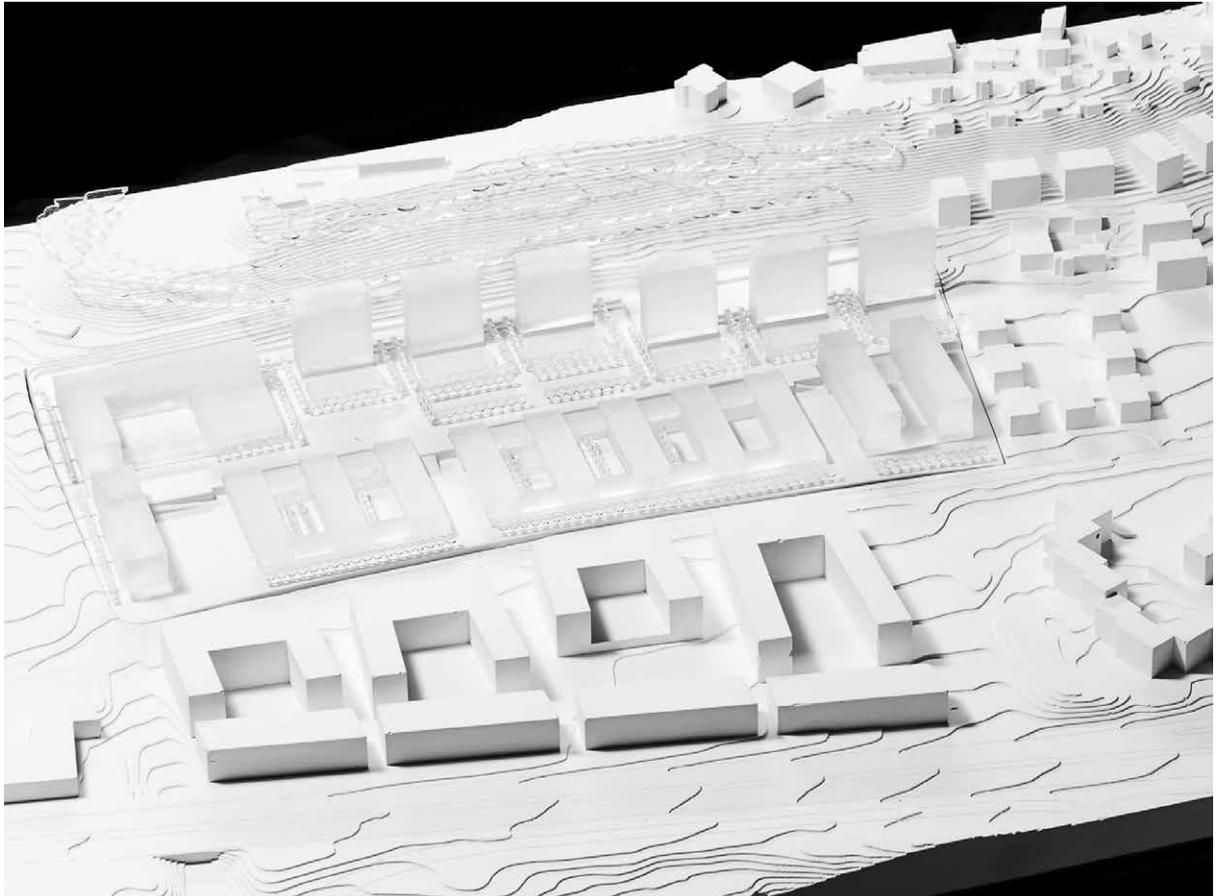
26. DARWINETTE

ARCHITECTES
ATELIER MARTEL
RUE MARTEL 3
75010 PARIS /FR









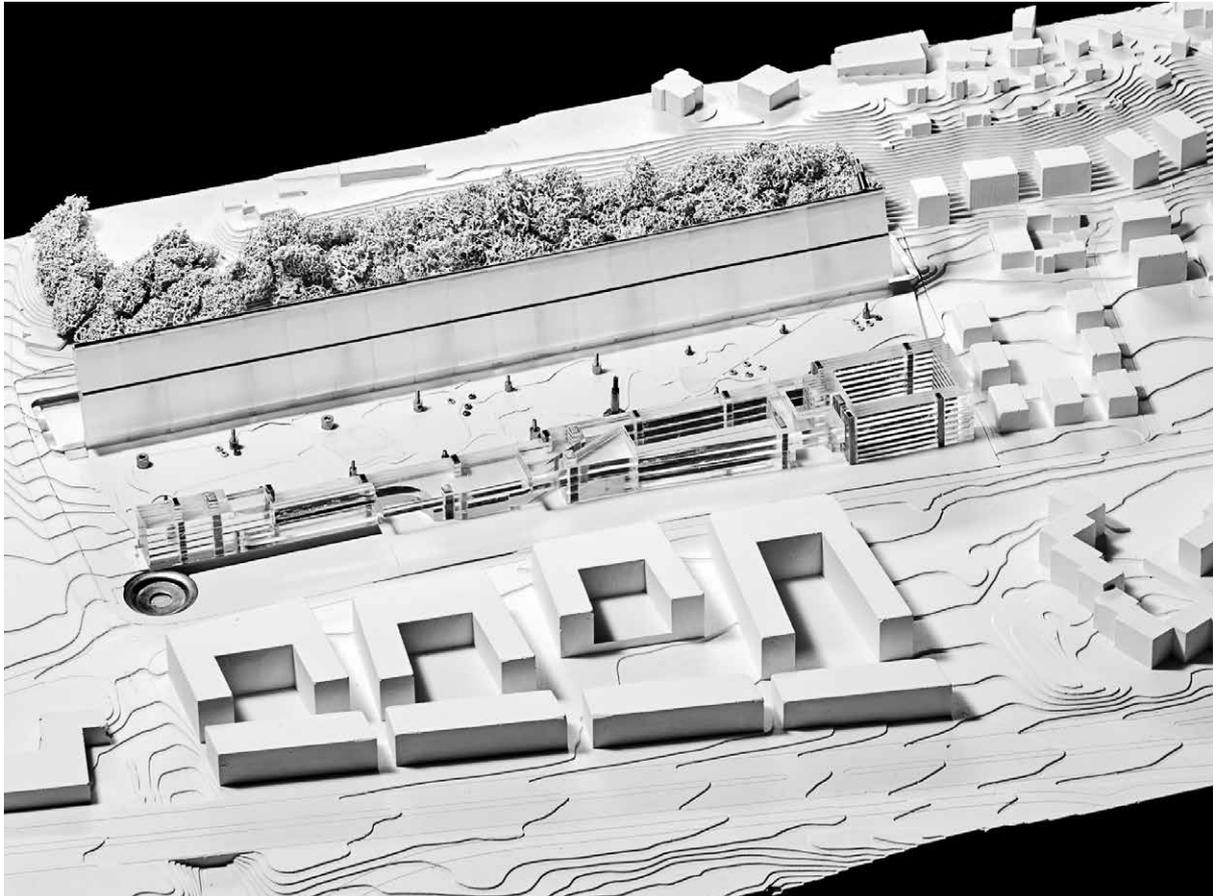
30. 5000.6000.7000

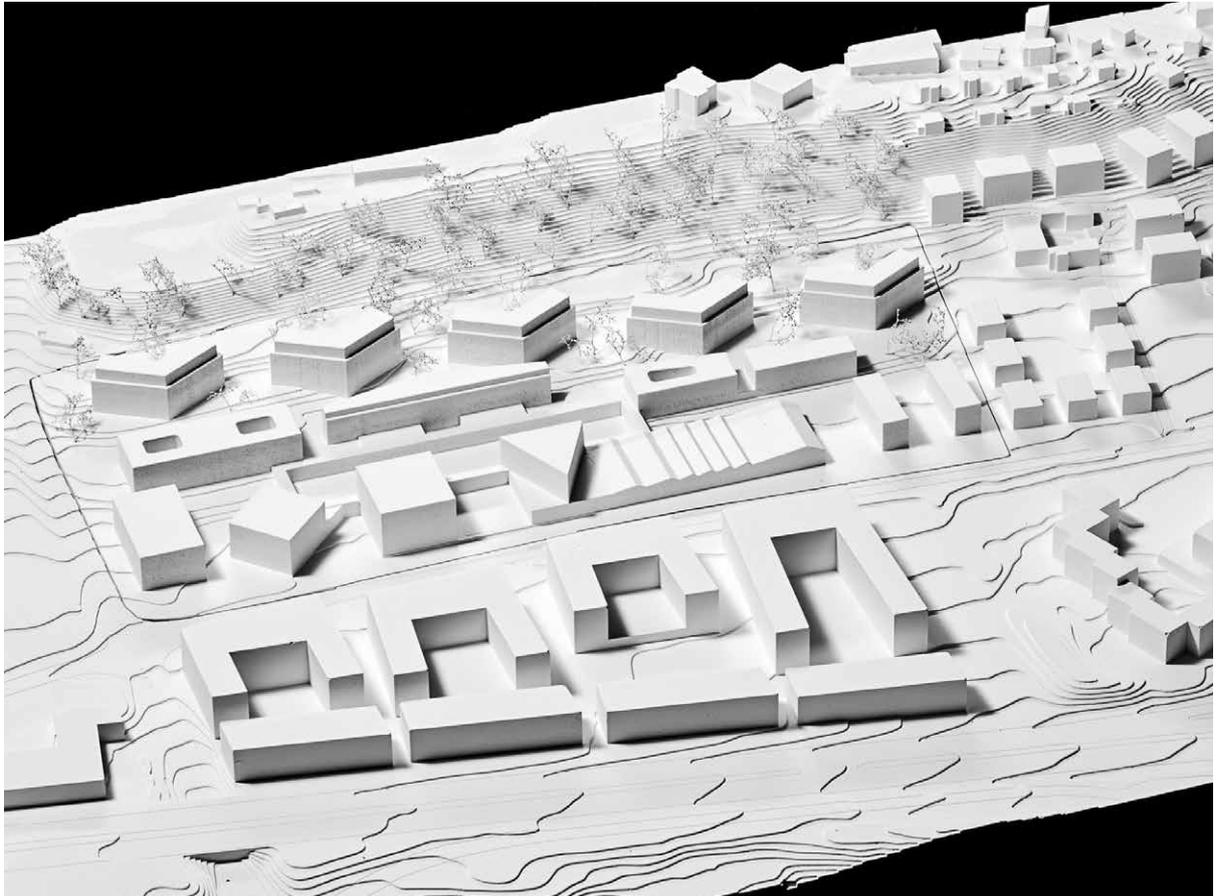
ARCHITECTES

MADE IN SÂRL

RUE DU CLOS 12

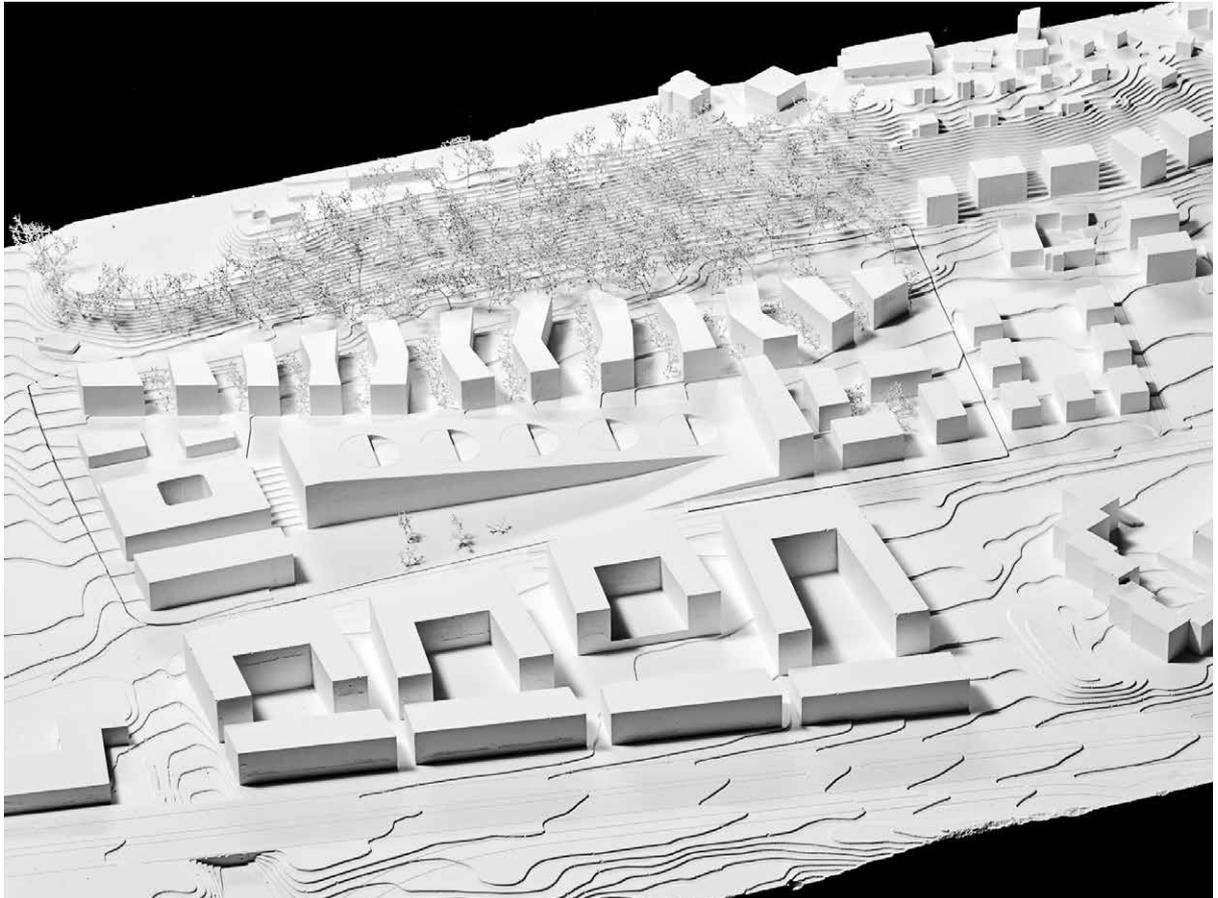
1211 GENÈVE

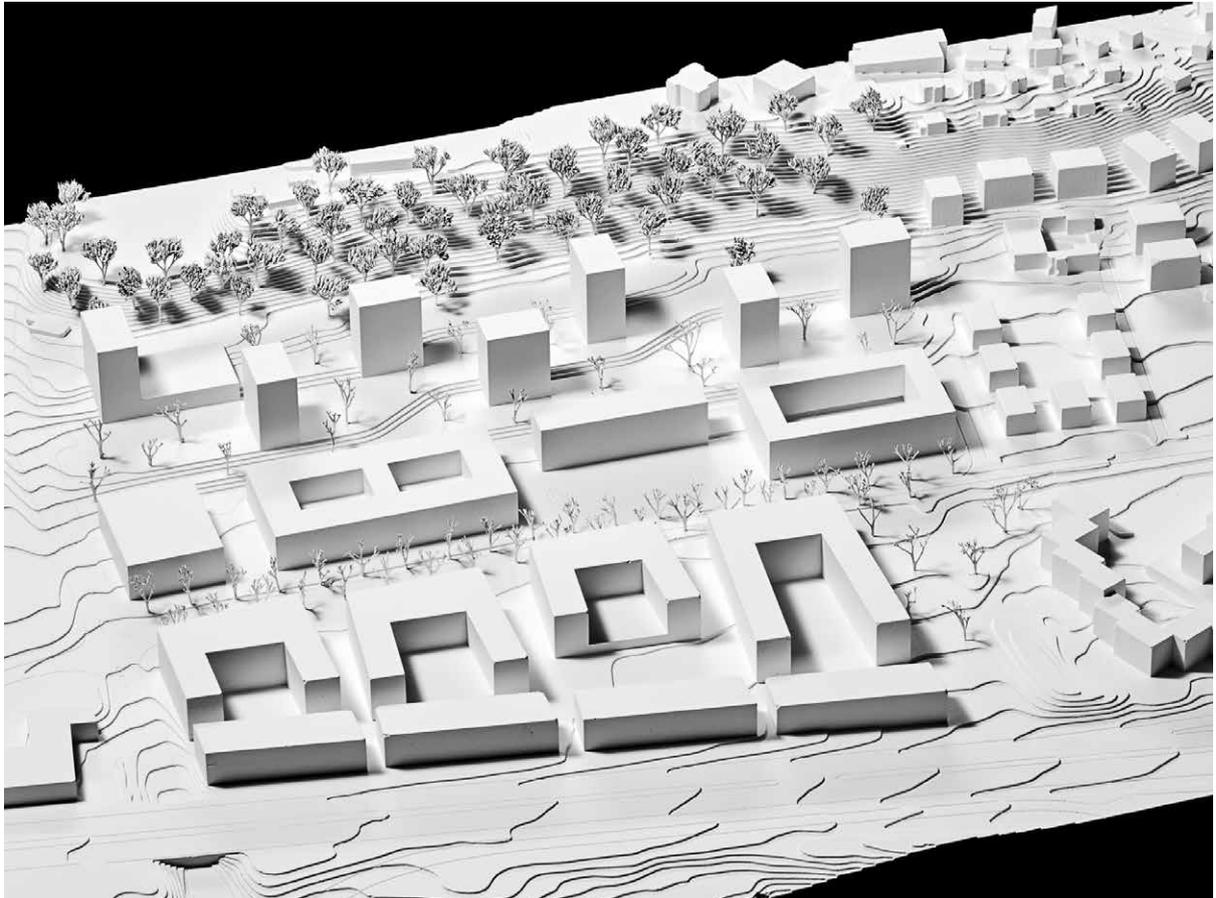




32. VILLE CONTINUE

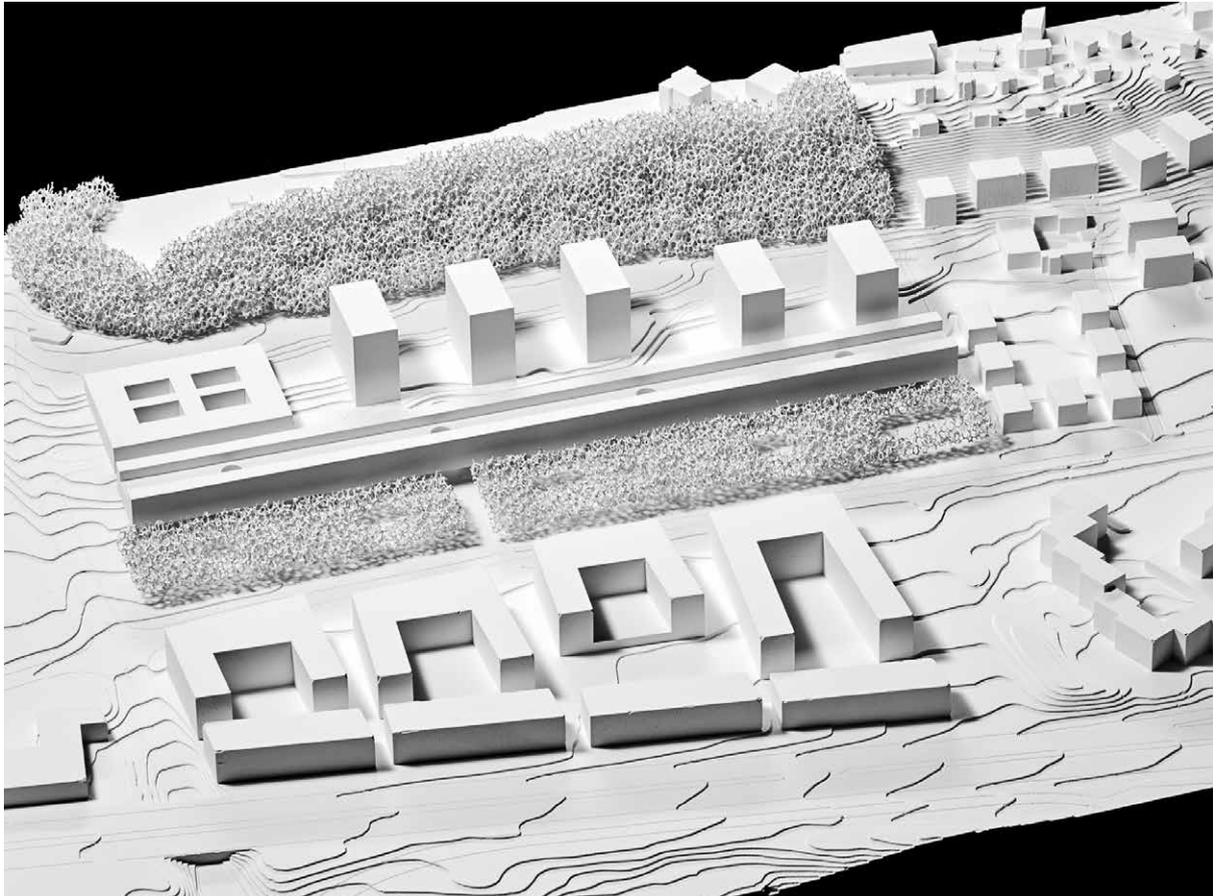
ARCHITECTES
DL-A DESIGNLAB-ARCHITECTURE SA
INÈS LAMUNIÈRE ARCHITECTE EPFL FAS SIA
RUE GOURGAS 5
1205 GENÈVE

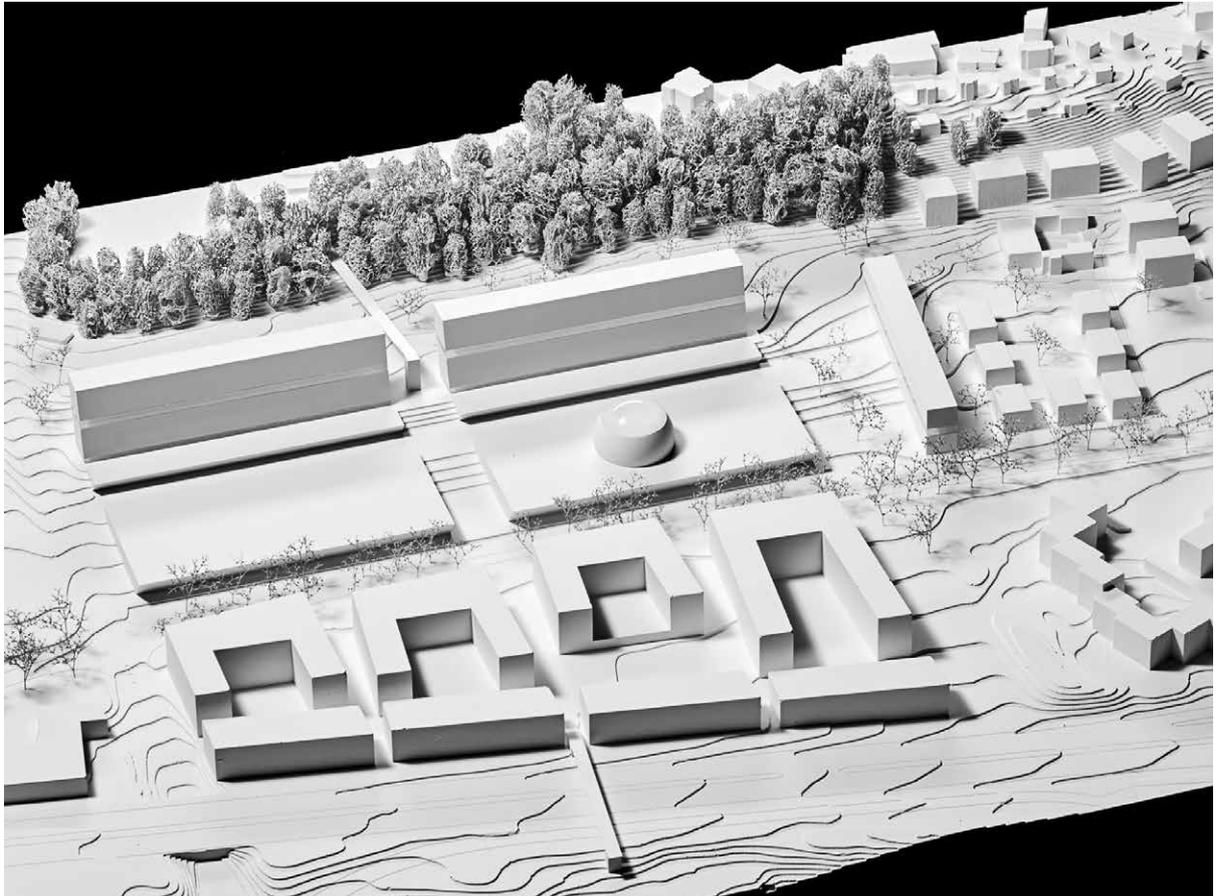




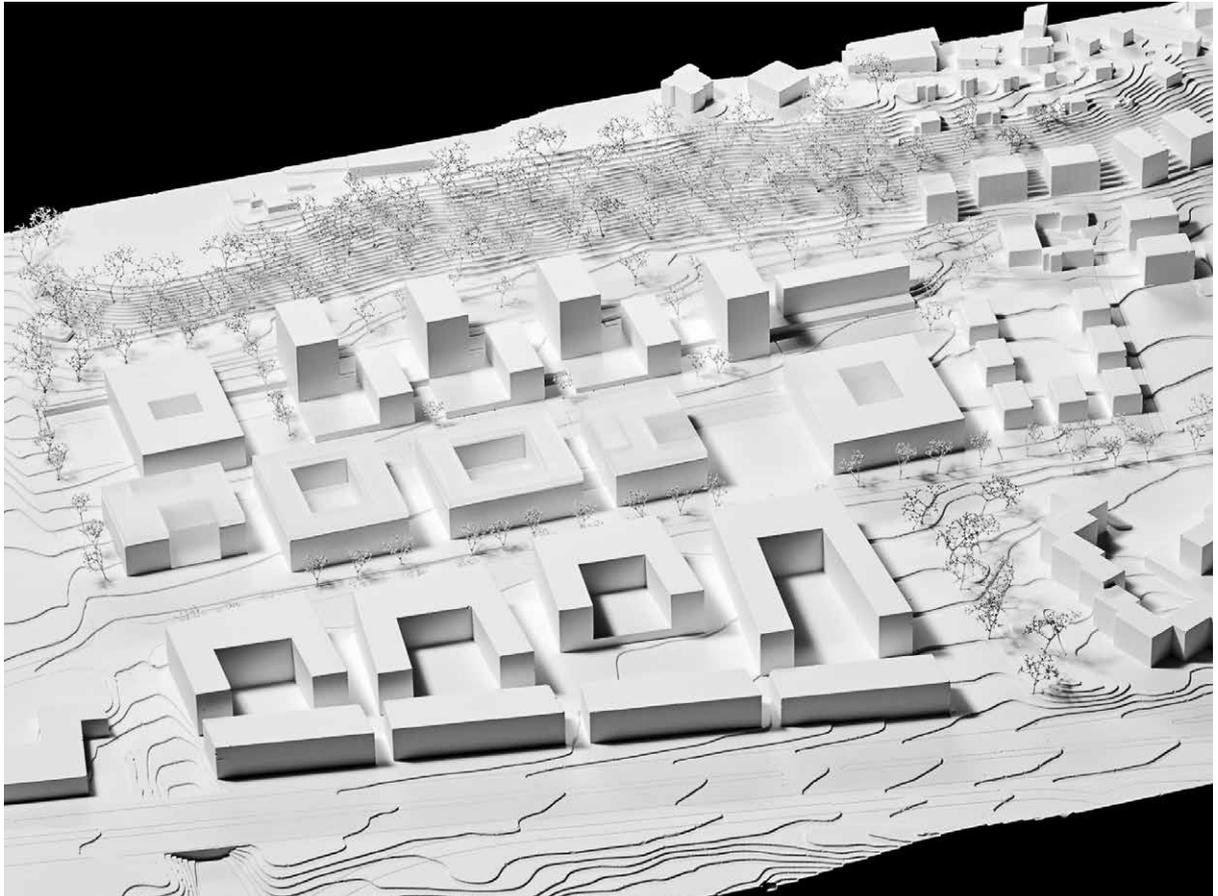
34. VILLE ET CITÉ

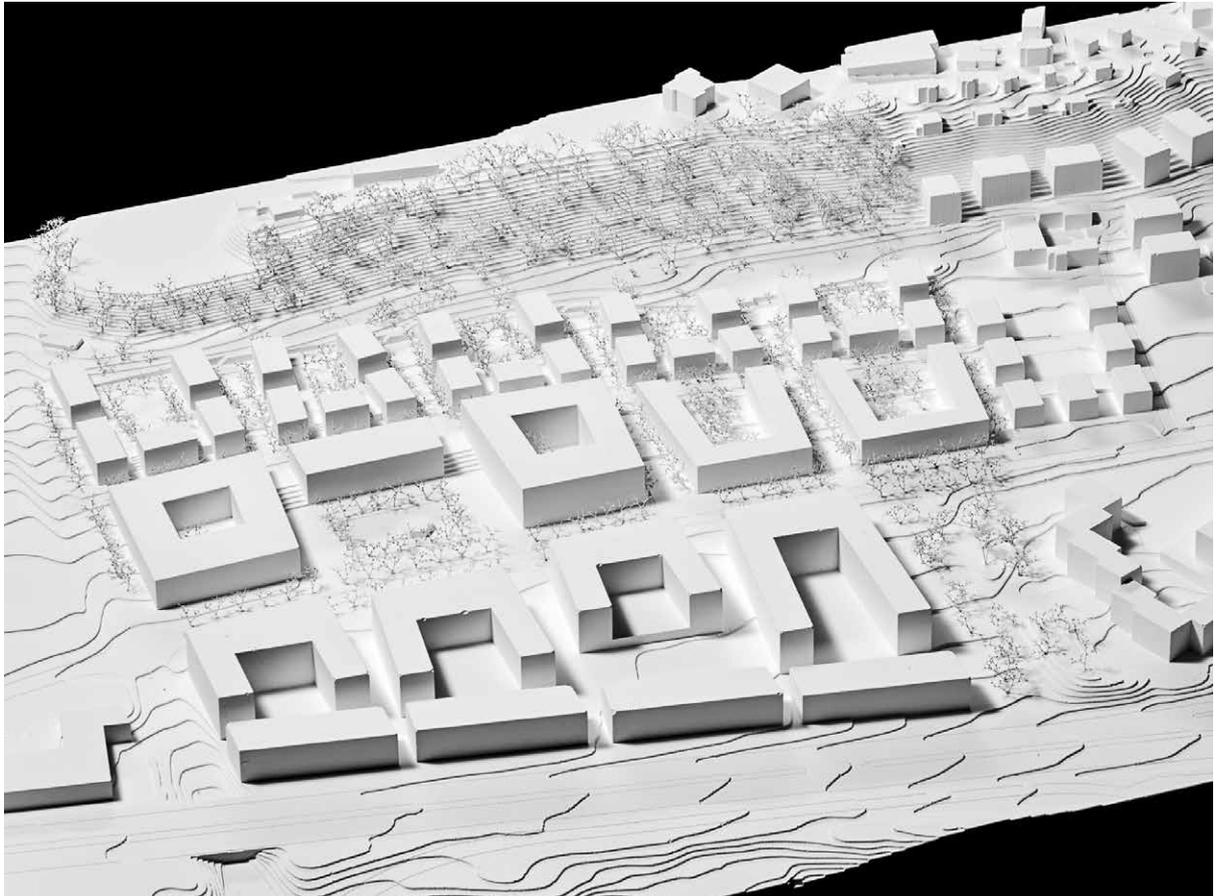
ARCHITECTES
PARK ARCHITEKTEN AG
FELDSTRASSE 133
8004 ZÜRICH





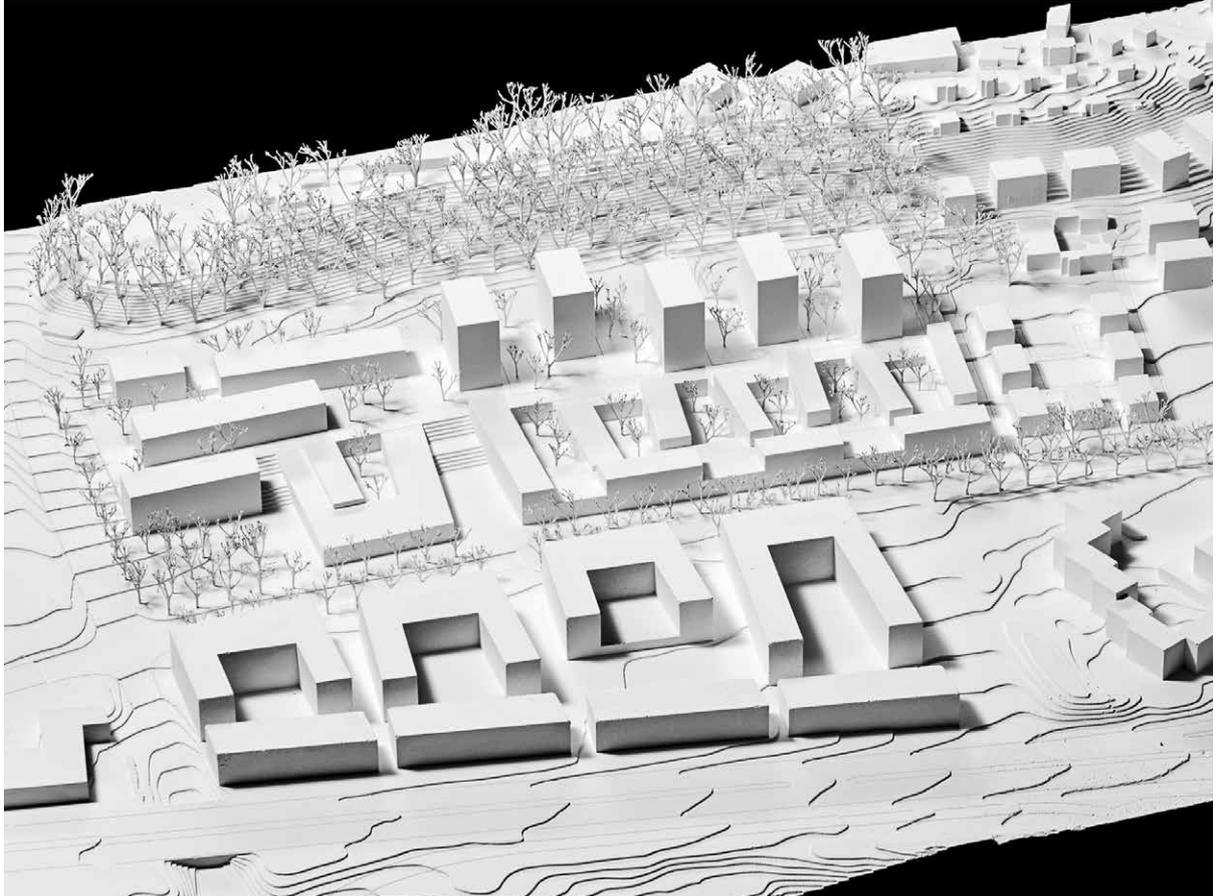
ARCHITECTES
CONSORTIUM BHSF & MIJONG
BHSF ARCHITEKTEN
HARDSTRASSE 69
8004 ZÜRICH
MIJONG
PLACE DE LA MEUNIÈRE 22
1950 SION

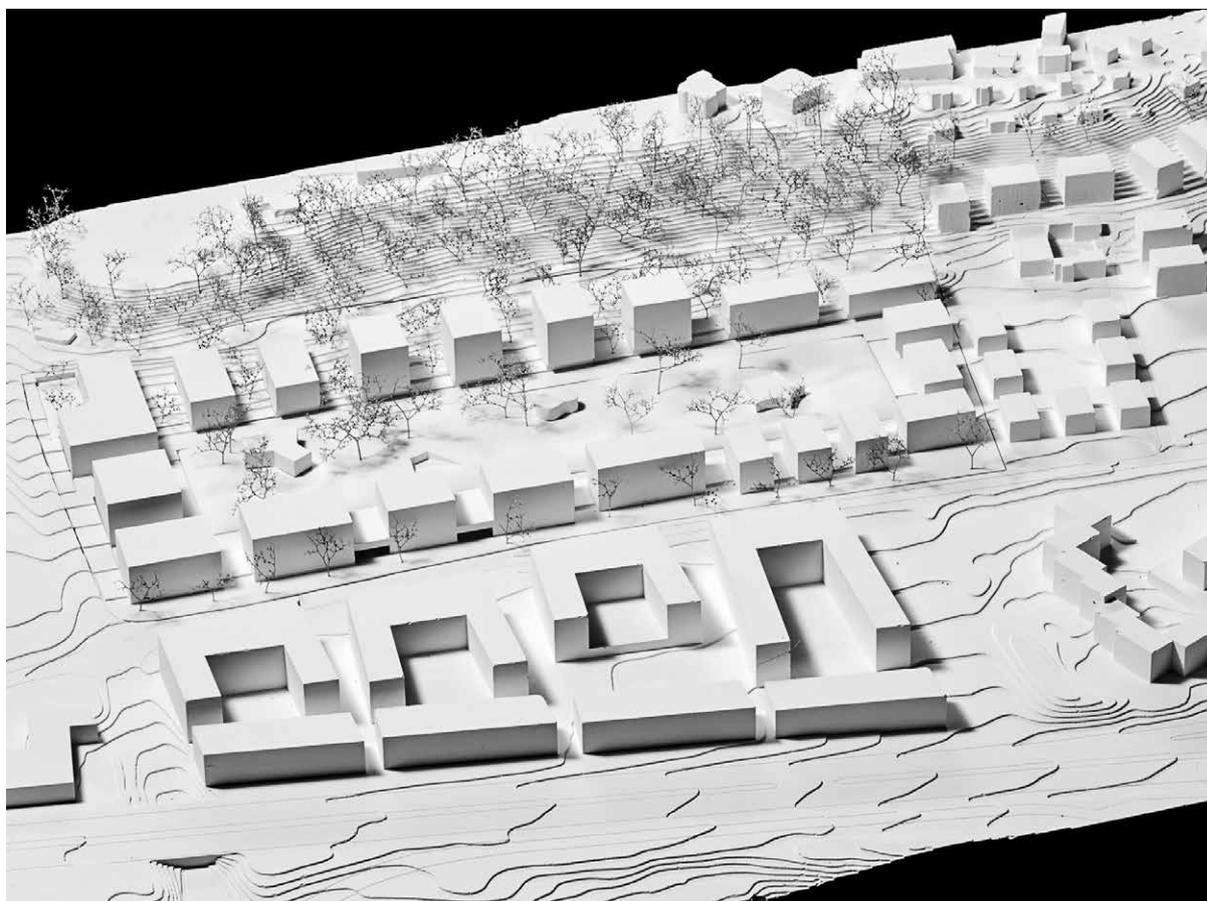




38. «VILLE SUR
LA VILLE»

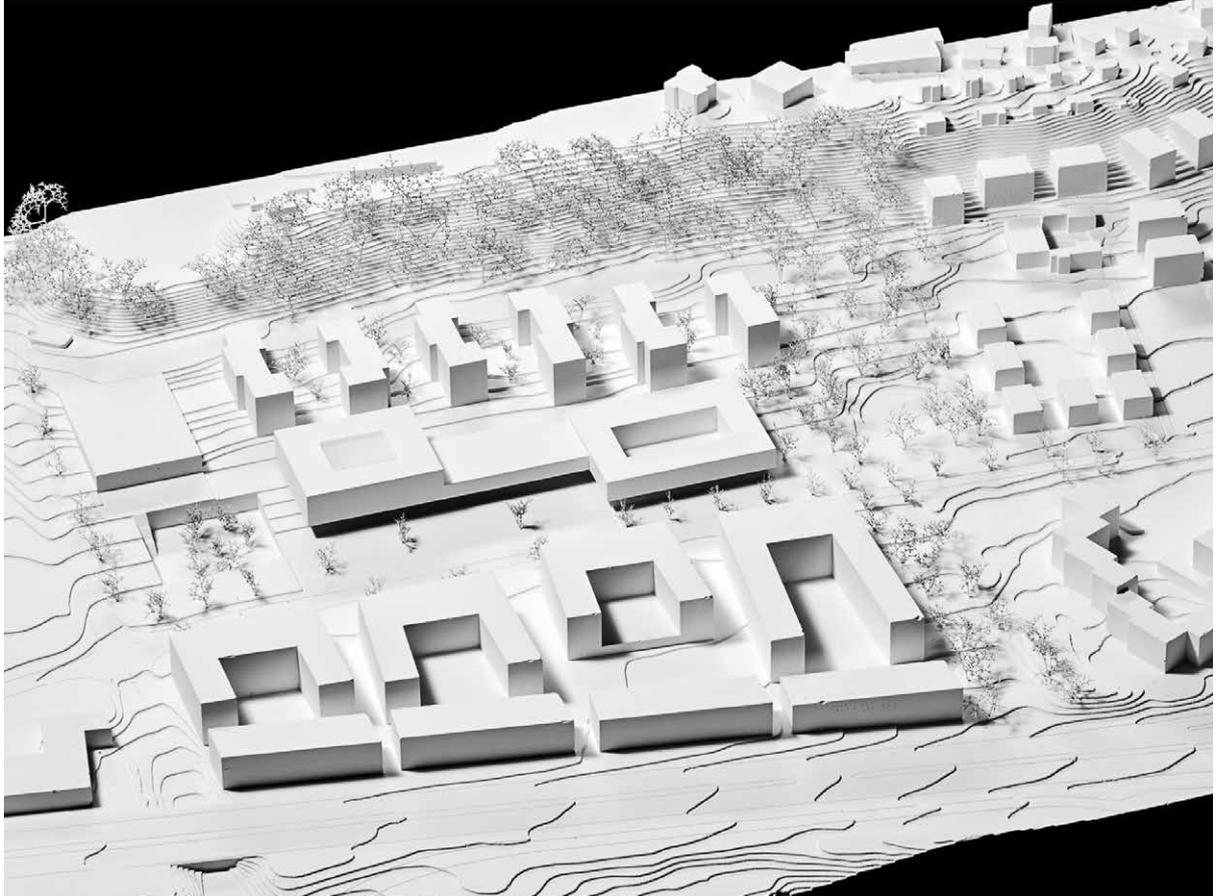
ARCHITECTES
GD ARCHITECTES SA
PLACE-D'ARMES 3
2001 NEUCHÂTEL

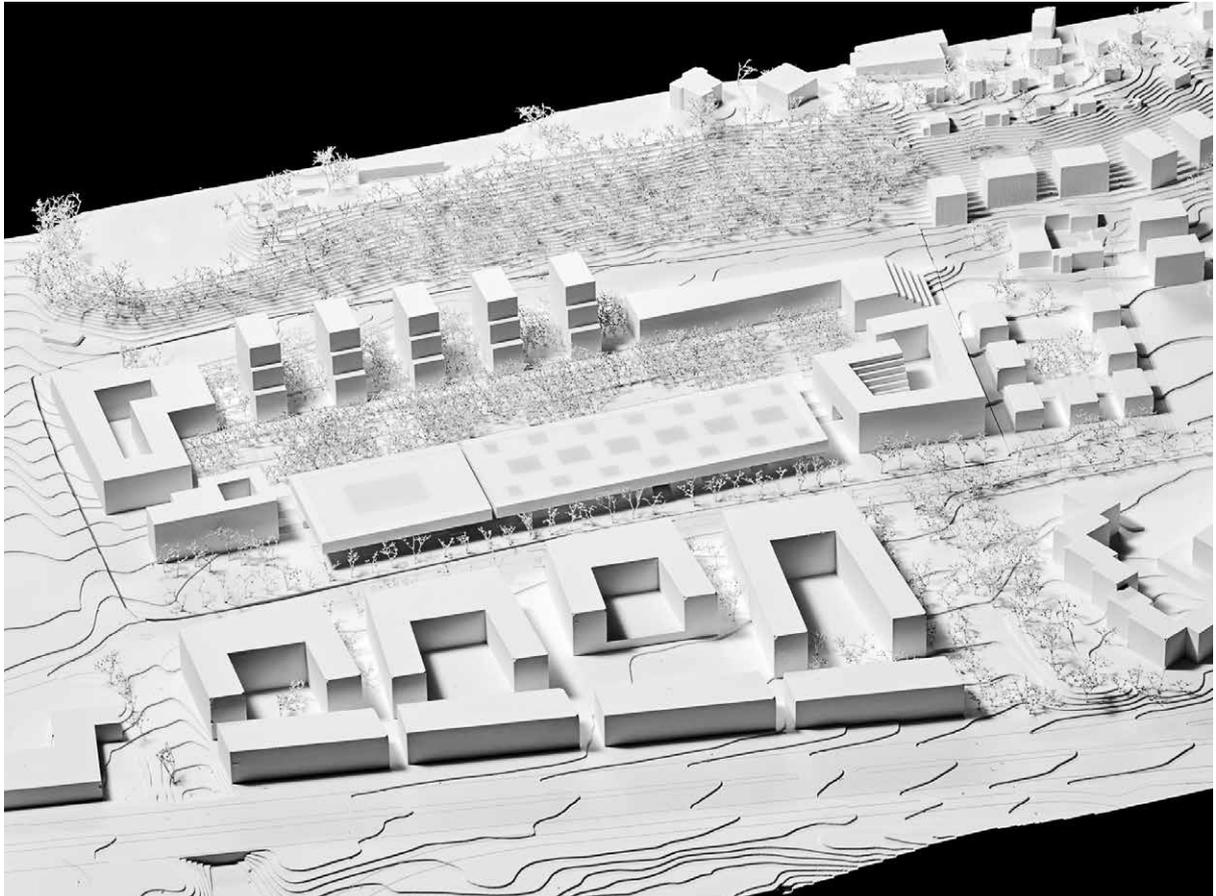




40. SYNERGY

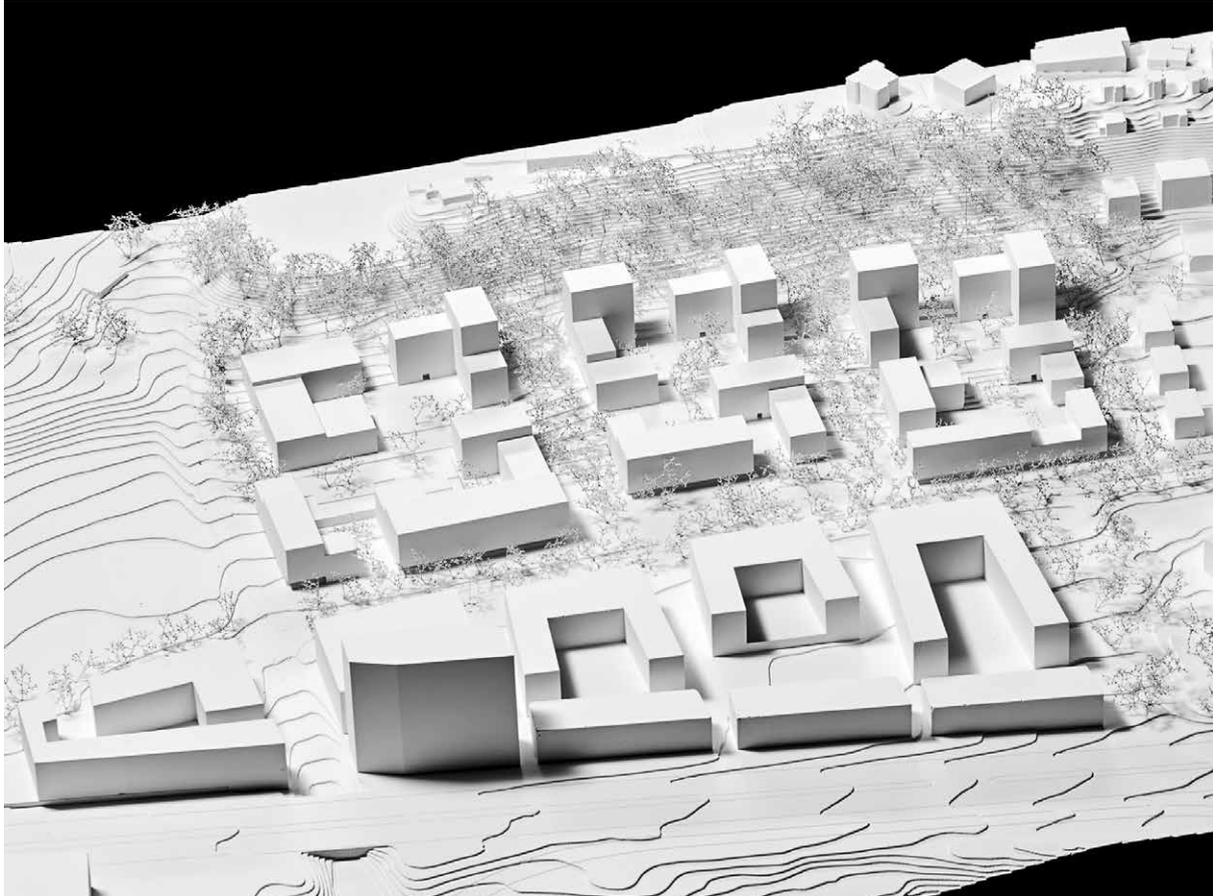
ARCHITECTES
ITTEN + BRECHBÜHL AG
AVENUE D'OUCHY 4
1006 LAUSANNE

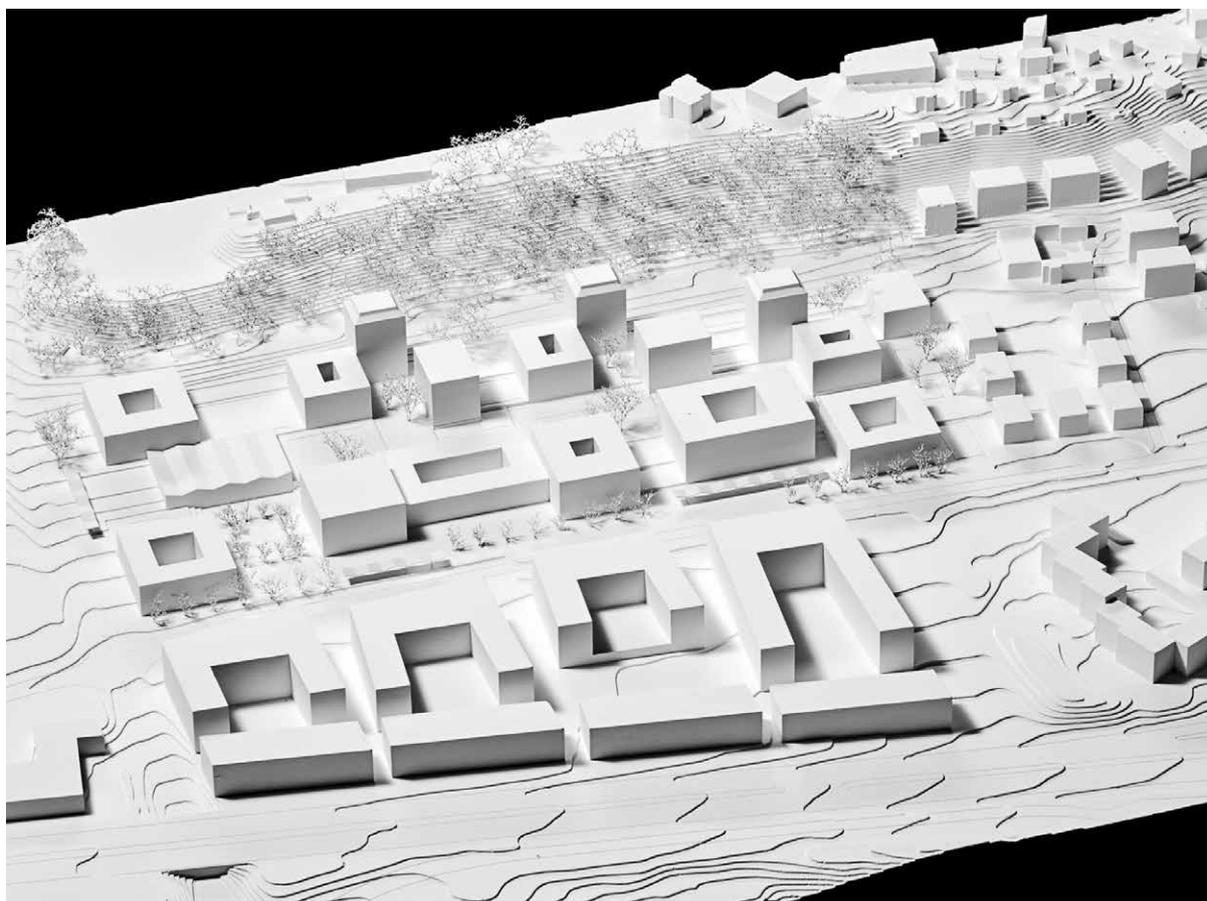


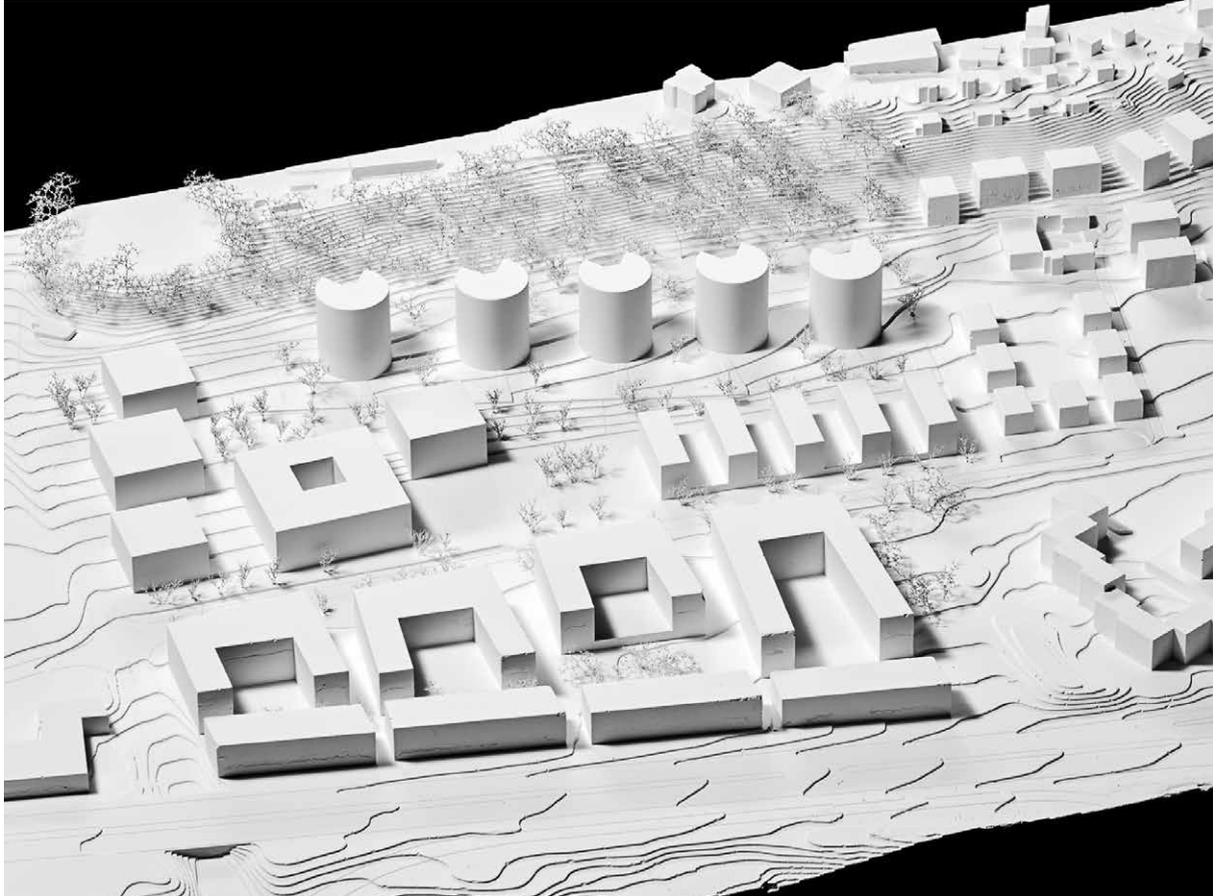


42. STELLA

ARCHITECTES
TIMOTHÉE GIORGIS ARCHITECTES SÀRL
RUE MAUNOIR 11
1207 GENÈVE







**45. QUARTIER SANTÉ /
CITÉ JARDIN**

ARCHITECTES

OFFICE KGDVS

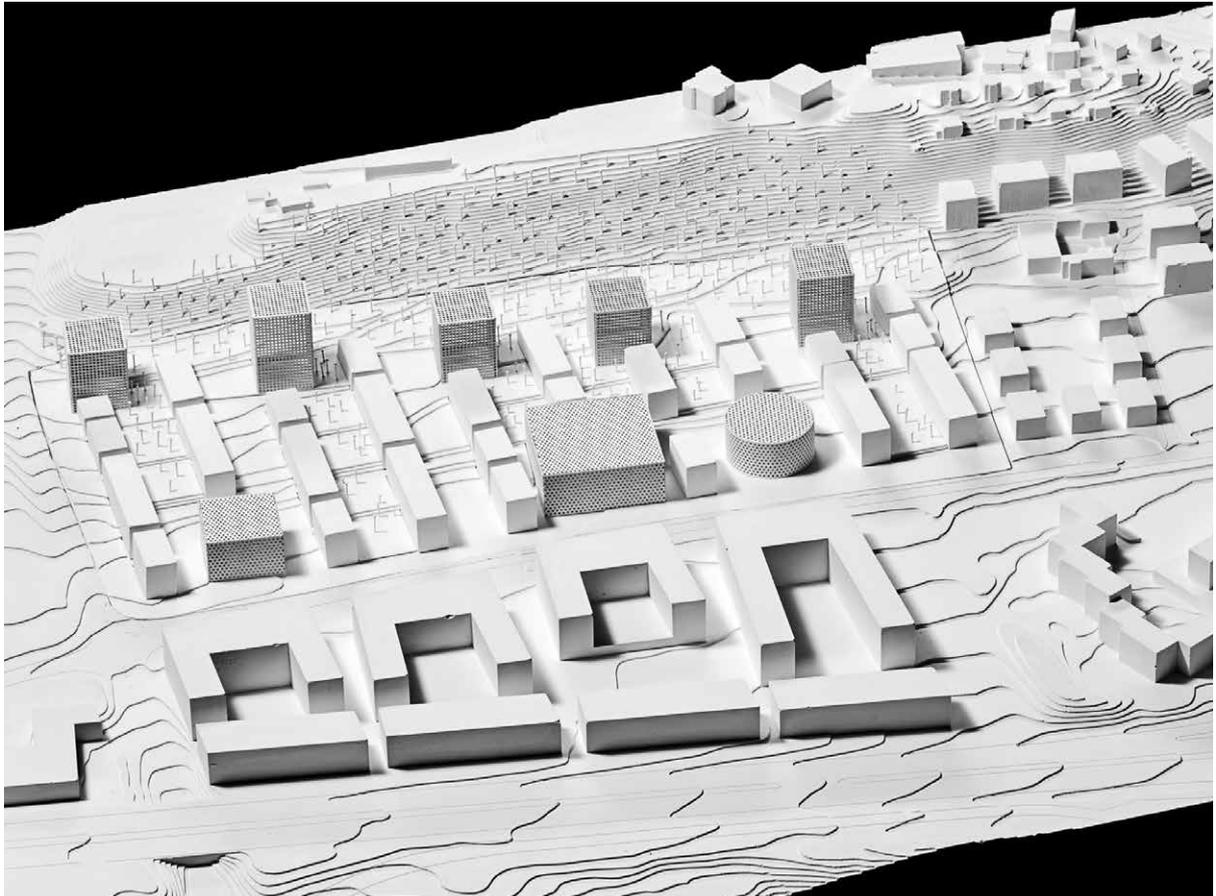
AVENUE LOUISE 251

1050 BRUSSELS /BE

FEHLMANN ARCHITECTES SA

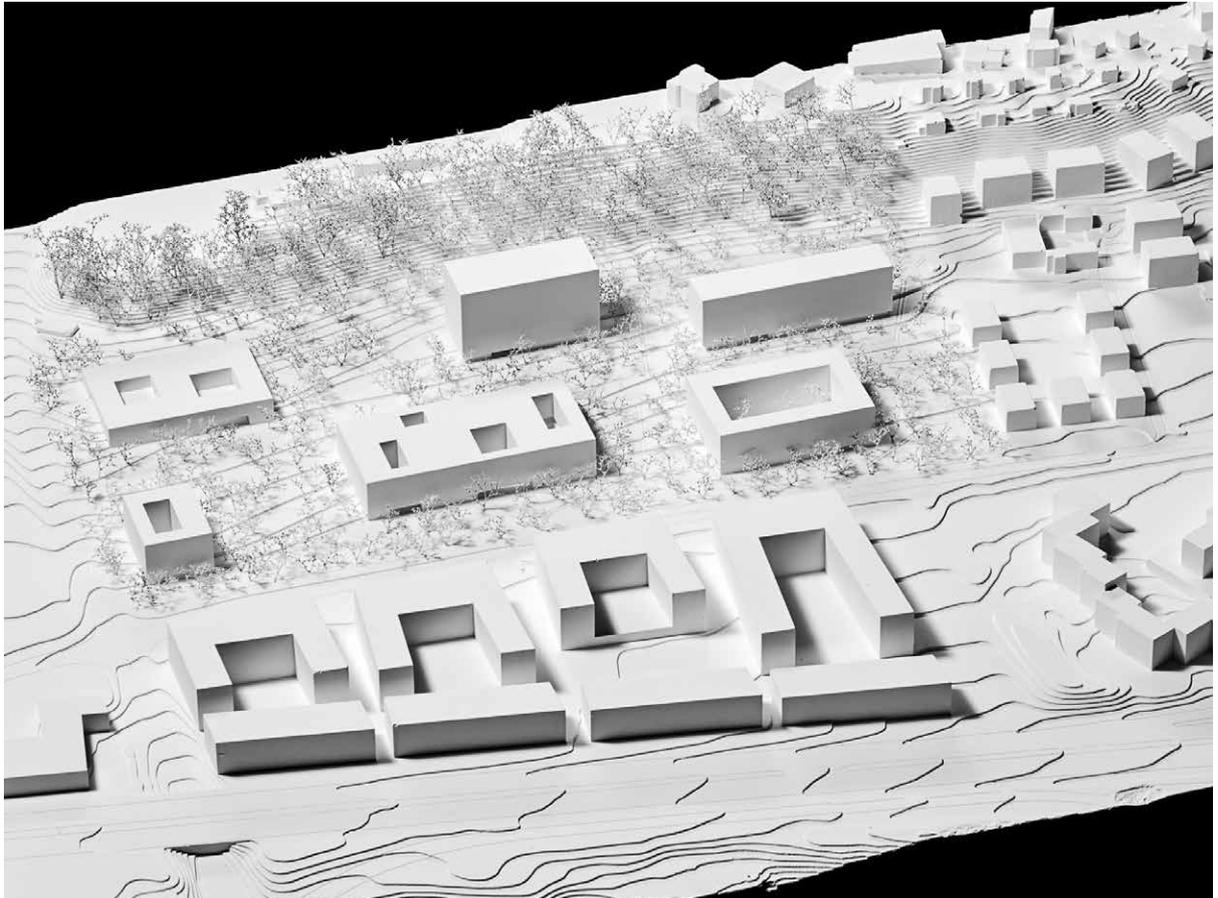
PLACE DU CASINO 2

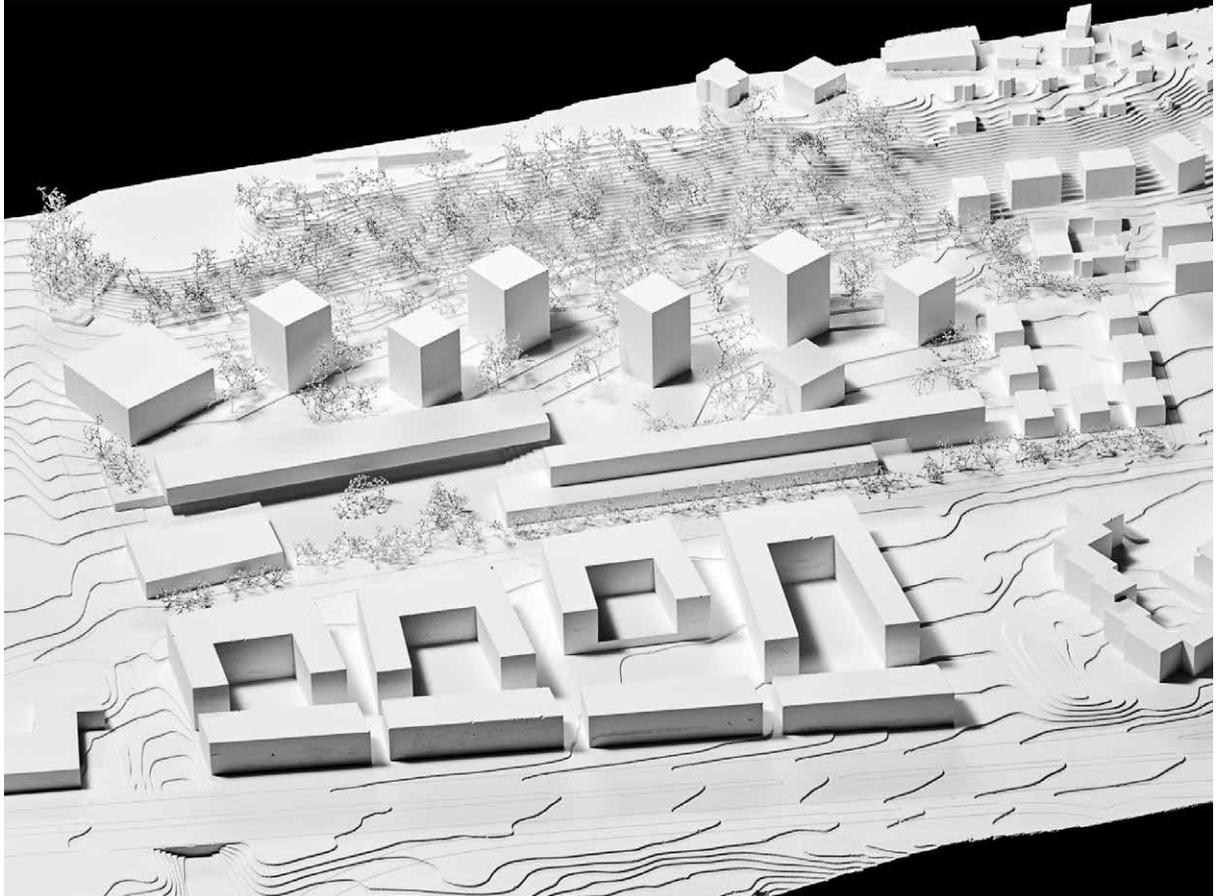
1110 MORGES



46. SYNAPSES

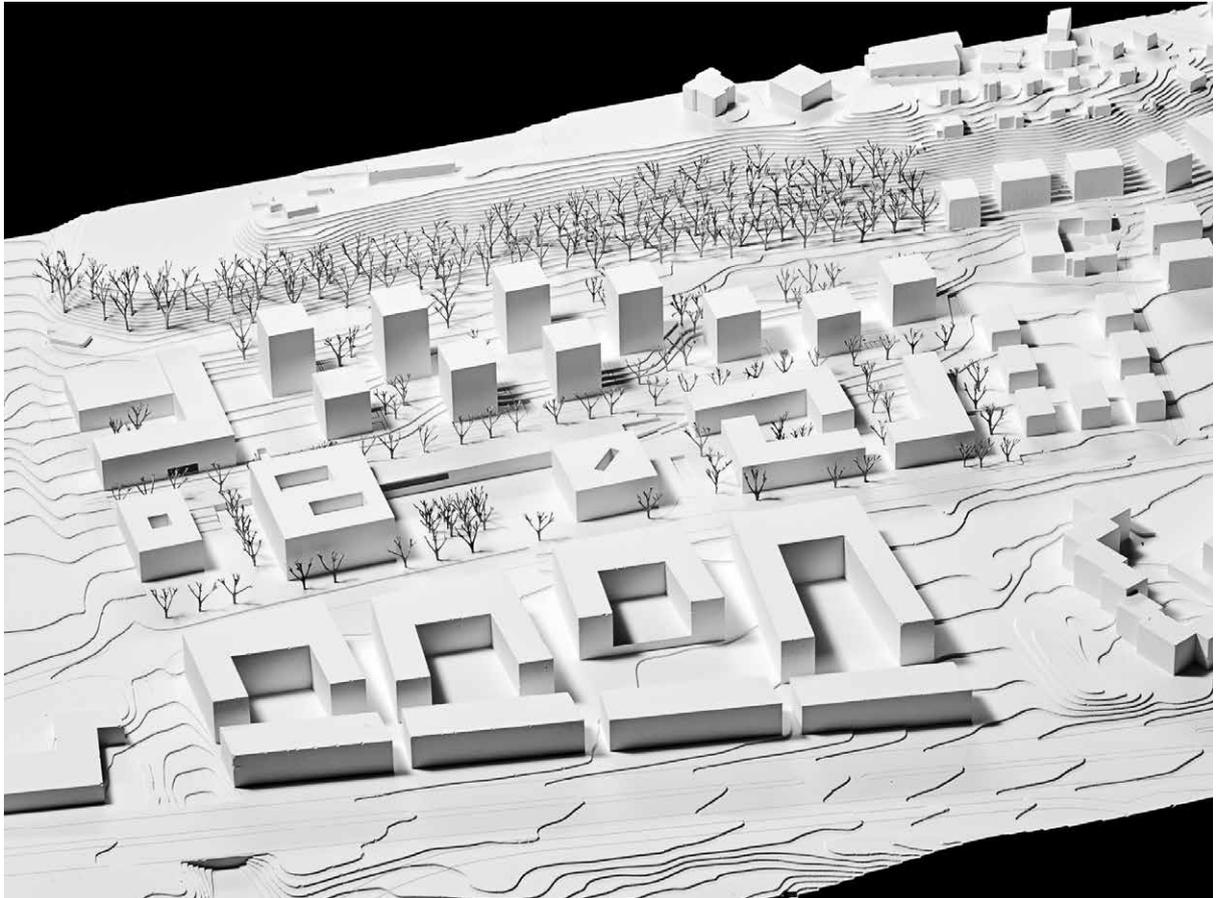
ARCHITECTES
MPH ARCHITECTES
MONNERAT PETITPIERRE HUNGER EPF FAS SIA
RUE SAINT-MARTIN 9
1003 LAUSANNE

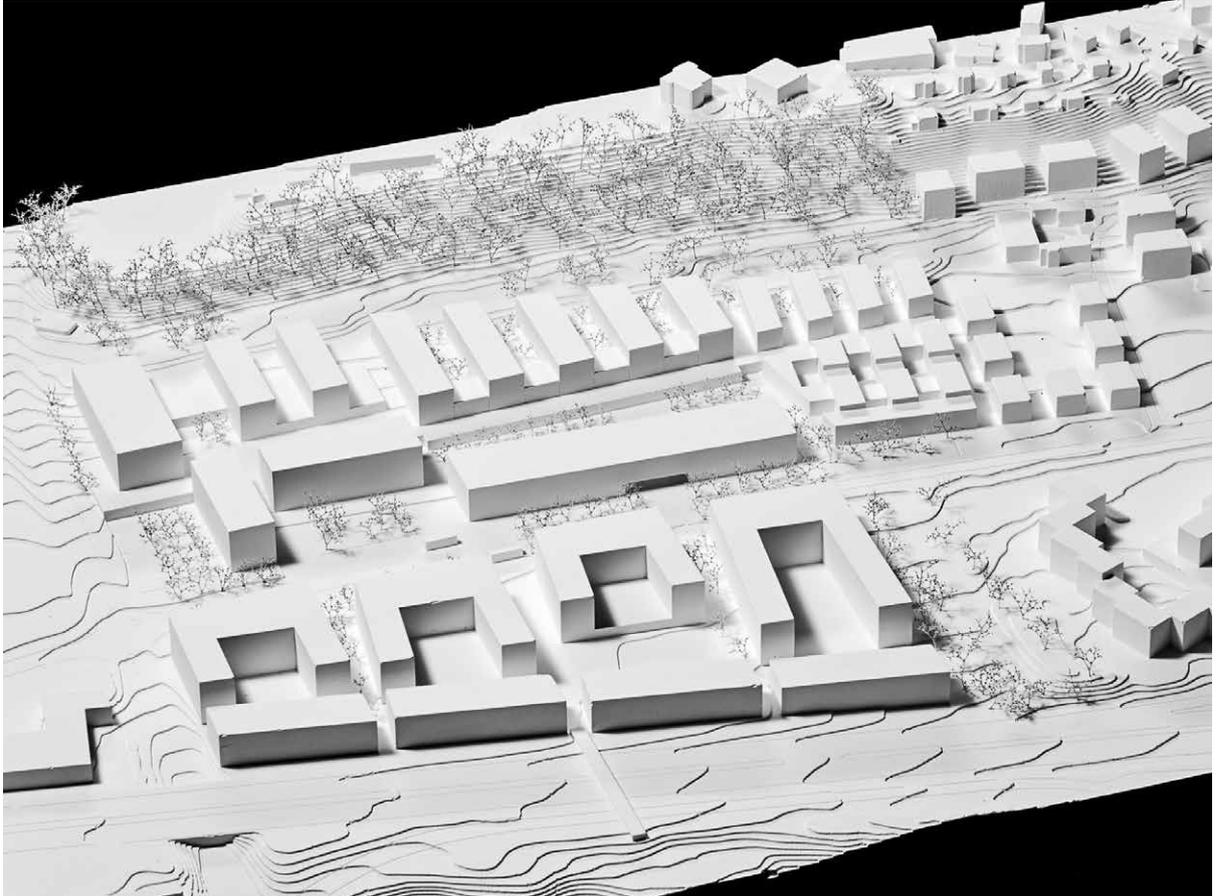




48. PIÈCE À PIÈCE

ARCHITECTES
AMR SOLIMAN & PATRICK ZURKIRCHEN
ARCHITEKTEN ETH BSA SIA
SCHINDLERSTRASSE 22
8006 ZÜRICH





50. LA PLAINE SANTÉ

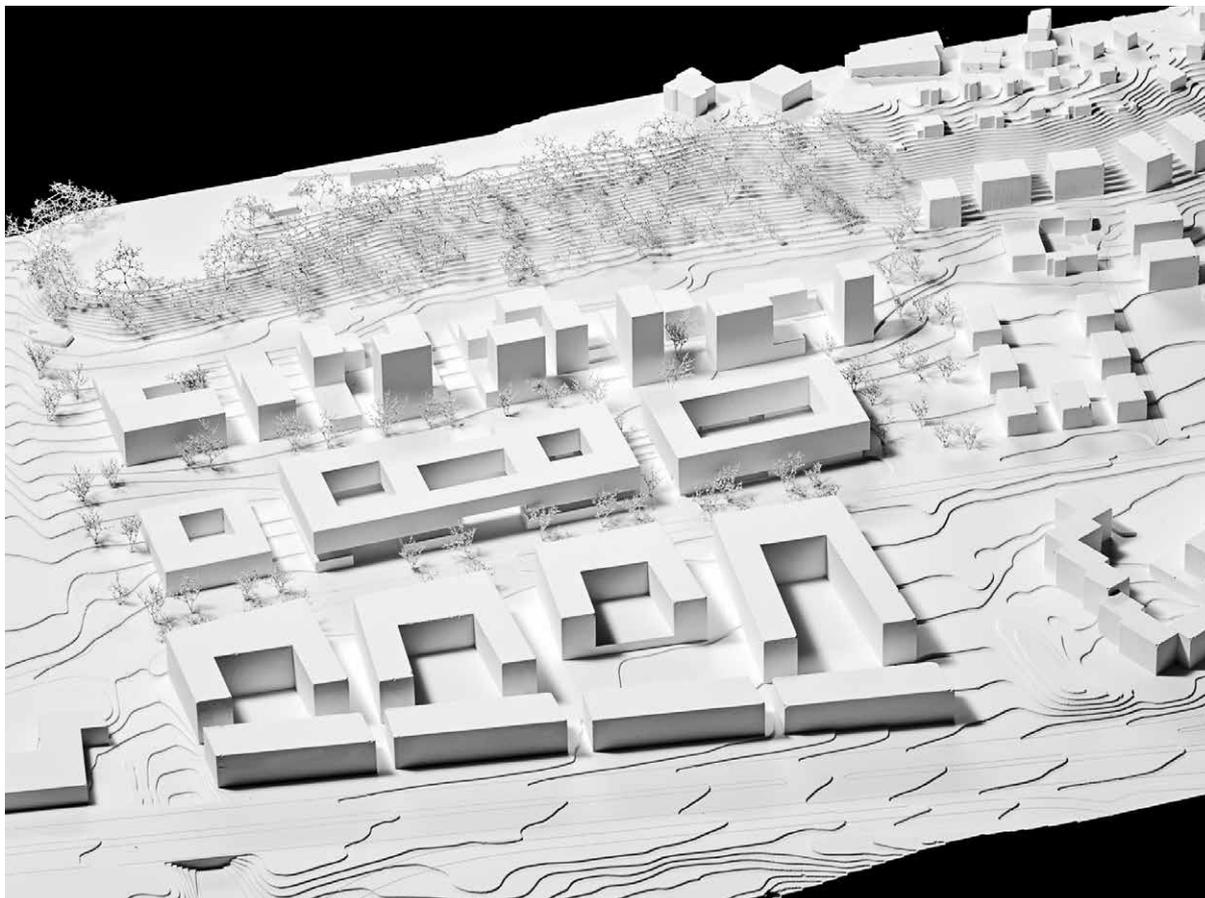
ARCHITECTES

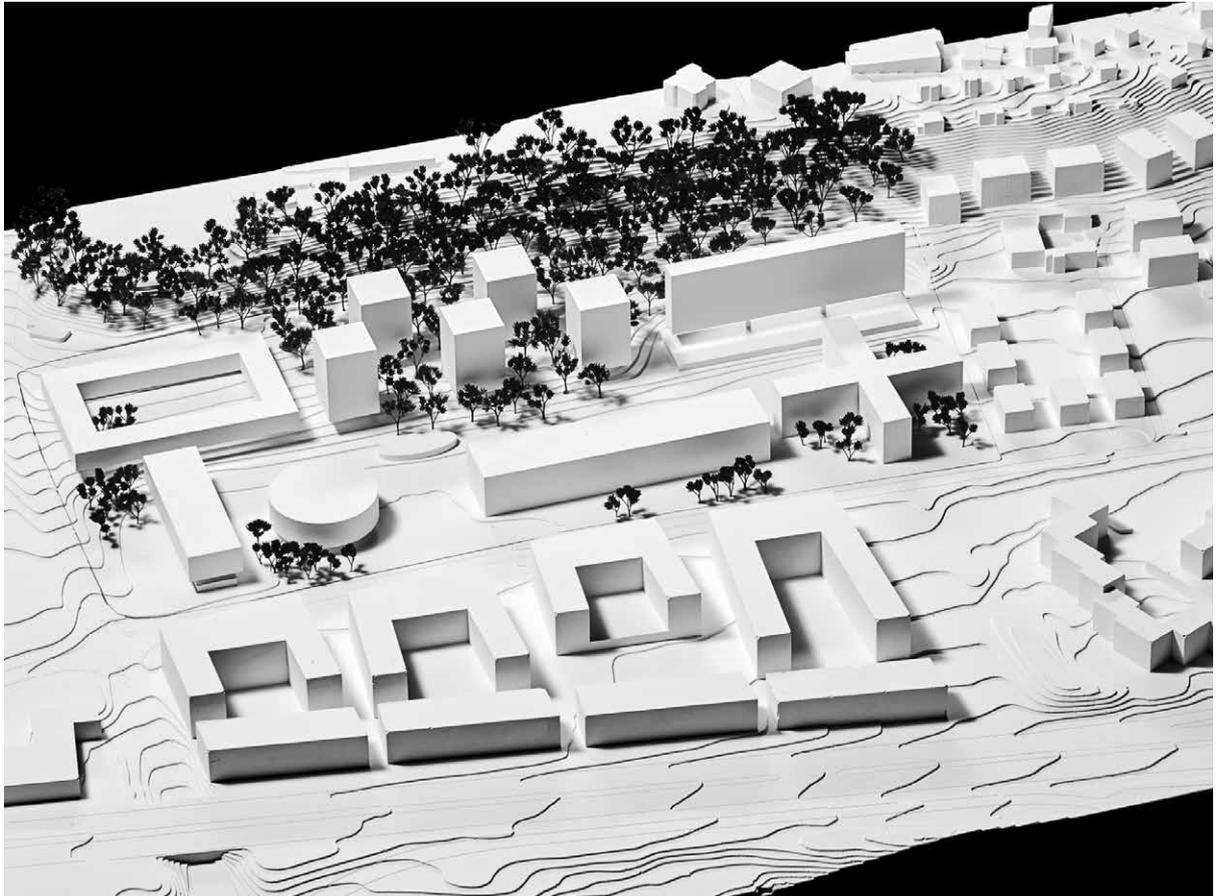
TVK ARCHITECTES URBANISTES

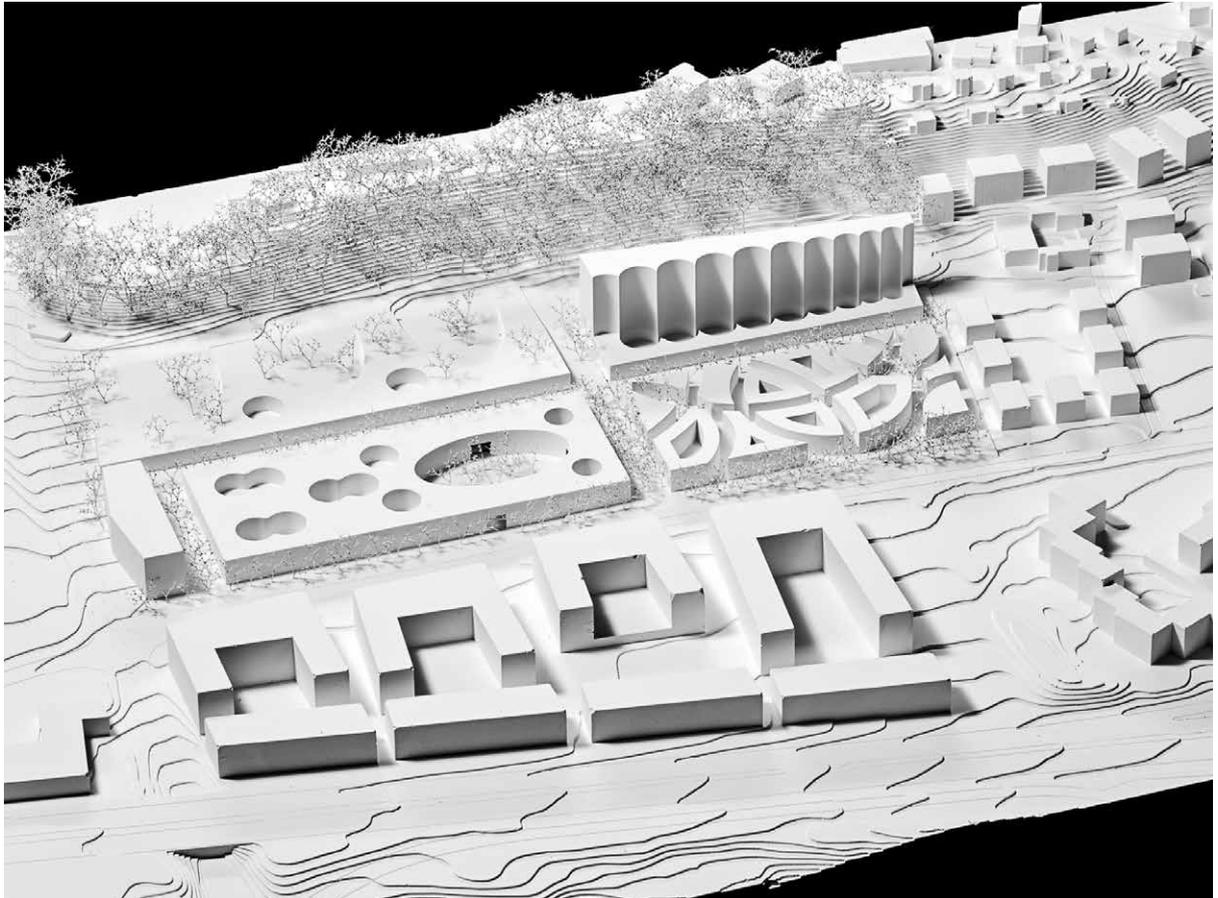
TRÉVELO & VIGER-KOHLER

RUE OLIVIER MÉTRA 23

75020 PARIS /FR



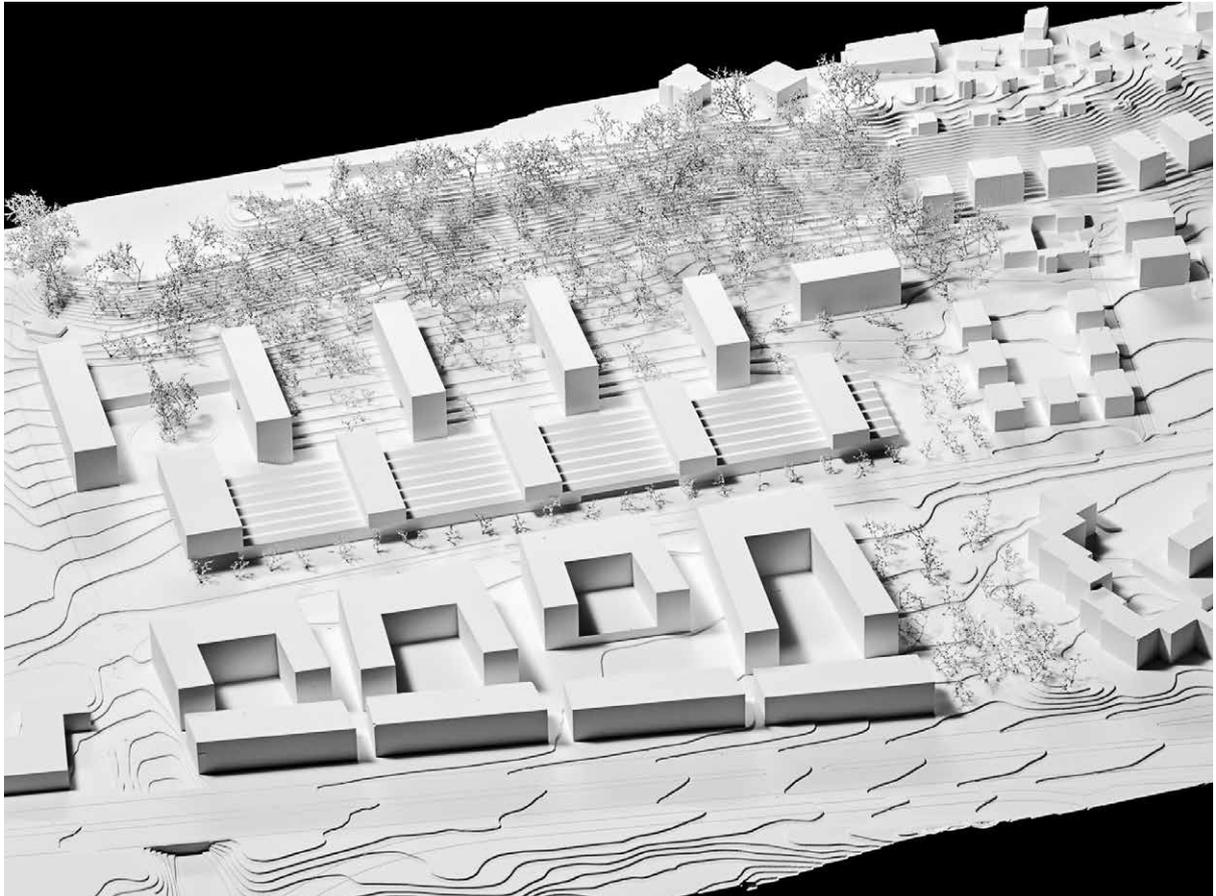


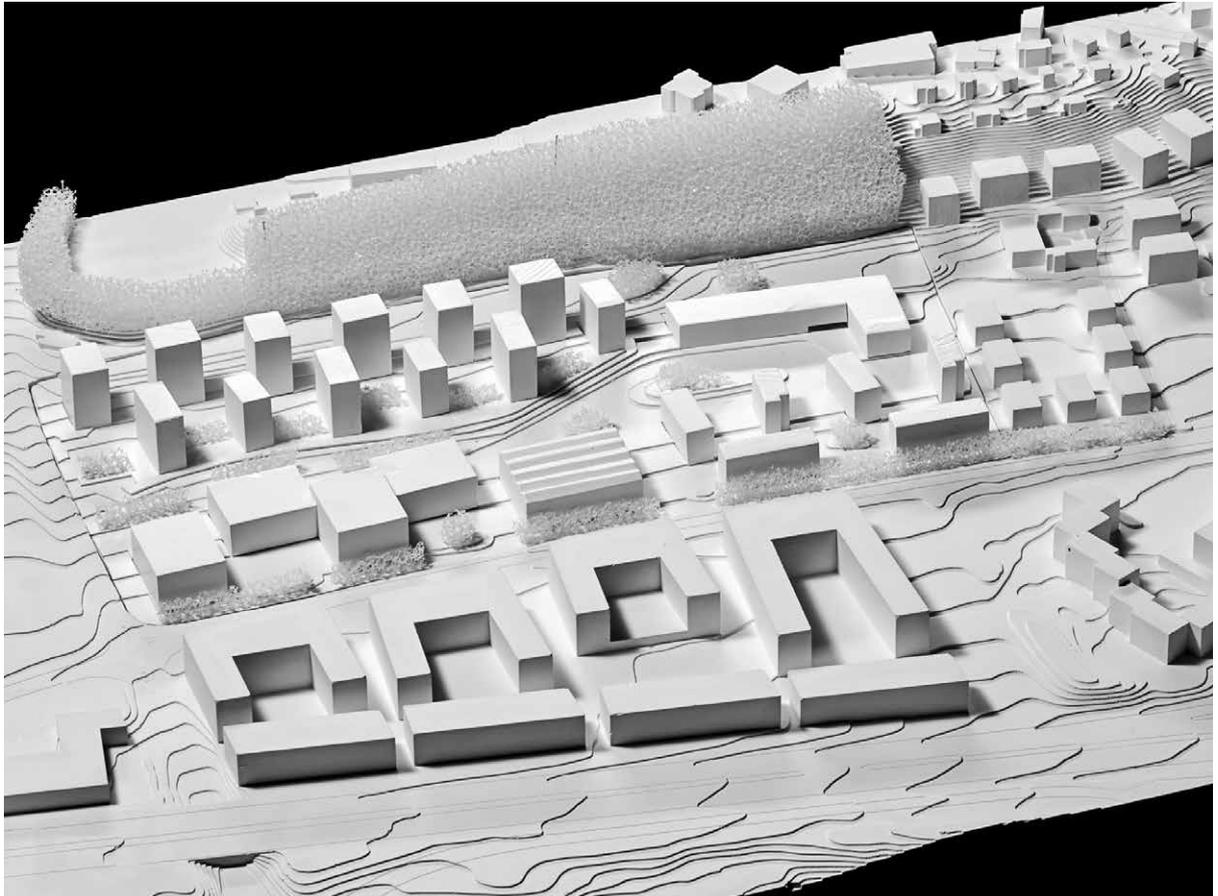


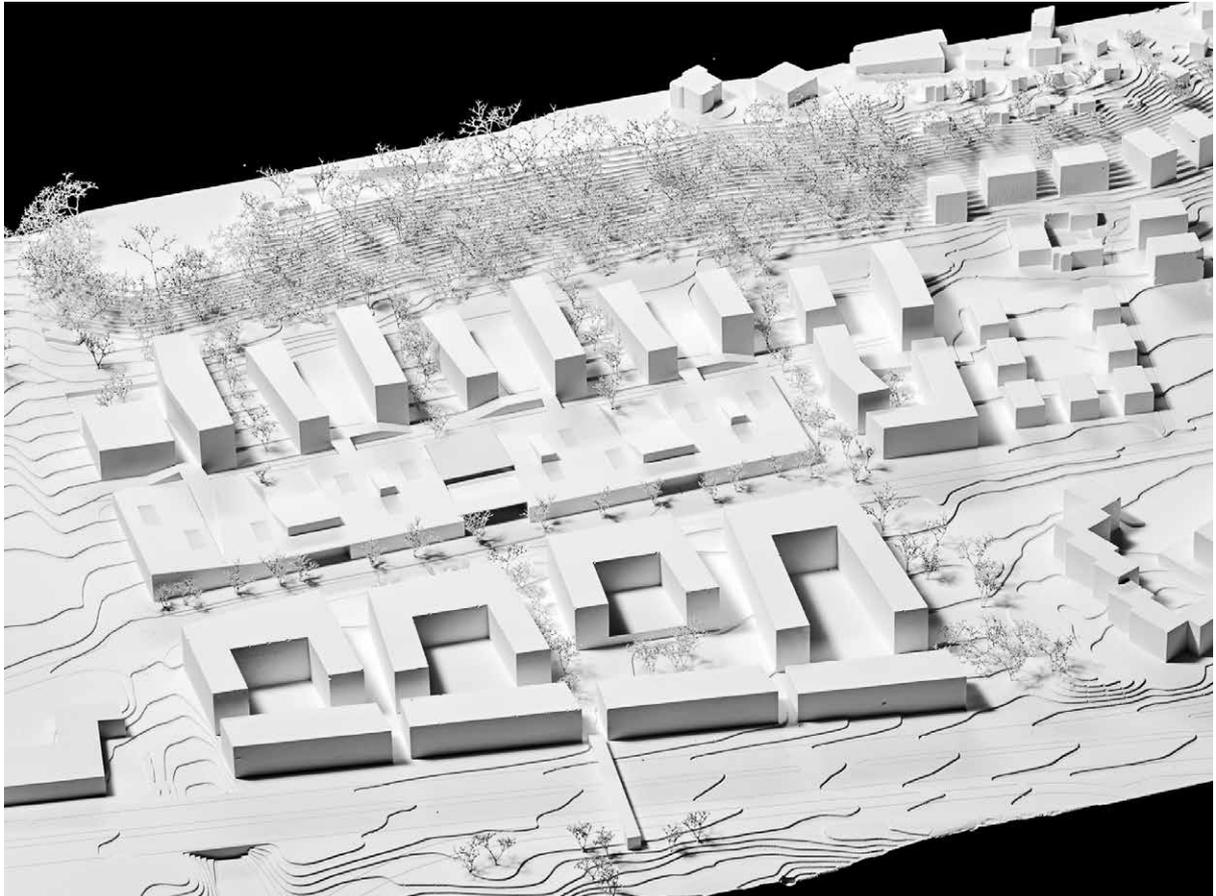
53. ACIDE
ACETYLSALICYLIQUE

ARCHITECTES
BUNQ ARCHITECTES SA
RUE SAINT-JEAN 32
1260 NYON
GALLETTI & MATTER
CHEMIN DU LANGEDOC 32
1007 LAUSANNE

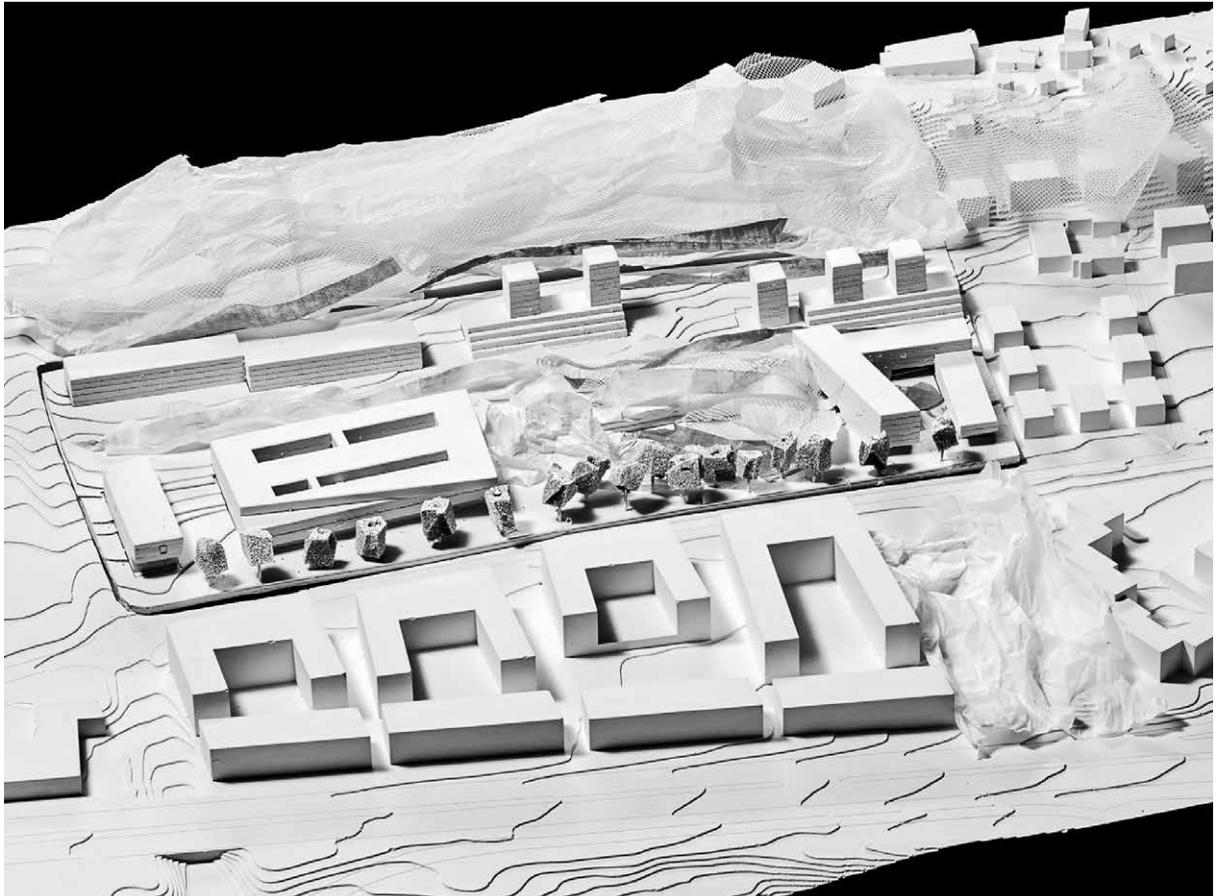
PREMIER DEGRÉ / 131











58. RIVIERA

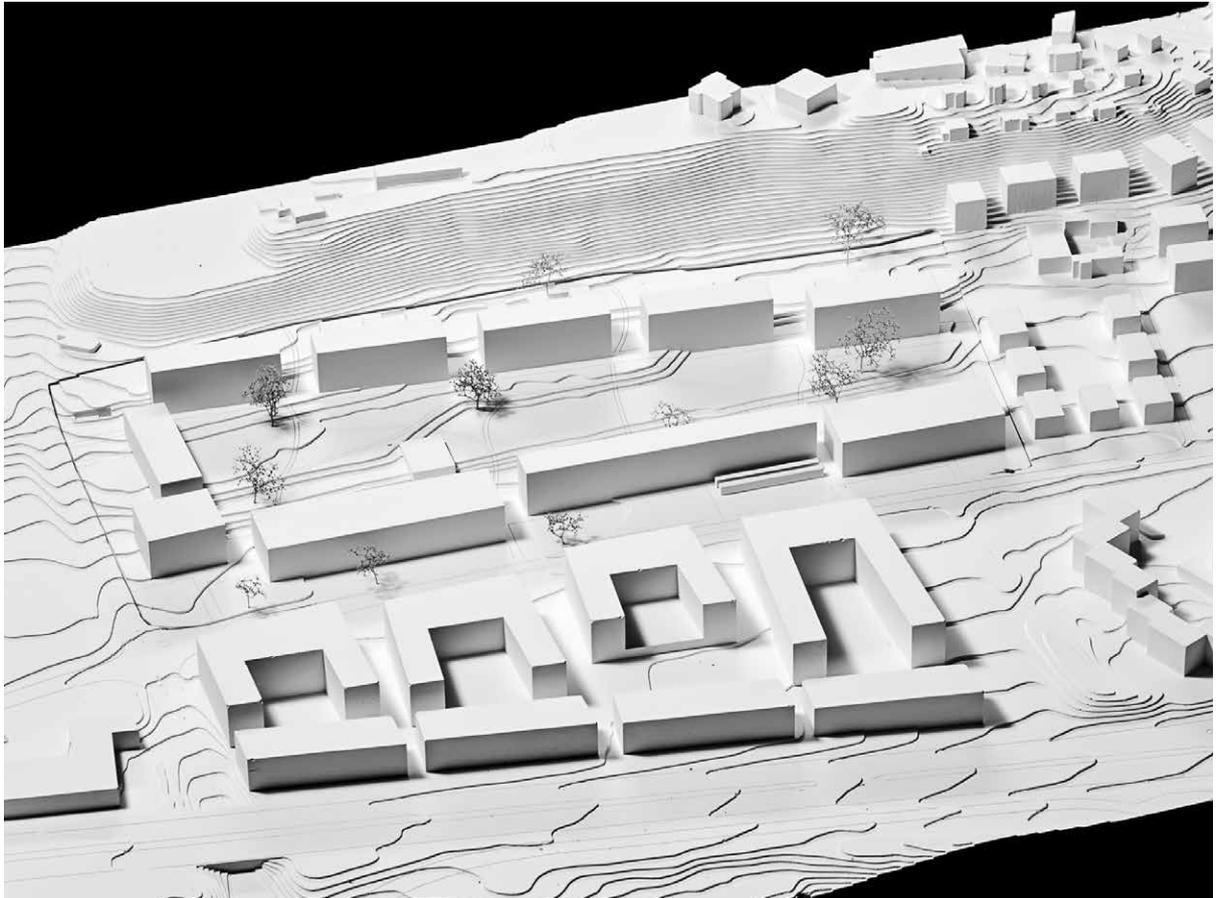
ARCHITECTES
YANNICK TROUBAT
ARCHITECTURE URBANISME SÀRL
RUE DE MONTREUIL 119
75011 PARIS /FR

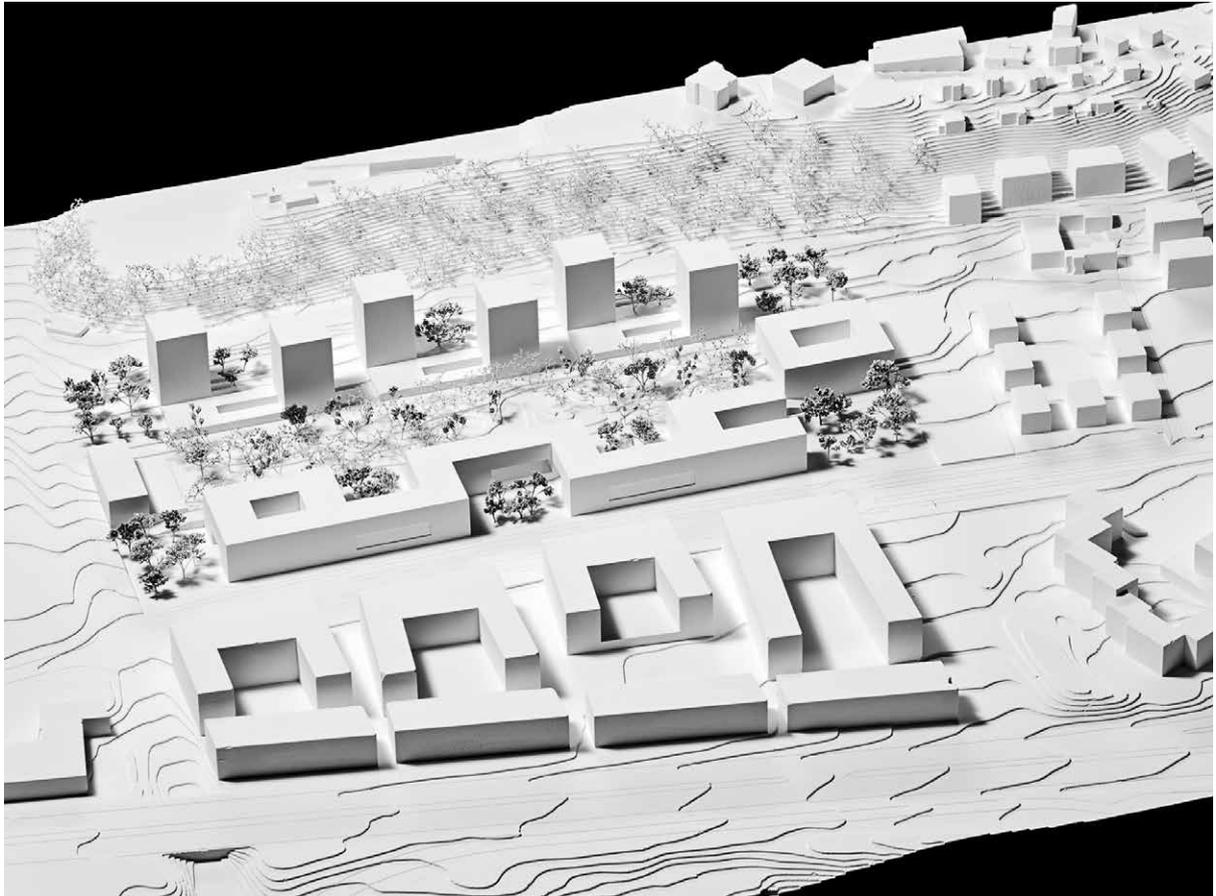




60. CAMPUS SANTÉ

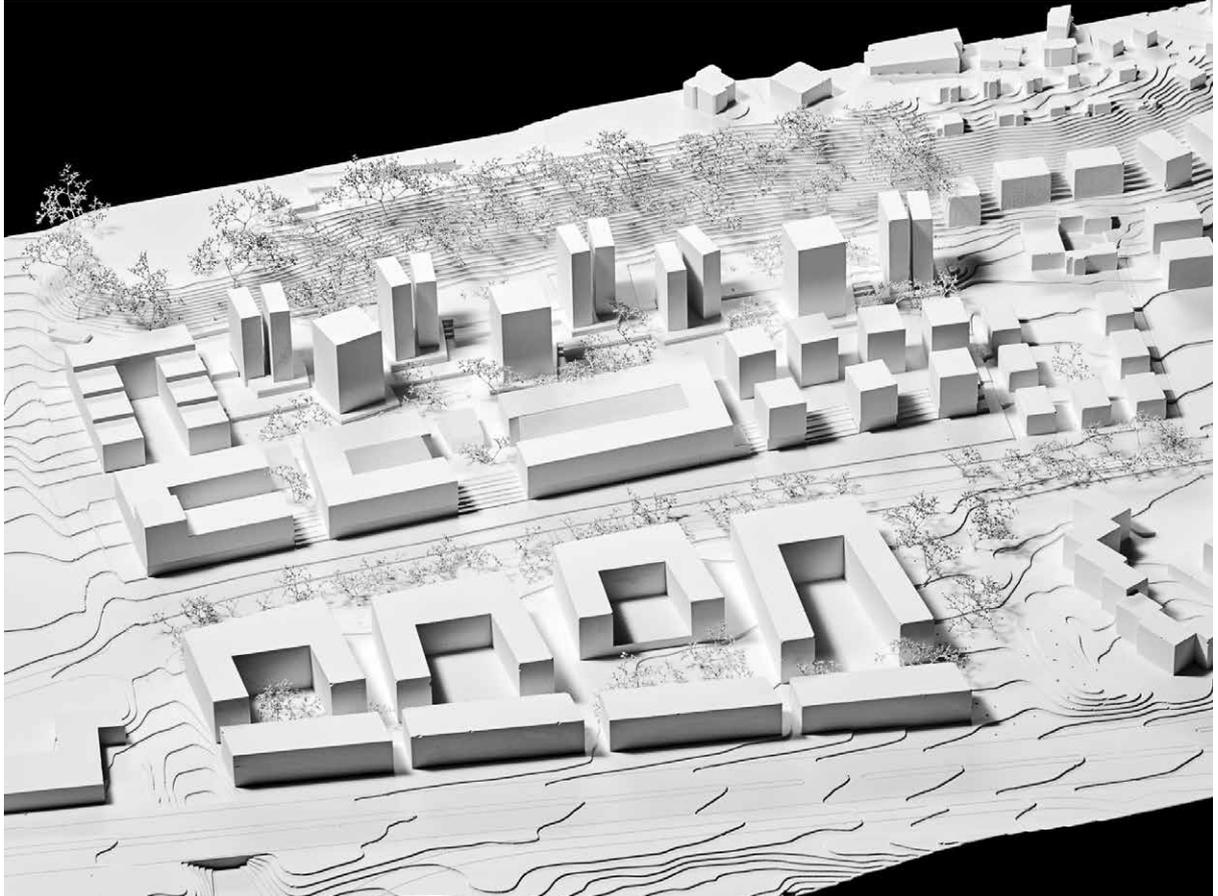
ARCHITECTES
CHRISTIAN KEREZ AG
EIBENSTRASSE 9
8045 ZÜRICH

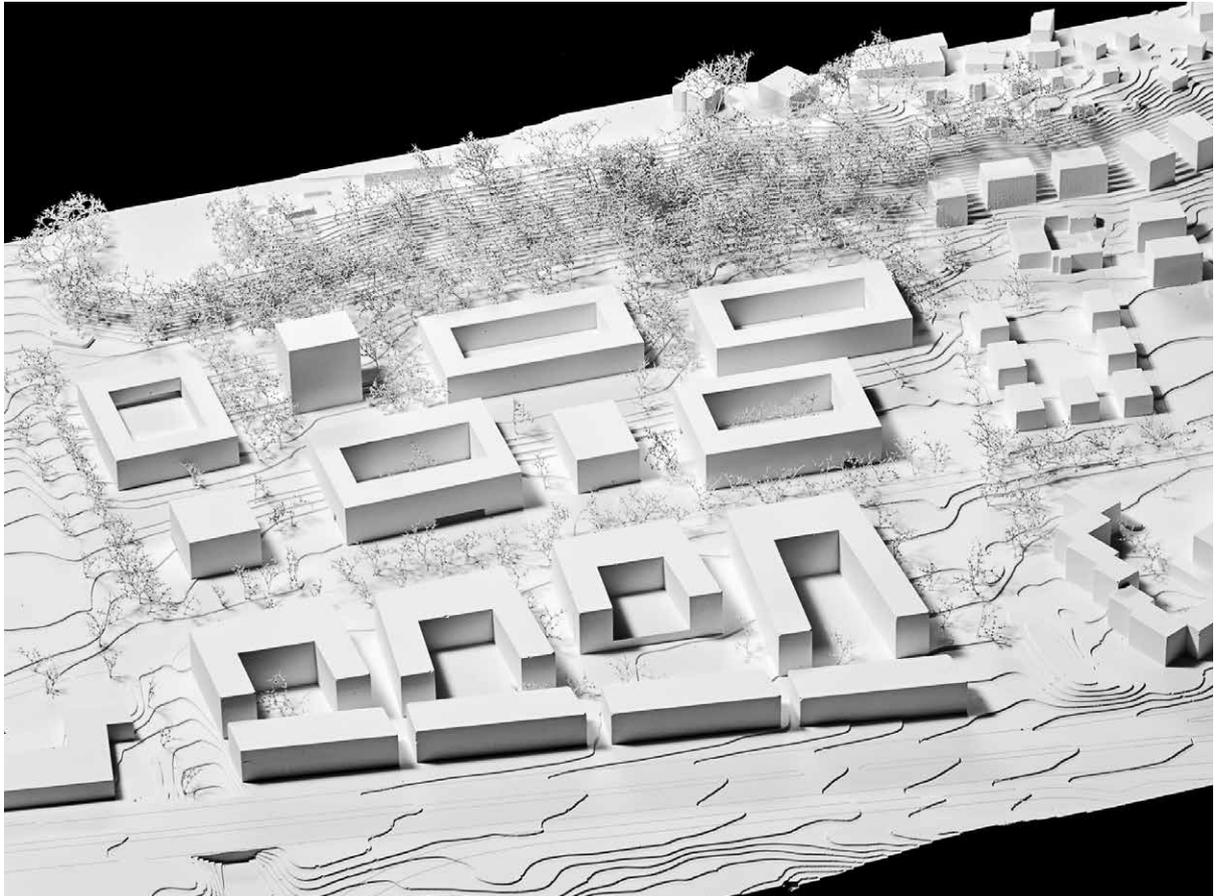


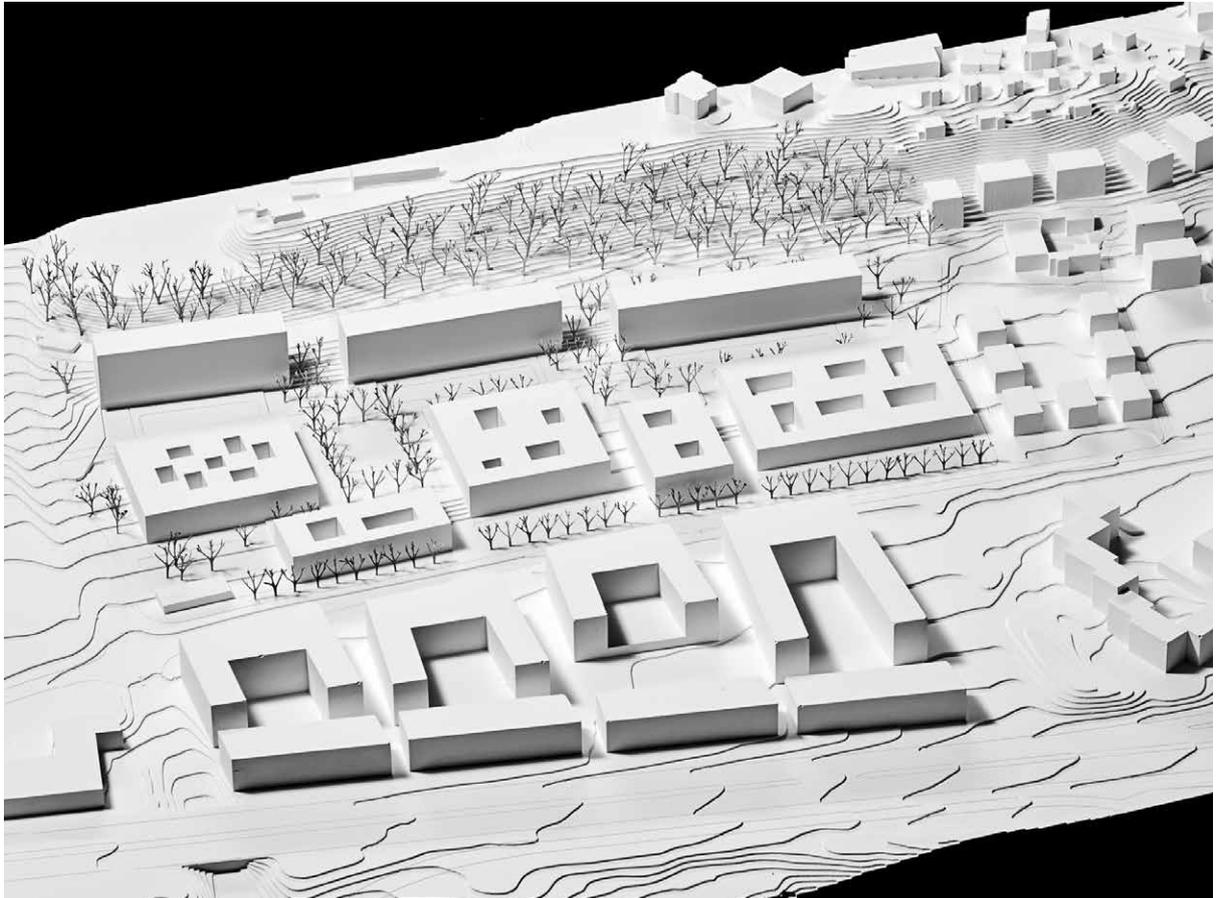


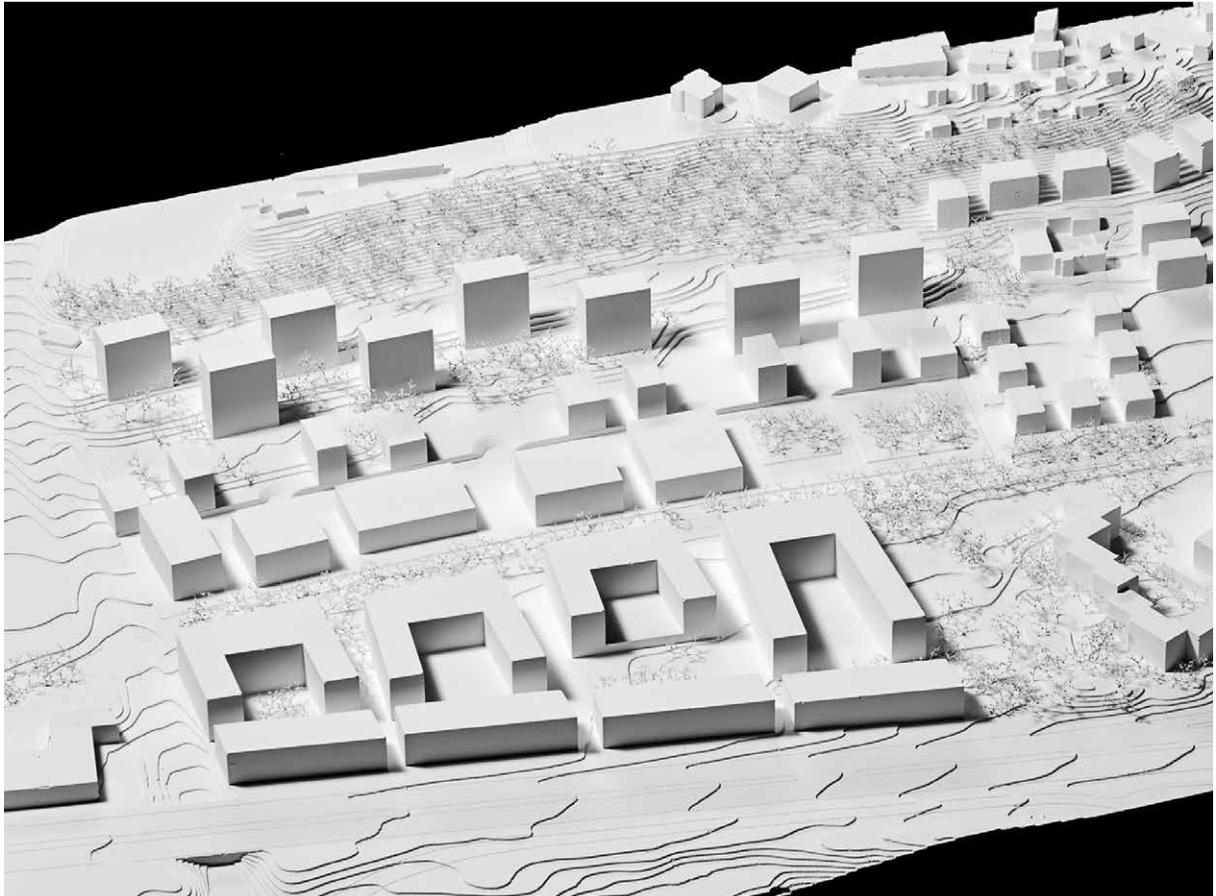
**62. L'ARCHIPEL
DES SAVOIRS**

ARCHITECTES
DOLCI ARCHITECTES
BUREAU D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME SÀRL
CENTRE SAINT-ROCH
RUE DES PÊCHEURS 8
1400 YVERDON-LES-BAINS









66. DIVER-CITÉ

ARCHITECTES

SO-IL OFFICE LTD.

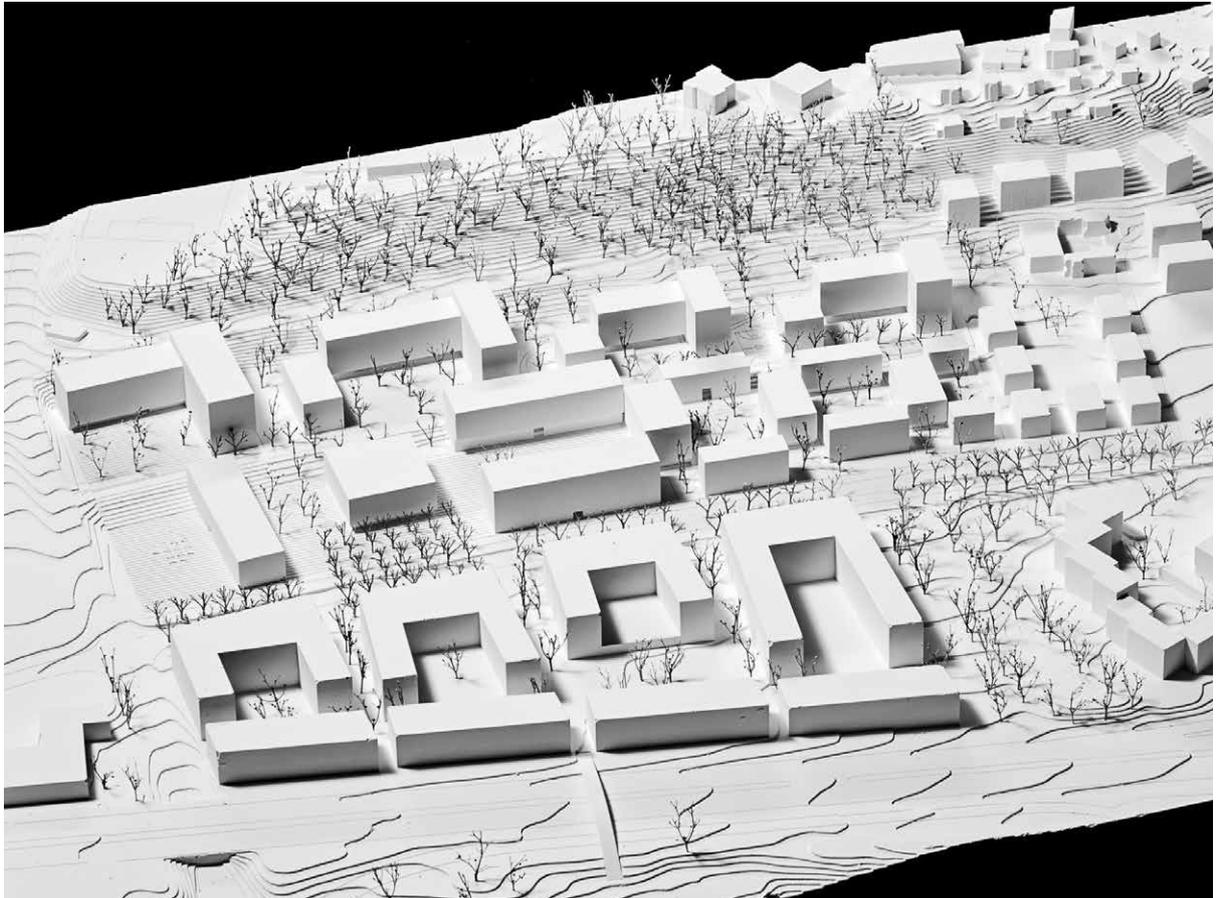
320 LIVINGSTON STREET

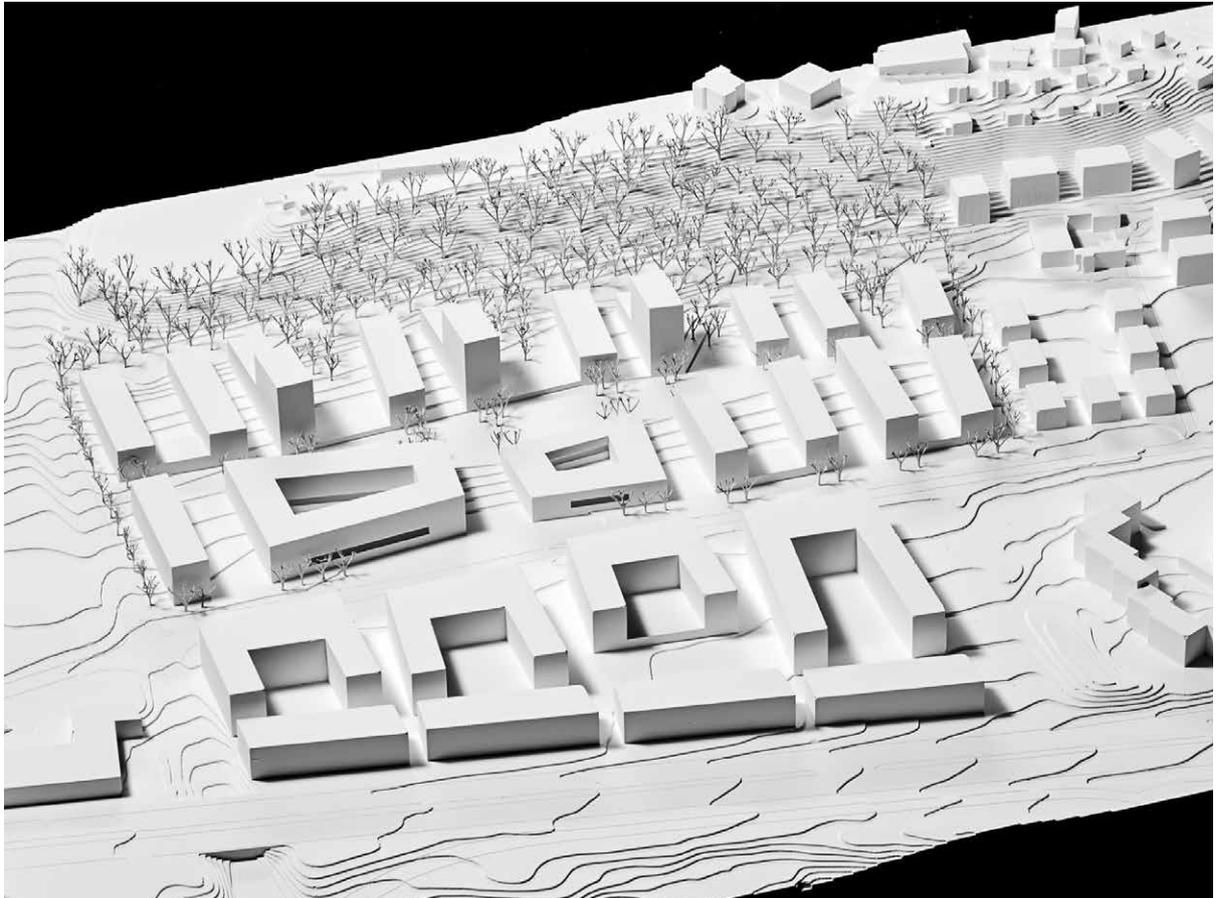
BROOKLYN, NEW YORK 11217 /US

HHF ARCHITEKTEN ETH SIA BSA

ALLSCHWILERSTRASSE 71 A

4055 BASEL





68. BORROMÉE

ARCHITECTES

SAAS SÀRL

ROUTE DES JEUNES 43

1227 GENÈVE

STUDIO 016

CORSO DI PORTA TICINESE 65

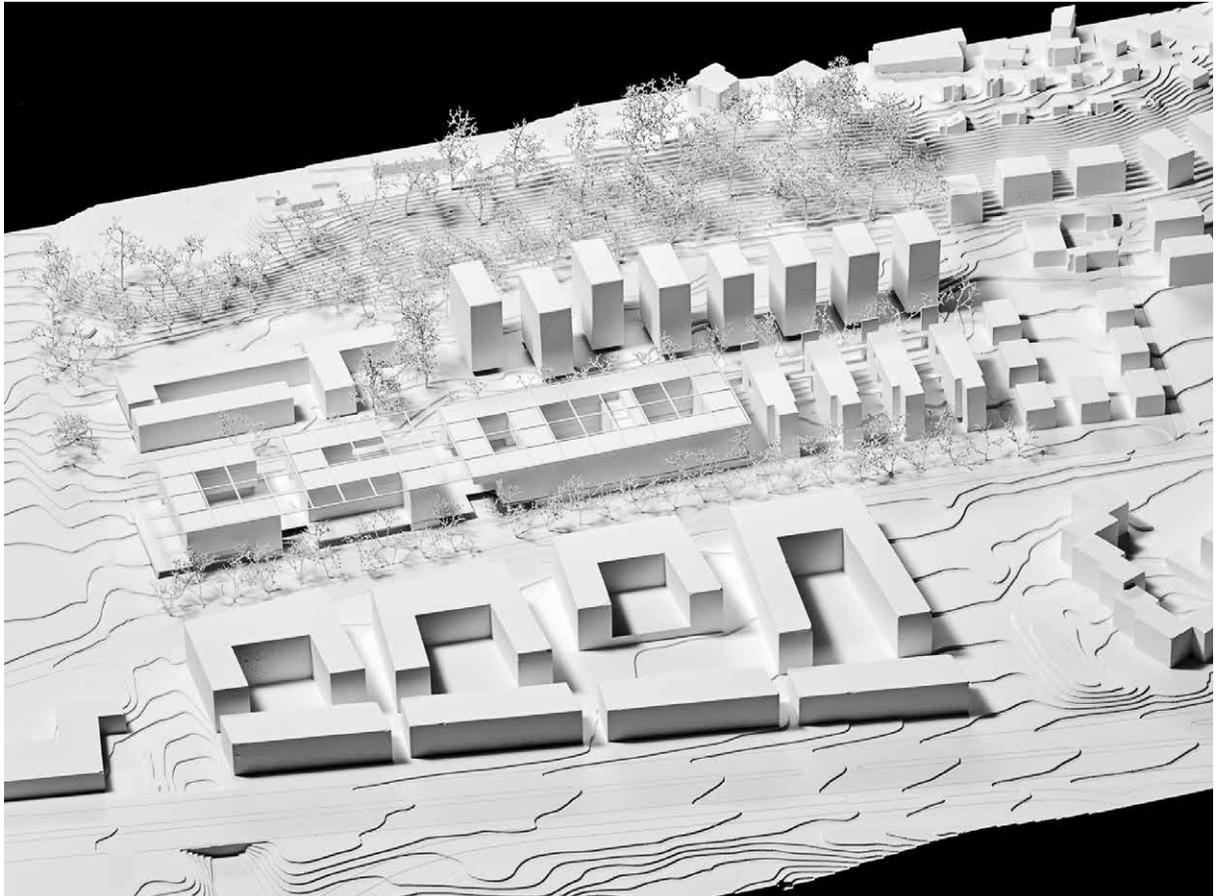
20123 MILANO /IT

BAUKUH

VIA TERTULLIANO 70

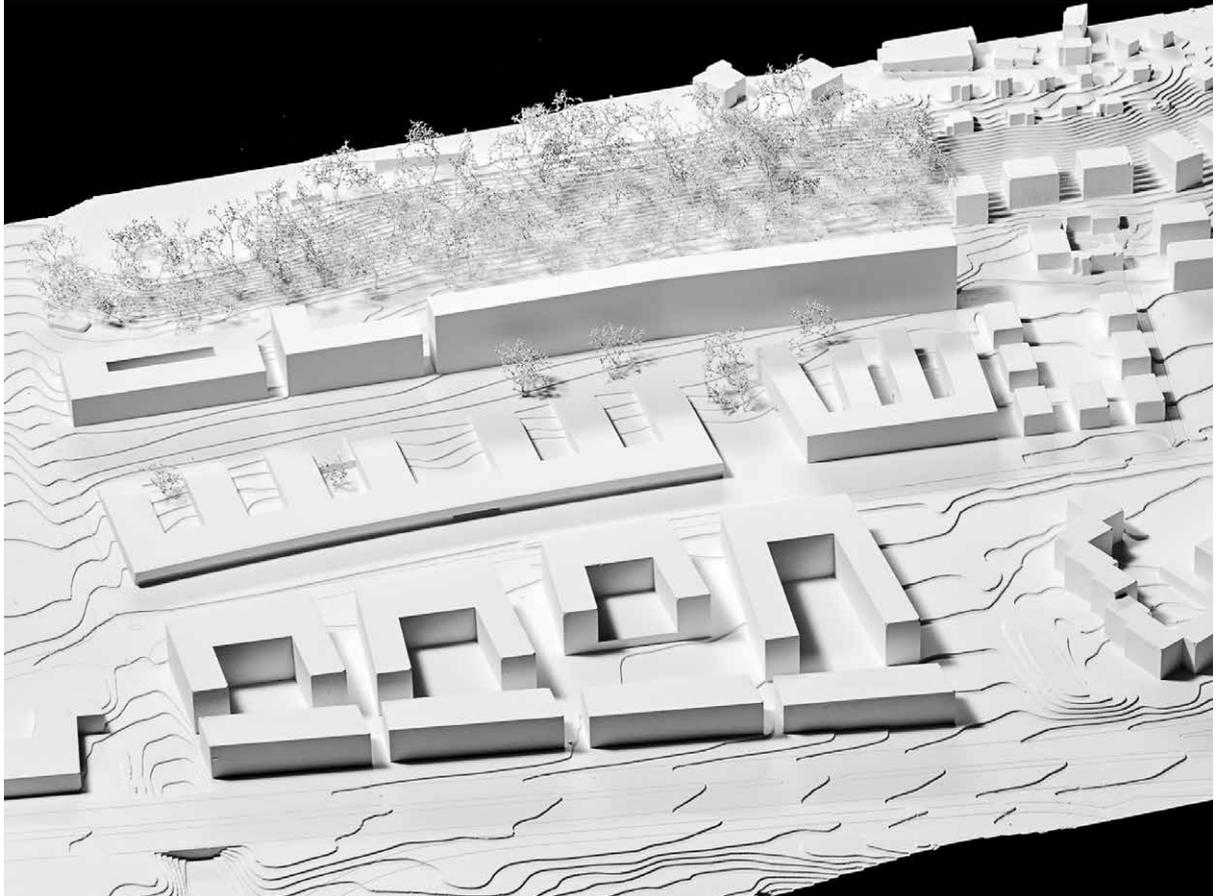
MILANO /IT





70. C55 H72 05 N4 MG

ARCHITECTES
MERLINI – RIVIER ARCHITECTES
CHEMIN DES FLEURETTES 43
1007 LAUSANNE



10. Liste des participants

1. 134213	p. 79	14. BZZZ	p. 92
ATELIER NORD SUD ARCHITECTES PARIS /FR GUILHEM ROUSTAN		NYX ARCHITECTES ZÜRICH NATHANAËL CHOLLET YANN GRAMEGNA	
2. PARALLÈLES	p. 80	15. ENTRELACÉ	p. 93
LUKAS MEYER E IRA PIATTINI ARCHITETTI ETH FAS SIA OTIA LAMONE LUKAS GEORG MEYER IRA MATILDE PIATTINI		BERREL BERREL KRÄUTLER AG ZÜRICH/BASEL MAURICE BERREL	
3. MILLE PLATEAUX	p. 81	16. ALVÉOLE	p. 94
LYRA LARA YVES REINACHER ARCHITEKTEN AG ZÜRICH YVES REINACHER		LUCA SELVA AG BASEL LUCA SELVA	
4. SANTÉ BONHEUR	p. 82	17. CODES BARRES ET TRAIT	p. 95
ATELIER CUBE SA LAUSANNE BONELL I GIL ARQUITECTES SLP BARCELONA /ES MARC COLLOMB PATRICK VOGEL ESTEBAN BONELL JOSÉ MARIA GIL		AGPS ARCHITECTURE LTD ZÜRICH MARC ANGÉLIL	
5. BEGUINAGE	p. 83	18. ARCHIPEL	p. 96
BOLD BORDEAUX /FR ÉRIC TROUSSICOT VINCENT GEOFFROY		E2A PIET ECKERT UND WIM ECKERT ARCHITEKTEN ZÜRICH PIET FABIAN ECKERT WILHELM MARKUS ECKERT	
6. NEPTUNE	p. 84	19. LAFAYETTE	p. 97
LOCALARCHITECTURE SÀRL LAUSANNE MANUEL BIELER		VON BALLMOOS KRUCKER ARCHITEKTEN AG ZÜRICH THOMAS VON BALLMOOS BRUNO ALOIS KRUCKER	
7. LE CRAPAUD HEUREUX	p. 85	20. NOEUD PAP'	p. 98
CALDERON FOLCH SARSANEDAS ARQUITECTES SLP BARCELONA /ES AV62 ARQUITECTOS SLP BARCELONA /BILBAO /ES MARC FOLCH JUAN ANTONIO FORASTER MARISCAL		STUDIO D'ARCHITECTURE JEAN-DANIEL PASCHOUD PULLY JEAN-DANIEL PASCHOUD	
8. FORUM	p. 86	21. CAPILLARITÉ ET PERSPECTIVES	
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES DELÉMONT DIEGO COMAMALA		GROUPE-6 (SIÈGE SOCIAL) GRENOBLE /FR DENIS BOUVIER	
9. OXO	p. 87	22. VERT DE BLANC	p. 99
RUPRECHT ARCHITEKTEN ZÜRICH RAFAEL PETER RUPRECHT		TANGRAM-DESIGN SÀRL LAUSANNE ALFRED HATT	
10. SEQUENCES URBAINES	p. 88	23. GLISSEMENT PROGRESSIF DE LA TRAME	p. 100
BAUART ARCHITEKTEN UND PLANER AG BERN YORICK RINGEISEN		BERGER&BERGER PARIS /FR CYRILLE BERGER	
11. STOA	p. 89	24. LES COURS URBAINES	p. 58
LAROCHE BENOÏT ARCHITECTE TOULOUSE /FR BENOÏT LAROCHE		XDGA-XAVEER DE GEYTER ARCHITECTS BRUXELLES/BE XAVEER DE GEYTER YUICHIRO SUZUKI RYOSUKE YAGO DIANA PANTERA FEDERICO PEDRINI YANNICK VERGNAUD EMILIA OCKERMAN GUILLAUME BOSTOEN ZPF INGENIEURE AG BASEL JACQUELINE PAULI NICO ROS SORANE SA ECUBLENS PAUL BOURDOUKAN FLORIAN HUMBERT TOM SWINNEN ROMAIN HUMBERT RICHARD CONSEILS & ASSOCIÉS SA GIVISIEZ MICHEL RICHARD MATHIEU RICHARD JULIANNE BERTSCHY GUY HAERING ALEXANDRA PLONT	
12. ANTES	p. 90		
ASYMPTOTE ARCHITECTURE CAROUGE MCD ARCHITECTES SÀRL GENÈVE PASCAL STRÜBIN BLAISE CARTIER JEAN MICHEL DROZ-DIT-BUSSET			
13. L'ARBRE DE VIE	p. 91		
URBANITÉ(S) SÀRL GENÈVE ISABEL GIRAULT			

25. CAMPUS DE LA BOURDONNETTE p. 103	AMSTEIN + WALTHERT SA GENÈVE / LAUSANNE	42. STELLA p. 120
LAUC AS SÄRL FRANÇOIS DECOSTER PARIS / FR	MATTHIAS ACHERMANN	TIMOTHÉE GIORGIS ARCHITECTES SÄRL GENÈVE
FRANÇOIS DECOSTER	NARCISSE PLUMEY	TIMOTHÉE GIORGIS
26. DARWINETTE p. 104	CAROLIN RIEDE, ZÜRICH	43. TAKE CARE p. 121
ATELIER MARTEL PARIS / FR	34. VILLE ET CITÉ p. 112	2B ARCHITECTES LAUSANNE
LAURENT BOËL	PARK ARCHITEKTEN AG ZÜRICH	STEPHANIE BENDER
27. C_49.067 p. 105	MARKUS LÜSCHER	PHILIPPE BÉBOUX
STEFANO MOOR ARCHITETTO LUGANO	35. HOLO(S)CÈNE p. 113	44. DR.NO p. 122
GUIDOTTI ARCHITETTI MONTE CARASSO	FUCHS MÜHLE BACH PARTNER GMBH ZÜRICH	BW BONNARD WOEFFRAY ARCHITECTES MONTHÉY
STEFANO MOOR	DANIEL BENJAMIN FUCHS	DENIS WOEFFRAY
GIACOMO GUIDOTTI	PHILIPPE LUKAS GROSSENBACHER	GENEVIÈVE BONNARD
RICCARDA GUIDOTTI	SIMON MÜHLEBACH	45. QUARTIER SANTÉ / CITÉ JARDIN p. 123
28. RENCONTRE p. 106	36. «H» p. 114	OFFICE KGDVS & FEHLMANN BRUSSELS / BE / MORGES
OLALQUIAGA ARQUITECTOS MADRID / ES	CONSORTIUM BHSF & MIJONG ZÜRICH / SION	KERSTEN GEERS
PABLO OLALQUIAGA BESCOS	WOLFRAM BENEDIKT BOUCSEIN	DAVID VAN SEVEREN
ALFONSO OLALQUIAGA BESCOS	CÉLINE GUIBAT	SERGE FEHLMANN
29. AIR ET SOLEIL p. 107	37. AB URBE CONDITA p. 115	46. SYNAPSES p. 124
LUIS FIDEL CÁMARA MAMOLAR MADRID / ES	NICOLAS DE COURTEN ARCHITECTE LAUSANNE	MPH ARCHITECTES LAUSANNE
LUIS FIDEL	NICOLAS DE COURTEN	OLAF HUNGER
CÁMARA MAMOLAR	38. «VILLE SUR LA VILLE» p. 116	47. PONG p. 125
30. 5000.6000.7000 p. 40	GD ARCHITECTES NEUCHÂTEL	AEBY PERNERGER & ASSOCIÉS SA CAROUGE
MADE IN SÄRL GENÈVE	PHILIPPE VON BERGEN	PATRICK AEBY
FRANÇOIS CHARBONNET	39. MANHATTAN CLUB p. 117	JAN PERNERGER
PATRICK HEIZ	LVPH LAURENT VUILLEUMIER & PAUL HUMBERT	48. PIÈCE À PIÈCE p. 126
CÉLINE BESSIRE	ARCHITECTES SÄRL FRIBOURG	AMR SOLIMAN & PATRICK ZURKIRCHEN
MATTHIAS WINTER	PAUL HUMBERT	ARCHITEKTEN ETH BSA SIA ZÜRICH
ROMAIN FREZZA	ROLF SEILER	PATRIK ZURKIRCHEN
PEDRO GUEDES	40. SYNERGY p. 118	AMR HOSNI ALI SOLIMAN
LEONOR MACEDO	ITTEN + BRECHBÜHL SA LAUSANNE	49. CAMPUS CITY p. 127
MARTA TONNELLI	ROBIN KIRSCHKE	BRÄKER ARCHITECTES EPFZ SIA LAUSANNE
GIOVANNI RUCCI	41. PAYSAGES COPRODUITS p. 52	LORENZ JAKOB VADIAN BRÄKER
MÉLISSA VROLIXS	POST-OFFICE ARCHITECTES PARIS / FR	50. LA PLAINE SANTÉ p. 128
DR. LÜCHINGER + MEYER BAUINGENIEURE AG ZÜRICH	DAVID FAGART	TVK ARCHITECTES URBANISTES PARIS / FR
ANDREA BASSETTI	FRANÇOIS LEININGER	JEAN CAMUZET
DANIEL MEYER	LINE FONTANA	PIERRE ALAIN TRÉVELO
MATTHIAS KUNZE	MARIE MICHELLE LAMBERT	ANTOINE VIGER-KOHLER
JAKOB FORRER SA MONT-S/LAUSANNE	CHLOÉ DECAZES	51. BANQUET p. 28
ALAIN MISEREZ	GONÇALO CALCADA	JAN KINSBERGEN DIPL. ARCHITEKT ETH SIA ZÜRICH
KLAUS GÖLITZER	QUENTIN SIMONIN	JAN KINSBERGEN
H. SCHUMACHER INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE	HIND LAKHDAR	JONAS NAUEWLAERTZ DE AGE
RÉMY SCHUMACHER	ANGÉLIQUE KUENZLE	SARA WIEDENBECK
HHM HEFTI. HESS. MARTIGNIONI. ZÜRICH AG AARAU	VALANTIN BANSAC	GEORGIOS PAPOULIAS
OLIVER VOGEL	GABRIEL LANDREAU (STAGIAIRE)	MARCEL MOONEN
CARMINE D'AMBROSIO	LISE DELCROIX (STAGIAIRE)	ALBERTO MAZZA
31. LA PLACE p. 109	ANA MARTI BARON (MBM PAYSAGISTE)	STEFANO ZENI
MATHIEU MERCURIALI ARCHITECTE DPLG PARIS / FR	JUSTINE MIETHING (MBM PAYSAGISTE)	DR. NEVEN KOSTIC GMBH EPFL SIA ZÜRICH
MATHIEU MERCURIALI	BUREAU D'ÉTUDES EGIS	DR. SCHWARTZ CONSULTING AG ZUG
32. VILLE CONTINUE p. 110	SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES / FR	TODT GMÜR + PARTNER AG SCHLIEREN
DL-A DESIGNLAB-ARCHITECTURE SA GENÈVE	RAPHAEL MENARD	HARRY GMÜR
INÈS LAMUNIÈRE	FRANÇOIS CONSIGNY	52. LES QUATRE p. 46
33. VIS-À-VIS p. 64	PIERRE FOCOQUÉ	SCHNEIDER STUDER PRIMAS GMBH ZÜRICH
RAUMBUREAU GMBH ZÜRICH	SANDRINE AGUILLAUME	JENS PETER STUDER
ROLF JENNI	JEAN LOUIS RAVEU	URS PRIMAS
TOM WEISS	THIERRY DEBERLE	FRANCISCO AMADO
IGNACIO FRADE	EMMA CARVALHO	ZACH KIMBERLING
SAFIA HACHEMI	42. STELLA p. 120	NICOLAS ROTHENBÜHLER
SVEN KADEN	TIMOTHÉE GIORGIS ARCHITECTES SÄRL GENÈVE	TOSHIYA SUWA
FRANZISKA SINGER	TIMOTHÉE GIORGIS	
ULAGA PARTNER AG BASEL		
DOMINIK WEISS		

SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG ZÜRICH

STEFAN BÄNZIGER
JOHANNES DUDLI

RAPP TECHNIQUE DU BÂTIMENT SA LAUSANNE

MICHAEL SCHWERY
GABRIEL GRÜNSTEIN
MARTIN HENDRY
PHILIPPE BRAM

ANNIE KÖCHER

MARC PRUDENTE

MOHAMMED ALEM

JACQUES SCHARWATT

ANIBAL DA ROCHA

MARZIO GHEZZI

DURABLE PLANUNG UND BERATUNG GMBH ZÜRICH

MARTIN KÄRCHER

GABRIEL DÜRLER

JÖRG LAMSTER

BIOME BIOLOGIE APPLIQUÉE ET PAYSAGES DELÉMONT

SIMON RIAT

53. ACIDE ACÉTYLSALICYLIQUE p. 70

BUNQ ARCHITECTES SA NYON

JULIEN GRISEL
LAURENT GAILLE
CYRIL LECOULTRE

PHILIPPE GLOOR

ANTOINE BÉGUIN

FABIANA FRANCO

ANDREW HUGONNET

MARTA SALVAT

GALLETTI & MATTER LAUSANNE

OLIVIER GALLETTI

CINDY CARQUILLAT

CHRISTOPHE LAKATOS

KURMANN & CRETTON SA MONTHEY

ROBERTO PERUZZI

JUERG HEGNER

NOÉMIE DURUSSEL

ALEXANDRE TRANI

SRG ENGINEERING INGÉNIEURS-CONSEILS

SCHERLER SA MONT-S/LAUSANNE

PATRICE STEINER

ALAIN ROBERT

HUGUES CHALLES

LAKSHAYINI PONNUTHURAI

RAPHAËL RUMO

PATRICK SAUGY

STÉPHANE VERNEZ

MARC MUSY

YANN BURKHARD

LUIS RODRIGUES

PERENZIA INGÉNIEURS SÂRL NYON

ROMAIN KILCHHERR

EMILE MARTIN

54. SOIN QUOTIDIEN p. 132

VVA VERZONE WOODS ARCHITECTES SÂRL VEVEY

CRISTINA WOODS

55. ORIGAMI p. 133

JEAN-BAPTISTE FERRARI ET ASSOCIÉS SA LAUSANNE

JEAN-BAPTISTE FERRARI

56. VITAL p. 134

ARQUITECTO SAMUEL GOMES

SAMUEL ALBERTO GOMES

57. LE CAMPUS VERT p. 135

KATHERINE PERTICARI ARCHITECTURE ZÜRICH

KATHERINE PERTICARI

58. RIVIERA p. 136

YANNICK TROUBAT ARCHITECTURE URBANISME PARIS /FR

YANNICK TROUBAT

59. PROSCENIUM p. 137

RICHTER DAHL ROCHA & ASSOCIÉS ARCHITECTES SA

LAUSANNE

JACQUES RICHTER

60. CAMPUS SANTÉ p. 138

CHRISTIAN KEREZ ZÜRICH

CHRISTIAN GEORG KEREZ

61. OLMSTED p. 34

GROUP8 SÂRL CAROUGE

LAURENT AMMETER

ADRIEN BESSON

TARRAMO BROENNIMANN

OLIVIER FLEITH

ALEXANDRA DE LA CHAPELLE

CAMILLE ABEILLE

CLIO GACHOUD

JULIE CISTERNE

JORDI MALET PONSATI

LILI SZABO

OLGA WOZNIACKA

JULIEN POTIGNAT

THOMAS JUNDT INGÉNIEURS CIVILS SA CAROUGE

THOMAS JUNDT

GASTON KRÜGER

SYLVAIN DUBOIS

WEINMANN-ENERGIES SA MEYRIN

ENRIQUE ZURITA

ANTHONY SCHARF

BERNARD KRIEG

CÉLINE GRANGE

ALESSANDRO CALLEA

MAB INGÉNIERIE SA MORGES

GIUSEPPE FAGGION

JEAN-CLAUDE GHIDELLI

JUAN EDUARDO IBARRA

ALEXANDER LIEBLANG

PASCAL HEYRAUD ARCHITECTE PAYSAGISTE NEUCHÂTEL

PASCAL HEYRAUD

GIULIA VANNI

VALENTINE LAMBERT

62. L'ARCHIPEL DES SAVOIRS p. 140

DOLCI ARCHITECTES BUREAU D'ARCHITECTURE

ET D'URBANISME SÂRL YVERDON-LES-BAINS

SANDRO PACIFICO

63. MONADE p. 141

GANDOLFI + CILACIAN ARCHITECTES EPFL SIA GENÈVE

MATTEO GANDOLFI

IRMA CILACIAN

64. MEDINA p. 142

ATP KFP ARCHITEKTEN UND INGENIEURE ZÜRICH

CHRISTOPH SCHMID

65. MO'AI p. 143

MEIER + ASSOCIÉS ARCHITECTES GENÈVE

PHILIPPE MEIER

66. DIVER-CITÉ p. 144

SO-IL OFFICE LTD NEW YORK /US

HHF ARCHITEKTEN BASEL

FLORIAN WITIUS IDENBURG

67. MAX p. 145

THOMAS JOUFFE ET PEDRO PENA

THOMAS JOUFFE

PEDRO PENA JURADO

68. BORROMÉE p. 146

SAAS SÂRL GENÈVE

STUDIO 016 MILANO /IT

BAUKUH MILANO /IT

PAOLA VIGANO

PIER PAOLO TAMBURELLI

AURÉLIEN GERVASI

GUILLAUME YERSIN

69. TOPOS p. 147

JEAN-GILLES DÉCOSTERD ARCHITECTE LAUSANNE

JEAN-GILLES DÉCOSTERD

70. C55 H72 05 N4 MG p. 148

MERLINI - RIVIER ARCHITECTES LAUSANNE

LUCA MERLINI

JEAN-LOUIS RIVIER

COMPOSITION DU JURY

LE JURY DÉSIGNÉ PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE EST COMPOSÉ DES PERSONNES SUIVANTES, CITÉES SUIVANT LEUR STATUT ET DANS L'ORDRE ALPHABÉTIQUE.

PRÉSIDENT

M. EMMANUEL VENTURA

ARCHITECTE CANTONAL, DFIRE-SIPAL, ÉTAT DE VAUD

MEMBRES NON PROFESSIONNELS

MME CHANTAL OSTORERO

DIRECTRICE GÉNÉRALE DFJC-DGES, ÉTAT DE VAUD

MME ARIANE BAECHLER

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DFJC-DGES, ÉTAT DE VAUD

M. JACQUES CHAPUIS

DIRECTEUR DE LA HEDS LA SOURCE, LAUSANNE

MME MIREILLE CLERC

DIRECTRICE DE L'HESAV, LAUSANNE

M. FRANÇOIS GUICHON

DIRECTEUR DE LA FMEL, LAUSANNE

M. CLAUDE DAETWYLER

CHEF DU SERVICE DE L'URBANISME, CHAVANNES-PRÈS-RENNES

M. BENOIT FRUND

VICE-RECTEUR DE L'UNIL, LAUSANNE

MEMBRES PROFESSIONNELS

M. PHILIPPE PONT

ARCHITECTE, CHEF DE SERVICE DFIRE-SIPAL, ÉTAT DE VAUD

MME CATHERINE BORGHINI-POLIER

ARCHITECTE, DIRECTRICE CIT-S, CHUV

MME DORIS WÄLCHLI

ARCHITECTE, BRAUEN WÄLCHLI ARCHITECTES, LAUSANNE

M. JEAN-PIERRE DÜRIG

ARCHITECTE, DÜRIG AG, ZÜRICH

M. PHILIPPE RAHM

ARCHITECTE, PHILIPPE RAHM ARCHITECTES, PARIS

M. THOMAS PULVER

ARCHITECTE, GRABER PULVER

ARCHITEKTEN, ZÜRICH

M. FRANÇOIS DE PLANTA

ARCHITECTE, DE PLANTA PORTIER

ARCHITECTES, GENÈVE

SUPLÉANTS NON PROFESSIONNELS

M. JEAN-DANIEL TISSOT

DOYEN FBM-UNIL, MEMBRE DE

LA DIRECTION DU CHUV

MME ISABELLE DÉCOSTERD

VICE-DOYENNE FBM-UNIL

MME SYLVIE MEYER

DOYENNE FILIÈRE ERGOTHÉRAPIE EESP, LAUSANNE

MME ANNE-CLAUDE ALLIN

DIRECTRICE ADJOINTE DE LA HEDS LA SOURCE

M. DANIEL DRAINVILLE

DIRECTEUR ADMINISTRATIF DE HESAV

MME VIVIENNE SELDEN

FMEL, LAUSANNE

M. YANN JEANNIN

DIRECTEUR SERVICE DES BÂTIMENTS

UNIL

MME CORINNE MARTIN

CHEFFE DU SERVICE COMMUNES

ET LOGEMENT SCL, LAUSANNE

M. PHILIPPE CARDINAUX

RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT RÉALISATIONS, RETRAITE POPULAIRE, LAUSANNE

M. ANDRÉ GORGERAT

CHAVANNES-PRÈS-RENNES

SUPLÉANTS PROFESSIONNELS

M. OLIVIER ANDREOTTI

ARCHITECTE, ADJOINT DU CHEF DE LA DIVISION SD, DFIRE-SIPAL, ÉTAT DE VAUD

M. CHRISTIAN EXQUIS

URBANISTE, RESPONSABLE DU GOP, DTE-SDT, ÉTAT DE VAUD

MME ARIANE WIDMER PHAM

ARCHITECTE-URBANISTE, CHEFFE DE PROJET, SDOL, LAUSANNE

M. FABRIZIO RAFFAELE

ARCHITECTE, PRS ARCHITECTES, LAUSANNE

M. AURELIO MUTTONI

INGÉNIEUR CIVIL, MFIC SA, LAUSANNE

PUBLICATION DU SERVICE IMMEUBLES, PATRIMOINE ET LOGISTIQUE

10, place de la Riponne CH-1014 Lausanne

graphisme : hersperger.bolliger – photographies maquettes : Florian Amoser – impression : Genoud SA

CONCOURS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE DE PROJETS ET D'IDÉES À DEUX DEGRÉS

CAMPUS SANTÉ – CÔTES DE LA BOURDONNETTE, CHAVANNES-PRÈS-RENNES

1^{ER} RANG**51. BANQUET**

JAN KINSBERGEN DIPL. ARCHITEKT ETH SIA ZÜRICH

DR. NEVEN KOSTIC GMBH EPFL SIA ZÜRICH

DR. SCHWARTZ CONSULTING AG ZUG

TODT GMÛR + PARTNER AG SCHLIEREN

2^È RANG**61. OLMSTED**

GROUP8 SÂRL CAROUGE

THOMAS JUNDT INGÉNIEURS CIVILS SA CAROUGE

WEINMANN-ENERGIES SA MEYRIN

MAB INGÉNIERIE SA MORGES

PASCAL HEYRAUD ARCHITECTE PAYSAGISTE NEUCHÂTEL

3^È RANG**30. 5000.6000.7000**

MADE IN SÂRL GENÈVE

DR. LÜCHINGER + MEYER BAUINGENIEURE AG ZÜRICH

JAKOB FORRER SA MONT-S/LAUSANNE

H. SCHUMACHER INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE

HHM HEFTI. HESS. MARTIGNONI. ZÜRICH AG AARAU

4^È RANG**52. LES QUATRE**

SCHNEIDER STUDER PRIMAS GMBH ZÜRICH

SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG ZÜRICH

RAPP TECHNIQUE DU BÂTIMENT SA LAUSANNE

DURABLE PLANUNG UND BERATUNG GMBH ZÜRICH

BIOME BIOLOGIE APPLIQUÉE ET PAYSAGES DELÉMONT

5^È RANG**41. PAYSAGES COPRODUITS**

POST-OFFICE ARCHITECTES PARIS /FR

BUREAU D'ÉTUDES EGIS SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES /FR

24. LES COURS URBAINES

XDGA - XAVEER DE GEYTER ARCHITECTS BRUXELLES /BE

ZPF INGENIEURE AG BASEL

SORANE SA ECUBLENS

RICHARD CONSEILS & ASSOCIÉS SA GIVISIEZ

33. VIS-À-VIS

RAUMBUREAU GMBH ZÜRICH

ULAGA PARTNER AG BASEL

AMSTEIN + WALTHERT SA GENÈVE/LAUSANNE

CAROLIN RIEDE ZÜRICH

53. ACIDE ACÉTYLSALICYLIQUE

BUNQ ARCHITECTES SA NYON

GALLETTI & MATTER LAUSANNE

KURMANN & CRETTON SA MONTHY

SRG ENGINEERING INGÉNIEURS-CONSEILS

SCHERLER SA MONT-S/LAUSANNE

PERENZIA INGÉNIEURS SÂRL NYON

BUREAUX PARTICIPANTS (ordre alphabétique)

2B ARCHITECTES LAUSANNE

AEBY PERNEGER & ASSOCIÉS SA CAROUGE

AGPS ARCHITECTURE LTD ZÜRICH

AMR SOLIMAN & PATRICK ZURKIRCHEN ARCHITEKTEN ZÜRICH

ARQUITECTO SAMUEL GOMES

ASYMPTOTE ARCHITECTURE CAROUGE

+ MCD ARCHITECTES SÂRL GENÈVE

ATELIER CUBE SA LAUSANNE

ATELIER MARTEL PARIS /FR

ATELIER NORD SUD PARIS /FR

ATP KFP ARCHITEKTEN UND INGENIEURE ZÜRICH

BAUART ARCHITEKTEN UND PLANER AG BERN

BERGER & BERGER PARIS /FR

BERREL BERREL KRÄUTLER AG ZÜRICH/BASEL

BOLD BORDEAUX /FR

BRÄKER ARCHITECTES LAUSANNE

BUNQ ARCHITECTES SA NYON

+ GALLETTI & MATTER LAUSANNE

BW BONNARD WOEFRAY ARCHITECTES MONTHY

CALDERON FOLCH SANSANEDAS ARQUITECTES SLP BARCELONA /ES

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES DELÉMONT

CONSORTIUM BHSF & MIJONG ZÜRICH /SION

JEAN-GILLES DÉCOSTERD ARCHITECTE LAUSANNE

NICOLAS DE COURTEN ARCHITECTE LAUSANNE

DL-A DESIGNLAB-ARCHITECTURE SA GENÈVE

DOLCI ARCHITECTES BUREAU D'ARCHITECTURE

ET D'URBANISME SÂRL YVERDON-LES-BAINS

E2A PIET ECKERT UND WIM ECKERT ARCHITEKTEN ZÜRICH

JEAN-BAPTISTE FERRARI ET ASSOCIÉS SA LAUSANNE

FUCHS MÜHLE BACH PARTNER GMBH ZÜRICH

GANDOLFI + CILACIAN ARCHITECTES GENÈVE

GD ARCHITECTES NEUCHÂTEL

TIMOTHÉE GIORGIS ARCHITECTES SÂRL GENÈVE

GROUPE-6 (SIÈGE SOCIAL) GRENOBLE /FR

GROUP8 SÂRL CAROUGE

CHRISTIAN KEREZ ZÜRICH

JAN KINSBERGEN DIPL. ARCHITEKT ETH SIA ZÜRICH

ITTEN + BRECHBÜHL SA LAUSANNE

THOMAS JOUFFE ET PEDRO PENA

LAROCHE BENOÎT ARCHITECTE TOULOUSE /FR

L'AUC AS SÂRL FRANÇOIS DECOSTER PARIS /FR

LOCALARCHITECTURE SÂRL LAUSANNE

+ AV62 ARQUITECTOS SLP BARCELONA /BILBAO /ES

LVPH ARCHITECTES SÂRL FRIBOURG

LYRA LARA YVES REINACHER ARCHITEKTEN AG ZÜRICH

MADE IN SÂRL GENÈVE

LUIS FIDEL CÁMARA MAMOLAR MADRID /ES

MEIER + ASSOCIÉS ARCHITECTES GENÈVE

MPH ARCHITECTES LAUSANNE

MATHIEU MERCURIALI ARCHITECTE DPLG PARIS /FR

MERLINI - RIVIER ARCHITECTES LAUSANNE

LUKAS MEYER E IRA PIATTINI ARCHITETTI ETH FAS SIA OTIA LAMONE

+ BONELLI & GIL ARQUITECTES SLP BARCELONA /ES

STEFANO MOOR ARCHITETTO LUGANO

+ GUIDOTTI ARCHITETTI MONTE CARASSO

NYX ARCHITECTES ZÜRICH

OFFICE KGDVVS BRUSSELS /BE + FEHLMANN ARCHITECTES SA MORGES

OLALQUIAGA ARQUITECTOS MADRID /ES

PARK ARCHITEKTEN AG ZÜRICH

STUDIO D'ARCHITECTURE JEAN-DANIEL PASCHOUD PULLY

KATHERINE PERTICARI ARCHITECTURE ZÜRICH

POST-OFFICE ARCHITECTES PARIS /FR

RAUMBUREAU GMBH ZÜRICH

RICHTER DAHL ROCHA & ASSOCIÉS ARCHITECTES SA LAUSANNE

RUPRECHT ARCHITEKTEN ZÜRICH

SAAS SÂRL GENÈVE + STUDIO 016 MILANO /IT + BAUKUH MILANO /IT

SCHNEIDER STUDER PRIMAS GMBH ZÜRICH

LUCA SELVA AG BASEL

SO-IL OFFICE LTD NEW YORK /US + HHF ARCHITEKTEN BASEL

TANGRAM-DESIGN SÂRL LAUSANNE

YANNICK TROUBAT ARCHITECTURE URBANISME PARIS /FR

TVK ARCHITECTES URBANISTES PARIS /FR

URBANITÉ(S) SÂRL GENÈVE

VON BALLMOOS KRUCKER ARCHITEKTEN AG ZÜRICH

VVA VERZONE WOODS ARCHITECTES SÂRL VEVEY

XDGA - XAVEER DE GEYTER ARCHITECTS BRUXELLES /BE